



**SÉANCE PLÉNIÈRE
DU 1^{er} FÉVRIER 2024**

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE

	<u>Pages</u>
LISTE DE PRÉSENCE	3
LISTE DES POUVOIRS DE LA SÉANCE	5
OUVERTURE DE LA SÉANCE	7
VOTE SUR L'URGENCE DE LA DÉLIBÉRATION 2024.00448	9
RAPPORTS :	11
* <i>Rapport d'information sur l'exercice de la délégation du Président en matière de marchés publics</i>	
* <i>Rapport d'information sur l'exercice de la délégation du Président pour ester en justice</i>	
* <i>Rapport d'information sur l'exercice de la délégation du Président en matière de mandants spéciaux</i>	
* <i>Rapport de la Chambre régionale des comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de l'association CD2E</i>	
EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS :	
* <i>Délibérations relevant de la commission 1</i>	13
* <i>Délibérations relevant de la commission 3</i>	14
* <i>Délibérations relevant de la commission 4</i>	26
* <i>Délibérations relevant de la commission 5</i>	33
* <i>Délibérations relevant de la commission 6 (1^{ère} partie)</i>	37
* <i>Délibérations relevant de la commission 7 (1^{ère} partie)</i>	50
ARRIVÉE DE MADAME HASMIK TOLMAJIAN, AMBASSADRICE D'ARMÉNIE ET DE MONSIEUR HOVHANNES GUEVORKIAN, REPRÉSENTANT DU HAUT-KARABAGH EN FRANCE	56
EXAMEN DES DÉLIBÉRATIONS :	
* <i>Délibérations relevant de la commission 7 (2^{ème} partie)</i>	64
* <i>Délibérations relevant de la commission 6 (2^{ème} partie)</i>	69
VOTE SUR L'URGENCE DES MOTIONS ET VŒUX	87
EXAMEN DES MOTIONS ET VŒUX	105
QUESTIONS ORALES	130
ANNEXES :	
* <i><u>Annexe 1</u> : Votes électroniques</i>	143
* <i><u>Annexe 2</u> : Amendements</i>	421
* <i><u>Annexe 3</u> : Motions et vœux</i>	41 €
* <i><u>Annexe 4</u> : Liste d'émargement</i>	454

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Le Conseil régional, dûment convoqué par son Président le 18 janvier 2024 s'est réuni le 1^{er} février 2024, à 09h00, salle de l'hémicycle - 151 Avenue du Président Hoover à Lille, sous la présidence de Monsieur Xavier BERTRAND, Président du Conseil régional.

Liste de présence de la journée du 1^{er} février 2024 :

Ouverture de la séance à 09h10, Monsieur le Président constate que le quorum est atteint.

Ont été présents au cours de l'instance (158) : Madame Régine ANDRIS, Madame Laurence BARA, Madame Florence BARISEAU, Monsieur Jean-Pierre BATAILLE, Monsieur Bernard BAUDE, Madame Laure BAZAN, Monsieur Philippe BEAUCHAMPS, Monsieur Pierrick BERTELOOT, Monsieur Xavier BERTRAND, Monsieur Martial BEYAERT, Madame Valérie BIEGALSKI, Monsieur Bruno BILDE, Madame Nathalie BILLET, Madame Anne-Sophie BOISSEAUX, Madame Émilie BOMMART, Madame Nadège BOURGHELLE-KOS, Monsieur Laurent BRICE, Monsieur Yannick BROHARD, Monsieur Cédric BRUN, Madame Sylvaine BRUNET, Monsieur Yves BUTEL, Monsieur Maxime CABAYE, Monsieur Guislain CAMBIER, Monsieur Philippe CARON, Madame Odile CASIER, Monsieur Salvatore CASTIGLIONE, Monsieur Jean CAUWEL, Madame Laurence CHARPENTIER, Monsieur Bruno CLAVET, Madame Elisabeth CLOBOURSE, Madame Elodie CLOEZ, Madame Aurore COLSON, Monsieur Christophe COULON, Monsieur Edouard COURTIAL, Monsieur Alexandre COUSIN, Madame Jennifer DE TEMMERMAN, Monsieur Arnaud DECAGNY, Monsieur François DECOSTER, Madame Marie-Noëlle DELAIRE, Madame Sandra DELANNOY, Monsieur Guillaume DELBAR, Madame Christine DELEFORTRIE, Monsieur Eric DELHAYE, Madame Karima DELLI, Monsieur Pascal DEMARTHE, Madame Cathy DESFONTAINES, Monsieur François DESHAYES, Madame Héloïse DHALLUIN, Monsieur Franck DHERSIN, Madame Mabrouka DHIFALLAH, Madame Mélanie DISDIER, Monsieur Martin DOMISE, Monsieur Eric DONNAY, Madame Mady DORCHIES, Madame Nathalie DROBINOHA, Madame Michèle DUCLOY, Madame Stéphanie DUCRET, Monsieur Alexandre DUFOSSET, Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE, Monsieur Eric DURAND, Madame Marie-Christine DURIEZ, Monsieur Hakim ELAZOUZI, Madame Christine ENGRAND, Monsieur Olivier ENGRAND, Monsieur Philippe EYMERY, Madame Maryse FAGOT, Monsieur Daniel FASQUELLE, Madame Huguette FATNA, Madame Virginie FENAIN, Madame Sabine FINEZ, Madame Sarah FLAMANT, Monsieur Jean-Paul FONTAINE, Madame Anne-Sophie FONTAINE, Madame Brigitte FOURÉ, Monsieur Luc FOUTRY, Madame Amel GACQUERRE, Monsieur André GENELLE, Monsieur Bernard GERARD, Madame Nathalie GHEERBRANT, Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON, Madame Sandrine GOMBERT, Madame Elisabeth GONDY, Monsieur Franck GONSSE, Madame Zahia HAMDANE, Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA, Monsieur Guy HARLÉ D'OPHOVE, Madame Audrey HAVEZ, Madame Chanez HERBANNE, Madame Samira HERIZI, Monsieur Alban HEUSÈLE, Monsieur Yvan HUTCHINSON, Monsieur Thomas HUTIN, Monsieur Sébastien HUYGHE, Madame Isabelle ITTELET, Madame Nelly JANIER DUBRY, Madame Claire JOLY, , Madame Sarah KERRICH-BERNARD, Madame Emmanuelle LAMARQUE, Madame Marie-Ange LAYER, Madame Nathalie LEBAS, Monsieur Daniel LECA, Monsieur Frédéric LEFEBVRE, Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY, Madame Marie-Sophie LESNE, Monsieur Frédéric LETURQUE, Madame Brigitte LHOMME, Monsieur Jean-Christophe LORIC, Madame Caroline LUBREZ, Madame Roxane LUNDY, Monsieur Fulvio LUZI, Madame Frédérique MACAREZ, Monsieur Alexandre MAESELE, Madame Faustine MALIAR, Madame Claire MARAIS-BEUIL, Monsieur Serge MARCELLAK, Madame Manoëlle MARTIN, Madame Fatima MASSAU, Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE, Monsieur Gilles METTAI, Monsieur Jean-Michel MICHALAK, Madame Martine MIQUEL, Monsieur Frédéric MOTTE, Monsieur Dominique MOYSE, Monsieur Jean-Paul MULOT, Monsieur Adrien NAVE, Monsieur Loïc PEN, Madame Anne PINON, Madame Patricia PLANCKE, Monsieur Olivier PLANQUE, Monsieur Julien POIX, Madame Danièle PONCHAUX, Madame Patricia POUPART, Madame Laurence PROUVOT, Monsieur Denis PYPE, Madame Catherine QUIGNON, Monsieur Jean-François RAPIN, Monsieur Nicolas RICHARD, Monsieur Laurent RIGAUD, Madame Margaux ROUCHET, Madame Samia SADOUNE, Monsieur Benjamin SAINT-HUILE, Madame Marianne SECK, Monsieur Antoine SILLANI, Monsieur Serge SIMÉON, Madame Valérie SIX, Monsieur Jean-Louis SOUFFLET, Monsieur Jean-Michel TACCOEN, Madame Anne-Sophie TASZAREK, Madame Véronique TEINTENIER, Monsieur Grégory TEMPREMANT, Monsieur Ghislain TETARD, Monsieur Philippe THÉVENIAUD, Monsieur Benoit TIRMARCHE, Madame Marine TONDELIER, Monsieur Philippe TORRE, Madame Bernadette VANNOBEL, Madame Edith VARET, Madame Katy VUYLSTEKER.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Etaient absents ou excusés (12) : *Monsieur Emmanuel AGIUS, Madame Natacha BOUCHART, Monsieur Sébastien CHENU, Madame Christelle DELEBARRE, Monsieur Carlos DESCAMPS, Monsieur Michel GUINIOT, Monsieur Simon JOMBART, Monsieur Anthony JOUVENEL, Madame Paulette JUILIEN PEUVION, Monsieur Emmanuel MAQUET, Monsieur Ludovic ROHART, Monsieur Jean-Philippe TANGUY.*

Secrétaire de séance : Monsieur Daniel LECA.

Liste des pouvoirs de la séance du 1^{er} février 2024 :

Groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants :

Monsieur Emmanuel AGIUS donne pouvoir à Madame Laurence CHARPENTIER (de 09h00 à 19h53), Monsieur Xavier BERTRAND donne pouvoir à Monsieur Christophe COULON (de 11h34 à 12h00 et de 16h36 à 17h26), Madame Anne-Sophie BOISSEAUX donne pouvoir à Madame Laure BAZAN (de 16h00 à 19h53), Madame Natacha BOUCHART donne pouvoir à Madame Faustine MALIAR (de 09h00 à 15h12), puis à Madame Nadège BOURGHELLE-KOS (de 15h13 à 19h53), Monsieur Maxime CABAYE donne pouvoir à Monsieur Jean CAUWEL (de 09h00 à 19h53), Monsieur Edouard COURTIAL donne pouvoir à Madame Aurore COLSON (de 12h00 à 19h53), Monsieur Martin DOMISE donne pouvoir à Monsieur Eric DONNAY (de 09h00 à 10h30), Monsieur Eric DURAND donne pouvoir à Madame Véronique DUMONT-DESEIGNE (de 09h00 à 10h30), Monsieur Olivier ENGRAND donne pouvoir à Monsieur Franck GONSSE (de 16h46 à 19h53), Monsieur Daniel FASQUELLE donne pouvoir à Monsieur Olivier ENGRAND (de 12h25 à 16h45), puis à Monsieur André GENELLE (de 16h45 à 19h53), Madame Anne-Sophie FONTAINE donne pouvoir à Madame Sabine FINEZ (de 16h45 à 19h53), Monsieur Luc FOUTRY donne pouvoir à Madame Caroline LUBREZ (de 19h00 à 19h53), Madame Nathalie GHEERBRANT donne pouvoir à Monsieur Olivier PLANQUE (de 15h45 à 19h53), Madame Chanez HERBANNE donne pouvoir à Madame Isabelle ITTELET (de 16h45 à 19h53), Monsieur Yvan HUTCHINSON donne pouvoir à Madame Chanez HERBANNE (de 12h00 à 15h25), puis à Monsieur Pierre-Emmanuel GIBSON (de 17h20 à 19h53), Madame Claire JOLY donne pouvoir à Madame Nelly JANIER DUBRY (de 10h30 à 12h10), Monsieur Simon JOMBART donne pouvoir à Madame Claire JOLY (de 09h00 à 10h24), puis à Madame Emmanuelle LAMARQUE (de 10h30 à 19h53), Monsieur Frédéric LETURQUE donne pouvoir à Madame Nathalie GHEERBRANT (de 09h00 à 14h50), puis à Madame Marie-Sophie LESNE (de 15h45 à 19h53), Madame Brigitte LHOMME donne pouvoir à Madame Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY (de 16h35 à 19h53), Monsieur Fulvio LUZI donne pouvoir à Madame Manoëlle MARTIN (de 19h00 à 19h53), Madame Frédérique MACAREZ donne pouvoir à Madame Martine MIQUEL (de 19h00 à 19h53), Madame Faustine MALIAR donne pouvoir à Madame Sophie MERLIER-LEQUETTE (de 15h13 à 19h53), Monsieur Emmanuel MAQUET donne pouvoir à Madame Patricia POUPART (de 09h00 à 19h53), Monsieur Jean-François RAPIN donne pouvoir à Monsieur André GENELLE (de 09h00 à 10h00).

Groupe UDI :

Monsieur Philippe CARON donne pouvoir à Madame Cathy DESFONTAINES (de 15h25 à 19h53), Monsieur Salvatore CASTIGLIONE donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel MICHALAK (de 09h00 à 12h10), Madame Christelle DELEBARRE donne pouvoir à Madame Elisabeth GONDY (de 09h53 à 19h53), Monsieur Eric DELHAYE donne pouvoir à Madame Elisabeth CLOBOURSE (de 09h00 à 10h00), puis à Monsieur Jean-Paul FONTAINE (de 16h35 à 19h53), Madame Stéphanie DUCRET donne pouvoir à Madame Danièle PONCHAUX (de 11h19 à 19h53), Monsieur Hakim ELAZOUZI donne pouvoir à Madame Cathy DESFONTAINES (de 09h00 à 12h47), Madame Brigitte FOURÉ donne pouvoir à Monsieur Daniel LECA (de 11h22 à 12h22), Madame Amel GACQUERRE donne pouvoir à Madame Valérie SIX (de 12h14 à 19h53), Madame Paulette JUILIEN PEUVION donne pouvoir à Madame Maryse FAGOT (de 09h00 à 19h53), Madame Nathalie LEBAS donne pouvoir à Monsieur Jean-Michel MICHALAK (de 14h50 à 16h00), Monsieur Dominique MOYSE donne pouvoir à Madame Elisabeth CLOBOURSE (de 15h35 à 19h53), Monsieur Ludovic ROHART donne pouvoir à Monsieur Pascal DEMARTHE (de 09h00 à 19h53), Monsieur Serge SIMÉON donne pouvoir à Monsieur Salvatore CASTIGLIONE (de 14h50 à 19h53), Madame Anne-Sophie TASZAREK donne pouvoir à Monsieur Grégory TEMPREMANT (de 09h00 à 11h11).

Groupe MoDem, Radicaux et Apparentés :

Monsieur François DECOSTER donne pouvoir à Madame Valérie BIEGALSKI (de 09h00 à 14h50), Monsieur Anthony JOUVENEL donne pouvoir à Madame Edith VARET (de 09h00 à 19h53), Madame Fatima MASSAU donne pouvoir à Monsieur Jean-Christophe LORIC (de 17h29 à 19h53), Madame Bernadette VANNOBEL donne pouvoir à Madame Michèle DUCLOY (de 14h55 à 19h53).

Groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés :

Monsieur Pierrick BERTELOOT donne pouvoir à Madame Nathalie BILLET (de 15h20 à 19h53), Monsieur Bruno BILDE donne pouvoir à Monsieur Bruno CLAVET (de 15h20 à 19h53), Madame Émilie BOMMART donne pouvoir à Madame Patricia PLANCKE (de 15h40 à 19h53), Monsieur Laurent BRICE donne pouvoir à Monsieur Alexandre DUFOSSET (de 09h30 à 10h30), puis à Monsieur Alban HEUSÈLE (de 15h40 à 19h53), Monsieur Sébastien CHENU donne pouvoir à Madame Mélanie DISDIER (de 09h00 à 19h53), Monsieur Carlos DESCAMPS donne pouvoir à Madame Claire MARAIS-BEUIL (de 09h00 à 19h53), Madame Christine ENGRAND donne pouvoir à Madame Huguette FATNA (de 18h23 à 19h53), Monsieur Philippe EYMERY donne pouvoir à Madame Régine ANDRIS (de 16h37 à 18h33), Monsieur Michel GUINIOT donne pouvoir à Monsieur Jean-Louis SOUFFLET (de 09h00 à 19h53), Madame Audrey HAVEZ donne pouvoir à Madame Christine ENGRAND (de 15h57 à 18h22), puis à Madame Virginie FENAIN (de 18h23 à 19h53), Monsieur Alexandre MAESELE donne pouvoir à Monsieur Adrien NAVE (de 15h48 à 19h53), Monsieur Jean-Philippe TANGUY donne pouvoir à Madame Sandra DELANNOY (de 09h00 à 19h53), Monsieur Philippe THÉVENIAUD donne pouvoir à Monsieur Alexandre DUFOSSET (de 15h20 à 19h53), Monsieur Philippe TORRE donne pouvoir à Monsieur Paul-Henry HANSEN-CATTA (de 17h15 à 19h53).

Groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi :

Madame Karima DELLI donne pouvoir à Madame Roxane LUNDY (de 16h24 à 19h53), Monsieur Thomas HUTIN donne pouvoir à Monsieur Benoît TIRMARCHE (de 17h14 à 19h53), Monsieur Gilles METTAI donne pouvoir à Monsieur Yannick BROHARD (de 17h13 à 19h53), Madame Marine TONDELIER donne pouvoir à Monsieur Alexandre COUSIN (de 17h31 à 19h53), Madame Katy VUYLSTEKER donne pouvoir à Monsieur Julien POIX (de 15h01 à 19h53).

Groupe Gauche Républicaine et Ecologique :

Monsieur Bernard BAUDE donne pouvoir à Madame Marie-Ange LAYER (de 17h00 à 19h53), Monsieur Martial BEYAERT donne pouvoir à Madame Catherine QUIGNON (de 11h59 à 18h00), Madame Jennifer DE TEMMERMAN donne pouvoir à Madame Sandrine GOMBERT (de 14h59 à 16h54), Madame Sandrine GOMBERT donne pouvoir à Madame Héloïse DHALLUIN (de 17h05 à 19h53), Monsieur Serge MARCELLAK donne pouvoir à Monsieur Bernard BAUDE (de 15h56 à 16h59), Madame Samia SADOUNE donne pouvoir à Madame Sarah KERRICH-BERNARD (de 11h59 à 19h53), Monsieur Benjamin SAINT-HUILE donne pouvoir à Madame Margaux ROUCHET (de 11h44 à 19h53).

OUVERTURE DE LA SÉANCE

(la séance est ouverte à 9 heures 10 sous la présidence de Xavier BERTRAND)

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, je déclare la séance ouverte. Je demande à Daniel LECA d'assurer le secrétariat de séance.

Monsieur LECA, je vous remercie de bien vouloir procéder à l'appel nominatif de chacun des conseillers régionaux et de faire lecture des pouvoirs qui m'ont été transmis.

(Monsieur LECA procède à l'appel des membres)

M. LE PRÉSIDENT : Nous sommes 131 membres présents. Le quorum est donc atteint.

Je rappelle que la séance est publique et qu'elle fait l'objet d'une retransmission en direct sur le site internet de la région. Le public présent peut être, quant à lui, accueilli dans les espaces qui lui sont dédiés.

Chers collègues, en ce début de séance, je souhaite que nous ayons une pensée et que nous apportions notre soutien aux agriculteurs aujourd'hui mobilisés qui se battent pour pouvoir continuer à travailler, à vivre et à nous nourrir. Cet après-midi, à l'occasion de l'examen des vœux et motions, nous aurons le temps d'un débat politique que je souhaite large et complet.

Ce matin, en accord avec les représentants professionnels et syndicaux je vous propose le temps de la pensée et de notre sympathie attristée suite aux décès tragiques de cette jeune agricultrice, Alexandra Senac, et de sa fille Camille, âgée de 12 ans, décédées le 23 janvier dernier à Pamiers alors qu'elle défendait son travail et la dignité de son métier, et qu'elle exprimait comme tant d'autres les difficultés et les colères que le monde agricole manifeste partout en France. Au nom de notre assemblée régionale, je vous propose d'observer un moment de recueillement.

(une minute de silence est observée)

Je vous remercie.

Je précise que si j'avais l'intention de procéder à cette minute de silence, elle a fait aussi l'objet de demandes de la part de responsables de groupe.

Voici maintenant quelques informations relatives à cette séance qui se déroulera sur une journée. Nous procéderons à l'adoption des procès-verbaux des Séances plénières du 23 novembre puis des 14 et 15 décembre 2023. Nous procéderons au vote sur l'urgence de la délibération 448, « Inondations : mesures de soutien de la région Hauts-de-France ». Nous examinerons les différents rapports qui vous ont été transmis. Nous procéderons à l'examen des délibérations dans l'ordre des commissions. Nous procéderons au vote de l'urgence des motions et vœux avant d'examiner ceux dont l'urgence aura été adoptée. Nous terminerons notre séance par l'examen des questions orales.

Nous accueillerons en fin de matinée Madame Hasmik TOLMAJIAN, ambassadrice d'Arménie, et Monsieur Hovhannes GUEVORKIAN, représentant du Haut-Karabakh en France. Nous les écouterons sur la situation qui continue de nous préoccuper, puis nous mettrons à l'honneur l'Arménie en inaugurant dans le hall de notre siège l'exposition photographique de Lydia KASPARIAN.

Adoption du procès-verbal de la Séance plénière du 23 novembre dernier. Ce document vous a été transmis par voie électronique. S'il n'appelle pas d'observation particulière de votre part, il sera considéré comme adopté en application de l'article L.4132-12 du Code général des collectivités territoriales.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Il est donc considéré comme adopté.

Adoption du procès-verbal de la Séance plénière des 14 et 15 décembre derniers. Ce document vous a été transmis par voie électronique. S'il n'appelle pas d'observation particulière de votre part, il sera considéré comme adopté en application de l'article L.4132-12 du Code général des collectivités territoriales.

Monsieur POIX est inscrit.

M. POIX : Merci, Monsieur le Président.

Le centre d'éducation à l'environnement d'Amaury a été l'objet d'un long débat en décembre dernier, que j'avais lancé sur ces bancs et par courrier dès juillet, relayant l'inquiétude des salariés, des élus locaux, des associations, de tout un territoire. En effet, samedi 20 janvier, des centaines de personnes se sont rassemblées à Hergnies sur la place principale pour dire oui au maintien de cet outil d'éducation populaire indispensable.

Comment rendre fiers les habitants de notre région, si nous les privons des structures, des outils qui leur permettent de prendre conscience des richesses naturelles et patrimoniales de leur territoire ?

La solution qui est proposée – Madame TEINTENIER, vous m'avez répondu par courrier hier soir – d'intervenir dans les classes avec des malles pédagogiques et une équipe qui serait réduite de onze personnes à cinq, est clairement insuffisante et ne réglera pas le problème d'assignation à résidence, d'enclavement géographique social très fort qui se pose dans ce territoire.

Qui peut croire qu'en supprimant un centre d'hébergement de 78 places on peut faire mieux l'éducation à l'environnement ?

Qui peut croire qu'en supprimant six, sept ou huit emplois on peut faire mieux de l'éducation à l'environnement ?

Qui peut croire qu'en supprimant complètement un centre et des structures qui sont viables – l'expertise montre qu'un tiers des bâtiments sont encore exploitables – on va faire rayonner le Valenciennois, l'Amandinois, le parc naturel régional Scarpe-Escaut au-delà de ses frontières, puisqu'il y a aussi des gens qui viennent du Pas-de-Calais, de la Métropole lilloise – dans cette structure 4 000 nuitées ont été effectuées l'année dernière.

Qui peut le croire ? Personne, et certainement pas les élus locaux, les citoyens mobilisés, les associations, et certainement pas nous, Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente.

Vous m'avez dit qu'on ne peut pas s'immiscer dans les affaires locales. Pourtant, vous avez répondu à la sollicitation du PNR, vous financez à hauteur de 28 000 euros la pose de panneaux de sécurisation. Il est temps d'appeler le PNR à la raison. Vous êtes leader sur cette question des PNR.

M. LE PRÉSIDENT : Deux minutes, pas plus. Je signale tout d'abord qu'on est face au premier détournement de procédure de la journée. Cela n'a absolument pas trait au procès-verbal de la précédente séance.

Ceci étant, c'est un sujet important. Je demande donc que l'on saisisse le PNR en faisant état de la remarque faite aujourd'hui. Mais de grâce, je fais des réunions de conférence des présidents. Si on pouvait s'y tenir et respecter la procédure, ce serait bien mieux. Et ce ne serait pas seulement le respect du règlement intérieur, mais le respect de toutes et tous.

Nous poursuivons avec la défense de l'urgence de l'inscription à l'ordre du jour de la délibération 448.

Urgence de la délibération 2024.00448 - Inondations : mesures de soutien de la région Hauts-de-France

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

M. LE PRESIDENT : Madame BARISEAU dispose de deux minutes pour défendre l'urgence de la délibération.

MME BARISEAU : Merci, Monsieur le Président.

Défendre l'urgence est statutaire, mais est-ce vraiment nécessaire ? Est-il vraiment besoin d'argumenter sur l'urgence d'aider à nouveau, encore plus et encore mieux, nos habitants, nos artisans, nos commerçants, nos agriculteurs, nos territoires, quand on sait que près de 300 communes ont été reconnues en catastrophe naturelle, 450 entreprises touchées, ainsi que 150 à 200 exploitations agricoles. Plus de 10 000 sinistres ont été déclarés, et au moins 6 000 habitations ont été touchées.

Au cas où vous en doutiez encore, oui, il y a urgence à voter ces nouveaux soutiens présentés dans la délibération. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur l'urgence ?

INTERVENANT : Nous allons bien évidemment soutenir cette urgence au vu de la gravité de la situation vécue dans les départements des Hauts-de-France, et principalement dans le département du Pas-de-Calais.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ?

Madame ENGRAND.

MME ENGRAND : Merci, Monsieur le Président.

Je ne peux que me féliciter de voir enfin apparaître des décisions prises en faveur des sinistrés des tempêtes Ciaran, Domingos et autres crues subies dans la région. Les habitants du Nord et du Pas-de-Calais vont peut-être voir dans ces mesures une lueur d'espoir leur permettant, sans mauvais jeu de mots, de sortir enfin la tête de l'eau.

J'ai été la première dès septembre à alerter sur le danger du non-entretien des waterings, et sur cette catastrophe qui se faisait jour. Depuis, c'est autant avec colère que détermination, sans prétention d'avoir été Cassandra, que je constate les dégâts à propos desquels on avait donné l'alerte. Les communes sinistrées ne seront pas sauvées avec les 50 millions d'euros promis par le gouvernement et par cette délibération, mais cela va dans le bon sens.

Néanmoins, je me permets de profiter de ce temps de parole pour insister sur ce qui fait défaut dans le cas présent : la prévention et l'honnêteté intellectuelle. Nous ne pourrions décemment reprendre nos vies comme si rien ne s'était passé que lorsque le nettoyage, l'entretien et les curages seront terminés, ce qui n'est absolument pas le cas aujourd'hui. Quand aucune trace ne témoignera plus de ces mois dignes de l'enfer, il ne faudra pas prendre le redoux pour acquis. Au contraire, il est déjà temps de penser à l'après et à le rendre possible grâce à l'entretien des waterings, à l'achat de pompes comme celles que nous avons dû emprunter en urgence aux Pays-Bas ou en Slovaquie, au lancement des travaux nécessaires pour l'aménagement de canaux, à la mise en place de process pour les professionnels tributaires de ces canaux en cas de nouvelle catastrophe, aux prérequis et bonnes pratiques pour l'indemnisation des particuliers et des professionnels. En effet, si les aléas naturels sont déplorables, la malhonnêteté intellectuelle de certains assureurs – pas de tous bien sûr – et les promesses non tenues des élus le sont encore plus. Certains assureurs jouent le jeu mais d'autres n'hésitent pas à plonger encore plus les sinistrés dans une situation précaire en obligeant les professionnels à avancer des sommes colossales pour s'acquitter des franchises et racheter leur matériel.

Nous resterons donc vigilants quant à la bonne coopération entre les parties, de façon que personne ne tire profit de cette catastrophe encore bien visible. Nous porterons également une attention accrue sur les sommes débloquées et leur utilisation tant la situation est critique et tant les habitants le méritent. Merci.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

M. LE PRESIDENT : Nous votons sur l'urgence.

Vote sur l'urgence de la délibération n° 2024.00448

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

RAPPORTS

M. LE PRESIDENT : Vous avez été destinataires pour information de plusieurs rapports.

Rapport d'information sur l'exercice de la délégation du président en matière de marchés publics.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

Rapport d'information sur l'exercice de la délégation du président pour ester en justice.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

Rapport d'information sur l'exercice de la délégation du président relatif aux mandats spéciaux.

Y a-t-il des observations ? Il n'y en a pas.

Rapport de la Chambre régionale des comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de l'association CD2E.

Madame VUYLSTEKER a demandé la parole.

MME VUYLSTEKER : Merci, Monsieur le Président.

Je tiens, à l'occasion de ce rapport de la Chambre régionale des comptes, à saluer les travaux et les résultats du CD2E, Centre de déploiement de l'écotransition dans les entreprises et les territoires, une structure qui a évolué en juillet 2020 à la suite de la fusion de trois associations, mais qui est la suite d'une initiative fondée et présidée pendant vingt ans par l'ancien vice-président de la région Nord – Pas de Calais, notre ami écologiste Jean-François CARON.

Cette structure est le fruit d'une exploration approfondie de nombreux laboratoires de recherche dans notre région, plus de cent, et a permis de mettre les Hauts-de-France en pole position nationale dans le domaine de la transition écologique et énergétique à l'époque.

Le CD2E, en tant que pôle de compétitivité en économie circulaire, a su jouer un rôle essentiel en connectant la recherche publique et le secteur industriel. Ses missions, axées sur l'accélération de la transition écologique, ont été un moteur de dynamisme, permettant à notre région de se démarquer au niveau national.

Nous considérons donc qu'il est crucial de souligner l'importance stratégique, de soutenir financièrement cette structure qui explore et innove là où le privé hésiterait à investir. Il est nécessaire de pointer l'importance des financements publics dans cette démarche. Le CD2E a été créé pour défricher des domaines nouveaux, des sujets d'innovation importants pour notre avenir, mais souvent délaissés par le secteur privé en quête de bénéfices immédiats. Les financements publics sont donc indispensables pour soutenir ces initiatives exploratoires et faire émerger de nouveaux champs d'innovation.

Si la Chambre régionale des comptes souligne le caractère fragile de la situation financière du CD2E, avec une dépendance importante aux subventions publiques, représentant environ 70 % de ses ressources, il est impératif de reconnaître que la transition vers une économie plus durable nécessite des investissements à long terme, quasiment impossibles à obtenir du secteur privé, s'agissant de R&D dans des domaines qui n'ont pas encore trouvé leur modèle économique. Les fonds publics jouent ainsi un rôle déterminant dans la consolidation et la pérennisation de structures telles que le CD2E et ses projets.

Renforcer les subventions publiques permet aussi de maîtriser les budgets en évitant de faire peser sur les fonds propres les dépenses liées à...

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

M. LE PRESIDENT : Juste un rappel qui n'est pas tout à fait nouveau. Vous avez deux minutes. Il n'y a pas de vote, donc pas d'explication de vote. Juste une dernière phrase.

MME VUYLSTEKER : Une phrase... Je vais la prendre dans ma conclusion.

C'est une question d'intérêt général et impératif d'aider davantage le CD2E en passant par une convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens. Voilà comment je pourrais résumer mon intervention et mon appel, Monsieur BERTRAND.

M. LE PRESIDENT : Merci. Frédéric MOTTE souhaite-t-il répondre ?

M. MOTTE : On aime bien vilipender le secteur privé. Mais si vous sortez le secteur privé du CD2E, demain matin il dépose le bilan. C'est ce partenariat constructif qui nous permet d'avancer. Le rapport de la Chambre régionale des comptes mettait en avant la nécessité d'aller plus en détail dans le suivi de la gestion. C'est ce que nous faisons dans le cadre d'une amélioration continue avec eux. Cela reste pour nous un pilier majeur de notre enjeu de transition autour du bâtiment durable. Bien évidemment, le Conseil régional répond toujours présent aux côtés du CD2E.

COMMISSION 1

Finances

2024.00397 – Virement de crédits entre chapitres d'une même section au sein du budget principal

M. LE PRESIDENT : Monsieur HUTIN est inscrit.

M. HUTIN : Merci, Monsieur le Président.

Je veux juste préciser la nature de cette délibération. Il s'agit pour une part du reversement d'une recette que l'Etat considère trop perçue, une compensation de la perte de la CVAE. On va rendre 2,2 millions d'euros au titre de la solidarité régionale, avec un fonds de péréquation. Ce sont les régions qui financent la solidarité entre les régions. Sur le principe, il n'y a pas de souci. Mais ce serait bien que l'Etat mette les moyens pour les régions, notamment celles qui ont plus de difficultés, au lieu de demander aux régions de se répartir entre elles les difficultés.

M. LE PRESIDENT : Le scrutin est ouvert.

Vote sur la délibération n° 2024.00397

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

COMMISSION 3

Transports

2024.00109 – Convention avec la gendarmerie pour la sécurisation du réseau TER des Hauts-de-France pour 2024

M. LE PRESIDENT : Cathy DESFONTAINES est inscrite, puis Edith VARET, Adrien NAVE, Karima DELLI, Sandrine GOMBERT et explication de vote d'Anne-Sophie FONTAINE, de Julien POIX et de Sandrine GOMBERT.

Cathy DESFONTAINES a la parole.

MME DESFONTAINES : Merci, Monsieur le Président.

À la veille des Jeux olympiques de Paris 2024, pour laquelle notre belle région Hauts-de-France fera office de terre d'accueil, nous nous réjouissons de la reconduction de cette convention qui revoit à la hausse le nombre de jours de déploiement de réservistes, passant à 935 jours contre 655 jours dans la convention précédente. Cette mesure phare est un signal envoyé à nos concitoyens. Malgré l'abaissement récent de l'alerte attentat, il faut continuer à être vigilant. Voter cette convention, c'est agir en responsabilité.

Je m'exprime ici avec une double casquette. Premièrement, en tant que femme. Je pense que beaucoup d'entre elles se reconnaîtront. La vue de l'uniforme, si elle n'est pas l'alpha, est l'oméga de la réponse face à un sentiment d'insécurité, a tendance à dissuader les comportements irrespectueux ou à risque dans les gares et les transports. Ensuite, comme élue régionale, j'estime que cette convention va dans le bon sens sous un autre aspect. Si l'on veut réaliser nos objectifs en faveur de la transition écologique et réduire les déplacements en voiture, il faut une alternative ferroviaire au rendez-vous de l'enjeu. Cela ne pourra pas se faire si le train n'est pas un moyen de transport qui inspire confiance aux usagers.

Résolument en accord avec les principes et le contenu de la convention avec la gendarmerie, le groupe UDI-UC votera cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci.

Edith VARET.

MME VARET : Je passe la parole à Michèle DUCLOY.

M. LE PRESIDENT : Allez-y.

MME DUCLOY : Merci, Monsieur le Président.

Dans nos gares, l'insécurité constitue une préoccupation persistante au sein des communautés locales. Beaucoup de territoires, comme le Calaisis ou le Dunkerquois et bien d'autres d'ailleurs, sont concernés par cette inquiétude. Les voyageurs, les usagers des transports en commun se trouvent souvent confrontés à des situations douloureuses, allant d'actes mineurs aux actes les plus graves. Il est donc crucial, non seulement de mettre en œuvre toute mesure pour dissuader la délinquance, telle que les caméras de surveillance, mais aussi de renforcer les mesures existantes qui font l'objet de cette présente délibération, et de soutenir les maires qui œuvrent au quotidien.

En permettant d'accroître la présence des militaires de la gendarmerie sur les quais de nos gares nous permettons de poursuivre la lutte contre l'insécurité. Depuis 2018, en lien avec les services de l'Etat, notre collaboration fructueuse avec les services de gendarmerie a permis la mobilisation de patrouilles de gendarmes réservistes pour renforcer la sécurité du réseau TER.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

L'augmentation du déploiement annuel démontre notre engagement renouvelé envers la sécurité de l'ensemble du réseau, une démarche d'autant plus cruciale en vue des Jeux olympiques et paralympiques de cet été qui se dérouleront à Paris, mais aussi à Lille pour certaines épreuves.

Chaque patrouille composée de militaires réservistes assure une présence dissuasive et réactive, contribuant ainsi à renforcer la sécurité dans les gares sensibles. La collaboration avec les groupements de gendarmerie départementale des régions voisines garantit une mise en œuvre efficace et une utilisation optimale des ressources.

Sur le plan financier, la région s'engage, comme vient de le dire mon homologue Cathy DESFONTAINES, à financer jusqu'à 935 jours réservistes, démontrant ainsi notre investissement dans la sécurité publique, une mesure qui contribuera également à la tranquillité d'esprit des voyageurs et à la réussite des Jeux olympiques. Cette contribution s'intègre financièrement dans la convention TER Hauts-de-France et est financée à travers les charges facturées par SNCF Voyageurs.

En approuvant cette délibération, chers collègues, nous affirmons notre engagement envers la sécurité publique et contribuons activement à la réussite de cet événement international. C'est pourquoi le groupe Modem, Radicaux et Apparentés votera cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Merci.

Monsieur NAVE.

M. NAVE : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, au moment où nous nous apprêtons à renouveler notre partenariat avec la gendarmerie pour la sécurisation des gares et des TER de notre région, il serait intéressant d'avoir un retour d'expérience, un bilan de ce dispositif qui existe depuis 2018 et qui devait, conformément aux conventions signées, donner lieu à des réunions trimestrielles et à un bilan annuel afin de juger de son efficacité et d'y apporter des ajustements si nécessaire. Or, nous n'avons aucun document nous permettant de juger de l'efficacité de ce dispositif.

Nous sommes favorables à plus de présence dans nos trains, particulièrement si elle renforce la sécurité des voyageurs. Nous rappelons qu'au moment des élections régionales nous avons fait la proposition d'un renforcement des effectifs de la SUGE, Sûreté ferroviaire. Nul doute que la présence de la SUGE ou de la gendarmerie est efficace pour lutter contre l'insécurité. Il faut peut-être aussi rappeler qu'en 2023 une jeune femme s'est fait agresser dans nos trains. Il n'y a pas là lutte contre un sentiment d'insécurité, mais lutte contre une insécurité réelle. Il faut rappeler que l'homme avait verbalement agressé cette jeune femme en lui disant : « Sale Blanche, sur le Coran je vais te niquer, etc. » Je ne me permettrais pas de rediffuser la vidéo et le son de cette agression particulièrement violente. Mais nous savons que cette insécurité existe dans de nombreux trains, de nombreuses gares et que cette présence humaine est efficace pour lutter contre cette insécurité et ces comportements délictuels que nous ne voulons plus voir en France. Merci.

(applaudissements sur les bancs du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés)

M. LE PRESIDENT : Karima DELLI.

MME DELLI : C'est Julien POIX qui interviendra et je compléterai.

M. POIX : Merci, Monsieur le Président.

Le renouvellement de la convention passée avec la gendarmerie pour améliorer la sécurisation du réseau TER s'imposait. Elle va dans le bon sens. La réserve utilisée ici s'organise sur des engagements souples, avec une rémunération à la journée de 60 euros, qui sera un effort pour la région, mais un effort nécessaire pour continuer

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

à assurer une présence dans les trains, qui est un peu la marque de fabrique de notre région.

Problème : dans la convention, il est tout de même précisé qu'elle sera caduque en cas de besoin sur d'autres théâtres d'opérations. Vous n'êtes pas sans savoir que notre pays va accueillir les Jeux olympiques du 26 juillet au 11 août, puis les Jeux paralympiques du 28 août au 8 septembre. Au regard des besoins colossaux qui vont être mobilisés lors des deux jeux, il y a fort à croire que les gendarmes réservistes seront redéployés par l'Etat en priorité sur la sécurisation des sites et infrastructures. C'est ce que laisse à craindre l'article 12 de la convention qui dit qu'« *en cas de force majeure la gendarmerie se réserve la faculté de retirer tout ou partie du personnel, sans préavis et sans que ce retrait puisse ouvrir droit pour le bénéficiaire à une indemnité quelconque* ».

Donc une question très simple. Quel va être l'impact des Jeux olympiques sur ce dispositif ? Dès lors, comment assurer la sécurisation des trains à moyens constants ? Est-on en discussion avec la SNCF pour augmenter les effectifs de la SUGE et pour travailler avec Gares & Connexions sur le renforcement des équipes de vigiles dans les gares, pour prévoir cette alternative en cas de problème ?

Je rappelle aussi que notre région va accueillir à Villeneuve-d'Ascq les épreuves de basket et de hand-ball. Au-delà de la sécurisation des transports, se pose la question des sites. Bernard THIBAUT, membre du Comité d'organisation, souligne qu'il manque encore 20 000 agents de sécurité pour la sécurisation des sites, hors fan zones. Cela a contraint certaines villes comme Châteauroux à annuler purement et simplement les villages olympiques et les fan zones prévues.

Donc la Garde nationale via la gendarmerie et sa réserve n'est pas tout à fait suffisante. Il faut sécuriser. Quelle réponse avons-nous au niveau régional pour que nos transports soient sécurisés et que la charge ne repose pas complètement sur les collectivités ? Je termine en rappelant que le coût des Jeux olympiques sur la Métropole lilloise est estimé entre 12 et 14 millions d'euros, sécurité incluse. Il va falloir aussi que la région puisse poser des questions à Monsieur DARMANIN sur ces effectifs que nous devons renforcer au niveau des vigiles notamment. Merci.

M. LE PRESIDENT : Madame DELLI, allez-y pour l'explication de vote.

MME DELLI : Merci, Monsieur le Président.

Je tiens à dire à Madame DESFONTAINES que ce n'est pas la vue de l'uniforme qui nous rassure, nous les femmes. Oui, je suis désolée, quand je vois un uniforme, je ne suis pas forcément rassurée. C'est dans les imaginaires.

Pour améliorer la sécurisation de notre réseau et lutter contre l'insécurité dans les gares, mais également dans les trains, notre région a fait une expérimentation en décembre 2018. Cela s'est avéré plutôt positif et a été reconduit. Désormais je voudrais savoir si le fait que nous reconduisons ce partenariat pour renforcer la sécurité des lignes ferroviaires s'inscrit bien dans le plan du gouvernement, notamment le plan national de renforcement de la sécurité, puisque ce partenariat nous invite, mes chers collègues, à véritablement avoir les effectifs qui conviennent. Vous l'avez tous rappelé, nous sommes dans une volonté de renforcer les dispositifs à la veille des Jeux olympiques, mais aussi paralympiques. C'est une mesure pour laquelle il faut des réponses du gouvernement. Pourquoi ? Parce que la coopération doit s'incarner aussi par des questions très simples.

Tout d'abord, dans les échanges d'information. Comment allons-nous gérer par exemple l'échange des informations d'une région à une autre ? Avez-vous ces réponses ?

Ensuite, l'accroissement de la formation et des coopérations. Est-ce que nous avons assez de gendarmes, de formateurs d'ici l'ouverture, sachant que la formation, la sensibilisation sur ces métiers devra être renforcée.

Enfin, les conventions comprennent la lutte contre les infractions sexistes et les atteintes aux femmes, ce qui permettrait notamment d'engager toutes les capacités pour faire face aux menaces. Êtes-vous en lien avec le

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

gouvernement, et quels sont les chiffres concrets que vous allez mettre en place ?

M. LE PRESIDENT : Bien sûr qu'on n'est pas en lien avec eux, parce qu'on ne les a certainement pas attendus pour mener cette opération.

Sandrine GOMBERT.

MME GOMBERT : Merci, Monsieur le Président. Je ferai l'explication de vote en même temps.

Pour lutter contre l'insécurité et le sentiment d'insécurité, une première convention entre la région, la SNCF et la gendarmerie a été signée en 2018, à titre expérimental. Cette convention a mobilisé à l'époque 120 patrouilles de juillet à décembre en complémentarité avec la Sûreté ferroviaire. Ce besoin de sécurisation a ensuite abouti à la signature d'une deuxième convention de 2019 à 2020, puis à une troisième de 2021 à 2023, avec cette fois 200 patrouilles de gendarmerie mobilisées. Aujourd'hui, ce seront 300 patrouilles qui viendront renforcer les agents de sécurité ferroviaire.

La sécurisation des trains et des gares préoccupe chacun de nous, élus du groupe GRE, et nous ne nous opposerons pas à cette signature.

Cependant, depuis 2018, ce besoin d'effectif complémentaire aux équipes de Sûreté ferroviaire n'est plus expérimental. Il ne s'agit plus d'une surcharge ponctuelle d'activité, même si l'année 2024 est l'année olympique, et la sécurisation des jeux est un enjeu majeur et justifie que l'on y mette des moyens supplémentaires.

Du côté de la Sécurité ferroviaire, les effectifs stagnent à 2 800, 2 900 agents depuis 2013, alors que leur mission s'étoffe. En 2000, 80 % des effectifs de la Surveillance générale étaient consacrés à la lutte contre les atteintes de la personne, à prévenir les actes d'agression dans les trains, les gares, à garantir la tranquillité des voyageurs et du personnel de la SNCF. Puis d'autres missions s'ajoutent, telles que prévenir les dégradations, les vols, les infractions, dissuader les actes de malveillance. L'agent de sécurité ferroviaire intervient aussi en soutien des contrôleurs dans les situations de fraude. Cette mission risque d'ailleurs de prendre de l'ampleur, puisqu'à partir du 1^{er} mai, la nouvelle tarification à bord, plus chère pour l'usager, combinée à une insuffisance du nombre de guichets en gare, conduira à davantage de conflits, et donc potentiellement davantage d'interventions des agents de sûreté. De plus, avec la baisse de la présence humaine dans les gares, leur mission a évolué pour devenir un service supplémentaire pour les voyageurs, qui n'hésitent pas à leur demander des renseignements.

Bref, la Sûreté ferroviaire connaît des effectifs qui stagnent avec des missions de plus en plus lourdes pour pallier le manque de contrôleurs et de personnels de gare. Par conséquent, nous devons faire appel à des effectifs de gendarmerie de plus en plus importants.

Nous voterons cette délibération. Mais si on exclut le contexte exceptionnel que représentent les Jeux olympiques, nous préférons y ajouter une sécurisation plus pérenne, avec une présence renforcée d'agents ferroviaires, à plein temps, chaque jour, pour répondre aux attentes des usagers. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Anne-Sophie FONTAINE.

MME FONTAINE : Merci, Monsieur le Président.

Depuis 2018 nous avons engagé une collaboration fructueuse entre la région et les services de gendarmerie. En cette année 2024, et toute l'année 2024, nous renforcerons notre engagement en mobilisant encore davantage de patrouilles, portant ainsi le déploiement annuel à 935 jours réservistes, contre 655 précédemment.

Chaque patrouille de militaires contribue à assurer un maillage complet du territoire régional et renforce ainsi la sécurité des usagers à chaque trajet, à chaque arrêt. Nous sommes en effet fermement convaincus que des transports collectifs sûrs sont des transports attractifs. En améliorant la sécurité de nos usagers nous favorisons

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

le report vers des modes de transport plus respectueux de l'environnement.

Dans notre région, nous avons aussi associé la mise en place de la vidéoprotection dans nos gares régionales. Cela démontre vraiment notre volonté d'accompagner les usagers à chaque étape de leur trajet. C'est une preuve aussi d'engagement envers eux, de notre volonté d'offrir des trajets du quotidien sûrs, sereins et dignes de notre région.

Mes chers collègues, saisissons cette opportunité pour continuer à faire de nos gares et de nos trains régionaux des lieux de vie sereins, attractifs pour les habitants des Hauts-de-France. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Christophe COULON.

M. COULON : Merci, Monsieur le Président.

Je voudrais revenir un peu au cœur de la délibération. Au-delà de la liberté des propos éminemment respectables de chacun des groupes, je trouve que l'on s'éloigne un peu du cœur du sujet. Sécuriser sur la MEL, sécuriser à l'occasion des JO, mais sécurité dans les transports sous compétence de la région d'abord. Revenons-en d'abord à cela. Nous avons moult débats sur un sujet porté par Jean-Pierre BATAILLE sur la sécurisation à la fois des lycées et des gares, la vidéoprotection, et sur celle des communes. Pour nous, c'est exactement la prolongation de cette intention : la présence humaine dans les transports. C'est quelque chose qui n'est pas habituel, qui n'est pas une compétence. Pour autant, on considère que la sécurité dans les transports dont nous faisons la promotion et dont nous voulons le déploiement est un accompagnement indispensable. J'aimerais d'abord souligner cet effort que le Conseil régional fait, ce très bon partenariat issu d'une expérimentation avec la gendarmerie, même si les moyens ne sont jamais suffisants, c'est tout à fait juste, car les missions évoluent.

Deuxième remarque, sur la Métropole de Lille il y aura un certain nombre de rassemblements à venir et une circulation importante de spectateurs, de voyageurs, à l'occasion des épreuves de hand-ball des JO notamment. Il est donc d'autant plus justifié à cette occasion d'avoir ce renforcement bienvenu, même s'il y aura une extrême tension sur l'ensemble des forces de sécurité, CRS, gendarmerie, police nationale. Nous garantissons cette présence dans nos transports et c'est un acquis que nous devons donner à l'ensemble des voyageurs qui empruntent nos transports collectifs. Merci.

M. LE PRESIDENT : Le scrutin est ouvert sur cette délibération pour une très belle convention.

Vote sur la délibération n° 2024.00109

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Grandes infrastructures de transport

2024.00047 - Financement de la phase travaux dans le cadre de l'opération de régénération de la ligne ferroviaire Laon-Hirson

M. LE PRESIDENT : Amendements n° 1 de Monsieur NAVE.

MME DISDIER : Monsieur le Président, c'est moi qui vais présenter cet amendement.

Dans la partie « Décide », l'amendement propose de remplacer « *d'allouer une subvention de 69 645 091 euros à SNCF Réseau pour le financement de la phase de travaux dans le cadre de l'opération de régénération de la ligne ferroviaire Laon-Hirson. Le coût total de l'opération est estimé à 93 308 000 euros, soit un taux de participation régionale de 74,64 %. La date de prise en compte des dépenses est fixée au 1^{er} mars*

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

2024. D'affecter une AP 2024 de 69 645 091 euros » par : « d'allouer une subvention de 46 654 000 euros à SNCF Réseau pour le financement de la phase de travaux dans le cadre de l'opération de régénération de la ligne ferroviaire Laon-Hirson. Le coût total de l'opération est estimé à 93 308 000 euros, soit un taux de participation régionale de 50 %. La date de prise en compte des dépenses est fixée au 1^{er} mars 2024 ».

C'est une demande récurrente du groupe Rassemblement National. Les travaux d'entretien du réseau ferroviaire sont une compétence de l'Etat. Nous souhaitons que la participation financière maximum attribuée pour les travaux soit de 50 %. Le reste du financement de la phase travaux de la ligne ferroviaire Laon-Hirson, soit 24,64 %, est redistribué entre l'Etat et SNCF Réseau. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Christophe COULON.

M. COULON : Nous sommes bien évidemment défavorables à cet amendement. Je reviendrai sur le fond en explication de vote.

M. LE PRESIDENT : Le scrutin est ouvert sur l'amendement.

Vote sur l'amendement n° 1 du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés à la délibération n° 2024.00047

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il des interventions sur la délibération ?

Monsieur TORRE.

M. TORRE : Merci, Monsieur le Président.

Nous, groupe Rassemblement National et Indépendants, sommes très heureux de la renaissance de cette ligne qui va désenclaver la Thiérache. Mais tout de même, ce défaut d'entretien pendant toutes ces années va entraîner une interruption de la ligne, bien nécessaire vu l'ampleur des travaux, pendant trois ans. Cette ligne subit la tactique habituelle de dégradation de nos services publics dans ce pays, la multiplication de retards, l'absence d'entretien, la suppression des trains, un public qui se lasse, une baisse de fréquentation.

Dieu merci, on se ressaisit, mais à quel coût ! Si l'entretien avait été effectué régulièrement, il y a fort à parier que nous n'aurions pas aujourd'hui, au niveau global, à payer 100 millions d'euros pour la réfection de cette ligne indispensable ; je pense en particulier aux scolaires, aux lycéens, qui fréquentent le lycée de Laon en provenance de Thiérache, de Vervins ou d'Hirson, qu'ils soient dans le public ou le privé. Toutes les navettes d'entreprise qui existaient autrefois ont disparu en même temps que les entreprises. La renaissance de cette ligne de train va sans doute contribuer au désenclavement de notre belle région de Thiérache. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ?

INTERVENANT : Il y a Bernadette VANNOBEL.

M. LE PRESIDENT : Je rappelle aux présidents de groupe de veiller à faire l'inscription de leurs intervenants.

Excusez-moi, j'étais sur l'amendement. *Errare humanum est.*

Veulent intervenir Olivier ENGRAND, Eric DELHAYE, Bernadette VANNOBEL, Mélanie DISDIER, Karima DELLI et Héloïse DHALLUIN.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

On commence par Bernadette VANNOBEL.

MME VANNOBEL : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, je pense que vous avez tous lu ou entendu dans les propos précédents l'importance de cette délibération pour une partie de notre territoire, quitte à déroger à certaines règles administratives et budgétaires usuelles.

La régénération de la ligne ferroviaire Laon-Hirson est indispensable. La mobilité est la toute première des difficultés pour avoir accès aux droits, aux services, aux soins, à l'emploi, à la culture, aux loisirs. Sans moyens de transport, on ne pourra éveiller d'ambition, on ne pourra sortir la ruralité de son isolement, de son sentiment d'exclusion. Rien que ce constat prouve l'urgence de cette délibération.

Par ailleurs, le pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache a pour ambition de procéder au désenclavement physique et de contribuer au développement économique en soutenant l'activité et l'emploi de ce territoire.

Comment accompagner ces autres défis économiques, éducatifs et sociaux par une résolution rapide de cette complexité de mobilité sans cette régénération ? D'autant que certains projets de formation ont été excentrés vers Hirson, comme la formation des aides-soignantes. Hirson est aussi une porte ouverte sur la Belgique, donc à proximité immédiate de l'Europe, avec des partenariats économiques de santé, de culture.

Il est impératif que la région accompagne sans tarder le projet de régénération de la ligne ferroviaire, d'autant plus que, vu la vétusté de la ligne, les circulations ferroviaires sont arrêtées depuis décembre 2023.

La durée prévisionnelle de la phase travaux est de 33 mois, ce qui amène une réouverture programmée début 2027.

Le groupe MoDem, Radicaux et Apparentés votera sans réserve cette délibération autorisant Monsieur le président à signer la convention d'attribution d'une subvention de 69 245 000 euros, répartie sur quatre ans, et correspondant à 74,64 % du projet global, et d'approuver les dérogations au règlement budgétaire, pour ainsi donner l'ordre de lancement des travaux début 2024. Merci.

M. LE PRESIDENT : Olivier ENGRAND.

M. ENGRAND : Merci, Monsieur le Président. J'interviendrai sur la délibération et ma collègue Nelly JANIER-DUBRY fera l'explication de vote.

Notre réseau TER de près de 3 000 kilomètres de voies classiques comporte 40 lignes desservant 363 gares permettant l'acheminement de plus de 200 000 voyageurs chaque jour à bord des 1 230 trains, parcourant l'équivalent de deux tours du monde quotidiennement. Fort de ces 3 000 kilomètres de voies, notre réseau se place en deuxième position en termes de linéaire après celui de la région Auvergne-Rhône-Alpes.

La ligne Laon-Hirson dont il est question ici fait partie de ce qu'on appelle les lignes de desserte fine du territoire qui, ne l'oublions pas, étaient vouées à disparaître sans l'intervention de notre majorité. Cette ligne est longue de 56 kilomètres en voie unique et est connue de tous en raison de sa grande vétusté. Il paraît donc urgent de procéder à des travaux de régénération en vue d'une part de sécuriser le parcours usager, d'autre part de moderniser notre réseau afin de le rendre d'autant plus attractif.

Grâce à ces travaux nous nous inscrivons dans le désenclavement du territoire de la Thiérache dans le cadre du pacte Sambre-Avesnois-Thiérache, mais aussi dans celui de l'Aisne. En effet, au-delà de la régénération de cette voie pour laquelle la région apporte son concours financier à près de 75 %, c'est toute une partie du bassin axonais qui est désenclavé grâce à des opérations de régénération. Je peux vous citer par exemple la ligne Crépy-

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

en-Valois – Laon que je connais particulièrement.

Comme à l'accoutumée, nous mettons en place une substitution routière au prix d'un euro le trajet, afin de ne pas pénaliser les habitants qui ont fait le choix de laisser leur véhicule personnel au garage, tout comme les étudiants et lycéens qui n'ont d'autre choix que la solution du train pour se rendre sur leur lieu d'études.

Depuis notre arrivée à la tête de la région Hauts-de-France notre majorité n'a cessé de défendre les usagers du quotidien dans leurs parcours. Sans les millions investis par la région, nombreuses seraient les lignes fermées, faute d'investissement et d'entretien par les précédentes majorités, tant l'ex-région Nord – Pas de Calais que l'ex-Picardie. Ainsi, se battre pour tous, c'est se battre pour le maintien des petites lignes, et plus encore pour la mobilité de tous.

M. LE PRESIDENT : Eric DELHAYE.

M. DELHAYE : Merci, Monsieur le Président.

Nous parlons aujourd'hui d'un axe ferroviaire majeur pour l'Aisne, Laon et Hirson. Cette ligne est essentielle pour connecter le département à la région parisienne et irriguer l'ensemble du département. Il nous faut garantir à tous les habitants des Hauts-de-France l'accès à une offre égalitaire et homogène de service.

Comme vous le savez, les problèmes de mobilité sont prégnants dans un département à majorité rurale comme le nôtre. Laon fait figure de charnière sur cette ligne qui dessert Anizy, Soissons, Villers-Cotterêts, Crépy-en-Valois. Cette délibération permettra donc de rassurer celles et ceux qui m'interpellent quotidiennement en tant que maire de Laon, empruntant cette ligne pour se rendre à leur travail ou suivre leurs études dans les CFA ou le centre de formation de la Chambre de commerce et d'industrie ou pour des raisons familiales ou touristiques.

Les projets de requalification du quartier de la gare de Laon vont dans ce sens pour renforcer les intermodalités, favoriser le recours au ferroviaire. Des exemples probants en Allemagne, en Autriche ou en Italie montrent l'intérêt d'investir dans le ferroviaire afin de réduire la dépendance absolue à l'automobile, surtout dans un territoire rural ou périurbain. La région prend sa part, avec plus de 69 millions d'euros engagés, une nouvelle preuve de notre engagement sur ce sujet et pour nos territoires.

Malgré la fermeture de la ligne pour trois ans, j'ai toute confiance en notre vice-président aux transports, Christophe COULON, pour être vigilant quant à la continuité du service. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Karima DELLI.

MME DELLI : Merci, Président.

Quelle ne fut pas ma surprise en arrivant dans ce Conseil régional de voir que des lignes n'ont pas été rénovées depuis six ou sept ans. Plus on attend de rénover, plus cela coûtera cher. Cette ligne est tellement dégradée, il faut le dire, qu'il aurait été bon d'avoir un plan.

Dans la délibération, je crois qu'il faut appeler un chat un chat. Ce n'est pas un plan pour reprendre à zéro cette ligne. Dans le programme des travaux on régénère la ligne. Régénérer une ligne ne veut pas dire remettre à neuf une ligne de manière intégrale. Il y a donc une véritable volonté de projection dans ce genre de projet. Il faut dire la vérité ; même si nous sommes tous contents qu'on relance les travaux, ce sont de grosses infrastructures et on en aura pour quinze ans. Quand je regarde la question du rail, des trains, des traverses, tous ces éléments devront être remplacés sur un calendrier long.

La véritable question, c'est l'alternative. On remet des bus. Deux questions, Monsieur COULON, car ce sont des territoires qui ne doivent pas être oubliés. Et justement, ce projet rentre dans ce que l'on appelle les plans de mobilité solidaire. C'est la raison pour laquelle cela doit être accessible. Pourra-t-on acheter des billets à l'intérieur

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

des cars ? S'il faut aller à l'extérieur, sur le site TER, pour prendre le billet, beaucoup de gens ne le voudront pas ou ne le pourront pas. La question numérique est là. Deuxièmement, on a un programme de travail sur cette ligne jusqu'en 2040. Il faut aussi savoir quels vont être les arrêts. Monsieur COULON, j'espère que vous faites le lien direct avec l'entreprise Valdunes ; la région doit absolument nous aider pour reprendre cette entreprise, parce que nous avons une volonté d'action réelle par rapport au train.

M. LE PRESIDENT : Héroïse DHALLUIN.

MME DHALLUIN : Je vous remercie, Monsieur le Président.

Nous nous étions réjouis en novembre dernier de retrouver cette régénération de ligne dans l'avenant d'intégration du volet mobilité au contrat de plan Etat-région 2024-2027. Nous vous avons, en effet, questionné l'année précédente sur ce sujet.

Nous regrettons à nouveau de constater la faible participation de l'Etat, à quelque 16,5 % de la somme investie. Nous regrettons également que cette régénération ne prenne pas en compte l'électrification de cette ligne.

Nous allons donc fermer trois ans une ligne au service voyageur pour y enclencher des travaux importants sans pour autant prendre en compte nos impératifs de transition écologique.

Sur le terrain, les usagers s'inquiètent de la tenue de la ligne pendant les travaux, notamment pour les correspondances Laon-Hirson ou Hirson-Aulnoy-Lille, aujourd'hui quasiment inexistantes.

Si l'Etat n'accompagne que faiblement la régénération d'une ligne, que peut-on attendre de ce dernier dans l'investissement pour le RER métropolitain ? Rappelons que depuis l'annonce des 700 millions pour 13 régions, nous n'avons plus de nouvelles, et même, nous n'avons plus de ministre. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : En explication de vote, Nelly JANIER-DUBRY, Julien POIX.

MME JANIER-DUBRY : Merci, Monsieur le Président.

La ligne Laon-Hirson n'est pas une ligne comme les autres pour les habitants de mon territoire, c'est en effet la seule liaison ferroviaire traversant la Thiérache. A ce titre, cette ligne est empruntée quotidiennement par des centaines de voyageurs. Elle permet à Romane d'aller au lycée, à Lætitia de rejoindre son bureau ou à Raphaël de rentrer chez lui le week-end. En effet, les principaux usagers de cette ligne sont nos jeunes qui l'utilisent pour se rendre dans leur établissement scolaire ou sur leur lieu de formation. Il s'agit même bien souvent de la seule solution de mobilité qui s'offre à eux. Il est donc essentiel d'investir pour qu'ils puissent voyager en toute sécurité, dans les meilleures conditions. Il y va de leur avenir.

Afin de ne pas les pénaliser, un transport de substitution par autocar TER a été mis en place. Les premiers retours des usagers sont satisfaisants. Toutefois, mes collègues élus du territoire et moi-même restons particulièrement vigilants afin que ce service reste de qualité. Nous savons pouvoir compter sur notre vice-président aux transports, Christophe COULON.

D'un point de vue plus général, la RN2 et cette ligne ferroviaire sont les deux principaux axes desservant le territoire de la Thiérache et permettant son désenclavement. On ne peut que souligner l'engagement de la région pour la pérennité de ces deux axes structurants dans la droite ligne du pacte pour la réussite de la Sambre-Avesnois-Thiérache signé avec l'Etat, les départements de l'Aisne et du Nord ainsi que les communes et intercommunalités.

Notre groupe est fier de voter cette délibération en faveur de nos habitants et pour le territoire de la Thiérache. Merci.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

(applaudissements sur les bancs de la majorité régionale)

M. LE PRESIDENT : Julien POIX.

M. POIX : Merci, Monsieur le Président.

Le projet de régénération de la ligne Laon-Hirson est un projet structurant important, c'est la colonne vertébrale ferroviaire de ce beau département de l'Aisne, qui permet aussi de relier ce département tout aussi beau, le Nord, et l'Île-de-France également.

A ce titre c'est un chantier majeur et nous allons soutenir cette délibération, mais avec quelques remarques.

Cette ligne a bénéficié d'une contractualisation avec l'Etat, c'est bien. Cela montre qu'il est possible de le faire pour d'autres lignes. On ne peut que déplorer avec les usagers que seules les lignes Laon-Hirson et Beauvais-Compiègne en ligne de desserte fine du territoire aient pu être contractualisées dans le CPER. Nous combattons pour que la suite soit plus avantageuse pour notre région.

La question centrale, face à cette fermeture longue de trois ans, est comment fidéliser les usagers. Comment les garder, comment leur donner une offre tarifaire attractive ? Vous parlez d'un euro par voyage. Mais il faut aller plus loin sur la question des abonnés, pour les garder sur cette ligne et les fidéliser.

Cette régénération porte sur une partie des choses, sur des composants, qui ne tiendraient pas quinze ans. En 2040, ou même avant, il va falloir que l'on ait un bras de fer avec l'Etat pour pouvoir contractualiser dans les futurs CPER la suite des opérations et trouver au bas mot 40 millions d'euros pour régénérer les autres composants qui devraient arriver à terme d'usage. C'est un enjeu qu'il va falloir garder à l'esprit.

Je voudrais aussi, tant que l'on y est, faire un petit focus sur la question des études. Monsieur le Président, vous en avez parlé la dernière fois. C'est effectivement devenu un business. On a externalisé beaucoup d'études en dehors de la SNCF. Je pense qu'il faut se pencher sur la question. On a eu des surprises très désagréables sur Abbeville-Le Tréport. J'espère que l'on ne revivra pas la même chose sur Hirson-Laon, notamment sur la question des ouvrages d'art, des onze petits ouvrages sous voie, qui avaient posé problème sur Abbeville-Le Tréport. Je compte sur votre sagacité, Monsieur le Président, sur ce dossier.

M. LE PRESIDENT : Ne comptez pas sur la sagacité, mais plutôt sur l'action. Nous n'avons pas attendu. Cela n'a pas plu du tout mais j'ai demandé qu'on fasse un contrôle sur place chez SNCF Réseau pour avoir tous les éléments pour savoir à quoi correspondent les frais engagés. C'est assez facile à reconstituer. Combien d'heures ont été passées par combien d'agents de SNCF Réseau pour établir les études ? Ont-ils eu affaire à des sous-traitants ? Si oui, quels ont été les montants des factures adressées à SNCF Réseau ? Y a-t-il eu des consommables ou autres ? Ou est-ce que par hasard on ne ferait pas payer des factures de support ou de siège de SNCF Réseau dans les études facturées à la région ? Pourquoi pas ? Cela ne leur a pas plu du tout mais je ne vais pas lâcher. Je veux reconstituer sur les études en cours et passées combien cela a coûté exactement à SNCF Réseau et combien a été facturé à la région. Je pense que ce que l'on est en train de lever là n'est pas un petit lièvre. Je pense qu'il y a aujourd'hui des choses qui nous ont été facturées et qui n'auraient pas dû l'être. Si tel est le cas, je me réserve le soin de proposer à l'Assemblée régionale les suites qui s'imposeront. On nous prend trop souvent pour des gogos juste bons à payer.

Christophe COULON.

M. COULON : Merci, Monsieur le Président, et merci pour les interventions des groupes.

Collectivement, sans vouloir se tresser des lauriers, nous pouvons nous réjouir du sauvetage de ces lignes.

J'ai été un peu surpris par quelques propos. Je vais me faire un peu taquin, sans attaque personnelle. Monsieur

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

TORRE, ce n'est pas grâce à Dieu – vous avez dit : « Dieu merci » – que la ligne est sauvée, c'est d'abord grâce à une volonté politique très forte de notre majorité de donner au train toute sa place et de ne pas reculer, autant que nous le pouvons.

Madame DELLI, vous ne manquez pas d'air en disant que vous vous êtes aperçue en arrivant que des lignes n'étaient pas entretenues. Je ne vous cache pas quelle fut notre surprise d'apprendre en février 2016 grâce au syndicat de cheminots qu'il y avait 19 lignes...

M. LE PRESIDENT : On n'est pas dans une conversation. C'est Christophe COULON qui a la parole.

M. COULON : Merci au syndicat de cheminots de nous avoir transmis un rapport confidentiel dont nos prédécesseurs avaient connaissance. Cette ligne Laon-Hirson faisait partie du diagnostic à l'époque.

Il faut arriver à trouver les financements, à faire le tour de table. Globalement, si vous mettez bout à bout, entre les investissements colossaux sur les lignes qui ne sont pas notre propriété, entre la nécessaire mise en accessibilité et modernisation des gares qui ne sont pas notre propriété, les achats des trains – Franck DHERSIN pourrait vous rappeler les 52 commandes dont la dernière va arriver le mois prochain et on passera ensuite à la commande suivante –, nos investissements sont extrêmement importants sur le sujet.

Le président de région et le préfet de région auront l'occasion d'ici quelque temps de faire des annonces très importantes sur Roissy-Picardie, Creil-Roissy. Nous sommes sur une volonté d'investir massivement sur les infrastructures. Nous pouvons quand même reconnaître cet effort que fait notre collectivité, pas pour notre gloriole, mais tout simplement pour sortir des discours un peu trop faciles selon lesquels on ne fait pas assez. Les montants sont très importants.

Je termine par cela : pour nous, cette ligne n'est pas que Laon-Hirson, c'est la Thiérache jusqu'à Paris. Olivier ENGRAND l'a rappelé, on a eu un bras de fer avec l'Etat et on a obtenu que l'Etat reprenne à sa charge la globalité du sillon Laon – Crépy-en-Valois. Ce n'est pas une petite ligne, mais une vraie ligne structurante pour notre département.

Je vous parlerai d'ici quelque temps de l'avenir de la desserte Lille-Sambre-Avesnois sur laquelle nous travaillons. Nous aurons des annonces à faire dans les prochains mois.

M. LE PRESIDENT : Le scrutin est ouvert...

MME DISDIER : Cela fait une minute et demie que j'essaie de vous faire signe. Ce serait pour une explication de vote de Monsieur NAVE. Je vous remercie.

M. NAVE : Merci, Monsieur le Président.

Très rapidement, d'autant plus que c'est pour saluer vos propos qui ont été doux à nos oreilles. Vous pensez avoir levé un lièvre, mais depuis 2016 nous vous alertons sur les coûts excessifs des factures études et travaux que nous devons régler à la SNCF. Combien de fois m'avez-vous entendu ici vous dire que notre Conseil régional n'est pas une vache à lait, que nous n'avons pas à payer pour une gestion qui semble être mal menée au sein de SNCF, et que nous n'avons pas à payer des surfacturations sur certains postes. Combien de fois m'avez-vous entendu parler des provisions pour risques, qui avoisinent les 10 à 15 % systématiquement, dans tous les budgets que nous devons régler.

D'ailleurs, que deviennent ces provisions pour risques ? J'ai eu l'occasion d'en reparler en commission. Nous n'avons aucune traçabilité. Nous réglons ces provisions pour risques et nous ne savons pas si cela nous revient. Nous n'avons aucune traçabilité sur le paiement des factures, sur ces surfacturations, et sur ce que devient l'argent du contribuable régional. Cela fait des années qu'on vous le dit. Vous nous avez enfin entendus. Vous avez enfin levé ce lièvre, mais que de temps perdu.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

M. LE PRESIDENT : Ce n'est pas une explication de vote, mais passons.

Il faut aussi voir à quel moment on s'aperçoit qu'il y a un problème. C'était notamment sur l'étoile de Saint-Paul. Dans les études initiales faites par SNCF Réseau, Franck DHERSIN s'en était rendu compte, ils n'avaient pas comptabilisé tous les passages à niveau, ce qui montre quand même le sérieux des études.

Vous pouvez avoir des propositions de principe, mais j'aime bien avoir des éléments tangibles. Avec ces éléments tangibles on s'est mis à douter. Je présume toujours de la bonne foi des interlocuteurs, surtout quand ils ont pignon sur rue. SNCF Réseau, c'est l'Etat. Mais à partir du moment où il n'y a plus la confiance, on surveille. Certains ont peut-être une défiance par principe. Quant à moi, je fais confiance mais le jour où la confiance est cassée, on change d'attitude. C'est aussi simple que cela.

Le scrutin est ouvert.

Vote sur la délibération n° 2024.00047

Adoptée l'unanimité des suffrages exprimés

COMMISSION 4

Formation

2024.00204 - Nouveaux cadres d'intervention pour le développement des emplois et des compétences

M. LE PRESIDENT : Sont inscrites Valérie SIX, Sandra DELANNOY, Catherine QUIGNON.

MME SIX : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, comme vous le savez, la France est la première destination des investissements internationaux en Europe depuis 2019. Notre région Hauts-de-France est la quatrième région de France pour l'accueil de ces projets structurants. Notre avenir, nous le bâtissons tous les jours, et les investisseurs, qu'ils soient français ou étrangers, le comprennent bien.

Aujourd'hui nous sommes une région qui croit en son avenir. Nous avons sur notre territoire un tissu économique vivant et évolutif. Nous disposons d'atouts forts pour assurer notre développement économique. Notre rôle, en tant que Conseil régional, est bien évidemment d'anticiper les impacts positifs en matière d'emploi que cela va générer.

Il nous faut donc faire l'état des lieux, comprendre la situation et prévoir les besoins afin d'agir en conséquence. Tout cela rentre dans le cadre du contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle, que l'on désigne par l'acronyme CPRDFOP. Dans ce cadre, nous identifions et répondons aux besoins actuels mais aussi futurs de qualification des territoires et des entreprises.

Nous avons pour objectif d'améliorer le niveau de qualification pour faciliter l'insertion professionnelle et de construire et mettre en œuvre une stratégie d'orientation et d'accompagnement pour tout public tout au long de la vie.

Enfin, nous encourageons et soutenons les innovations en matière de formation. La région Hauts-de-France a été le leader dans la coconstruction avec l'Etat et les partenaires socioprofessionnels de ce plan d'action.

Tout cela a été construit avec plus de 1 000 acteurs, que ce soit par des contributions écrites ou des ateliers territoriaux et sectoriels. Les branches professionnelles sont associées à notre démarche et leur contribution est déterminante. Ce mode de fonctionnement permettra une adaptation permanente aux évolutions des contextes économiques, technologiques et sociétaux.

Le groupe UDI-UC soutient donc bien évidemment cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Sandra DELANNOY.

MME DELANNOY : Merci, Monsieur le Président.

Le contenu de la délibération paraît aussi prometteur que vague. Les termes employés sont aussi fédérateurs que dépourvus d'essence. Les nouveautés du CPRDFOP 2022-2028, visant « *à une plus grande adaptation des formations et compétences aux métiers émergents, ainsi que la déclinaison opérationnelle de ces ambitions à l'échelle des territoires, ou l'opportunité d'aborder des problématiques sous des angles sectoriels et intersectoriels* », font état d'une certaine déconnexion des vraies problématiques territoriales, sous couvert de généralisation de celles-ci.

Ces exemples de verbiage semblent bien consensuels. Mais cela veut-il dire que nous allons former au plus vite des ouvriers qualifiés pour la construction du canal Seine-Nord ? Des personnes au métier de la batellerie pour l'exploitation de ce canal à venir ? Les gigafactories et la relance de l'énergie nucléaire qui s'ancrent dans la

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

région vont-elles être les raisons suffisantes de, je cite toujours, « *l'adaptabilité permanente aux évolutions du contexte* », ou encore à « *l'inscription d'un acte stratégique consacré aux questions d'innovation en formation et en orientation, ainsi qu'aux expérimentations s'appuyant sur des initiatives territoriales* » ?

Allons-nous identifier chacune des branches professionnelles, les parcours, les modules de formation les mieux adaptés pour répondre aux besoins de l'économie régionale, en arrêtant de recruter des chaudronniers étrangers et en valorisant cette formation auprès de nos jeunes en mal d'orientation ?

Cette délibération est une énumération d'objectifs louables, s'ils n'étaient pas aussi flous que gageure. Surtout quand on oublie ou qu'on ne peut, faute d'éléments, en détailler les moyens concrets.

C'est pourquoi, eu égard au caractère sibyllin de la délibération, le groupe RNIA s'abstiendra.

M. LE PRESIDENT : Catherine QUIGNON.

MME QUIGNON : Merci, Monsieur le Président.

Si nous constatons tous les difficultés de recrutement des entreprises et les difficultés des demandeurs d'emploi, si nous sommes favorables à une stratégie renforcée pour les six ans à venir en partenariat avec l'Etat et les partenaires socioprofessionnels, nous nous interrogeons sur la déclinaison du dispositif InPEC visant à encourager et soutenir les innovations et expérimentations en formation et en orientation, pour mieux répondre aux besoins des entreprises, des territoires et aux aspirations des personnes.

En effet, la phase de déploiement de France Travail commence cette année 2024 et consistera en une période de mise en œuvre de nouvelles pratiques et de nouvelles actions. Nous aimerions avoir l'assurance que la région, via ce dispositif, poursuivra l'exercice plein et entier de sa compétence, en adaptant, si cela est nécessaire, ses formations professionnelles au sein aussi de ses lycées, en accord avec l'Etat, en dotant les établissements de plateaux techniques et en veillant, sur les investissements destinés au privé, à ce qu'il n'y ait pas de dérapage.

A ce titre, nous nous abstenons donc, d'autant qu'il manque dans les perspectives un axe concernant les métiers en lien avec la santé et d'autres voies dont on connaît la précarité.

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres interventions ? Non.

Le scrutin est ouvert.

Vote sur la délibération n° 2024.00204

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Développement économique

2024.00133 - Plan Booster transformation REV3 : adoption d'un cadre d'intervention pour les PME en région Hauts-de-France

M. LE PRESIDENT : Valérie SIX, puis Gilles METTAI, Catherine QUIGNON.

MME SIX : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, une intervention rapide pour appuyer ce nouveau cadre d'intervention pour nos PME, souhaité par le monde professionnel. L'objectif est d'accompagner 120 PME par an dans leur transformation

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

REV3, vers un modèle de développement durable et décarboné en Hauts-de-France.

Ce type d'aide, pris en charge à 80 % par la région, avait déjà été expérimenté grâce au fonds REACT-EU et avait permis d'accompagner 300 PME entre 2021 et 2023.

Efficacité énergétique, économie circulaire, nouveaux modèles économiques et de coopération, mobilité, préservation des ressources et adaptation au changement climatique, tous ces champs d'intervention sont très larges.

L'objectif de cette délibération est double. Il s'agit, d'une part, de préserver notre environnement en encourageant les entreprises à adopter des pratiques plus responsables, d'autre part, de renforcer notre économie régionale en favorisant la compétitivité des PME qui s'engagent dans cette transition.

Le groupe UDI-UC soutient ce dispositif qui permet à notre région une adaptation permanente aux évolutions des contextes économiques, technologiques et sociétaux. Résolument, nous construisons la région de demain. Merci.

M. LE PRESIDENT : Gilles METTAI.

M. METTAI : Merci, Monsieur le Président.

Vous nous proposez dans ce plan Booster transformation REV3 un cadre d'intervention pour les PME des Hauts-de-France, destiné à accompagner 120 petites et moyennes entreprises dans la transformation de leur modèle d'organisation, que cela concerne l'énergie, les approvisionnements, la coopération, les mobilités, la logistique et les chaînes d'approvisionnement, la préservation des ressources, l'adaptation au changement climatique, etc. A tout cela nous vous disons oui, trois fois oui, mais également trois fois plus. Car ce plan ne concerne au final que 1 % des 120 000 PME que compte notre territoire, et un engagement budgétaire compris entre 500 000 et 950 000 euros.

Cet engagement fait mal oublier les 2 millions d'euros accordés à Rockwool dans l'Aisne et les 80 000 tonnes de CO2 que cette industrie rejettera dans l'atmosphère, les poussières, le phénol, l'ammoniac que respireront les Soissonnais et leurs enfants ; il fait mal oublier également les 800 000 euros accordés au développement de l'industriel Chemours à Villers-Saint-Paul, émetteur de polluants éternels qui présentent de réels dangers pour la santé des habitants du bassin de vie. Les autorités néerlandaises alertaient dernièrement les autorités françaises sur les dangers que présentait un développement excessif de cette industrie.

Globalement, ce plan va dans le bon sens. Les Écologistes voteront pour mais vous invitent à aller plus vite, plus fort, et surtout à être plus cohérents.

(applaudissements sur les bancs du groupe Pour le Climat et Pour l'Emploi)

M. LE PRESIDENT : Catherine QUIGNON.

MME QUIGNON : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, notre groupe votera favorablement ce dispositif qui vise à booster des PME dans le cadre de REV3, d'autant qu'elles sont de plus en plus nombreuses à s'inscrire dans cette démarche de développement durable et décarboné. Cette initiative va dans le bon sens et générera probablement une amélioration de la compétitivité de ces entreprises.

Nous craignons que finalement les crédits inscrits ne soient pas suffisants et nous vous invitons d'ores et déjà à prévoir des crédits supplémentaires à ce chapitre, en espérant qu'il ait un franc succès.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ?

Le scrutin est ouvert.

Vote sur la délibération n° 2024.00133

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

2024.00263 - Dispositif Proch'Info Formation : nouveau cadre d'intervention 2024-2028

M. LE PRESIDENT : Laurence CHARPENTIER, puis Valérie BIEGALSKI, Christine ENGRAND, Sarah KERRICH-BERNARD sont inscrites.

MME CHARPENTIER : Merci, Monsieur le Président.

La région est en charge de la politique régionale de formation professionnelle des jeunes ou des adultes à la recherche d'un emploi ou d'une nouvelle orientation professionnelle. C'est la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel qui réaffirme le rôle de la région dans la mise en œuvre du service public régional de l'orientation tout au long de la vie.

Aujourd'hui 24 espaces Proch'Info Formation sont déployés sur l'ensemble des Hauts-de-France. Ils permettent d'accompagner en proximité les habitants de la région dans leur démarche d'appropriation de la formation relative à leur projet de formation, de reconversion et/ou de recrutement.

Le nouveau cadre d'intervention qui est soumis à notre vote aujourd'hui doit renforcer l'animation autour de l'attractivité des métiers et des formations. Il est essentiel de mener dans chaque territoire des actions pour attirer les publics vers les métiers qui recrutent et vers les formations proposées, afin d'apporter une réponse aux difficultés de recrutement des entreprises.

Les actions permettent la découverte, la sensibilisation attractive sur les secteurs d'activité et les métiers à fort besoin de recrutement dans les territoires et dans notre région. Elles contribuent ainsi à la prise en compte des grands projets régionaux, tels que les gigafactories, le canal Seine-Nord Europe, ERBM, REV3, et informent sur l'évolution des compétences et celle du tissu économique du territoire pour anticiper le cas échéant une reconversion professionnelle.

L'individu est acteur de son avenir professionnel ; avec la loi il choisit et construit lui-même son parcours de formation. Pour autant, pour beaucoup, qu'ils soient jeunes, demandeurs d'emploi ou salariés, cela ne va pas de soi. Les PRIF sont là pour conseiller, aiguiller, accompagner. Une attention particulière est portée sur les publics les plus éloignés de l'emploi, dont le taux de chômage demeure élevé, les demandeurs d'emploi de longue durée, les bénéficiaires du RSA, les seniors, les personnes issues des QPV, les personnes RQTH, etc.

Le groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants votera donc avec beaucoup de satisfaction cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Valérie BIEGALSKI.

MME BIEGALSKI : Merci, Monsieur le Président.

Depuis l'année 2020 notre région s'est engagée aux côtés de ses concitoyens, des demandeurs d'emploi et des entreprises locales. Cet engagement a notamment donné naissance au programme Proch'Info Formation, un pilier efficace qui s'est solidement ancré sur l'ensemble de notre territoire.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Malgré nos efforts, le taux de chômage dans les Hauts-de-France demeure préoccupant, de deux points au-dessus de la moyenne nationale, à 9,2 %. Cela nous pousse à redoubler d'efforts et à investir davantage pour stimuler notre économie locale.

Proch'Info Formation se présente comme une réponse majeure à cet enjeu en offrant aux usagers une information précise sur les formations disponibles, les conditions d'accès, les perspectives d'emploi, ainsi que sur les évolutions des métiers et les compétences requises. Avec 24 espaces actuellement sur notre territoire, ce dispositif permet l'adaptation de notre paysage économique aux bouleversements sociétaux et environnementaux.

Je prendrai l'exemple de l'antenne présente sur mon territoire, celle de Lens-Liévin-Hénin-Carvin, dont je connais le travail et l'investissement auprès du public. Pour l'année 2023, ce sont plus de 1 000 entretiens réalisés et près de 450 interventions auprès des professionnels de l'accueil, de l'information, orientation et accompagnement. Ce sont également huit grandes animations qui ont été tenues en 2023, avec 263 partenaires. Citons la présentation des métiers d'ambulancier, l'animation lutte contre l'illettrisme, ou encore la découverte des métiers du numérique.

Nous le voyons bien, l'objectif du cadre d'intervention de Proch'Info Formation est clair, jouer le rôle de porte d'entrée pour les demandeurs d'emploi en leur proposant des opportunités et des pistes de réflexion auxquelles ils n'avaient peut-être pas pensé.

En mobilisant un important réseau de partenaires nous pouvons de plus adapter constamment nos offres aux changements économiques, sociétaux et environnementaux.

Enfin, l'implantation des antennes se fait dans des structures déjà existantes, ce qui répond à notre objectif de simplification du parcours pour les usagers.

L'implication de la région dans ce dispositif est manifeste avec une prise en charge de 80 % des frais de fonctionnement et la mise à disposition de personnels dédiés.

Cette délibération présente donc une démarche pragmatique et un investissement vital pour notre région, qui permettront d'orienter vers des secteurs porteurs en termes d'emploi, de répondre à la demande des entreprises qui s'implantent sur le territoire régional, et donc tout logiquement de mieux pourvoir les offres d'emploi.

C'est pourquoi le groupe MoDem, Radicaux et Apparentés votera sans réserve cette délibération. Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT : Christine ENGRAND.

MME ENGRAND : Merci, Monsieur le Président.

Eu égard au taux de chômage record de la région, vous avez raison, les formations initiales et continues sont la clé qui fera sauter les verrous de la précarité. Je suis intimement convaincue que c'est par le travail et la qualification que les habitants de notre région en proie aux plus grandes difficultés économiques s'en sortiront, tant financièrement que moralement. Le dispositif Proch'Info Formation a cette noble ambition de ramener des personnes éloignées de l'emploi vers celui-ci, une fois munies de nouvelles compétences.

Néanmoins, Monsieur le Président, êtes-vous certain de viser juste ? Au regard de l'argent et des moyens humains investis, êtes-vous sûr que les formations proposées soient effectivement celles dont les entreprises auront besoin demain ? L'emploi a ceci de particulier qu'il évolue très vite. Quand autrefois les jeunes actifs s'orientaient vers un métier, il n'était pas rare qu'ils l'exercent tout au long de leur carrière. Aujourd'hui, un jeune entrant sur le marché du travail aura en moyenne trois métiers différents. Cela appuie bien le besoin de formation tout au long de la vie professionnelle, je n'en disconviens pas. Encore faut-il que les formations correspondent aux besoins d'aujourd'hui, mais surtout de demain. Il ne faudrait pas qu'après plusieurs mois voire années en

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

formation pour retrouver le chemin de l'employabilité, les nouveaux métiers appris soient tout aussi vite dépassés que les précédentes compétences des apprenants ou que ces métiers ne correspondent pas aux besoins du territoire, d'autant plus quand on connaît les problèmes de mobilité géographique des demandeurs d'emploi de notre région.

N'ayant pas eu de retour concret et chiffré sur ce que ce dispositif apporte comme valeur ajoutée aux demandeurs d'emploi et aux besoins du territoire, je m'interroge sur l'efficacité de ce dispositif, non sur son bien-fondé, ainsi que sur la pertinence d'abonder financièrement une nouvelle fois en ce sens. La création de France Travail, au 1^{er} janvier, n'a-t-elle pas la même vocation ? Le dispositif Proch'Info ne serait-il pas un doublon aussi bien en termes de mission que de coût ? Dans quelle entreprise continue-t-on d'investir sans se pencher sur les indicateurs de retour sur investissement ? Probablement une entreprise aux fonds inépuisables ou à sensibilité philanthropique. Est-ce le cas de la région Hauts-de-France ? Est-ce bien de cette façon que nous devons dépenser l'argent des Français ? Je ne le crois pas.

C'est pourquoi nous nous abstiendrons sur cette délibération. Merci.

M. LE PRESIDENT : Sarah KERRICH-BERNARD.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Monsieur le Président.

Nous allons finir par être très proches au regard du nombre de dispositifs portant ce nom que vous avez lancés depuis le début de votre mandat. On comprend l'image d'une région qui se veut proche de ses habitants, multipliant les dispositifs de proximité. Nous pourrions presque partager cet état d'esprit, s'il ne servait pas à masquer un déficit d'ambition et de moyens pour la formation professionnelle, mission pourtant majeure de la région.

Un déficit de moyens, tout simplement parce que, vous le savez puisque nous avons examiné ensemble le budget en décembre, les crédits en formation baissent une fois de plus en 2024. Alors que le budget était de 377 millions pour l'emploi et la formation en 2023, il n'est plus que de 329 millions pour la formation professionnelle, ce qui est une baisse continue et ne peut suffire face aux coûts qui, eux, n'ont pas baissé.

Un déficit d'ambition, parce que l'enjeu de la formation mérite mieux ou plus qu'un échange attendu entre nos bancs et les vôtres lors de ce débat. La formation est un vrai enjeu pour nos concitoyens, un enjeu de la vraie vie. C'est plus qu'un sésame pour l'emploi, c'est un outil qui permet d'échapper aux déterminismes sociaux et territoriaux. C'est l'outil grâce auquel on acquiert des savoirs, développe des compétences, valide des acquis et surmonte des inégalités. La formation est un vecteur d'émancipation, en particulier dans notre région marquée par tant d'inégalités.

Si un véritable service public régional de la formation doit exister, c'est pour être utile à cela, concrétiser les espoirs d'émancipation de nos concitoyens, donner l'envie de se saisir de la formation comme d'un moyen d'émancipation. C'est dans cet état d'esprit que nous avons examiné la délibération que vous nous proposez.

Comparer ce cadre d'intervention et le précédent relève un peu du jeu des sept erreurs. En effet, les dispositifs sont très similaires mais quelques détails les différencient. On relèvera l'ajout de l'objectif « *attirer les publics vers les métiers qui recrutent* » dans le préambule. La disparition, parmi les publics cibles en tant que tels, des jeunes non inscrits à Pôle Emploi, aujourd'hui devenu France Travail. On note également l'arrivée d'intervention collective dans deux types d'intervention distingués, la mise en œuvre d'une délégation totale de l'animation du dispositif aux relais territoriaux, alors que précédemment l'animation était partagée entre la région et le relais territorial...

M. LE PRESIDENT : Vous faites l'explication de vote en même temps ?

MME KERRICH-BERNARD : Oui, Monsieur le Président.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

... l'imprécision de la définition de ces relais territoriaux appelés « bénéficiaires », au choix structures intercommunales, associations ou groupements d'intérêt public, dont la vocation est centrée vers tous les publics et l'entreprise.

Nous avons enfin noté la possibilité de compléments financiers apportés par des cofinancements publics-privés, et de l'autofinancement, ce qui peut nous inquiéter.

Surtout, nous relevons l'absence totale d'évaluation du cadre d'intervention précédent. Les bénéficiaires avaient pourtant l'obligation de produire des rapports d'activité annuels. Que comportaient ces rapports ? Quelle évaluation a été faite de l'outil Proch'Info en 2020 ? Quelles inégalités cet outil a-t-il contribué à réduire ? Quelles mobilités a-t-il favorisées ? Faute de réponse à ces questions, nous ne pouvons être assurés de l'utilité de ce dispositif complémentaire aux acteurs du territoire en charge de l'accompagnement des publics et des moyens qui lui sont alloués. Au-delà, nous souhaiterions également voir la formation travailler davantage en plateforme avec d'autres dispositifs d'information jeunesse.

Nous nous abstiendrons donc sur cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Philippe BEAUCHAMPS brûle d'envie de répondre à certaines interventions.

M. BEAUCHAMPS : Monsieur le Président, je suis rentré tard hier soir et je me demande par moments si je suis bien réveillé ou si je rêve. Quand on a étudié ensemble le schéma régional de développement économique ou ce schéma sur la formation et l'orientation professionnelle, vous avez été plusieurs à nous faire la remarque que c'était un schéma général et que nous n'amenions pas avec nous les collectivités territoriales. Je vous ai expliqué que le schéma que je défendais à l'époque ou celui que défendait Laurent RIGAUD était exactement le contraire.

Vous demandez, Madame ENGRAND, si cela répond aux besoins des territoires. Mais on rêve ! Proch'Info Formation, ce sont des dispositifs certes financés par la région à 80 %, mais portés par les territoires, portés dans les différentes structures des territoires, parfois par les missions locales, souvent par les commissions de développement économique des métropoles. Demandez à ces gens s'ils souhaitent qu'on supprime Proch'Info Formation ou si cela leur sert. Si on a procédé de cette manière, en territorialisant, en confiant aux gens sur place le soin d'animer ces sites sur la formation qui s'offre à nos professionnels, c'est justement pour qu'il y ait une proximité avec les territoires, une proximité avec les bassins d'emploi, une proximité avec du taux de chômage spécifique du territoire, une proximité avec les besoins spécifiques du territoire. Je suis désolé, mais par moments je crois rêver.

M. LE PRESIDENT : Je comprends mieux le lien avec votre introduction.

Madame ENGRAND, un rappel au règlement ?

MME ENGRAND : Une explication de vote.

Je ne pense pas que vous rêviez, Monsieur BEAUCHAMPS. Les missions locales, etc. ne sont pas les branches professionnelles et ce n'est pas parce qu'on est sur un territoire que l'on connaît l'intelligence artificielle par exemple. Aujourd'hui il y a des décalages entre ce que l'on va nous demander demain et ce dont les territoires, les missions locales et Proch'Emploi sont au courant. Je pense que ce que je vous ai présenté tout à l'heure n'est pas du tout antinomique. Merci.

M. LE PRESIDENT : Le scrutin est ouvert.

Vote sur la délibération n° 2024.00263

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

COMMISSION 5

Education

2024.00241 - Evolution de l'offre de formation initiale professionnelle sous statut scolaire - Rentrée scolaire 2024 et suivantes

M. LE PRESIDENT : Sont inscrites Nathalie LEBAS, puis Elodie CLOEZ, Marie-Ange LAYER.

MME LEBAS : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, sur l'année 2022-2023 nous comptons près de 262 000 lycéens, 262 000 jeunes qu'il faut guider au mieux pour les former, leur offrir un avenir meilleur. Pour cela, nous avons déjà mis en place les dispositifs Proch'Info Formation et Proch'Orientation, notamment portés par notre collègue Simon JOMBART, pour aider ces jeunes à trouver le métier qui leur plaît.

Aujourd'hui, nous adaptons notre offre de formation initiale professionnelle car l'évolution des métiers est une réalité, transformant sur son passage le monde du travail, et donc des formations. Nous le savons, 85 % des emplois de 2030 n'existent pas encore, et c'est pourquoi nous devons faire évoluer régulièrement notre offre de formation.

Cette nouvelle carte des formations offrira une plus grande diversité de cursus et adaptera les programmes, permettant à nos jeunes d'acquérir des compétences spécifiques et recherchées par les employeurs.

Concernant les établissements scolaires, qui ont été consultés et associés, cette réforme leur permettra d'être novateurs et de conduire les jeunes vers les métiers d'avenir.

C'est aussi un message aux entreprises qui auront la possibilité de recruter des jeunes mieux formés par rapport à leurs besoins sur notre territoire, des besoins que l'on sait nombreux, notamment avec les grands chantiers régionaux, les gigafactories ou encore le canal Seine-Nord Europe.

Pour toutes ces raisons, Monsieur le Président, nous voterons pour cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Elodie CLOEZ.

MME CLOEZ : C'est Yannick BROHARD qui s'exprimera.

M. LE PRESIDENT : Vous faites l'explication de vote dans la foulée ?

M. BROHARD : Oui. Je vous remercie, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, la révision de l'offre de formation professionnelle initiale est bien souvent un jeu à somme nulle. Ce qui est créé d'un côté est supprimé de l'autre, et malheur aux perdants. L'offre proposée dans cette délibération ne déroge pas à la règle. Chacun des décisionnaires se retranchera derrière des considérations comptables pour signifier par exemple aux élèves de Tourcoing qu'il n'y a nul besoin d'un CAP accompagnement au grand âge, mais qu'ils peuvent en revanche postuler pour une formation de chaudronnier à Marquise.

Surtout, cette nouvelle carte de formation professionnelle raconte un projet pour l'école que vous partagez avec Emmanuel MACRON, à savoir la destruction de la formation initiale professionnelle en lycée professionnel, au profit d'une logique de marché. Certes, vous préférez parler d'une « *évolution en profondeur* », mais cette litote ne trompe personne. Il s'agit bien, je cite, de « *rapprocher l'école de l'entreprise* ». Et alors, me direz-vous ? Je pense que considérer les élèves du LP comme un vivier de main-d'œuvre pour le patronat est une erreur. Je pense que soumettre la formation publique à des logiques de marché est une erreur. Je pense que jouer la carte

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

de la formation privée est une erreur, qui participe de la destruction du lycée professionnel ; au motif dogmatique et court-termiste de l'insertion immédiate vous renoncez à l'ambition d'une qualification émancipatrice.

Cette offre de formation colle en tout point avec la réforme du bac pro qui s'appuie sur de fausses considérations économiques, démographiques et pédagogiques pour mieux le saborder.

Je repense à ce gamin d'Armentières qui rêvait d'aéronautique, mais dont on a fermé la formation de proximité pour ne garder que celle d'Albert, et à qui on dit aujourd'hui qu'il ferait mieux de se former à Dunkerque pour les futurs besoins des gigafactories. Quand on connaît la faible mobilité des élèves de lycée pro, cette réforme et cette logique reviennent à assigner des milliers d'élèves à résidence, résidence géographique mais aussi sociale. Les enseignants qui se mobilisent eux aussi aujourd'hui l'ont d'ailleurs bien compris. Je vous remercie.

(applaudissements sur les bancs du groupe Pour le Climat et Pour l'Emploi)

M. LE PRESIDENT : Marie-Ange LAYER.

MME LAYER : Merci, Monsieur le Président. Je ferai l'explication de vote en même temps.

La réforme des lycées professionnels voulue par le gouvernement MACRON est bien commode pour déshabiller davantage l'enseignement public, égalitaire pour tous dans la région, et livrer l'éducation et la formation de nos enfants à toute une galaxie d'organismes privés, voire au patronat, avec rapprochement école entreprise, concertation avec les professionnels, syndicats d'employeurs et salariés, implication des campus des métiers dans les choix d'orientation.

Ce que veut le gouvernement MACRON trouve ici ses meilleurs exécutants. Ici, nous accélérons la destruction d'une Education nationale permettant l'égalité des chances, une formation de qualité, avec moyens dédiés en conséquence, professeurs, moyens matériels. Le lien avec les projets libéraux de Proch'Emploi et Proch'Orientation est évident. Le détricotage du service public égalitaire pour tous nos élèves s'accélère dans un projet sans réelle concertation avec les principaux intéressés. En effet, qui peut croire que les équipes éducatives, les parents et les élèves se satisferont des fermetures de classes indiquées dans cette carte scolaire ?

On demande une fois de plus aux élus de voter un texte qui engage nos jeunes jusqu'en 2028, soit à minima deux cohortes d'élèves, sans avoir tous les éléments. A ce titre relevons que la consultation région, académie, employeurs et syndicats est annoncée dans l'exposé de la délibération le 25 janvier 2024, jour de la commission 5, erreur de frappe. Avec avis des conseils d'administration de l'Education nationale ; mais au dernier conseil d'administration à Amiens, cet avis n'a pas été présenté.

Les tableaux en annexe de la délibération donnent une liste des suppressions et créations de classes. Mais qu'est-ce qui les justifie ? Pourquoi une formation est-elle insatisfaisante ? Nous n'avons eu aucun des critères chiffrés ayant servi à cette carte scolaire. Quels sont les outils, les objectifs et les chiffres qui ont présidé à cette carte ? Quels sont les moyens ciblés pour ouvrir ou fermer une formation ?

On peut s'inquiéter aussi d'une région qui se soumet si facilement à l'injonction gouvernementale qui veut transformer à coups de fermetures et d'ouvertures à l'horizon 2026 25 % de notre carte scolaire.

Si on peut être favorable à l'ouverture de formations en lien avec les évolutions industrielles voulues par la région, on peut être dubitatif, alors que la majorité se réclame du bien-être de la population des Hauts-de-France, de voir des classes de CAP d'aide à la personne, petite enfance et personne âgée, disparaître de certains territoires. Or, une grosse crise des emplois d'aide à domicile se profile en raison de nombreux départs à la retraite, essentiellement de femmes. La crise va s'accroître. Sachant que ces métiers sont peu attractifs en raison des conditions de salaire et de travail, ces formations attirent moins d'élèves. Mais les besoins augmentent en parallèle, en raison du vieillissement de la population.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Des formations diplômantes dans l'accueil, le tourisme, la restauration disparaissent des lycées publics. Est-ce bien raisonnable dans une région qui veut être attractive en matière de tourisme, et alors que le dernier été, en raison de la canicule, a vu un afflux très important de vacanciers sur nos plages et sites emblématiques ?

Combien de temps pourra-t-on vanter l'excellence de nos ouvriers et artisans réputés dans le monde, notamment dans les savoir-faire de tradition, quand on voit une formation de menuiserie disparaître, quand on privilégie les CAP en un an, si faciles à fermer l'année suivante, et les colorations de diplômes, saupoudrage de quelques heures de formation dans une matière ou un apprentissage précis, et à la condition de trouver le professeur formé pour. Quelques heures ne font pas un poste de professeur.

Tout cela va vers l'appauvrissement de nos filières dans le public, tous ces obstacles concourent à la fermeture annoncée de nombreuses filières pour des raisons comptables, nous le craignons.

Quant à la déprise démographique, elle s'explique parce que les entreprises et les emplois n'existent pas ou plus dans certains territoires, et que les travailleurs migrent vers un autre emploi. Or, ils gardent, c'est le cas du sud de l'Aisne, leur domicile. Les enfants restent et les filières ferment. Que fait-on alors avec cette carte scolaire ? Quant à l'obligation nationale d'une formation...

M. LE PRESIDENT : Quatre minutes avec l'explication de vote intégrée. Terminez en une phrase.

MME LAYER : Elle vise ici en trois ans une transformation de l'ensemble des filières à l'insertion. Nous ne voterons pas cette délibération.

(applaudissements sur les bancs du groupe Gauche Républicaine et Ecologique)

M. LE PRESIDENT : C'est bien noté.

Madame DISDIER ?

MME DISDIER : Ce sera Madame BOMMART qui interviendra pour notre groupe. Merci.

MME BOMMART : Monsieur le Président, chers collègues, comme vous le savez, nous sommes toujours favorables au bon fonctionnement de l'école pour que nos enfants puissent avoir accès aux connaissances le plus facilement possible. Comme déjà évoqué auparavant, il est important de soutenir nos enseignants. Je profite de cette prise de parole pour apporter tout notre soutien à cette grève des enseignants, au nom du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés.

Permettez-moi une petite digression. Ceux qui inculquent le savoir se battent pour obtenir un meilleur statut pour les accompagnants d'élèves en situation de handicap ; ils luttent pour un arrêt des suppressions de postes quand l'Etat promet un professeur devant chaque élève.

Une région comme la nôtre, très touchée par le décrochage scolaire, en connaît l'importance. Nous comprenons la colère exprimée par ces professeurs qui demandent sans cesse une amélioration de leurs conditions de travail. Les raisons de leur mécontentement sont multiples, parmi lesquelles la plus pertinente est sans doute l'insécurité grandissante. A ce moment précis, permettez-moi d'avoir une pensée émue pour Dominique Bernard.

Cela fait des années que nos lycées sont pris pour cible par des voyous négligeant leur scolarité et incitant au chaos des établissements. Ce sont les mêmes qui agressent et menacent leurs professeurs, au détriment des élèves qui désirent apprendre. Il y a une différence entre entendre et écouter. Peut-être avez-vous entendu, mais sans en prendre acte. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : D'autres interventions ?

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

MME CLOEZ : Pour l'explication de vote.

Chers collègues, la réforme des lycées professionnels qui se déploie progressivement depuis la rentrée scolaire 2023 est un scandale. Avec cette nouvelle réforme, le président de la République porte un nouveau coup à l'enseignement professionnel qui avait déjà perdu 1 200 postes d'enseignants et 20 000 élèves depuis la contre-réforme BLANQUER de 2018.

A l'heure des défis que nous impose le changement climatique, où la voie professionnelle pourrait jouer un rôle de levier dans la bifurcation écologique de nos modes de production, il n'en est rien. A l'heure des défis que nous imposent les révolutions démographiques de notre population, il n'en est rien. Pourtant vous dites vous-mêmes dans vos écrits que « *les métiers du soin, de l'aide à la personne et de l'accompagnement social sont indispensables dans le contexte de transition démographique où le grand âge comme la petite enfance sont des enjeux essentiels, dès maintenant et dans les années à venir* ». Ce sont vos mots. Alors nous ne comprenons pas, s'il y a défi, si vous avez conscience de la pénurie des aides-soignants dans nos hôpitaux, des aides à domicile qui chaque jour épaulent nos anciens et nos malades avec courage, pourquoi quand nous ouvrons un parcours d'aide à domicile au lycée Savary Ferry à Arras, nous fermons celui du lycée Jan Lavezzari à Berck ; quand nous en ouvrons un au lycée Louise de Bettignies à Cambrai, nous en fermons un au lycée Placide Courtoy à Maubeuge. Je pourrais continuer avec d'autres exemples. Il n'y a pas de logique, pas d'ambition, pas d'augmentation des moyens. Il est temps de comprendre ce principe simple en mathématique : accumuler du moins ne fera jamais du plus.

Lorsque nous parlons des lycées professionnels, c'est toujours la même petite musique qui revient, voie d'excellence, défi économique, employabilité. Le lycée professionnel comme le lycée public doit pouvoir émanciper une jeunesse majoritairement issue des catégories populaires. Ces jeunes qui viennent occuper chaque jour les métiers les plus pénibles de notre société méritent d'avoir le choix. Notre système éducatif et notre jeunesse méritent mieux que cette longue agonie. En cette journée de grève nous envoyons toute notre solidarité aux enseignants et aux élèves.

Nous voterons contre cette délibération et contre ce modèle.

(applaudissements sur les bancs du groupe Pour le Climat et Pour l'Emploi)

M. LE PRESIDENT : Laurent RIGAUD.

M. RIGAUD : Merci, Monsieur le Président.

Oui, on ferme ou on réduit ce qui n'insère pas. Oui, on ouvre et on renforce les formations en lien avec l'emploi et l'économie des territoires. Tout cela est vrai et, on vous l'a dit, en lien avec les lycées, les territoires, les branches, et bien sûr les partenaires sociaux au travers du CREFOP. Cette carte de formation répond aux besoins des jeunes des Hauts-de-France.

M. LE PRESIDENT : Le scrutin est ouvert.

Vote sur la délibération n° 2024.00241

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

COMMISSION 6

REV3

2024.00295 - Feuille de route « Ambition REV3 pour le bâtiment durable » 2024-2027

M. LE PRESIDENT : Sont inscrits Frédéric MOTTE, puis André GENELLE, Jean-Christophe LORIC et Katy VUYLSTEKER.

M. MOTTE : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, avec REV3, notre ambition de développement durable, nous voulons faire de notre région un territoire leader et exemplaire.

Région exemplaire, avec tout le travail réalisé par les services, que j'avais pu évoquer lors de notre plénière de décembre.

Région leader, notamment dans les six secteurs prioritaires, ceux qui sont fortement émetteurs de gaz à effet de serre, dont nous voulons initier, accompagner et soutenir les transitions. Je veux parler de la production d'énergie décarbonée, de la décarbonation de l'industrie, de la mobilité décarbonée, de la rénovation des logements, de l'agri-agro, et en transversal de l'économie circulaire.

Aujourd'hui, nous vous présentons notre ambition REV3 pour le bâtiment durable. Derrière la rénovation, il s'agit d'apporter qualité de vie, pouvoir d'achat, emplois locaux et moins de CO2 dans notre atmosphère, pour un secteur que l'on dit responsable de près de 20 % de nos émissions. Si nous sommes déjà fortement engagés, la tâche est immense et notre défi est désormais de massifier cette action. Plus de 16 000 locaux scolaires en étiquette E, F, G, comme pour 150 000 logements sociaux en 2035, et 250 000 d'ici à 2050. 30 % de ce stock peut l'être par de la rénovation hors-site. Le hors-site est une des solutions que nous retenons pour massifier la rénovation parmi d'autres solutions REV3 comme EnergieSprong, les écomatériaux, le biosourcé.

Avec cette délibération nous voulons affirmer que le bâtiment est un secteur d'avenir pour la transformation durable de l'économie régionale. Avec trois axes majeurs de notre engagement : accompagner les acteurs en faveur de la performance des bâtiments ; développer les énergies renouvelables intégrées au bâti ; développer une nouvelle filière de rénovation hors-site.

C'est aussi autour de cette filière du hors-site à constituer que nous répondons à un appel d'offres européen, Life Low Carb, le plus important de France, avec l'opportunité d'obtenir près de 20 millions d'euros de soutien financier pour structurer une telle filière en région et faire de ce hors-site un des piliers de la réindustrialisation. Car c'est bien de l'industrie avec les créations d'emplois inhérentes.

C'est aussi rendre cette rénovation hors-site économiquement viable, outiller et former l'écosystème régional. Enfin, c'est mieux diffuser et permettre la répliquabilité. Notre ambition est grande, mais les enjeux le sont tout autant. Dans développement durable, n'oublions jamais qu'il y a le mot développement.

Avec cette délibération, nous voulons être au rendez-vous de cette région exemplaire. Merci d'avance pour votre soutien.

(applaudissements sur les bancs de la majorité régionale)

M. LE PRESIDENT : André GENELLE.

M. GENELLE : Merci, Monsieur le Président.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Nous avons clairement défini une ambition, atteindre la neutralité carbone et transformer notre économie régionale. Cela se matérialise par un engagement particulier envers le secteur du bâtiment. Le constat est clair. Ce secteur, vous le savez tous, est l'un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre et un grand consommateur d'énergie dans notre région. Notre approche est globale, tenant compte de l'efficacité énergétique, du confort et de la santé des occupants, de la production d'énergie renouvelable, de la gestion de l'eau et de la préservation de la biodiversité.

Les avantages ne se limitent pas à la seule réduction des émissions de carbone ou à la modernisation des infrastructures. Ils se traduisent également par des emplois locaux, durables, renforçant ainsi le tissu économique de nos communes.

Je tiens à souligner le lien avec la délibération présentée par Frédéric MOTTE en C4 relative au plan Booster transformation REV3. Ce plan a permis d'accompagner plus de 300 entreprises de 2021 à 2023, démontrant ainsi son impact positif pour les entreprises bénéficiaires.

Nous souhaitons poursuivre la même dynamique. Notre ambition est double : accompagner la transformation de la filière bâtiment et déployer à grande échelle des rénovations énergétiques performantes et durables en mobilisant l'ensemble des acteurs.

Les axes stratégiques définis dans la délibération confortent les actions déployées par la région, notamment dans la politique d'aménagement des territoires, d'aide aux communes. Je prendrai l'exemple de Gauchin-Verloingt dans le Ternois qui a entamé des travaux de rénovation de son ensemble scolaire pour en faire un bâtiment BBC ou celui de la maison des associations de la commune de Pernes-en-Artois qui a pu envisager des travaux de rénovation avec le soutien de la région. Au-delà des coûts de fonctionnement économisés par les collectivités, ce sont surtout des travaux réalisés par les artisans et entrepreneurs de nos territoires.

Cette feuille de route met en avant l'importance du hors-site, avec l'objectif de soutenir la filière et la structuration de la filière par l'accompagnement de l'ensemble des acteurs, par la volonté de favoriser la rencontre entre l'offre et la demande autour d'une plateforme régionale mutualisée et d'identifier les nouveaux besoins notamment en formation via le dispositif des métiers d'avenir REV3.

Cette feuille de route du bâtiment durable est donc un des piliers de notre engagement REV3 pour transformer les Hauts-de-France et répondre aux défis des transitions économiques, écologiques et sociétales.

Le groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants soutiendra naturellement cette délibération.

M. LE PRESIDENT : Jean-Christophe LORIC.

M. LORIC : Merci, Monsieur le Président.

La transition REV3, nous commençons à la connaître. Elle vise une massification et une prise de conscience collective des possibilités d'intervention, tout cela afin de lutter contre le changement climatique, et en tout cas s'y préparer. Frédéric MOTTE est un excellent promoteur de ce programme. Nous avons déjà eu l'occasion de le remercier pour son engagement.

Ici, nous dressons la feuille de route pour le bâtiment durable. Encore une fois, la région veut inclure tous les acteurs, entreprises du BTP, collectivités, établissements publics, et bien sûr bailleurs sociaux, tous les acteurs à toutes les étapes de la vie d'un bâtiment.

Toutefois, pour être efficace il faut connaître les différents points stratégiques d'intervention. J'en profite donc pour rappeler que la phase de construction pour un bâtiment neuf peut représenter jusqu'à 60 % de son impact carbone total et qu'une isolation performante offre un cadre de vie radicalement différent pour ses habitants.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Ainsi, que ce soit par le choix des matériaux de construction ayant moins d'impact sur la planète, une isolation bien meilleure pour économiser le chauffage, une énergie plus verte par des technologies plus performantes, une conception différente des bâtiments, pensée pour consommer moins en offrant un meilleur confort, la feuille de route soumise à notre vote compte contribuer partout où elle le peut.

Je voudrais ici rendre un hommage un peu plus particulier au secteur du logement social, qui est mobilisé sur le bâtiment durable depuis de nombreuses années et qui va pouvoir tirer profit de cette démarche. On ne le dit pas assez, mais les organismes de logement social sont une formidable machine à investir pour le déploiement du bâtiment durable, efficace, énergétiquement vertueux. Sachez qu'un euro investi par un bailleur social génère 6 euros d'activité dans le BTP. C'est un formidable effet de levier. Je prendrai un exemple local concret cher au cœur de Brigitte FOURE, AMSOM Habitat, le bailleur de la ville d'Amiens et du département de la Somme. Il a réussi à réhabiliter 6 000 de ces 20 000 logements en six ans, 1 000 logements par an. A chaque fois que l'on rénove un logement, on divise par deux les émissions et les coûts de l'énergie, on divise par trois les émissions de gaz à effet de serre. C'est ce que l'on appelle l'industrialisation de la démarche REV3, cette capacité à obtenir des chiffres en phase avec les trajectoires que l'on essaie d'obtenir au niveau climatique.

C'est donc grâce aux aides de la région et aussi aux aides de l'Europe via l'instruction par la région que l'on va pouvoir obtenir ces résultats.

J'en profite d'ailleurs pour souhaiter un choc de simplification. Si les bailleurs sociaux avaient des tracteurs, ils seraient également dans les rues pour militer pour une simplification dans ce domaine.

Nous voterons au nom du groupe MoDem, Radicaux et Apparentés pour cette feuille de route du bâtiment durable.

M. LE PRESIDENT : Katy VUYLSTEKER.

MME VUYLSTEKER : Merci, Monsieur le Président.

Le secteur du bâtiment, responsable de 20 % des émissions de CO2 et consommateur de 35 % des besoins énergétiques, est un levier majeur dans la lutte contre le changement climatique. La montée en puissance du bâtiment durable dans notre région est une opportunité exceptionnelle en matière d'emploi. Pour le climat, pour l'emploi il est donc impératif que nous agissions de manière décisive dans ce domaine.

Malheureusement, jusqu'à présent vous refusez, Monsieur MOTTE, de dresser un bilan de la situation et de fixer des objectifs concrets annualisés. Cette approche nous condamne sans doute à ne pas répondre aux besoins, mais vous garantit de pouvoir vous autocongratuler. Est-ce bien sérieux ?

Votre attitude est résumée par nos échanges lors de la dernière commission 6, où votre réponse à mes interrogations sur le nombre de rénovations prévues – je vous cite : « Mais on s'en fout, m... » – a témoigné de votre désintérêt, de votre désinvolture sur la question. Rendez-vous compte, en 2020 dans le SRADDET vous avez fixé des objectifs de 70 % de rénovations dans le tertiaire en 2050, et 70 % dans le résidentiel en 2030. Et vous n'êtes pas capable de nous répondre sur la situation actuelle ou le nombre visé de rénovations annuelles, alors que vous nous présentez cette feuille de route. Une feuille de route quatre ans après les orientations du SRADDET, une feuille de route présentée quasiment à mi-chemin du premier palier d'objectifs pour la rénovation du parc résidentiel, une feuille de route très inspirée par ailleurs du référentiel en matière de bâtiment durable du CD2E dont nous parlions tout à l'heure. Ce n'est pas sérieux.

Nous ne pouvons pas nous permettre de négliger ces enjeux. Le Nord et le Pas-de-Calais figurent parmi les dix départements ayant le plus grand nombre de passoires thermiques. On estime leur nombre à 500 000 dans notre région. Malgré cela, nous nous concentrons aujourd'hui principalement sur des rénovations partielles et le rythme actuel, 40 000 à 50 000 rénovations par an, est bien en deçà du nécessaire. Nous ne sommes tout simplement pas à la hauteur de nos responsabilités dans la lutte contre le dérèglement climatique. Sur les

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

rénovations partielles, seuls 25 % des rénovations ont permis de sauter au moins une classe énergétique, tandis que pour acter une efficacité réelle, il faudrait en sauter deux. C'est une réalité que nous ne pouvons plus ignorer, surtout depuis la flambée des prix de l'énergie.

Qu'avez-vous fait jusque-là ? De 2015 à 2021 votre mandat en tête à tête avec le RN a été un mandat perdu, un mandat à ne rien faire ou presque, alors qu'il y avait urgence, un mandat où ni les uns de la droite, ni les autres de l'extrême droite, vous n'avez défendu sérieusement cette question, et cela alors que tous les outils étaient à votre disposition.

M. LE PRESIDENT : S'il vous plaît, on écoute notre collègue, et elle seule.

MME VUYLSTEKER : La rénovation est cruciale pour les économies d'énergie et le confort des occupants. Elle permet des économies d'énergie, des économies tout court, extrêmement importantes. La rénovation et le bâtiment durable sont une opportunité pour développer la production d'énergie renouvelable et adopter la construction à partir d'écomatériaux, des solutions déjà mises en œuvre depuis longtemps et que j'ai pu observer à Grande-Synthe, à Loos-en-Gohelle par exemple. Enfin, la rénovation et le bâtiment durable présentent une opportunité pour créer des emplois non délocalisables. Bref, le bâtiment durable est bon pour le climat et pour l'emploi. Mais pour faire de REV3 un outil véritablement efficace et performant nous ne pouvons plus tolérer une politique menée au doigt mouillé et se satisfaire du statu quo. Nous devons agir avec détermination et vision en mettant en œuvre vite et fort des solutions concrètes pour répondre au défi climatique. Tout le monde y est prêt. Nous n'attendons plus que vous.

Nous voterons cette feuille de route sur le bâtiment durable, en espérant qu'elle marque le pas d'une accélération. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Alexandre MAESELE.

M. MAESELE : Merci, Monsieur le Président.

Aujourd'hui, nous votons la feuille de route ambition REV3 pour le bâtiment durable pour la période 2024-2027, un sujet important. A de nombreuses reprises, nous avons déjà étudié et voté des délibérations sur les enjeux de la transition énergétique.

Comme toute feuille de route que vous nous présentez, celle-ci apparaît belle et communicative. Cependant, une fois de plus nous devons nous résoudre au fait qu'elle ne semble pas suffisamment pertinente. Nous avons besoin de plus de concret et de preuves de réalisations fiables.

Vous annoncez que grâce à cette feuille de route la région pourrait créer entre 23 000 et 43 000 emplois d'ici à 2050. J'aimerais y croire. Mais comment y croire alors que nous constatons quotidiennement de nombreuses fermetures d'entreprises dans notre région, et que de nombreux citoyens se retrouvent confrontés au chômage en ces temps difficiles.

Vous avez élaboré votre feuille de route autour de trois axes majeurs, ce qui est tout à fait louable, avec une approche financière innovante. Cependant, nos citoyens ont besoin de chiffres concrets plutôt que de longues et belles phrases pour comprendre les enjeux. Vous nous fournissez des chiffres datant de 2015 et 2020, ainsi que des prévisions pour la période 2031-2050. Mais aujourd'hui, où en sommes-nous ? Nous avons les moyens de constater et d'analyser la situation concrètement. Pourquoi ne pas le faire ? Nous avons besoin de chiffres plus récents, datant de 2022 et 2023, pour savoir où nous en sommes réellement.

Aujourd'hui, nous allons plus loin en ciblant un domaine spécifique. Toutefois, je suis convaincu que nous devons déterminer de manière explicite quels bâtiments doivent être traités en priorité pour la décarbonation, et cela exige une évaluation chiffrée.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Il est évident que nous sommes sensibles à la nécessité de décarboner le secteur du bâtiment. C'est dans cette démarche que nous voterons en faveur de cette feuille de route. Mais nous émettons une réserve et nous resterons attentifs aux délibérations futures car aujourd'hui, rien n'est détaillé en ce qui concerne les financements à venir. Nous avons besoin de concret et de clarté sur ce à quoi nous pouvons nous attendre. Merci.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ?

Le scrutin est ouvert sur cette feuille de route.

Vote sur la délibération n° 2024.00295

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Rapport d'information relatif aux propositions de modification des volets « eau », « gestion économique de l'espace et de lutte contre l'artificialisation des sols », « développement logistique, notamment en matière de localisation préférentielle » et « stratégie aéroportuaire » du SRADDET

M. LE PRESIDENT : Chaque intervenant disposera de cinq minutes mais il n'y aura pas de vote.

Daniel LECA a la parole.

M. LECA : Merci, Monsieur le Président.

Je vais m'appuyer sur une présentation qui sera diffusée sous peu.

Nous avons la nécessité de procéder à une modification de notre schéma régional en raison d'un certain nombre de modifications législatives. D'une part, la loi climat et résilience d'août 2021 impose une modification de notre SRADDET, qui a été adopté en juin 2020. Nous devons notamment intégrer à ce schéma les évolutions législatives qui concernent le zéro artificialisation nette, mais également le développement logistique et la stratégie aéroportuaire, de juin 2022.

Ensuite, nous avons la loi du 20 juillet 2023 qui vise à faciliter la mise en œuvre des objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols, qui est venue allonger de neuf mois le délai d'approbation des SRADDET, en ajoutant de nouveaux éléments à intégrer, notamment la mise en place de la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, la mise en place d'une enveloppe nationale pour des projets d'intérêt national et européen, la garantie universelle garantissant aux communes notamment rurales de pouvoir disposer d'un droit au projet à hauteur d'un hectare. Plusieurs dispositions ont donc nécessité des modifications.

La loi du 23 octobre 2023 a également prévu l'intégration d'un volet développement logistique, notamment pour ce qui concerne la localisation préférentielle.

Nous devons donc modifier notre SRADDET, et ce, avant le 22 novembre 2024.

Aujourd'hui débute une concertation majeure qui va permettre l'application de l'objectif zéro artificialisation nette avec un impact sur l'ensemble des territoires.

L'objectif est donc de proposer au vote de l'Assemblée plénière régionale, en octobre 2024, l'ensemble des modifications des trois volets, avec une approbation du SRADDET modifié avant le 22 novembre 2024 par le préfet.

Le premier volet évidemment préoccupe beaucoup les territoires. Permettez-moi, avant de commencer à

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

égrener les différents volets de cette modification et j'essaierai d'être le plus bref possible, de vous parler du premier sujet, le zéro artificialisation nette. Je voudrais rappeler l'état d'esprit du président et du Conseil régional, qui a été déjà évoqué lors de la conférence régionale de gouvernance, installée le 18 janvier dernier. Nous avons vocation, en tant que Conseil régional, à mettre en œuvre la loi ZAN, ainsi que les contraintes qui s'imposent aux territoires dans le cadre de cette application. La région ne se désistera pas. Elle jouera pleinement son rôle et elle a décidé d'assumer la totalité des responsabilités que lui confère le SRADDET, sans les renvoyer vers l'Etat. En d'autres termes, nous ne laisserons pas les collectivités et les SCOT seules face à des objectifs chiffrés et uniformes sur tout le territoire sans tenir compte des spécificités locales.

Nous nous sommes mobilisés depuis deux ans pour que la région Hauts-de-France obtienne l'inscription de ses projets les plus consommateurs de foncier dans la liste des projets d'envergure nationale et européenne. Le projet d'arrêté ministériel listant ces projets, soumis lors de la conférence régionale, a permis de montrer que nous avons effectivement une part significative de l'enveloppe nationale. Nous sommes la première région bénéficiaire de cette enveloppe. Nous avons pu voir à quel point cette enveloppe était essentielle pour que nos territoires puissent disposer de marge de manœuvre.

En outre, la région a fait le choix de proposer de réserver une enveloppe de 20 % destinée aux projets d'envergure régionale, ce qui a également été validé par la conférence de gouvernance.

Cette décision a été prise pour permettre de poursuivre le travail effectué depuis 2016 en faveur du développement économique et de la réindustrialisation de notre région. C'est extrêmement important de le dire. Nous continuerons à œuvrer pour notre combat pour l'emploi dans les Hauts-de-France. C'est aussi en vertu de la solidarité régionale que nous avons proposé de réserver cette enveloppe. D'autres régions ne l'ont pas fait. Nous avons fait ce choix pour faire en sorte de répartir l'effort et tenir compte des spécificités de chacun, notamment les plus vulnérables, en particulier pour celles et ceux concernés par les risques naturels, ce qui n'aurait pas été le cas avec un scénario identique sur l'ensemble du territoire. Vous avez vu tout à l'heure notre débat sur les inondations. Nous comprenons bien que cette possibilité nous offre une flexibilité absolument nécessaire.

Ensuite, nous avons essayé de rétablir le solde entre les territoires correspondant à un certain nombre de critères tels que définis par la loi. Nous avons adopté une méthode de territorialisation permettant d'équilibrer les taux d'effort par territoire, en tenant compte de ces critères imposés par la loi. Nous avons déterminé une méthodologie de calcul qui permet d'éviter des écarts trop importants, tout en répartissant l'effort de manière proportionnelle en fonction des capacités de chacun.

Nous aurons l'occasion d'ajuster les choses au fur et à mesure, dans la mesure où la loi de juillet 2023, prévoyant de garantir une surface minimale communale de consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers fixée à un hectare par commune ayant un document d'urbanisme, va nécessiter de prendre en compte la réalité au fur et à mesure de l'adaptation de ces territoires à cette règle. Nous allons avoir besoin d'ajuster en permanence ce taux. C'est la raison pour laquelle nous essaierons d'avoir un dialogue le plus fluide et le plus permanent possible avec les territoires pour tenir compte de cette règle.

Ensuite, nous avons besoin de proposer une trajectoire de réduction de l'artificialisation sur la période 2031-2050 pour parvenir au zéro artificialisation nette. Nous avons dans le document proposé qui sera soumis à discussion une trajectoire visant à réduire progressivement l'artificialisation pour parvenir en 2050 à ce zéro artificialisation nette. Nous le savons, cette loi pose un certain nombre de difficultés. La région sera là pour faire en sorte que ces difficultés puissent être remontées auprès du gouvernement, que ces difficultés puissent être entendues par l'Etat, et pour que, le cas échéant, en temps utile, cette loi puisse faire l'objet d'un certain nombre de modifications, pour que son application concrète soit réaliste et possible.

Je tiens à dire enfin qu'il n'y a pas de territoire sur notre région qui n'envisage pas cet enjeu de zéro artificialisation nette avec sérieux et responsabilité. Il n'est pas envisageable de poursuivre une stratégie d'artificialisation et de consommation des terres notamment agricoles sans réflexion. Ce zéro artificialisation nette

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

est une nécessité mais il faut avoir la capacité de l'adapter aux réalités du terrain. Nous aurons l'occasion d'avoir une grande concertation qui permettra, je l'espère, de faire remonter les besoins et les attentes et les difficultés.

Un dernier mot pour les deux autres volets qui sont soumis, un volet développement logistique et un volet stratégie aéroportuaire, avec des propositions de modifications à la marge, qui sont l'adaptation et l'intégration des réglementations qui sont mises en perspective et qui ne modifient pas l'économie générale du document SRADDET.

Enfin, la stratégie aéroportuaire, de la même manière, demande un certain nombre de modifications liées à la loi 3DS, avec la possibilité d'avoir une lecture différenciée en fonction des territoires. Cette modification est également proposée dans le document qui vous est soumis à discussion.

Voilà pour les quelques éléments saillants. Naturellement, cette concertation donnera, là aussi, l'occasion aux territoires de s'exprimer et à la région de jouer pleinement son rôle de défenseur des territoires, des spécificités locales, du développement équilibré de notre territoire. Je vous remercie.

(applaudissements sur les bancs de la majorité régionale)

M. COULON, Président : Merci, Monsieur le Vice-président. Je laisse libre cours aux vivats. Je crois que Daniel LECA interviendra ensuite au nom de son groupe. Vous aurez l'occasion de faire un bis.

On a plusieurs inscrits pour les groupes. Monsieur MAESELE a la parole.

M. MAESELE : Merci, Monsieur le Vice-président.

A l'heure où la question de l'artificialisation des sols occupe une place centrale dans les débats sociétaux, il est essentiel de rappeler l'importance cruciale de préserver nos terres naturelles pour le bien-être de notre planète et de ses habitants. Toutefois, il est aussi crucial de penser à notre développement économique, dont les entreprises sont des acteurs majeurs, ainsi qu'au foncier pour le bien-être de nos concitoyens.

L'artificialisation des sols, souvent motivée par un développement urbain rapide, peut avoir des conséquences importantes sur notre environnement. Les inondations, phénomène de plus en plus fréquent dont notre territoire a encore été victime récemment, sont souvent exacerbées par la perte de surfaces naturelles capables d'absorber l'eau de manière régulée. En préservant nos sols, nous contribuons à la prévention de ces catastrophes naturelles qui affectent tant de vies humaines.

Par ailleurs, ayons une pensée pour nos agriculteurs qui se battent actuellement pour leur pouvoir d'achat car si le nombre d'exploitations agricoles ne cesse de chuter et que notre souveraineté alimentaire est menacée, les raisons sont certainement à trouver ailleurs, par exemple dans la concurrence imposée à notre agriculture par l'Union européenne.

La mise en œuvre de la loi ZAN soulève toutefois des interrogations. Comment la région exercera-t-elle son contrôle sur les projets d'agrandissement des entreprises en voie de développement ? Comment les territoires organiseront-ils leurs propres projets tout en respectant les objectifs du ZAN ? Les propositions de la loi ZAN, bien qu'axées sur la préservation, pourraient compromettre le rééquilibrage territorial nécessaire.

La démétropolisation et l'investissement massif dans les zones rurales, incompatibles avec les objectifs du ZAN, posent un dilemme.

Évoquons également les grands projets, notamment la stratégie aéroportuaire. Où en est-elle ? Il est crucial d'avoir une vision claire et des actions concrètes pour concilier les aspirations du ZAN avec d'autres impératifs régionaux.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Les objectifs irréalisables de réduction induiront un retour du construire la ville sur la ville. Or, nous avons désormais le recul nécessaire pour analyser les lourdes conséquences sociales générées par la construction verticale des années 1960 et 1970. Nous n'accepterons jamais une politique qui aura pour conséquence directe d'entasser les Français dans des tours, comme des lapins d'élevage dans des cages.

La restriction des constructions aux seules zones déjà artificialisées aura également pour effet immédiat une hausse des prix du foncier, favorisant les classes aisées et pénalisant les classes moyennes et populaires. Fini le rêve français de la maison individuelle avec petit jardin, en premier lieu pour ceux qui n'auront plus les moyens de se le payer.

Il est également important d'évoquer vos grands projets. Vous indiquez dans votre rapport qu'un peu plus de 8 000 hectares restent disponibles. Cependant, en tant que chef de file du ZAN, vous réservez environ 1 500 hectares. Dans votre idée, cela veut donc dire que les communes, entreprises et communautés devront se battre pour grappiller ne serait-ce qu'un seul hectare. Doit-on accepter une guerre au foncier ? Nous ne pouvons concevoir cela et devons repenser notre utilité et nos priorités. Il est important de ne pas oublier la ruralité et nos entreprises.

Nous, élus locaux, sommes sensibles au sujet et souhaitons transformer nos friches et limiter la consommation foncière. Nous souhaiterions même transformer les zones constructibles en zones agricoles dans l'espoir de trouver de nouveaux exploitants et que l'on nous permette de développer correctement et durablement notre enveloppe urbaine. Il est important de repenser et de recentrer nos priorités. Je vous remercie.

(applaudissements sur les bancs du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés)

M. COULON, Président : Katy VUYLSTEKER.

MME VUYLSTEKER : Merci, Monsieur le Vice-président.

Le 18 janvier dernier, lors de la première conférence de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols, Monsieur BERTRAND nous indiquait au sujet de la loi ZAN : « *Dura lex, sed lex.* » C'était encourageant, peut-être le signe que votre majorité était enfin déterminée à lutter contre l'artificialisation des sols, et ce malgré vos efforts appuyés et de longue date pour affaiblir les dispositions du ZAN. La conférence a néanmoins été l'occasion d'un inventaire de tous les projets d'artificialisation souhaités, réclamés, et bien peu des choix qui permettraient de réduire la voilure en matière de consommation de foncier.

L'intitulé de ce rapport d'information pourrait résumer à lui seul ce manque de volonté, puisque nous y abordons la gestion économe de l'espace et la lutte contre l'artificialisation des sols en même temps que le développement logistique et la stratégie aéroportuaire, un choix vous contraignant à un grand écart spectaculaire, à rendre jaloux nos futurs champions olympiques de gymnastique, tant ces sujets sont en réalité incompatibles.

À chaque fois que l'on parle de lutte contre l'artificialisation des sols, on sent comme un frisson d'inquiétude parmi vous. Mais je vous rassure, chers collègues, les Hauts-de-France ont été très gâtés dans l'enveloppe des projets dits d'envergure nationale et/ou européenne. En effet, à elle seule, la région récupère 18 % de l'enveloppe nationale, dans laquelle on n'a pas hésité à faire figurer la crème de la crème des projets d'artificialisation, comme un projet routier vieux de plusieurs décennies ou un nouveau réacteur EPR dans la centrale nucléaire de Gravelines. Cela représente déjà 400 hectares d'artificialisation.

Les projets de la transition sont nettement moins gourmands en foncier avec 21 hectares pour le barreau Roissy-Picardie et 8 hectares pour le raccordement du parc éolien du Dunkerquois. C'est bien plus modeste.

Sur l'enveloppe régionale où on réserve 20 % pour les projets d'envergure régionale, on retrouve les abords de la RN2, mais aussi l'artificialisation que vous présentez comme des réponses au recul du trait de côte ou aux risques naturels comme les crues torrentielles ou la submersion marine. En somme, vous proposez des

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

aménagements mauvais pour le climat pour répondre aux catastrophes dues aux aménagements mauvais pour le climat. C'est proprement ahurissant. Avec mes collègues écologistes nous sommes inquiets de cette fuite en avant, droit dans le mur et pied au plancher.

Soyez assurés que sur ces sujets, avec les associations, avec les scientifiques, nous nous mobiliserons. Nous appelons d'ailleurs à la création d'un groupe régional d'experts sur le climat, sur le même principe que le GIEC, sujet sur lequel je vous ai interpellé début janvier lors de la seconde vague d'inondations dans le Pas-de-Calais.

Sur la révision du SRADDET, concernant le volet logistique, si votre volonté de privilégier les implantations à proximité à la fois des dessertes routières existantes et de pôles d'échange multimodal permet de limiter la casse, nous continuons de dénoncer la multiplication de ces entrepôts qui artificialisent les sols et détruisent les emplois.

Enfin, sur le volet aéroportuaire, nous souhaitons d'abord réaffirmer notre opposition à l'augmentation du trafic sur les aéroports de Lesquin et de Beauvais. Nous souhaitons ensuite rappeler que nous ne voulons pas que l'argent régional serve à financer les infrastructures routières d'accès aux aéroports comme cela est prévu à Beauvais-Tillé.

Enfin, concernant la révision du SRADDET à proprement parler, nous regrettons vivement que vous n'ayez pas saisi cette opportunité pour fixer un couvre-feu et interdire le fret aérien sur ces aéroports. Nous attendons avec impatience les nouvelles normes de bruit aux abords des aéroports, qui pourraient entraîner enfin une modification de notre SRADDET concernant son volet aéroportuaire, auquel vous n'avez pas souhaité toucher aujourd'hui.

Nous participerons bien entendu à la concertation sur cette révision du SRADDET. Vous pouvez compter sur nous. Nous serons vigilants à l'ensemble de ces aspects. Je vous remercie.

(applaudissements sur les bancs du groupe Pour le Climat et Pour l'Emploi)

M. COULON, Président : Serge MARCELLAK.

M. MARCELLAK : Merci, Monsieur le Vice-président.

Chers collègues, permettez-moi de vous faire part de ma satisfaction de constater que ce rapport illustre un certain retour à la raison, salutaire je l'espère, sur les questions liées à l'artificialisation des sols. Que n'a-t-on entendu dans cet hémicycle et en dehors, sur le zéro artificialisation nette, voué aux gémonies car prétendument attentatoire aux objectifs de développement des communes, parfois contradictoires avec les réalités démographiques d'ailleurs.

La réalité est là. Chaque année, la France perd 20 000 à 23 000 hectares d'espaces naturels, agricoles et forestiers, ce qui a des conséquences sur la biodiversité, l'environnement, et donc la qualité de vie.

La réalité est là. L'artificialisation excessive des sols est une des causes de l'ampleur des inondations des mois de novembre et janvier, qui ont littéralement chassé de chez eux de trop nombreux habitants du Pas-de-Calais. Il est urgent d'agir dans une approche respectueuse des intérêts des uns et des autres.

Aménager l'espace, c'est le partager. Nous, élus de la Gauche Républicaine et Ecologique, revendiquons un partage équilibré de l'espace, et que la région occupe le rôle de chef de file de l'aménagement équilibré du territoire. En l'occurrence, nous reconnaissons que ce qui nous est présenté semble plutôt équilibré à première vue. Vous nous proposez une trajectoire de réduction de l'artificialisation des sols qui repose sur des critères différenciés, moins stricts pour les territoires plus peuplés, plus dynamiques démographiquement, plus vertueux ou à vocation plus agricole, et plus stricts pour ceux disposant déjà de logements vacants plus nombreux. Pourquoi pas ? Vous nous proposez des chiffres qui découlent de ces critères. Très bien.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Vous nous proposez également une liste de projets d'envergure nationale ou régionale qui soient exclus de l'enveloppe disponible. Elle nous semble cohérente, à deux oublis près. Il ne nous semble pas que l'emprise foncière des lignes ferroviaires à créer dans le cadre du système d'échange métropolitain de l'étoile de Lille soit reprise, non plus que le projet de construction du poste électrique de Bois-Bernard, sur une emprise foncière de 1,7 hectare, pourtant considéré comme projet d'envergure nationale selon l'article 3 de la loi du 20 juillet 2023. Nous aimerions qu'ils soient bien évidemment ajoutés.

En tout état de cause, si la prise en compte des objectifs de réduction de l'artificialisation des sols nous semble équilibrée, nous serons vigilants quant à la mesure de ces effets.

Nous déplorons toujours par ailleurs que les mesures relatives à la lutte contre les ruissellements et l'érosion des sols ne soient pas davantage développées dans le SRADDET.

Nous sommes attentifs également au volet logistique, mais plus inquiets. Le secteur s'est développé parfois de façon anarchique, ce qui a des conséquences sur la fréquentation et l'entretien du réseau routier, et peut-être sur la qualité de l'air ou les nuisances sonores. Nous attendons donc avec impatience votre schéma régional et nous nous inquiétons déjà de voir disparaître l'objectif de plurimodalité dans les projets d'implantation.

Enfin, il y a le volet aéroportuaire. Nous sommes extrêmement surpris de lire que vous maintenez, je cite, qu'« *un état des lieux des aéroports régionaux montre qu'ils participent à l'attractivité et à l'accessibilité du territoire* » et que les plateformes sont identifiées « *comme des portes d'entrée du territoire régional* », avec une dimension touristique. Vous avancez dans la conclusion qu'il n'y a pas lieu d'envisager des compléments. Monsieur COULON reconnaissait lors d'une récente réunion du Syndicat mixte de l'aéroport de Lille Métropole, si j'en crois la presse, que les cinq matchs de la Coupe du monde de rugby n'avaient étonnamment pas eu de répercussion sur la fréquentation de l'aéroport de Lesquin. Pourquoi son extension, pourquoi le développement des autres figure-t-il encore dans nos priorités si un tel événement n'a pas d'influence sur la fréquentation des infrastructures aéroportuaires ? Le doute est définitivement jeté sur leur attractivité dans tous les cas.

Bref, vigilance, vigilance, vigilance, tel est notre positionnement sur le rapport.

Il nous reste une minute, Monsieur BAUDE voudrait intervenir sur le logement.

M. BAUDE : Merci. Une minute pour aller dans le droit fil de ce que Serge vient de dire sur la nécessité de regarder comment on occupe les sols. Un collègue disait que si les offices de logement avaient des tracteurs, ils seraient aussi sur les routes. Il y a aussi la question de l'occupation des sols pour le logement.

Comme nous avons voté un vœu à l'unanimité sur les logements d'urgence, il ne serait pas normal dans ce débat aujourd'hui de taire le rapport de la Fondation Abbé Pierre sur les conditions de logement. Nous n'avons jamais été en France dans une situation aussi lamentable. Donc attention à nos sols, mais besoin aussi de logements pour nos concitoyens.

M. COULON, Président : Monsieur CAMBIER pour le groupe UDI-UC, et Daniel LECA complétera les cinq minutes.

M. CAMBIER : Merci, Monsieur le Vice-président, pour vos propos à la fois pédagogiques, éclairants et éclairés sur ce sujet compliqué.

Cette première réunion à la conférence régionale de gouvernance de la politique de réduction de l'artificialisation des sols a donc prouvé tout son intérêt. Je rappelle que cette conférence est issue de la loi du 20 juillet dernier, portée par Valérie LETARD et Jean-Baptiste BLANC.

Notre région a réussi à faire entendre ses arguments dans l'attribution des enveloppes des projets d'envergure nationale et européenne, mais également, et cela a son importance, sur les projets portés par l'Etat. Nous gardons

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

donc notre capacité à agir, à préparer l'avenir. Notre région est désormais la première région en France en termes d'investissement et d'emploi industriel.

Ceci dit, il faut regarder devant soi. Au Sénat encore, un groupe de suivi dédié au ZAN est désormais en place. Transpartisan, il va englober l'ensemble des volets, de l'accompagnement à l'atterrissage territorial, concret, pour nos communes, en passant par les aspects financiers et fiscaux. Nous y vérifierons la bonne mise en œuvre dans les territoires de l'application du régime relatif au ZAN. Nous porterons une attention particulière à la problématique de la territorialisation des objectifs, auprès des documents d'urbanisme, de planification, dans la qualification des sols également, et aux adaptations rendues nécessaires par la réduction de l'artificialisation, tout en veillant à l'acceptabilité sociale.

En Hauts-de-France s'ouvre désormais la page du dialogue avec les collectivités partenaires, avec la méthode de concertation du calendrier pour la sélection des projets d'envergure régionale.

Dans la clarté, Monsieur le Vice-président et l'ensemble de mes collègues, nous pouvons créer des politiques qui respectent l'objectif de zéro artificialisation nette des sols tout en maintenant nos objectifs de réindustrialisation, de développement économique et d'équité territoriale. Cela nécessite la collaboration de tous les acteurs, des citoyens aux entreprises en passant par les élus.

Nous pouvons, tous ensemble, façonner un avenir durable pour notre région. C'est ce à quoi vous nous invitez, nous y répondrons avec ferveur.

M. COULON, Président : Daniel LECA.

M. LECA : Merci, Président, merci à mon collègue Guislain CAMBIER qui a beaucoup travaillé sur ce sujet avant moi et qui a rappelé l'investissement de Valérie LETARD sur le sujet.

Je vais répondre et mettre en perspective certains éléments. Vous parlez de projet d'envergure nationale et européenne, Monsieur MARCELLAK. Je souligne le propos équilibré qui était le vôtre. Vous évoquez les projets dits du réseau express métropolitain mais il est post 2031. Par conséquent, il n'a pas à être retenu dans la liste des projets d'envergure nationale et européenne. La liste des projets d'envergure nationale et européenne comprend des projets qui doivent être commencés avant 2031 pour pouvoir être comptabilisés. L'enjeu n'était pas là. C'est la raison pour laquelle il ne figure pas.

Vous avez aussi parlé des projets d'envergure régionale. Les critères tels que définis sont très précis, au nombre de cinq ; ils ne sont pas cumulatifs, pas hiérarchisés, pas priorisés, mais ce sont les cinq critères qui font que l'on pourrait retenir les projets dans l'enveloppe régionale. Ce sont ces fameux 20 %, donc 1 485 hectares, qui sont le fruit d'un calcul basé à la fois sur les besoins manifestés par les grands opérateurs d'accompagnement des investissements en région et en fonction des risques environnementaux et du recul de trait de côte, ce qui évalue l'enveloppe des besoins pour la période 2021-2031 à 1 485 hectares. Ce n'est pas une évaluation au doigt mouillé, c'est ce qui est nécessaire, ce sont les besoins qui se manifestent. C'est la raison pour laquelle nous avons retenu ce chiffre, qui pourra par la discussion avec les territoires être finalement plus important.

Madame VUYLSTEKER, vous êtes assez injuste avec les propos tenus en conférence ZAN, pour une raison simple. Les élus sont là pour parler des projets qu'ils ont. C'est l'objet de la conférence ZAN. On aurait pu faire une autre réunion et mettre comme ordre du jour : « Comment limiter l'artificialisation des sols ? » Les élus ont beaucoup d'idées en la matière, ils ne sont pas irresponsables et ils auraient porté avec vous la même préoccupation. Mais ce n'est pas le but de la conférence ZAN. La conférence était là pour lister des besoins, des projets, faire remonter les points de blocage susceptibles d'intervenir.

Je suis désolé de vous le dire, mais aujourd'hui, dire à un maire rural qu'il doit arrêter de construire des logements, alors que dans le même temps, s'il ne construit pas de logements, sa population va baisser, ses classes vont fermer, c'est l'amener à tuer son village. Ne pas installer d'entreprise ou ne pas développer une zone

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

commerciale, cela veut dire moins de recettes fiscales ; c'est condamner son territoire et prendre le risque de ne plus pouvoir financer les services publics locaux. Il n'y a pas d'élu non responsable. Il ne faut pas opposer les deux logiques, la préservation de l'environnement, la limitation de la consommation des terres agricoles, et en même temps l'ambition de développement économique. Il faut réconcilier les deux, c'est ce que le président BERTRAND a dit quand il s'est engagé à assumer pleinement les responsabilités du Conseil régional.

Il ne faut pas être hors sol sur ces sujets. Il faut avoir conscience des enjeux des territoires, de la nécessité d'assurer le développement du territoire et de le faire dans une logique de nouvelles pratiques plus vertueuses, en particulier en utilisant davantage les friches industrielles et commerciales, en utilisant les espaces délaissés, en limitant l'étalement urbain. Il faut le faire dans une logique respectueuse des territoires, des préoccupations des territoires, et surtout faire confiance aux élus qui, j'en suis intimement persuadé, n'ont jamais en tête de porter atteinte à leur environnement.

Sachez que la région des Hauts-de-France jouera son rôle, jouera son rôle d'animateur du débat et du dialogue et le fera en responsabilité et en toute transparence.

(applaudissements sur les bancs de la majorité régionale)

M. COULON, Président : J'ai laissé Daniel LECA parler pendant six minutes puisqu'il faisait aussi une réponse au titre de l'exécutif. Il y a eu des questions, il était intéressant d'y répondre quelque peu.

Pour autant, quand j'entends les remarques qui ont été faites par les groupes, je me dis qu'il est impératif d'aller rapidement donner des explications sur ce sujet que beaucoup ne connaissent pas suffisamment encore. Tout le monde s'en revendique, mais les conséquences de ce texte, positives, négatives, les contraintes, quelle que soit la couleur que l'on donne au mot « contrainte », que celui-ci génère, nécessitent vraiment que l'on aille très vite sur le terrain. Parce que demain ne sera plus comme hier, évidemment.

J'ai assisté récemment à une réunion avec un territoire autour d'un projet de développement local en lien avec le canal Seine-Nord. Les chiffres sur lesquels le territoire misait en termes d'artificialisation ne sont pas du tout ceux qui l'attendent, évidemment. Cela veut dire que nous devons aller expliquer.

Je voudrais être clair, appuyer le propos du vice-président LECA. Certains territoires ont dit : « Je sors du ZAN », et les observateurs qui n'ont pas cherché plus loin que le bout de leur nez ont dit : « Il n'y aura pas de ZAN. » Si, il y aura un ZAN, mais pour ceux qui ne s'y engagent pas, contrairement à nous, seul l'Etat va décider. Débrouillez-vous avec le préfet. Ce n'est pas la vision du président Bertrand.

Je reviens sur les mots qui ont pu être prononcés dans cet hémicycle. C'est vrai, nous avons formulé des critiques. Depuis, le monde a un peu changé. Les sénateurs, dans leur grande sagesse et de manière plutôt transpartisane, ont permis l'accouchement d'un texte qui est plus à la portée de l'exigence que nous avons, à la portée des élus locaux. Et donc il y a eu pas mal de changements et nous nous en emparons, à la suite de cette évolution salubre, parce que la contrainte était beaucoup trop forte.

Monsieur MARCELLAK, vous avez tout à fait raison sur le sujet de la connexion électrique du Bois-Bernard. J'ai eu un échange avec RTE qui signalait qu'un certain nombre de leurs installations à venir importantes n'avaient pas été prises en compte. Elles remontent, et sans doute ce projet va-t-il faire l'objet d'un recours au comité d'arbitrage, puisque la loi permet de revenir en dialogue après la publication de la première liste de projets d'envergure nationale par le ministre BECHU. L'énergie, c'est important. Je rappelle d'ailleurs que chaque éolienne représente un hectare d'artificialisation de plus sur le compte foncier.

Quant à l'aéroportuaire, je ne sais pas ce qu'est cette montée en pression autour des matchs de la Coupe du monde de rugby. Non il n'y a pas d'effet Coupe du monde de rugby sur l'activité de l'aéroport. C'est bien normal. C'est un aéroport qui se développe dans le temps, avec un rythme régulier. J'assume parfaitement le propos que des esprits tout à fait bien intentionnés ont glissé à la presse ces derniers temps. Ils sont publics. Vous imaginez

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

bien que le président du SMALIM ne déclare pas des choses dont il n'aimerait pas que la presse ait connaissance. Il n'y a pas d'effet Coupe du monde de rugby. Tout le monde atterrit à Paris, la réalité est là. Je trouve que ce genre de remarque est totalement décalé.

Nous avons besoin de faire de la pédagogie. Madame VUYLSTEKER, vous avez oublié un grand projet qui fait partie des projets d'envergure nationale, le canal Seine-Nord Europe. Je ne sais pas comment vous le voyez. Vous avez dit de lui qu'il n'était ni positif ni négatif. Nous reparlerons dans les semaines qui viennent de cette artificialisation et de ce canal.

Quant au groupe d'experts qui a été évoqué, a-t-on franchement le temps de refaire un doublon du GIEC ? Tout le monde croit le GIEC, personne ne le remet en cause ici. Je ne vois vraiment pas l'intérêt de refaire un groupe d'experts régional, alors que l'ensemble des paramètres sont connus. La loi est administrée. Nous nous en emparons en essayant de la rendre la plus équilibrée possible.

Enfin, sur le volet aéroportuaire d'une manière générale, la loi 3DS nous demande de compléter notre schéma par ce volet aéroportuaire. Il ne faut pas mélanger les choux et les carottes. Vous regrettez que nous n'ayons pas profité de ce volet aéroportuaire pour décréter un couvre-feu. Ce n'est pas l'objet de ce volet, ce n'est pas de notre compétence, mais de celle du préfet. Il n'y avait pas d'intérêt que l'on se prononce sur celui-ci.

Je pense que nous avons fait le tour. Chers collègues, dans les semaines qui viennent, Daniel LECA va voir tous les territoires, les SCOT, les dialogues particuliers. C'est de notre responsabilité collective de prévenir tout le monde, d'informer tout le monde. Les forces contraires vont être là. Monsieur BAUDE, j'abonde tout à fait votre propos. On voit bien la difficulté. On a besoin de foncier pour du logement car on ne peut parfois pas faire autrement, on ne peut pas verticaliser, densifier. Le travail a déjà été fait. C'est justement à ce niveau que les intercommunalités vont devoir apporter leur propre arbitrage, logement *versus* enjeu économique, *versus* aménagement de la commune, réaménagement des espaces, renaturation. Et à côté de cela, la région, avec les 20 % de foncier économique qu'elle se conserve sur la base de critères objectifs, va soulager ces territoires en disant : « Ce projet économique est très stratégique, nous le prenons dans notre compte foncier et nous n'imputons pas votre compte foncier local, pour vous laisser de quoi faire du logement, de la renaturation et du réaménagement de la ville. » C'est comme cela que nous concevons les choses, un travail en équipe, en silo. Cela a été un travail très important et je voudrais saluer le travail du vice-président LECA et du vice-président CAMBIER, ainsi que celui des services.

Vous levez la main, Monsieur FOUTRY ? Je vous laisse la parole pour un dernier mot. C'est un rappel au règlement, j'imagine.

M. FOUTRY : Notre groupe ne s'est pas exprimé.

M. COULON, Président : Les propos liminaires sont terminés.

Il n'y a pas de vote sur ce volet.

COMMISSION 7

Culture

2024.00345 - Règlement d'intervention : aide ciblée Musée de France - relative aux aides aux expositions temporaires des musées de France

M. COULON, Président : Nous avons plusieurs inscrits : Frédéric LEFEBVRE, Roxane LUNDY, Margaux ROUCHET.

M. LEFEBVRE : Merci, Monsieur le Président.

Cette délibération porte une priorité forte de notre majorité, celle d'agir en faveur de la diffusion de l'art et de la culture sur l'ensemble du territoire régional, pour que chaque habitant des Hauts-de-France puisse profiter de cette richesse au plus près de lui.

En positionnant la culture comme un levier essentiel de l'attractivité de nos villes et terroirs, nous travaillons au développement touristique, économique de ces territoires, et nous permettons également un dialogue entre artistes et population. Dans les Hauts-de-France, nous avons la chance de compter 88 musées labellisés Musée de France, parmi lesquels des pépites comme le Louvre-Lens, dont 70 % des 500 000 visiteurs annuels sont des visiteurs régionaux. Evidemment, comme élu roubaisien, je ne peux m'empêcher de citer le musée La Piscine, dont la dernière exposition temporaire, consacrée à Chagall, a atteint un nouveau record de fréquentation. Là aussi, 65 % de visiteurs régionaux.

Avec cette délibération, nous permettons une attention particulière aux plus petits musées, qui sont souvent des musées municipaux ou associatifs, labellisés Musée de France, en soutenant précisément leurs expositions temporaires. Ces dernières sont essentielles. Elles permettent aux musées de faire vivre leurs collections, parfois en sortant des archives, des documents, des objets, qu'elle propose au regard des visiteurs, mais permettent aussi de proposer une programmation étoffée par des prêts extérieurs de musées de la région ou en dehors de la région.

Les expositions temporaires permettent aussi d'évoquer de nouveaux sujets, comme l'évolution de la société, de poser un certain nombre de nouveaux questionnements, comme la place des femmes, la nature, l'environnement. En axant cette aide sur les plus petits musées, souvent situés sur des territoires moins bien dotés en offre culturelle, nous travaillons à l'égalité entre les territoires et nous veillons à n'oublier personne. Nous ne réservons pas la programmation artistique à quelques-uns, au contraire nous travaillons à la diffusion de la culture.

En conséquence, le groupe MoDem, Radicaux et Apparentés vous invite à soutenir cette délibération avec enthousiasme et conviction. Je vous remercie.

M. COULON, Président : Je vous remercie. La parole est à Roxane LUNDY.

MME LUNDY : Merci, Monsieur le Président.

Évidemment, nous allons soutenir les aides aux expositions temporaires de nos 88 établissements labellisés Musée de France qui favorisent non seulement l'attractivité culturelle de notre territoire mais aussi l'appropriation de notre patrimoine culturel par les habitants de notre région.

Devant les œuvres de l'exposition « Le cri de liberté. Chagall politique » qui vient de prendre fin à La Piscine, en plein débat sur la loi immigration, comment ne pas penser aux mots d'André Malraux dans notre belle région, lors de l'inauguration de la maison de la culture d'Amiens le 19 mars 1966 : « *Là est la grandeur suprême de l'art. Tout ce que nous défendons, ce n'est pas d'avoir des tableaux ou des chansons agréables ou pas agréables, c'est la métamorphose la plus profonde de l'être humain, qui finit toujours par faire des martyrs avec des*

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

bourreaux. »

Il est de notre responsabilité de défendre cette grandeur suprême de l'art. Je parle volontairement de défense. Quand on voit qu'une personnalité politique d'extrême droite de premier plan demande de façon répétée la suppression du ministère de la Culture et s'en prend chaque jour à la liberté artistique, je suis fière que notre assemblée puisse voter de telles délibérations.

(applaudissements sur les bancs du groupe Gauche Républicaine et Ecologique)

M. COULON, Président : Margaux ROUCHET. Faites-vous l'explication de vote en même temps ?

MME ROUCHET : Oui, Monsieur le Président.

Je suis assez heureuse ce matin. A travers cette délibération on ressuscite une ambition que sur nos bancs nous avons portée à la tête de l'ancienne région Nord – Pas de Calais, faire des Hauts-de-France la région des musées. Je sais bien que la région des Hauts-de-France, quand nous n'étions pas là, a travaillé en lien avec les musées de France mais il manquait peut-être ce cadre d'intervention, cette proposition de pouvoir soutenir de façon un peu globale l'ensemble des musées labellisés Musée de France dans la région. Nous nous en félicitons.

Évidemment c'est important, car ce maillage des musées permet d'être une porte d'entrée au plus près de l'ensemble de nos concitoyens dans cette région.

Au-delà de la grandeur suprême de l'art que ma collègue Roxane LUNDY a défendue, l'ambition de la région Nord – Pas de Calais, quand elle voulait une région des musées, était un peu plus que cela. C'était inscrire la culture et les arts comme un des nouveaux moyens de développement de notre région, une région qui a souffert de la désindustrialisation, et offrir une nouvelle forme de fierté en même temps que de développement des territoires par la culture et les arts. Il faut continuer cela.

Je regrette peut-être que dans ce cadre d'intervention il ne soit pas fait mention du réseau Musenor, l'association des professionnels des musées des Hauts-de-France, qui travaille à organiser des thématiques transversales, pour pouvoir toujours mieux imprimer la marque Hauts-de-France dans nos musées régionaux et travailler à plus d'accès à la culture pour nos concitoyens.

Nous voterons pour, en nous appelant collectivement à travailler davantage pour que dans ce cadre d'intervention on puisse faire de la région des Hauts-de-France la région des musées à laquelle nous tenons tant.

M. COULON, Président : Benoît TIRMARCHE.

M. TIRMARCHE : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, nous allons voter pour cette délibération, ce règlement d'intervention à destination des 88 musées labellisés Musée de France que compte notre région.

Nous allons le faire pour plusieurs raisons, la raison principale étant la préoccupation que nous partageons vis-à-vis de l'enjeu de la médiation culturelle. Il est bien écrit, à plusieurs reprises, dans le règlement d'intervention qu'une préoccupation est portée sur la médiation culturelle, aussi bien dans les caractéristiques que devront porter les expositions temporaires que dans les critères d'éligibilité à une subvention. On parle d'outils adaptés, de médiation culturelle développée. C'est bien l'enjeu que nous avons en tant que collectivité publique pour soutenir les divers musées. L'enjeu n'est pas d'avoir des musées, mais de faire en sorte que des gens aillent dans ces musées, et que ces gens viennent de partout, de tous les territoires, mais aussi de toutes les cultures et de toutes les classes sociales.

Une fois que ce règlement d'intervention sera mis en place et que les premières subventions tomberont, nous

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

serons vigilants sur la prise en compte de ce degré d'effort sur la médiation culturelle par rapport au montant de la subvention.

Je souscris aux propos du collègue Frédéric LEFEBVRE sur le fait que les subventions ne doivent pas être directement indexées à la taille de la structure.

Il faudra aussi être vigilant sur les nouvelles thématiques, les nouveaux sujets dont a parlé Frédéric LEFEBVRE. Il faut faire en sorte que toutes les cultures, tous les patrimoines et tous les arts soient bien représentés, disponibles et accessibles à toutes les populations de la région Hauts-de-France. Je vous remercie.

M. COULON, Président : Y a-t-il encore des explications de vote ? Des prises de parole ? Non.

La délibération est mise aux voix.

Vote sur la délibération n° 2024.00345

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

Sports

2024.00003 - Convention de partenariat entre la région Hauts-de-France et le Comité paralympique et sportif français pour le développement du programme « club inclusif »

M. COULON, Président : Salvator CASTIGLIONE pour le groupe UDI.

M. CASTIGLIONE : Pas de prise de parole pour le groupe UDI.

M. COULON, Président : Fatima MASSAU.

MME MASSAU : Merci, Monsieur le Président.

Le handicap touche 900 000 de nos concitoyens dans les Hauts-de-France, et il est frappant de constater que près de 80 % d'entre eux aspirent à pratiquer une activité sportive. Cependant plus d'un sur deux n'a jamais eu la chance de pratiquer une telle expérience en raison d'un cruel manque d'infrastructures ou de personnel formé.

Ainsi, un enjeu clair se dessine devant nous : former et accompagner nos clubs afin qu'ils puissent ouvrir leurs portes à ces personnes, leur offrant ainsi la possibilité de s'épanouir à travers la pratique d'une activité sportive, jusqu'ici inédite pour elle.

C'est précisément l'objectif ambitieux que s'est fixé le Comité paralympique et sportif français avec son programme « club inclusif ». En signant une convention avec ce comité nous avons l'opportunité de participer à cette dynamique en formant pas moins de 3 000 clubs d'ici à fin 2024, permettant l'accueil de sportifs en situation de handicap. Cette convention vise à encourager les clubs à se former, à promouvoir activement ce dispositif, tout en les accompagnant financièrement dans leur démarche d'inclusion.

L'année 2024, portée par l'élan des Jeux olympiques et paralympiques, doit être l'occasion de concrétiser ces projets qui avec le temps se pérenniseront. La visibilité offerte par ces événements exceptionnels, mettant en lumière les multiples disciplines paralympiques, ne peut que susciter des vocations au sein de la population en situation de handicap. Nous avons la possibilité de répondre à cet élan, de transformer cette aspiration en action concrète.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

La question du handisport dépasse largement le simple cadre des Jeux. Elle s'inscrit comme une responsabilité sociale et une préoccupation de santé publique. En encourageant l'activité physique adaptée, nous contribuons non seulement à l'inclusion sociale, mais également à l'amélioration de la santé et du bien-être de nos concitoyens.

Parce qu'il est de la responsabilité de la région d'agir pour nos concitoyens touchés par le handicap et de faire de nos actions un modèle d'ouverture, d'égalité et d'inclusion, le groupe MoDem votera cette délibération. Je vous remercie.

M. COULON, Président : Laurent BRICE.

M. BRICE : Merci, Monsieur le Président.

Si la signature de cette convention est une bonne chose et va dans le bon sens, force est de constater que celle-ci ne va pas assez loin. En effet, notre région possède un parc sportif parmi les plus vétustes du pays, qui ne permet pas toujours un accès aux infrastructures pour les personnes en situation de handicap. Pourtant, à en croire votre communication figurant au sein du préambule de la présente délibération, vous semblez porter l'ambition « *d'intégrer les enjeux du handicap dans l'ensemble des politiques régionales* ». Or, vos actes ne sont pas en adéquation avec vos déclarations, puisque les décisions prises par votre majorité ne sont pas à la hauteur des ambitions que vous exprimez. Pardon de rappeler une évidence, mais on ne fait pas preuve de volonté politique en se contentant de ratifier une convention, mais bien en mettant en place des actions concrètes, qui plus est vis-à-vis d'un public aussi spécifique que nos concitoyens en situation de handicap.

En clair, sensibiliser c'est bien, mais c'est pratiquement tout ce que propose cette convention. Or, il faut aller bien plus loin. Les mots d'ordre doivent être la rénovation, la construction d'équipements sportifs et la formation. Dans notre région, seuls 12 % des équipements sont considérés comme récents, et 45 % des équipements sont inaccessibles au handicap moteur. Les politiques régionales d'accompagnement, de construction et de rénovation de nos équipements sportifs doivent être plus généreuses et ambitieuses. En 2024, dans notre région, il n'est pas normal que certains de nos compatriotes se voient encore freinés ou pire, empêchés dans leur pratique d'une activité physique parce qu'en situation de handicap. Il est de notre devoir de leur proposer des solutions.

À la suite de cette convention, pourquoi ne pas avoir songé à réaliser un appel à projets ? On aurait très bien pu concevoir un appel à projets avec un accompagnement financier, en lien avec les collectivités, pour que le handicap soit pris en compte dans les politiques sportives locales, ce qui les aurait incitées à s'engager de concert dans cette démarche de formation et de sensibilisation auprès des associations sportives pour renforcer et développer l'offre de pratiques adaptées.

Car en réalité, c'est tout le problème que pose cette simple signature de convention, dont la fin est prévue au 31 décembre 2024 ; il ne faut pas se contenter d'une vision à court terme mais s'engager dans une politique durable à destination du parasport et plus généralement de l'accès au sport partout et pour tous.

Il est plus que jamais nécessaire d'engager une dynamique vertueuse en lien avec les collectivités locales. Soyons à l'initiative, ne nous arrêtons pas à cette convention. Développons le parasport, encourageons les pratiques de sport adapté, favorisons la construction et la rénovation des équipements sportifs et mettons-nous véritablement au travail en faveur de nos compatriotes en situation de handicap. Je vous remercie.

M. COULON, Président : Roxane LUNDY.

MME LUNDY : Merci, Monsieur le Président.

Évidemment, les Jeux paralympiques qui se tiendront cet été doivent être un grand rendez-vous populaire et festif. C'est aussi l'occasion de mieux faire connaître les parasports et nos para-athlètes. C'est donc une opportunité que nous devons saisir pour faire évoluer durablement le regard de notre société sur le handicap et contribuer à intégrer tous les enjeux du handicap dans l'ensemble de nos politiques. C'est la condition pour

parvenir à créer aujourd'hui une véritable dynamique d'accessibilité.

Alors que la pratique d'activité physique devrait être un droit pour tous, les beaux discours se heurtent à une réalité bien différente. Une personne en situation de handicap doit parcourir en moyenne 50 kilomètres pour pratiquer un sport de son choix dans un club. L'offre sportive adaptée est aujourd'hui largement insuffisante. Ce sont seulement 1,4 % des clubs sportifs qui se disent en capacité d'accueillir des personnes en situation de handicap. Conséquence : une personne sur deux en situation de handicap ne pratique jamais d'activité sportive.

C'est une bonne chose que notre région participe au programme « club inclusif », mis en œuvre par le Comité paralympique et sportif français. En revanche, il aurait fallu aller beaucoup plus loin. Combien de clubs sportifs souhaitons-nous accompagner réellement dans notre région ? Quels moyens en matière de financement et de fonctionnement mettons-nous pour permettre aux clubs, comités et ligues de développer des projets inclusifs en matière de sport ? Quels aménagements allons-nous faire pour rendre accessibles nos infrastructures sportives ? Toutes ces questions, nous ne les réglons pas dans cette délibération. Sans des engagements fermes, nous n'atteindrons pas nos objectifs. Nous ne pouvons pas manquer cette opportunité. Je vous appelle véritablement à aller plus loin que ce qui est édicté dans cette convention. Je vous remercie.

M. COULON, Président : Margaux ROUCHET.

MME ROUCHET : Merci, Monsieur le Président.

Nous disons un grand oui, massif et franc, au club inclusif, évidemment, car il faut renforcer l'accessibilité de nos clubs et de nos pratiques sportives, y compris en mixité entre celles et ceux qui sont porteurs de handicap et celles et ceux qui ne le sont pas. Mais aussi en développant les infrastructures qui permettent la pratique libre, puisque c'est le pas que nous prenons partout dans les territoires, y compris sur l'aménagement de nos espaces publics. Il faut aussi intégrer à cette réflexion l'inclusion des personnes porteuses de handicap.

Dans la droite ligne de ce que vient de dire Roxane LUNDY, on ne comprend pas vraiment, à la lecture de cette convention, sa valeur ajoutée. Nous en avons parlé en commission, cette convention n'est assortie d'aucun crédit supplémentaire sur l'aménagement des infrastructures. On aurait pu poser un regard un peu plus poussé sur les infrastructures que nous cofinançons dans les territoires.

Par ailleurs, cette convention ne permet pas de prendre à notre charge les formations, elles resteront à la charge des collectivités qui voudront se former. Je me joins donc à ma collègue pour demander que nous allions plus loin qu'un coup de com, si vous me permettez cette formulation, pour le bénéfice de l'inclusion dans notre région de celles et ceux qui sont porteurs de handicap. Merci.

M. COULON, Président : Antoine SILLANI.

M. SILLANI : Merci, Monsieur le Président.

Il ne s'agit pas d'un simple coup de communication. Nous sommes la première et aujourd'hui la seule région de France à signer cette convention avec le Comité paralympique et sportif français. Cette convention est dans la ligne directrice de tout ce que l'on fait déjà depuis des années en matière de parasport. A travers le soutien au Comité régional handisport et de sport adapté et aux clubs, ce sont près de 300 000 euros que nous engageons chaque année pour le sport et le parasport.

Mais le constat est là : il y a toujours une personne sur deux en situation de handicap qui n'a pas d'activité sportive. C'est pourquoi le CPSF a mené cette belle action de club inclusif et s'est donné l'ambition de former sur le territoire national 3 000 clubs pour accueillir les personnes en situation de handicap. La région Hauts-de-France les accompagnera de manière volontariste en sensibilisant l'ensemble des clubs qui aujourd'hui n'accueillent pas les personnes en situation de handicap, en se faisant porte-voix de cette belle démarche, en sensibilisant nos partenaires et aussi en pérennisant ce soutien financier aux têtes de réseau handisport et de sport adapté et aux

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

clubs.

Nous participerons également au suivi des formations et serons présents et proactifs dans ces démarches. C'est d'ailleurs pour cette raison que nous sommes la première région à signer cette convention car nous sommes d'ores et déjà opérationnels depuis des années et prêts à agir pour aller plus loin et plus vite en cette année olympique et paralympique.

Dans les Hauts-de-France nous croyons au sport, en ses valeurs d'inclusion, de liberté, de respect, de mixité ; nous voulons que tous les habitants des Hauts-de-France puissent pratiquer un sport, quels que soient leur âge et leur situation. Avec volontarisme, nous faisons et nous continuerons à faire du handisport et du sport adapté une priorité, avant, pendant et après les Jeux olympiques et paralympiques. Merci.

M. LE PRESIDENT : Merci beaucoup. Y a-t-il des explications de vote ?

Benoît TIRMARCHE.

M. TIRMARCHE : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, nous allons évidemment voter pour cette délibération. Qui est contre le développement, l'encouragement au sport inclusif ?

Ceci étant dit, vous avez compris que c'est une première étape qui reste très insatisfaisante, très insuffisante. Monsieur SILLANI, vous vous félicitez de subventionner à hauteur de 300 000 euros le Comité régional. Pour 900 000 personnes en situation de handicap, cela fait 33 centimes. Ce n'est pas non plus un sujet de grande fierté.

Que manque-t-il dans cette convention et dans vos initiatives ? Quelles mesures d'incitation prenez-vous pour faire en sorte que dans les clubs sportifs ordinaires, tels qu'évoqués dans la convention, ils s'y mettent vraiment ? Il y a cette première étape de formation des éducateurs. Il y aura des mesures d'évaluation, on verra quel effet cela produira.

Il y a un petit sujet concernant les infrastructures. Le sujet a été très peu évoqué dans la délibération cadre de l'été dernier.

Vous évoquez les clubs sportifs de haut niveau. Vous dites que vous allez les « encourager » à se saisir de ce sujet du handicap. Ils sont déjà bien subventionnés. Il ne faut pas les encourager mais leur dire qu'ils garderont une grande partie de leur subvention s'ils entrent clairement dans la démarche du développement de l'accueil du sport inclusif.

Enfin, la question d'aller vers les personnes en situation de handicap est très peu évoquée. C'est très bien de créer une offre mais il va falloir aussi informer et susciter la demande.

Cela ne nous empêchera pas de voter pour cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : D'autres explications de vote ? Non.

Le scrutin est ouvert.

Vote sur la délibération n° 2024.00003

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

ARRIVÉE DE MADAME HASMIK TOLMAJIAN, AMBASSADRICE D'ARMÉNIE ET DE MONSIEUR HOVHANNES GUEVORKIAN, REPRÉSENTANT DU HAUT-KARABAGH EN FRANCE

M. LE PRÉSIDENT : Mes chers collègues, je vous remercie de bien vouloir accueillir Madame Hasmik TOLMAJIAN, ambassadrice d'Arménie, et Monsieur Hovhannes GUEVORKIAN, représentant du Haut-Karabakh en France.

(applaudissements sur les bancs de l'assemblée)

Madame l'Ambassadrice, votre Excellence, chère Hasmik TOLMAJIAN, Monsieur le Représentant du Haut-Karabakh, cher Hovhannes GUEVORKIAN, pour commencer mon propos, je laisserai mes mots au poète Sylvain TESSON : « *L'Arménie est une continuation de l'Europe, l'ambassade de nous-mêmes, à la lisière turco-caspienne. Nos peuples se reconnaissent, ce qui est plus important que de se connaître. C'est une démocratie, une nation chrétienne, on y boit le vin, les femmes n'y portent pas le voile islamique, on y vit libre, on y parle le français, on y rêve de liberté, on prie sous les églises, on respecte les droits de l'homme. Pour tout cela, nous voyons un miroir dans ces rochers. Il y a des choses du domaine de l'inexplicable et de l'intangible. Là-bas, la lumière à travers les tonnelles est de la même qualité que sur nos rivages. Nous pensons que jamais l'Europe ne laisserait mourir l'Artsakh.* »

Cet intangible, cet inexplicable dont parle Sylvain TESSON, mes chers collègues, vous pourrez l'approcher et le voir à l'occasion de l'inauguration de l'exposition de photographies que nous allons inaugurer dans quelques instants dans notre hall, portfolio Arménie 2023 de Lydia KASPARIAN.

Cette année 2024 est une année forte pour l'Arménie, son histoire et sa culture en France, avec la panthéonisation du résistant Missak Manouchian, le 21 février prochain, et la célébration du centenaire de la naissance de Charles Aznavour en mai prochain.

Cette exposition s'inscrit dans ces événements qui illustrent la vivacité de nos liens entre nos deux pays, ce fil entre le peuple français et le peuple arménien, qui se tissa dès 1915 lorsque la France accueillit les réfugiés du premier génocide du XX^e siècle, cette même France qui le reconnut publiquement par la loi du 29 janvier 2001, face aux négationnistes et aux faussaires d'histoire.

Aujourd'hui, comme si l'histoire voulait bégayer, votre peuple est menacé dans son existence. Dans un silence assourdissant, 120 000 Arméniens du Haut-Karabakh ont été contraints à l'exil, au déracinement, certains à l'emprisonnement. C'était l'année dernière, suite au blocus, aux bombardements et aux attaques du Haut-Karabakh par le pouvoir autoritaire d'Azerbaïdjan.

Nous soutenons ici de façon constante la résolution votée à la quasi-unanimité du Sénat le 17 janvier 2024 condamnant l'offensive militaire de l'Azerbaïdjan et demandant la garantie du droit au retour des populations arméniennes au Haut-Karabakh. Nous souhaitons aussi que l'Unesco dépêche une délégation d'experts internationaux pour contrôler l'état de ce patrimoine multiséculaire, multimillénaire, qui appartient non seulement à la nation arménienne, mais à l'humanité tout entière. Nous voulons aussi manifester notre soutien aux prisonniers politiques, actuellement retenus arbitrairement, illégalement, dans les geôles de Bakou.

Par votre présence, Monsieur le Représentant, cher Hovhannes, vous dont le peuple est contraint à l'exil, arraché à la terre de ses ancêtres, vous honorez notre assemblée. Notre Assemblée régionale veut simplement vous dire que nous n'oublions rien et que vous pourrez toujours compter sur le soutien de notre collectivité régionale face aux vicissitudes tragiques de l'histoire.

Sachez, Madame l'Ambassadrice, que nous sommes à vos côtés. C'était le cas hier, c'est le cas aujourd'hui, ce sera le cas demain et après-demain, pour préserver vos droits, celui qu'ont les peuples de disposer d'eux-mêmes.

Madame l'Ambassadrice, j'ai souhaité que vous puissiez aussi intervenir devant l'ensemble des collègues,

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

pour nous faire part aujourd'hui de la situation dans votre pays, de toutes les perspectives. Nous entendons beaucoup de choses. Nous lisons parfois certains faits. Sont-ils avérés ou pas ? Qu'en est-il aujourd'hui des garanties dont dispose l'Arménie pour l'avenir ? Je vous ai demandé d'intervenir pour que vous puissiez nous indiquer comment nous pouvons non seulement vous témoigner votre soutien, mais aussi vous accompagner en permanence sur ce chemin de la liberté.

En tout cas, je suis très sensible, comme tous les collègues, à votre présence à tous deux aujourd'hui. Vous me permettez, au nom de cette Assemblée régionale, de vous délivrer la médaille du Conseil régional, pour vous témoigner tout notre soutien et également toute notre affection. Merci d'être là tous les deux.

(applaudissements sur les bancs de l'assemblée)

MME TOLMAJIAN : C'est un immense honneur, Monsieur le Président. Merci beaucoup.

(remise de la médaille du Conseil régional à Madame Hasmik TOLMAJIAN)

(applaudissements sur les bancs de l'assemblée)

(remise de la médaille du Conseil régional à Monsieur Hovhannes GUEVORKIAN)

(applaudissements sur les bancs de l'assemblée)

M. LE PRESIDENT : Madame l'Ambassadrice, vous avez la parole.

MME TOLMAJIAN : Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Monsieur le Président de la région Hauts-de-France, cher Xavier BERTRAND, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, Monsieur le Représentant du Haut-Karabakh, cher Hovhannes GUEVORKIAN, Mesdames et Messieurs, chers amis, je souhaiterais tout d'abord vous exprimer ma sincère gratitude pour l'opportunité qui m'est offerte de prendre la parole devant vous. Je mesure pleinement l'honneur fait ici à l'Arménie, et peut-être plus que l'honneur, l'expression d'une affection, d'une amitié et d'un soutien sincères.

C'est un grand privilège, un immense plaisir, mais aussi une occasion unique pour exprimer la profonde reconnaissance de l'Arménie à la région Hauts-de-France, au président Xavier BERTRAND et à tous les élus pour le soutien exceptionnel et la solidarité entière témoignés à mon peuple, qui, Monsieur le Président, vous l'avez rappelé encore, est menacé dans son existence.

Depuis trois ans, la région s'est engagée à travers des expressions multiples dans le soutien en faveur du Haut-Karabakh et de l'Arménie. Je souhaite saisir cette occasion pour vous réaffirmer la gratitude de l'Arménie, pour les vœux et délibérations adoptés, le premier en novembre 2020 et le dernier en octobre 2023, pour apporter du soutien à la population du Haut-Karabakh, à son droit inaliénable à l'autodétermination, pour dénoncer la guerre d'agression de l'Azerbaïdjan. Aujourd'hui, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, je vous remercie pour cette nouvelle délibération qui dénoncera encore l'entreprise délibérée de nettoyage ethnique de l'Azerbaïdjan, de l'exode forcé de la population autochtone du Haut-Karabakh, la politique de destruction de ces terres arméniennes ancestrales et d'effacement de son patrimoine culturel, ainsi que les menaces répétées contre les territoires souverains de la République d'Arménie.

Le soutien humanitaire du conseil régional à travers une double délibération en février 2021 et en octobre 2023, adoptée à l'unanimité, pour apporter de l'aide aux familles réfugiées du Haut-Karabakh est aussi particulièrement apprécié.

Monsieur le Président, après votre premier déplacement en Arménie en mai dernier, vous vous êtes rendu de nouveau en Arménie le 30 août, cette fois-ci avec plusieurs collectivités territoriales françaises, aux côtés de la

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

maire de Paris, Anne HIDALGO, et de Bruno RETAILLEAU, pour conduire un convoi humanitaire destiné à apporter de l'aide à la population du Haut-Karabakh qui souffrait d'un blocus total et inhumain depuis neuf mois. Vous avez alerté sans relâche, avec beaucoup de force, sur le drame à huis clos qui se jouait au Haut-Karabakh, dans cette région magnifique et paisible, mais qui, coupée et isolée du monde entier, était devenue un immense camp de concentration à ciel ouvert.

Chers amis, votre solidarité unanime avec l'Arménie et le Haut-Karabakh traduit le soutien à un pays qui incarne au milieu des empires autoritaires qui l'entourent les valeurs de tolérance et de démocratie. Elle reflète également votre profond attachement à l'esprit de justice et d'humanité, à la liberté et à la fraternité. C'est aussi un soutien au nom d'une responsabilité universelle à l'égard d'un peuple qui fut victime du premier génocide du XX^e siècle. Comme l'affirme l'historien des génocides Vincent DUCLERT, cette guerre turco-azerbaïdjanaise dans le sud du Caucase doit être analysée dans l'histoire longue du génocide arménien. Il s'agit d'une entreprise délibérée de la part des deux pays de détruire les forces morales et psychologiques d'un peuple qui est constitué des descendants des rescapés du génocide.

La solidarité entière que le peuple français, dans toute sa diversité, témoigne envers l'Arménie traduit également les sentiments profonds d'amitié qui trouvent leur source dans les liens très anciens tissés entre nos deux nations dès le royaume arménien de Cilicie il y a près de mille ans. Une amitié renforcée par le temps et les épreuves, partagée et jalonnée de dates et symboles forts. La présence du cénotaphe du dernier roi arménien, Léon VI Lusignan, dans la nécropole royale de la basilique de Saint-Denis, aux côtés des rois de France, le seul roi étranger, ou encore l'héroïsme de Missak Manouchian, rescapé du génocide devenu grande figure de la Résistance, qui fera très prochainement son entrée au Panthéon, sont autant de symboles qui nous unissent.

Cette solidarité exceptionnelle avec le peuple arménien s'inscrit dans la continuité des traditions arménophiles en France. Je souhaite rappeler qu'un puissant mouvement arménophile, incarné par Georges Clemenceau, Anatole France, Jean Jaurès, Charles Péguy, Romain Rolland et bien d'autres, est né en France à la fin du XIX^e siècle. C'était pour dénoncer le massacre des Arméniens dans l'Empire ottoman organisé par le sultan Abdulhamid, appelé alors par la presse française le « sultan rouge » ou le « grand saigneur ».

Je souhaiterais citer quelques propos de ces grandes personnalités françaises, écrits et prononcés il y a plus d'un siècle, qui montrent à la fois la force de leur engagement en faveur des Arméniens, mais aussi la persistance des menaces qui pèsent toujours sur mon peuple.

Dans sa longue préface dénonçant les massacres des Arméniens dans l'Empire ottoman, publiée en 1896, Georges Clemenceau écrivait, je cite : « *On apprend avec une monotonie désespérante le récit des mêmes crimes, des mêmes horreurs, par les mêmes méthodes et dans des conditions identiques* » et ceci avant même 1915 qui marqua l'apogée de l'extermination des Arméniens.

Ou encore les propos de Charles Péguy : « *Nous avons choisi que les peuples opprimés continuassent d'être opprimés, que les peuples massacrés continuassent d'être massacrés, que les peuples à supprimer fussent en effet supprimés. Nous avons choisi que la tyrannie ottomane éliminât les Arméniens. Nous avons choisi que la libération de ces terres arméniennes devînt impossible.* »

L'arménophilie des intellectuels français, leur contribution exceptionnelle en faveur des Arméniens, s'inscrivait dans la continuité des liens d'alliance anciens et les échanges spirituels, culturels, économiques, militaires et intellectuels franco-arméniens. Elle joua un rôle essentiel à ce que de tout temps les Arméniens considèrent la France comme leur patrie de cœur, et conduisit à la mobilisation des Arméniens pour la France lors des deux guerres mondiales. Dès le lendemain de la déclaration de guerre de l'Allemagne en août 1914, les Arméniens sont parmi les premiers à se présenter aux bureaux de recrutement. Ils sont aussi nombreux à s'engager dans la Résistance durant la Seconde Guerre mondiale. Le 21 février prochain la panthéonisation de Missak Manouchian, décidée par le président de la République, symbolisera aussi ce dévouement inconditionnel des Arméniens envers la France.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Cette amitié millénaire fut nourrie et enrichie par la présence et l'action de la communauté arménienne de France, constituée essentiellement des descendants des rescapés du génocide de 1915, remarquablement intégrés, fiers d'être français à cent pour cent tout en restant fidèles à leurs racines et leur identité d'origine. Charles Aznavour, Missak Manouchian, Henri Verneuil, Michel Legrand, Patrick Devedjian et bien d'autres sont devenus à la fois des artisans, des porte-parole et des symboles de cette amitié.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, chers amis, depuis environ cent cinquante ans, la nation arménienne est victime d'une haine tenace, littéralement d'une forme orientale d'antisémitisme de la part de ses voisins turcs et azerbaïdjanais, qui selon leurs propres mots se conçoivent comme une même nation au sein de deux États et qui ne cachent pas leur ambition de finir le travail de 1915, donc de parachever l'épuration ethnique des Arméniens entamée par le génocide. L'épuration ethnique du Haut-Karabakh qui s'est achevée en septembre dernier n'est que la plus récente séquelle. La plus récente, mais pas nécessairement la dernière tant la menace perdure. Aujourd'hui le régime azerbaïdjanais revendique explicitement le sud de l'Arménie, même sa capitale Erevan et donc toute l'Arménie.

Face au défi immense auquel nous faisons face, et pour que la disparition d'une nation et d'une civilisation plusieurs fois millénaire ne soit pas une fatalité inéluctable, nous avons besoin du soutien fidèle et continu de nos amis. La coopération entre les régions françaises et arméniennes contribue à renforcer notre résilience. Au-delà du soutien et plus qu'un soutien, il s'agit pour ces régions arméniennes frontalières de protection.

Monsieur le Président, c'est cette conviction et cet engagement qui vous ont conduit en Arménie pour la première fois en mai dernier, pour témoigner votre solidarité forte avec l'Arménie, notamment avec sa région frontalière de Vayots Dzor attaquée par l'Azerbaïdjan en septembre 2022, et dont certaines parties se trouvent encore sous occupation azérie. Dans la ville de Jermuk vous avez signé un mémorandum d'intention de coopération avec pour objectif de soutenir le développement de cette région stratégiquement importante pour l'Arménie. Là encore, il s'agit de protection.

Après le nettoyage ethnique du Haut-Karabakh, suite au déplacement forcé de l'ensemble de sa population, c'est aussi son patrimoine qui est menacé de disparition. Pour le régime azéri, il ne suffit pas de chasser les Arméniens de leur terre ancestrale, il faut aussi qu'ils n'aient jamais existé. L'exposition photographique qui sera inaugurée aujourd'hui à votre initiative et sous votre patronage, Monsieur le Président, permettra de découvrir quelques témoins de ce patrimoine millénaire.

Monsieur le Président, vous avez commencé vos propos par une citation de Sylvain TESSON. Permettez-moi de conclure aussi mes propos avec une autre citation de Sylvain TESSON : « *L'Arménie est notre ombre projetée au seuil de la steppe. Elle est une anomalie démocratique au milieu des satrapies. Sa foi, son histoire, sa mémoire, sa culture, son chagrin, sa terre, ses morts en font le poste avancé de l'Europe.* »

Chers amis, la présence de la France, de ses élus à nos côtés est vitale pour qu'une paix juste et durable soit enfin établie dans notre région. Elle est vitale aussi pour que dans cette région du monde où l'Arménie représente la véritable frontière sud-orientale de l'Europe et le dernier rempart avant les fondamentalismes et les empires, ce message d'universalisme, d'humanisme, de tolérance et d'esprit de paix puisse continuer à être porté.

Merci encore de votre accueil très chaleureux. Merci beaucoup de m'avoir donné la possibilité de la parole. Et un immense merci, surtout, pour votre solidarité, pour votre soutien, qui nous est infiniment précieux.

(applaudissements sur les bancs de l'assemblée)

M. LE PRÉSIDENT : Est-ce que les présidents de groupe souhaitent prendre la parole ?

Monsieur TIRMARCHE.

M. TIRMARCHE : Monsieur le Président, Madame l'Ambassadrice, Monsieur le Représentant, les Insoumis n'ont

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

jamais manqué à l'Arménie et aux Arméniens. Nous avons immédiatement dénoncé les crimes de guerre commis contre les Arméniens au Haut-Karabakh. Nous avons condamné le blocus, nous avons condamné le nettoyage ethnique dont ils ont été victimes. Jean-Luc MELENCHON s'est exprimé à de nombreuses reprises sur le sujet. Le député Sébastien DELOGU s'était rendu sur place.

Nous l'avons fait, bien sûr, pour l'amitié qui nous lie depuis des siècles avec le peuple arménien. Nous l'avons fait au nom d'un principe fondamental, celui de la défense et de l'application du droit international en toutes circonstances, le droit à l'autodétermination de l'Arménie et la lutte contre une guerre d'agression inacceptable.

Nous le faisons au nom des principes universels de la République française, issus de la glorieuse révolution, « liberté, égalité, fraternité » pour tous les peuples du monde et pour le peuple arménien. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Madame DISDIER.

MME DISDIER : Madame l'Ambassadrice, c'est avec un grand plaisir que nous vous accueillons aujourd'hui au sein du Conseil régional. Votre présence ici témoigne de l'importance que nous accordons aux relations entre la France et l'Arménie, renforcées par la présence dynamique de la diaspora arménienne sur notre territoire.

Votre pays traverse des périodes complexes et nous tenons à exprimer notre solidarité envers le peuple arménien. Les élus du groupe Rassemblement National, notamment ceux engagés au sein du groupe d'amitié avec l'Arménie, réitèrent leur soutien à l'Arménie et à ses efforts pour parvenir à une résolution pacifique des conflits.

La proposition de pacte de non-agression, présentée par le Premier ministre Nikol PACHINIAN, est accueillie avec optimisme. Nous espérons qu'elle marque le début d'une aire de stabilité et de coopération dans la région, permettant à la population arménienne de retrouver la quiétude et de tourner la page sur les années difficiles.

La richesse de la culture arménienne est une source d'admiration pour nous. Nous souhaitons ardemment que cette culture puisse continuer à rayonner dans le monde, libérée des contraintes conflictuelles qui l'ont marquée par le passé.

En tant que représentants de la France, nous reconnaissons et célébrons la contribution significative de la diaspora arménienne à notre société. La diversité culturelle qu'elle apporte renforce les liens entre nos deux nations et contribue à l'enrichissement mutuel de nos sociétés. Nous sommes convaincus que votre présence parmi nous favorisera le renforcement de ces liens et nous espérons que votre mandat en France sera fructueux, contribuant au rapprochement entre nos peuples.

Bienvenue, Madame l'Ambassadrice, et merci de partager ce moment avec nous. Nous sommes impatients de collaborer étroitement pour renforcer les relations entre la France et l'Arménie dans les années à venir. Je vous remercie.

(applaudissements sur les bancs du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés)

M. LE PRESIDENT : Jean-Paul MULOT.

M. MULOT : Madame l'Ambassadrice, chers amis, c'est un message qui vient du cœur. Le lien qui unit notre pays et l'Arménie est profond. Il est multimillénaire, vous l'avez dit.

Aujourd'hui, je ne voudrais pas faire de politique, bien que je regrette les silences, parfois, de notre pays, et les lâchetés face à l'agression que votre peuple subit. Je voudrais surtout que l'on voie l'unanimité qui règne aujourd'hui dans cette assemblée et la manière dont nous vous accueillons. Nous le faisons avec une profonde sincérité. Nous sommes vraiment touchés, nous sommes blessés au cœur, très profondément, de savoir ce que vous subissez.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Nous l'avons dit ici dans cet hémicycle, nous l'avons redit dans d'autres assemblées ailleurs en France, notamment à Paris et à la Mairie de Paris, nous sommes avec vous, nous continuerons à parler puisqu'aujourd'hui notre pouvoir, malheureusement, c'est surtout la parole. C'est dire et répéter. Tous ensemble, nous continuerons à mener ce combat pour faire savoir ce qui se passe en Arménie et les menaces qui pèsent demain sur votre pays.

Je vous remercie d'être venue ici et je vous remercie pour tous les mots que vous avez prononcés. Une fois de plus, c'est une région qui a du cœur qui vous parle, Madame l'Ambassadrice.

(applaudissements sur les bancs de la majorité régionale)

M. LE PRESIDENT : Karima DELLI.

MME DELLI : Merci, Monsieur le Président.

Madame l'Ambassadrice, en plus d'être conseillère régionale, je suis députée européenne. Je ne peux pas ne pas mentionner dans notre Conseil régional le fait que l'Arménie est un Etat membre du Conseil de l'Europe et que c'est un pays ami. Lorsqu'on touche à l'Arménie, on touche à l'Europe. C'est un pays frère et les attaques répétées envers l'Arménie font aujourd'hui peser sur elle un risque existentiel que nous ne pouvons pas accepter.

C'est la raison pour laquelle je tiens à vous dire qu'au nom de mon groupe, Pour le Climat et Pour l'Emploi, nous entretenons avec l'Arménie une amitié historique, culturelle, diplomatique, ancienne, profonde, fruit d'un passé, mais surtout d'un héritage commun.

A travers mes mots, je voudrais vous dire toute notre solidarité. Et afin d'avancer, véritablement, vous pouvez compter sur nous, nous nous engageons à promouvoir partout, à vos côtés, la paix, la paix durable et la fin des conflits sur notre territoire.

Je vous remercie d'être parmi nous. Je vous redis toute l'amitié et la solidarité que nous portons.

(applaudissements sur les bancs du groupe Pour le Climat et Pour l'Emploi)

M. LE PRESIDENT : Madame KERRICH-BERNARD.

MME KERRICH-BERNARD : Monsieur le Président, un petit mot finalement.

Madame, Monsieur, nos élus seront toujours aux côtés des démocraties agressées par les dictatures. Nous avons dénoncé sans réserve l'agression dont vous avez été victimes ces derniers mois et nous avons appelé à une action forte de la France et de l'Union européenne à l'encontre de l'Azerbaïdjan. Nos élus, notamment Anne HIDALGO, maire de Paris, ou d'autres se sont rendus sur place pour vous soutenir.

Alors que nous ouvrons en France, en Europe, une séquence d'élections européennes, nous appelons de nouveau l'Union européenne à la responsabilité. La responsabilité, c'est acter la restriction à l'exportation d'armes à l'Azerbaïdjan et déclarer ce régime comme étant autoritaire.

Nous demandons à la France de prendre en compte la volonté d'indépendance du Haut-Karabakh et d'œuvrer davantage pour la paix dans cette région. Je réitère le message de soutien et de solidarité de mes collègues. Vous êtes toujours dans nos cœurs et nous serons toujours à vos côtés.

M. LE PRESIDENT : Daniel LECA.

M. LECA : Merci, Monsieur le Président.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Un mot très bref au nom de l'UDI pour vous remercier, Madame l'Ambassadrice, d'être à nos côtés aujourd'hui. C'est une fierté et un honneur de vous recevoir.

Dans le domaine des relations internationales, il est parfois nécessaire de rappeler des évidences, l'évidence que nos peuples sont alliés et amis depuis très longtemps. Nous avons des liens très particuliers, cela méritait d'être rappelé aujourd'hui. Vous l'avez fait.

Je me permets de souligner l'investissement de notre président de groupe UDI-UC au Sénat, Hervé MARSEILLE, qui s'est associé à l'ensemble des initiatives menées au niveau national pour soutenir l'Arménie dans la situation qu'elle traverse aujourd'hui. Vous pourrez toujours compter sur les élus centristes, les élus UDI, pour être à vos côtés dans ces moments difficiles et vous assurer de notre indéfectible soutien. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Edith VARET.

MME VARET : Au nom du MRA, je ne reviens pas sur les liens amicaux, culturels et ancestraux que vous avez rappelés. Nous vous faisons part de notre solidarité, et de notre soutien et nous sommes de tout cœur avec le peuple d'Arménie, que vous représentez aujourd'hui.

Comme l'a dit notre collègue Jean-Paul MULOT, nous sommes à vos côtés et nous resterons vos ambassadeurs. Merci pour votre présence, merci pour votre courage.

M. LE PRESIDENT : Madame l'Ambassadrice, Monsieur le Représentant, je voudrais reprendre la parole un court instant pour vous dire que l'unanimité qui vient de s'exprimer sur tous les bancs – c'est assez rarement le cas, je dois le concéder – montre que ce que nous avons fait par le passé, nous sommes prêts à le faire à nouveau. Soit dans la paix, de façon à renforcer encore le partenariat avec l'Arménie, notamment avec la région de Vayots Dzor où je sais pertinemment que l'actualité de ces mois derniers requerrait toute la mobilisation, tout l'engagement des élus de cette belle région. Si c'est dans la paix que vous pouvez avancer, nous serons à vos côtés, dans tous les domaines dans l'esprit desquels nous avons rédigé ce mémorandum. C'est mon souhait le plus cher. Mais s'il y avait encore des nuages au-dessus de vos têtes, nous serons également à vos côtés pour exprimer la position du Conseil régional, position officielle, publique, et aussi pour faire pression sur les autorités au niveau national et européen pour que nous ne laissions pas faire.

Je ne suis certainement pas le seul dans cet hémicycle à avoir eu l'occasion de me rendre à différentes reprises en Arménie. On est sur le même continent. Pourtant, là-bas, on est inquiet pour la sécurité de ses enfants, à cause de la menace d'un conflit. On est en 2024. Là-bas, on se dit que l'histoire bégaie et que le génocide de 1915 n'a pas empêché des opérations d'épuration ethnique. Je vous assure que ce mot correspond réellement à la réalité, à sa qualification juridique, à sa réalité historique, et aussi à ce que vivent les populations du Haut-Karabakh. On a peine à l'imaginer aujourd'hui, un peuple a été chassé de la terre de ses aïeux. Tout ce qui symbolise la culture, la mémoire a été profané, détruit. C'est la réalité de ce qui s'est passé au Haut-Karabakh.

L'ambassadrice l'a dit tout à l'heure, chacun a bien noté que les mots étaient soupesés, mais traduisaient aussi la réalité. Il serait étonnant que l'Azerbaïdjan ait envie de s'arrêter là. C'est le Haut-Karabakh aujourd'hui, puis ce sont les visées sur le sud de l'Arménie, couper l'Arménie en deux, et ensuite aller encore plus loin.

A un moment donné, il faut que les démocraties disent stop et portent un coup d'arrêt. Par les positions de cette assemblée nous n'hésiterons jamais à faire valoir vos droits et à faire entendre votre voix. Vous n'avez nul besoin de porte-parole, surtout quand il y a des porte-parole aussi talentueux que Sylvain TESSON. Mais sachez que cette assemblée politique, avec des élus politiques, est aussi à votre disposition pour vous aider soit sur le chemin de la paix, soit pour retrouver le chemin de la paix.

Je vous invite à venir parcourir l'exposition de cette photographie accompagnée de son père, à inviter vos amis, vos proches à venir la visiter. Au-delà de cette ouverture culturelle, c'est une façon de témoigner notre solidarité à l'Arménie, à sa culture, et aussi à travers vous-même, Madame, et votre père, au peuple arménien.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Merci d'être là. Vous savez pouvoir compter sur nous. Et ce ne sont pas que des mots. Merci, Madame l'Ambassadrice, et merci, Monsieur le Représentant.

(applaudissements sur les bancs de l'assemblée)

MME TOLMAJIAN : Je vous remercie encore très chaleureusement de décrire cette situation, de décrire toutes les menaces auxquelles l'Arménie fait face aujourd'hui. Ces menaces sont vraiment existentielles. Votre présence à nos côtés, votre parole politique, la parole d'un élu du Conseil régional, est extrêmement importante.

Je vous remercie, vous tous, chacun et chacune, et vous tous collectivement, pour ce soutien continu, constant, fidèle, à nos côtés. Un très grand merci.

(applaudissements sur les bancs de l'assemblée)

M. LE PRESIDENT : Je lève la séance. Nous reprendrons nos travaux à 14 heures 30. Je vous invite à nous accompagner pour le vernissage de cette exposition.

(la séance, suspendue à 12 heures 48, reprend à 15 heures 01)

COMMISSION 7

2024.00309 - Feuille de route 2024-2028 entre la France, le Royaume des Pays-Bas et la région Hauts-de-France

M. LE PRESIDENT : Margaux ROUCHET a la parole.

MME ROUCHET : Merci, Monsieur le Président.

Est-ce sur l'amendement ?

M. LE PRESIDENT : Oui.

MME ROUCHET : Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Margaux ROUCHET a la parole. Celles et ceux qui arrivent en retard peuvent le faire en silence.

MME ROUCHET : Sur la feuille de route pour la coopération de la France, le Royaume des Pays-Bas et la région Hauts-de-France, il nous semblait important d'intégrer un amendement, intégrant les enjeux de lutte contre les inondations et les risques de submersion marine dans la feuille de route. Evidemment, on ne peut pas imaginer que vous ayez oublié ces enjeux, qui sont le quotidien de nos concitoyens. D'ailleurs, puisque la coopération entre notre région et les Pays-Bas s'est déjà incarnée sur ces questions dans le passé tout récent, peut-être l'écrire noir sur blanc dans cette feuille de coopération. Puis, saluer tout ce qui contribuera à rapprocher notre région de nos voisins européens.

Merci.

M. LE PRESIDENT : François DECOSTER, qui nous a rejoints après avoir été bloqué à Bruxelles. Il a la parole.

M. DECOSTER : Merci, Monsieur le Président. Présenterai-je la feuille de route ensuite ?

M. LE PRESIDENT : Oui, mais c'est maintenant la réponse à l'amendement. On n'a pas changé le règlement intérieur en votre absence.

M. DECOSTER : Dans la présentation, je reviendrai naturellement sur cette actualité, qui est particulièrement présente dans nos travaux.

Je salue d'ailleurs les représentants de l'ambassade des Pays-Bas à Paris, qui sont présents cet après-midi pour assister à nos échanges. Ils ont été particulièrement présents à nos côtés pour protéger la population, pour renforcer nos capacités d'évacuation à la mer, là où nous avons besoin, au-delà des moyens locaux, de renforcements nationaux qui sont venus, d'avoir aussi cette solidarité européenne. Elle va continuer à s'incarner dans la préparation des évolutions de notre fonctionnement, de nos organisations. Naturellement, cette question essentielle et commune de la gestion de l'eau sera présente dans la feuille de route.

Nous devons faire évoluer cette feuille de route avec nos amis des Pays-Bas. C'est la raison pour laquelle nous n'allons pas pouvoir voter aujourd'hui l'amendement, mais la thématique sera bien présente. On aura l'occasion de le vérifier ensemble le 3 avril prochain, lors de la signature de la feuille de route.

M. LE PRESIDENT : Explication de vote, Monsieur TIRMARCHE ?

M. TIRMARCHE : Merci, Monsieur le Président.

Chers collègues, Monsieur DECOSTER, vous convenez du fait que ce qui est proposé dans l'amendement de

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

ma collègue, Margaux ROUCHET, a été dans les discussions préalables avec le Royaume des Pays-Bas. Je ne comprends pas que vous refusiez de faire passer cet amendement. A part dénoncer votre sectarisme, je n'ai pas d'autre explication. Je le regrette vraiment. C'est du bon sens. Cela va apparaître dans le prochain document. Il y a intérêt.

En tout cas, je soutiens cet amendement. Je vous invite à faire de même.

M. LE PRESIDENT : Si Monsieur DECOSTER a apprécié les propos qui viennent d'être tenus, vous pouvez le dire.

M. DECOSTER : Justement, je ne les ai pas appréciés, Monsieur le Président. Vous partagez mon sentiment qu'il faut un peu rappeler comment fonctionne le partenariat. Cela va dans un rythme qui doit être le même. Celui que je viens de vous indiquer, ce ne sont pas des paroles, ce sont des actes. Nous sommes déjà en coopération avec les Pays-Bas sur la question de la gestion de l'eau. Nous sommes avec les Pays-Bas sur une feuille de route.

Ce que vous dites, nous le partageons. Nous ne pouvons pas amender une feuille de route aujourd'hui en séance. C'est un amendement que nous ferons avec nos partenaires des Pays-Bas. D'ores et déjà, je vous l'ai dit, nous aurons, à l'occasion de la signature de la feuille de route, le 3 avril prochain, une table ronde commune, partagée, dans le cadre de cette feuille de route.

Il ne s'agit pas de sectarisme. Il s'agit, au contraire, de travailler de manière structurée pour faire avancer les choses concrètement. Assez de paroles, enfin des actes.

Vote sur l'amendement n° 1 du groupe Gauche Républicaine et Ecologique à la délibération n° 2024.00309

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : François DECOSTER pour commencer. Ensuite, nous aurons Pascal DEMARTHE, Sarah FLAMANT et Margaux ROUCHET.

M. DECOSTER : Merci, Monsieur le Président.

Les Pays-Bas sont d'abord un pays qui, comme notre région, s'est interrogé sur sa relation avec ses voisins, particulièrement depuis le Brexit. C'est un pays proche. Je dois le rappeler, il y a à peine plus de 100 kilomètres entre Bray-Dunes et Sluis. C'est un pays avec lequel nous avons une complicité linguistique, une parenté évidente entre le néerlandais et le flamand occidental. La simple évocation de mon nom de famille devrait suffire à illustrer mon propos.

C'est un pays qui souhaite renforcer ses relations commerciales avec nous. Souvenons-nous que, en avril dernier, plus d'une cinquantaine d'entreprises néerlandaises étaient venues dans notre région, accompagnées par leur ministre du Commerce, Liesje SCHREINEMACHER, pour découvrir les opportunités de nouveaux marchés. C'est un pays avec lequel nous avons donc une proximité géographique, culturelle, avec lequel nous souhaitons renforcer nos relations économiques.

Comme Margaux ROUCHET vient de le dire, l'actualité de ces derniers mois est venue ajouter une nouvelle urgence à dialoguer plus étroitement avec nos voisins néerlandais. J'ai d'ailleurs, la semaine dernière, avec notre collègue Florence BARISEAU, notre Vice-présidente chargée de la politique de l'eau, fait un déplacement à La Haye et Lelystad, qui a illustré combien les questions liées à la gestion de l'eau seront un sujet d'intérêt commun pour les années qui viennent.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Je tiens à remercier à nouveau la présence de l'équipe de Jan VERSTEEG, l'ambassadeur des Pays-Bas en France, qui est présent à nos côtés, l'équipe de l'ambassade de France aux Pays-Bas, notre ambassadeur François ALABRUNE et la Direction des Relations internationales qui, ensemble, ont accompagné le travail que Jean-Paul MULOT et moi-même avons pu mener pour préparer cette feuille de route ; une feuille de route pour les 5 prochaines années, avec quatre axes : le développement économique, nos relations commerciales, la transition énergétique, le développement durable, l'éducation et la recherche, avec notamment la mobilité des jeunes, la mobilité des apprentis, la promotion de nos langues respectives, le tourisme, la culture, les industries culturelles et créatives.

Nous signerons cette feuille de route le 3 avril prochain, avec un certain nombre de tables rondes qui représenteront autant de thématiques de coopération. C'est donc une feuille de route opérationnelle que je vous présente cet après-midi, qui s'est déjà traduite par un programme de travail de Hauts-de-France International, que Philippe BEAUCHAMPS, Jean-Paul MULOT et moi-même pilotons avec nos partenaires de la CCI de région et NFI. C'est une feuille de route qui prolonge une histoire commune, qui s'est déjà traduite par des preuves de solidarité, notamment lors des renforts néerlandais en capacité de pompage pendant les deux catastrophes que nous venons de vivre.

M. DEMARTHE : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, chers collègues, dans un contexte global de plus en plus tendu, où les conflits se multiplient et montent en intensité, il est important de montrer que la coopération internationale persiste. C'est tout l'objet de cette feuille de route : sceller sur papier nos liens avec l'un des plus anciens alliés, à savoir le Royaume des Pays-Bas. Comme avec nos amis de la Thuringe, cette feuille de route a pour objectif de poursuivre ce qui a déjà été tissé, tout en donnant un cadre officiel pour aller plus loin et faciliter nos relations, je veux dire par là : faciliter les relations de nos écosystèmes respectifs.

Nous partageons avec le gouvernement néerlandais une même implication sur les enjeux des transitions écologique et énergétique, qui s'est traduite par de nombreux investissements. Que ce soit pour la mobilité, l'hydrogène, la filière portuaire, chacun a beaucoup à apprendre de l'autre. Il faut faire en sorte que nos entreprises, nos chercheurs, nos acteurs de l'innovation puissent dialoguer le mieux possible et le plus possible entre eux. Comme le font les programmes européens INTERREG, cette entente doit être un levier pour des projets, qui ne pourraient pas voir le jour s'ils étaient portés uniquement par des acteurs régionaux.

Au-delà de l'aspect économique, cette feuille de route a pour ambition de mettre en place des passerelles, qui profiteront aux étudiants, comme l'apprentissage du néerlandais ou le jumelage d'établissements. C'est une première étape à une dynamique d'échange, qui va rejaillir sur d'autres secteurs dans les années à venir. Je pense ici au secteur du tourisme, qui peut en bénéficier. La coopération est une opportunité aux multiples bénéfices. Sachons en faire bon usage. C'est la meilleure méthode pour partager des connaissances, des bonnes pratiques et entretenir des relations gagnant-gagnant sur le long terme, avec des partenaires solidaires de nos valeurs et de notre vision.

C'est une nouvelle preuve de notre engagement pour l'attractivité et la visibilité de notre belle région à l'international. Nous devons toujours aller vers plus de coopération, ponctuellement, pour faire face à des situations de crise, comme ce fut le cas récemment avec les inondations, mais également *via* la mise en place de partenariats structurés, qui permettent des interactions plus profondes. Il est certain que cet élan collaboratif se poursuivra avec cette feuille de route.

Je vous remercie.

(applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT : Sarah FLAMANT.

MME FLAMANT : Merci, Monsieur le Président.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Permettez-moi de faire l'explication de vote en même temps.

La coopération entre notre région, la France et le Royaume des Pays-Bas, dont la feuille de route pour les années 2024-2028 nous est présentée ici, apparaît de prime abord comme une bonne nouvelle. En effet, vous exprimez le souhait de renforcer les liens entre nos deux territoires et de développer les coopérations entre les Hauts-de-France et les Pays-Bas, et cela dans les domaines du développement économique des territoires, de la transition énergétique, de l'enseignement supérieur, de la jeunesse, du tourisme, de la culture et des industries créatives.

Cependant, nous déplorons que rien ne soit mentionné quant à une quelconque coopération en matière de sécurité et de lutte antidrogue, alors même que les Pays-Bas forment, avec nos voisins belges, la plus grande plaque tournante du trafic de stupéfiants en Europe. Il faut rappeler que les Français sont toujours les plus gros consommateurs de cannabis en Europe et que la Hollande est maintenant qualifiée de « narco-Etat » ou de « paradis de la drogue ». Elle détient aujourd'hui le monopole d'organisations criminelles les plus puissantes sur le marché de la drogue.

Le chiffre d'affaires de la drogue illégale est évalué à plus de 15 milliards d'euros et 200 tonnes de cocaïne transiteraient chaque année par les ports de la mer du Nord. Ils sont devenus la première porte d'entrée de la cocaïne sur notre continent, dont la moitié passe par le port de Rotterdam, premier lieu aussi de fabrication et de conditionnement de drogues. Pour cela, les narcotrafiquants hollandais ont recours à des modes opératoires de haute criminalité : armes lourdes, explosifs, enlèvements, assassinats, menaces de mort sur les personnels portuaires et exécutions si l'omerta n'est pas respectée.

Rien, absolument rien n'est mentionné à ce titre dans votre coopération avec les Pays-Bas, alors que cela est, selon nous, une priorité qui nécessite des mesures urgentes.

En revanche, il est proposé dans cette feuille de route la promotion de l'éolien en mer et la mise en valeur des véhicules électriques. On peut donc s'interroger sur le coût que cela va encore représenter pour notre région. Investir dans un partenariat, d'accord, mais à condition que celui-ci soit vraiment utile, efficace et qu'il bénéficie avant tout au bien-être et à la sécurité des habitants de notre territoire. Bien sûr, aucune forme de coopération entre deux Etats ne peut être opérante sans une volonté nationale. Le projet d'une Europe des coopérations, d'une Europe des nations libres et souveraines n'est pas dans votre vision, ni dans celle de ceux qui nous dirigent.

Si l'on veut véritablement agir en faveur d'une coopération entre les peuples libres de France et de Hollande, la seule issue est de poursuivre le sursaut populaire déjà initié depuis plusieurs années, comme en attestent les récents succès électoraux de nos pays respectifs.

Voici, Monsieur le Président, les raisons de notre abstention.

(applaudissements)

M. LE PRESIDENT : Margaux ROUCHET.

MME ROUCHET : Merci, Monsieur le Président.

On partage évidemment avec les Pays-Bas des enjeux forts, qui poussent au rapprochement de notre région avec nos cousins ou nos voisins néerlandais. On comprend donc que le temps de l'amitié et du partenariat, c'est le temps long, finalement. On salue aujourd'hui l'aboutissement de conversations initiées il y a longtemps, qui donnent des perspectives nouvelles à la coopération avec les Pays-Bas.

Je ne vous cache pas que je m'interroge sur l'opportunité de présenter une feuille de route qui ne comprend pas l'enjeu du moment, même si vous nous donnez les assurances que, le 3 avril, ces enjeux seront intégrés à la coopération. On aurait peut-être pu attendre un peu, même si le plus tôt du partenariat est le mieux.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Evidemment, ce partenariat est important, car notre région est la principale porte d'entrée de nos voisins néerlandais, qui traversent souvent la France pour aller vers le sud. Hauts-de-France Tourisme fait état d'un manque de compétences, notamment de nos industries touristiques en néerlandais, donc une capacité à gagner sur l'accueil de ces touristes. Egalement, on partage un territoire en commun. C'est d'ailleurs nos territoires, dans la région Hauts-de-France, qui coopèrent déjà avec les Pays-Bas, y compris à travers le programme INTERREG mer du Nord. On a donc un enjeu à renforcer ces partenariats. On a un enjeu à ce que la région soit aux côtés des territoires, qui s'impliquent déjà dans des jumelages avec des villes néerlandaises.

C'est un enjeu d'autant plus urgent que, aujourd'hui, on ne peut plus faire l'impasse d'envisager cette coopération, au regard des enjeux climatiques qui se posent de la même façon aux Pays-Bas comme dans la région Hauts-de-France.

Je voudrais tout de même profiter de la présence des représentants des Pays-Bas pour les remercier et qu'ils transmettent notre message de remerciement, car leur mobilisation et leur coopération ont été instrumentales, cruciales dans ces moments très difficiles pour nos concitoyens. Je voudrais aussi les remercier pour que, dans le futur, nous puissions continuer ces partenariats au bénéfice de nos deux territoires.

M. LE PRESIDENT : Monsieur TIRMARCHE, une explication de vote ?

M. TIRMARCHE : Merci, Monsieur le Président.

A priori, une feuille de route pas encore totalement définitive concernant la coopération avec les Pays-Bas. On va l'adopter, car les Insoumis sont favorables à la coopération avec tous les peuples et toutes les nations.

Quelques remarques, néanmoins, dans cette feuille de route.

D'abord, la logique – ce n'est pas la première fois que je m'exprime de cette manière – : d'abord, le partenariat économique, c'est bien ce qui est mis en valeur en premier, puis les aspects culturels relégués à la fin. De mon point de vue, c'est d'abord de la coopération culturelle, ensuite de la coopération au niveau de l'enseignement supérieur, de la jeunesse, puis tous les grands enjeux de demain concernant la transition énergétique et la bifurcation écologique, puis éventuellement, s'il nous reste encore un peu de temps, la question du développement économique. C'était la première remarque.

La deuxième remarque, je me réjouis que la feuille de route ne soit pas encore totalement définitive, puisqu'il est indiqué que nous favoriserons l'apprentissage du néerlandais en France. Oui, bien sûr, il le faut. Il faut apprendre toutes les langues de manière générale. En revanche, je m'étonne qu'il n'y ait pas un versant réciproque afin de favoriser l'apprentissage du français dans le Royaume des Pays-Bas. Ce serait apprécié.

Enfin, un élément de conclusion : quelle est la philosophie ? Je m'adresse à Madame FLAMANT, qui n'a pas dû bien comprendre l'intérêt de ce texte. Ce n'est pas je ne sais quelle élucubration sur la question des trafics de drogues, qui ne nous concerne pas. La coopération, la logique d'une coopération – je crois que c'est Monsieur MULOT qui en parlait –, oui, c'est d'abord du partage de connaissances. Plus on partage la connaissance, plus on diffuse la connaissance, plus elle grandit. C'est cela qui permet un partenariat gagnant-gagnant. C'est dans cet esprit que nous nous inscrivons. Nous voterons pour cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ?

Vote sur la délibération n° 2024.00309

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

COMMISSION 6

2024.00448 - Inondations : Mesures de soutien de la région Hauts-de-France

M. LE PRESIDENT : Je donne tout d'abord la parole à Florence BARISEAU pour cadrer cette délibération, qui est très importante. Ensuite, on aura deux amendements d'Alexandre COUSIN et de Karima DELLI. Ensuite, on aura les prises de parole sur la délibération.

Madame BARISEAU.

MME BARISEAU : Merci beaucoup.

Six mois de pluie en trois jours dans le Pas-de-Calais en novembre, un mois de pluie en trois jours à Bourthes en janvier. L'eau est arrivée plus vite, plus fort, plus haut que jamais. Alors, lorsque l'on chausse les bottes, que l'on vient, que l'on revient, que l'on écoute les sinistrés, une triple émotion se ressent : l'abattement, la colère, la peur.

Comme le dit notre Président, la région ne peut pas empêcher la pluie de tomber, mais la région a immédiatement fait le choix de se battre pour les habitants, les artisans, les commerçants, les entreprises, les agriculteurs, les territoires. Ce choix a été concrétisé en équipe. Alors, merci aux services. Merci à vous, mes collègues, à l'ensemble de l'exécutif, pour vos remontées, votre disponibilité, votre réactivité. Merci à vous, Monsieur le Président, de votre présence et de votre confiance.

Se battre, donc, avec trois objectifs : soutenir, protéger, prévenir.

Soutenir, d'abord, et ce avec le conseil départemental du Pas-de-Calais. Soutenir les habitants et territoires, c'est porter leurs voix. C'est porter la voix des maires, en exigeant de l'Etat le démarrage des travaux d'urgence, l'abandon de la nécessité, pour tous travaux, d'abonder à 20 % sur fonds propres pour les communes, la prise en charge des surcoûts de fonctionnement, la nécessité de garder les pompes jusqu'à la fin de l'hiver et à demeure.

C'est porter la voix des artisans, commerçants, TPE et PME, des habitants, de celles et ceux qui ne peuvent pas rester, en demandant le rachat des maisons, des habitants affectés en novembre, puis en janvier, pour qu'il n'y ait pas de double peine, donc ni double franchise, ni révision à la hausse, ni résiliation l'an prochain. La franchise des particuliers, je le rappelle, de 380 euros est prise en charge intégralement, à 100 % : 50 % par le département, 50 % par la région.

C'est encore la question du logement. Nous demandons un prolongement de l'aide au-delà des six mois et des moyens de type *mobile homes* le temps nécessaire. C'est réclamer des moyens de protection, comme des batardeaux.

C'est porter la voix des agriculteurs, en obtenant l'intégration des éleveurs et maraîchers pour l'aide à la trésorerie, ainsi qu'une aide à l'investissement, en complément de notre aide régionale. C'est exiger rapidité et simplification.

Oui, la liste des combats est longue. On n'a pas gagné la guerre, mais on a fait pression. Croyez-moi, nous continuerons.

Se battre pour les habitants et territoires, c'est protéger : protéger Monsieur et Madame GUINOT et VERDIN, jeunes bouchers-charcutiers de Blendecques, qui ont bénéficié d'un prêt à taux zéro de la région pour soulager leur trésorerie et payer leurs salariés. Protéger nos agriculteurs, qu'il s'agisse d'investissement ou de prise en charge des frais de restructuration bancaires. C'est pour Guy VASSEUR, maire de Rodelinghem, qui a déposé un dossier FIT et bénéficiera d'une avance de 30 % pour réparer la voirie effondrée rue des Berceaux (29 habitations coincées, puisqu'il s'agit d'une impasse). C'est pour Rachid BEN AMOR et les 132 enfants de

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

l'école de Blendecques, avec une solution proposée dans l'attente des travaux.

C'est pour Audrey SENECAT, propriétaire de l'Amie Bourthoise, pour qui nous cherchons un véhicule de prêt, afin que les livraisons de pain puissent reprendre au plus vite dans les écoles et villages avoisinants. C'est pour Monsieur BARBIER, boulanger, qui a lui aussi déposé un prêt à taux zéro et pourra bénéficier de la nouvelle aide soumise au vote aujourd'hui. C'est pour Audruicq, Estrée, Bréxent-Enocq et plusieurs autres villages, où les travaux de nettoyage ont enfin commencé. C'est pour tous les sinistrés l'organisation de permanences sur le terrain, humaines, avec la participation des antennes de la région. C'est aussi la mobilisation du plan « Un million d'arbres », pour prendre en charge 90 % des frais de plantation de haies des collectivités, pour lutter contre le ruissellement.

Se battre pour les habitants et territoires des Hauts-de-France, c'est enfin prévenir et être acteurs de la suite. Pour cela, il faut notamment un *big-bang* de gouvernance, avec un pilotage simplifié et coordonné, un plan dit de résilience, un plan Marshall de grands travaux de protection. Nous y reviendrons. Nous y participerons. Nous nous inspirerons des Pays-Bas, où je me suis rendue, avec notre collègue François DECOSTER.

Aujourd'hui, je sou mets au vote une évolution de la délibération FIT, ainsi que de nouvelles actions portées grâce à et avec mes collègues Philippe BEAUCHAMPS, Véronique TEINTENIER et Marie-Sophie LESNE, notamment la suppression pour les dossiers FIT de la condition de participation par le maître d'ouvrage à hauteur de 20 %, dès lors que le Préfet l'autorise, le fait de rendre ce dispositif cumulable avec ACTes, la participation à l'acquisition de pompes, une aide supplémentaire aux artisans, commerçants, TPE, PME, par l'attribution d'une aide en investissement pour les dépenses de réfection ou de remplacement des biens endommagés, non prises en charge intégralement par l'assurance en raison de la franchise, une aide qui peut atteindre 50 % et 5 000 euros, un soutien renforcé aux agriculteurs dans le cadre de Pass'Agri Filières, en adaptant les aides d'urgence pour permettre une participation des EPCI volontaires et, ainsi, augmenter le montant maximum des subventions. C'est également élargir la liste des communes, donc des exploitations concernées, et permettre l'achat de pompes.

Enfin, je vous propose un accompagnement renforcé par les services de la région, pour mobiliser des dispositifs et financements européens, dont la région assure ou non l'autorité de gestion. Ces évolutions en amèneront, sans nul doute, d'autres. En synthèse, vous le voyez, la région agit pour les habitants, artisans, commerçants, entreprises, agriculteurs, territoires, pour soutenir, protéger, prévenir. C'est cela, se battre pour les habitants et territoires des Hauts-de-France. C'est notre choix. Je ne doute pas que ce soit également le vôtre.

Je vous remercie.

(applaudissements)

M. LE PRESIDENT : Amendement n° 1.

M. COUSIN : Chers collègues, cet amendement concernant cette délibération a deux objectifs.

L'un est assez simple : vous savez que, hier, 13 communes de la Somme ont été classées en catastrophe naturelle à la suite des événements de novembre 2023. Cet amendement vise à intégrer le département de la Somme dans les départements concernés par cette aide d'urgence et le fonds Inondations, ce qui nous paraît tout à fait logique et normal.

Par ailleurs, il y a une petite réécriture du premier paragraphe qui suit le préambule, visant notamment à dire que ces événements climatiques, qui sont extrêmes, ont vocation à se reproduire. Par conséquent, cela nous amène à avoir vraiment une politique de proactivité, pour que l'on soit capable d'anticiper, de prévoir et d'aménager mieux ces territoires.

On y reviendra sur la délibération.

M. LE PRESIDENT : Madame BARISEAU, une argumentation détaillée ?

MME BARISEAU : Oui. D'abord, cette délibération a forcément vocation à évoluer. C'est une situation qui nécessite adaptation et agilité. A savoir que les communes de la Somme ont été déclarées en catastrophe naturelle hier soir. La délibération était partie. Bien entendu, nous allons intégrer les communes de la Somme, mais la délibération était partie.

Je ne vais pas rentrer dans le débat sémantique de crues historiques ou exceptionnelles. Ce qui m'intéresse et, je pense, ce qui intéresse les sinistrés, c'est l'action. Ne rentrons donc pas dans le débat sémantique. Je vous propose d'accepter l'amendement.

Vote sur l'amendement n° 1 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi à la délibération n° 2024.00448

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Amendement n° 2, Karima DELLI.

MME DELLI : Merci beaucoup, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, j'attire votre attention sur cet amendement, puisque cette délibération concerne l'ensemble des professions, sauf une, qui a été la grande oubliée des inondations. Je parle, bien entendu, des bateliers. A cause des inondations, les bateliers ont été contraints à l'immobilisation à quai pendant 18 jours. Pendant 18 jours, ils ont perdu chaque jour entre 1 500 et 2 000 euros. Depuis, aucune indemnisation. Certains d'entre eux ont perdu leurs contrats de travail. D'autres ont pioché dans leurs économies. Ce n'est pas viable.

Lorsqu'on nous dit que notre région veut développer le transport fluvial, comment fait-on sans bateliers ? Comment a-t-on pu éviter de les accompagner ? C'est la raison pour laquelle cet amendement rappelle que les bateliers ont droit à un traitement équitable et qu'ils ne seront pas les grands oubliés.

Je vous remercie.

MME BARISEAU : Je vous ai parlé de défendre, de protéger et de porter la voix. Oui, on porte la voix des bateliers. On a saisi l'Etat. On attend la réponse. Je propose donc le rejet de l'amendement.

M. LE PRESIDENT : Attendez, Madame DELLI. Déjà, cela ne se passe pas ainsi. C'est bon, vous savez où l'on est ici.

(Madame DELLI s'exprime hors micro)

Attendez... Que vous arrive-t-il, Madame DELLI ? Vous avez l'habitude de présider les commissions. Vous savez pertinemment que l'on ne discute pas ainsi, l'un sur l'autre. C'est aussi simple que cela.

Ensuite, il y a un point très clair : ici, ce n'est pas écrit « l'Etat ». On n'a pas les moyens de l'Etat. Il y a des sujets sur lesquels on ne peut pas faire à la place de l'Etat. On a donc saisi le gouvernement. Je l'ai encore fait dernièrement avec le Ministre BECHU. J'ai bien l'intention de le refaire demain lors du COPIL qui aura lieu. C'est à l'Etat de prendre ses responsabilités. Je n'ai pas les moyens de voter des budgets en déséquilibre.

Le 7 décembre, je suis intervenu auprès de Clément BEAUNE. Il est vrai que Monsieur BEAUNE, lorsqu'on n'avait besoin de rien, on pouvait le solliciter. Au moins, on n'était pas surpris, on n'était pas déçu. Maintenant, c'est terminé, on ne parle plus de lui.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Toujours est-il que cela engage l'Etat, cela engage le gouvernement. Je suis désolé, j'ai comme obligation, au nom des intérêts de la région, de les solliciter. En effet, on ne parle pas ici d'une franchise de 380 euros, ni même d'une franchise de quelques milliers d'euros. Ce qu'ils ont perdu, c'est beaucoup plus. Dans ce cas, vous pouvez jouer ce jeu, mais allez jusqu'au bout : je sollicite aussi l'Etat pour tous les acteurs économiques qui n'ont pas été inondés, qui ont perdu totalement leur chiffre d'affaires pendant quelques jours et de façon très importante pendant des semaines. Allez-vous me dire que c'est à la région de faire ? Non. C'est à Monsieur LE MAIRE, qui était justement venu à Arques, de faire suite aux engagements qu'il avait pris ce jour-là. C'est aussi simple que cela.

On a deux rôles : c'est d'agir même au-delà de nos compétences, mais c'est aussi de faire pression au maximum pour que l'Etat assume ses responsabilités. C'est aussi simple que cela.

L'autre jour, un batelier disait : « *On ne voit pas la région. Que fait le président ?* » Le président n'avait pas attendu ce monsieur. On lui a répondu directement sur les réseaux sociaux, comme il nous avait saisis de cette façon. Je ne les oublie pas, mais je continue avant tout à faire pression pour que l'Etat assume ses responsabilités. La navigation, jusqu'à preuve du contraire, je n'ai pas cette compétence. C'est VNF qui l'a. Qui est VNF ? C'est l'Etat.

Vote sur l'amendement n° 2 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi à la délibération n° 2024.00448

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. POIX : Monsieur le Président, excusez-moi. Je suis dans l'angle mort. Vous ne m'avez peut-être pas vu. J'avais demandé la parole pour une explication de vote très rapide.

M. LE PRESIDENT : Je n'avais pas vu. En plus, vous n'étiez pas inscrit. C'est pour cela. Un rappel au règlement.

M. POIX : Merci, Monsieur le Président.

Pour rebondir sur les propos de notre présidente, l'objectif est aussi de lancer l'alerte sur cette profession. En effet, des bateaux sont bloqués avec 50 000 tonnes de marchandises. Cela représente tout de même 2 500 camions. On est une région qui veut faire le report modal. Le sens de l'amendement est de vous proposer que, dans vos discussions avec l'Etat, notamment avec VNF, qui ne répond visiblement pas aux bateliers, notamment sur la question de la remise en état des écluses – c'est pourquoi les bateaux ont été bloqués –, c'est de les intégrer dans vos échanges, notamment dans votre dispositif prévu pour les professionnels qui ont une perte d'activité et une perte nette. En effet, on est là sur des pertes de 20 000 ou 30 000 euros, par exemple, par batelier. C'est le sens de la proposition qui était faite.

Bien sûr, la région ne peut pas payer pour tout le monde. Cependant, elle peut, de son poids politique, peser dans les débats nationaux, puisque nous sommes une grande région, pour intégrer ces professionnels. En effet, nous devons avoir besoin de ces professionnels, notamment pour le projet de canal Seine-Nord Europe. On a besoin d'une batellerie forte, appuyée par tous les échelons, que ce soit l'Etat, la région ou les mairies, bien entendu.

Merci.

M. LE PRESIDENT : C'est pourquoi Amel GACQUERRE, conseillère régionale et sénatrice, est également intervenue parmi les premières. Franck DHERSIN, je crois, a réalisé une question écrite sur la question et tout le monde se mobilise sur ce sujet. Le vrai problème, au bout d'un moment, cela s'appelle faire pression. C'est ce que l'on est en train de faire.

Jusqu'à preuve du contraire, je tiens aussi à vous le dire, Franck GONSSE, dans une autre casquette, est

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

aussi intervenu pour que l'on puisse reprendre le trafic. Normalement, ce n'est pas à nous de faire cela, c'est à VNF. Déjà, s'ils s'occupaient un peu de remettre en état... Vous allez me dire qu'il leur faut des crédits, mais – encore une fois – c'est à l'Etat de le faire. Qu'ils assument leurs responsabilités ! J'observe que l'on me reproche trop souvent de sortir de nos compétences, mais qu'ils assument.

Ghislain TETARD, puis Marie-Noëlle DELAIRE, Jean-Paul FONTAINE, François DECOSTER, Christine ENGRAND, Marianne SECK et Sarah KERRICH-BERNARD. Ghislain TETARD a la parole.

M. TETARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, entre novembre 2023 et janvier 2024, notre territoire a connu un niveau de pluviométrie jamais atteint. Il est tombé 600 millimètres d'eau à Attin et d'autres territoires ont été encore bien plus arrosés. Nous avons connu des inondations par ruissellement, des rivières qui ont quitté leur lit, des nappes phréatiques au plus haut niveau. Les victimes sont les habitants, les entreprises, les artisans, les commerçants, les agriculteurs.

La proximité, vous l'avez pratiquée, Monsieur le Président, accompagné de votre Vice-présidente Florence BARISEAU et des élus régionaux du territoire. De suite, nous sommes allés sur le terrain à la rencontre de cette population désœuvrée, démoralisée, traumatisée. Il faut vivre cette montée des eaux, prisonnier dans sa maison, réfugié à l'étage, sans savoir quand cela va s'arrêter et jusqu'où l'eau va monter ; 1,2 mètre, 1,5 mètre dans certaines habitations. Il faut vivre ces moments, où l'on ne sait plus comment venir au secours de son cheptel, immergé dans 80 centimètres d'eau. Il faut vivre ces évacuations en barque, en pleine nuit, sans savoir où aller chercher un peu de chaleur et de réconfort.

Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente, mes chers collègues, nous avons su écouter, partager, réconforter, encourager et proposer des solutions à cette population sinistrée.

Ensuite, il a fallu agir. Vous avez été, Monsieur le Président, à l'initiative d'un certain nombre de démarches pour venir en aide à cette population sinistrée, à ces élus courageux, non résignés, prêts à se battre jusqu'à l'épuisement pour aider leurs administrés.

Permettez-moi également de saluer le courage des gendarmes et des sapeurs-pompiers du Pas-de-Calais, aidés par leurs collègues venus de la France entière, de saluer cet élan de solidarité, qui a permis de faire en sorte que l'on ne déplore aucune victime. Merci à eux.

En collaboration avec le Président du département, Jean-Claude LEROY, vous avez su apporter une première réponse, en proposant de prendre en charge les frais liés aux franchises d'assurance (50 % région, 50 % département) : plus de 3 000 dossiers aujourd'hui financés. Le fonds Inondations et tempêtes a été mobilisé. Le prêt à taux zéro, pour un montant de 10 à 50 000 euros, avec différé de remboursement de 2 années, a été proposé aux commerçants, artisans et chefs d'entreprise, pour leur permettre de faire face aux dépenses de remise en état de leur outil de travail. Le Pass'Agri Filières a été bonifié.

Le lien a été fait entre les élus régionaux et les sous-préfectures, afin de recenser auprès des maires les travaux à réaliser en urgence. Aujourd'hui, l'évaluation des dégâts est en cours. Nous savons que la note sera salée, se chiffrant à plusieurs centaines de millions d'euros de dégâts publics. Cela nous donne une idée de l'ampleur des travaux de reconstruction à financer pour les communes et les EPCI.

Nous allons devoir faire face à de nouveaux défis, car il reste beaucoup à faire dans la reconstruction, mais aussi dans la prévention, pour diminuer l'impact de tels événements climatiques sur la vie de nos concitoyens, de nos entreprises, de nos artisans, de nos agriculteurs.

La délibération, qu'il nous est proposé de voter aujourd'hui, est une étape supplémentaire et complémentaire dans le soutien aux sinistrés. Les différents acteurs du territoire agissent de concert, en complémentarité, afin de pouvoir assurer un accompagnement maximum des habitants, des agriculteurs, des entreprises et des communes. Ces propositions répondent parfaitement à la demande enregistrée sur le terrain. Il est nécessaire de

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

mieux équiper nos pompiers en pompes à gros débit. Le reste à charge pour nos entreprises, commerçants et artisans est trop important, compte tenu de la vétusté. L'intervention de la région permettra donc de les aider à financer le matériel endommagé et, ainsi, reprendre leur activité plus vite.

Le montant des dégâts dépassant 1,7 milliard d'euros, l'Union européenne sera sollicitée pour participer au financement de la reconstruction. La région anticipe bien, en se donnant la possibilité de proposer l'ingénierie nécessaire au montage des dossiers de demande d'aides européennes.

Nous avons besoin de travailler ensemble, et tous les moyens sont nécessaires, utilisés intelligemment, bien sûr : atterrissements, levées de terre, consolidation et rehaussement de berges, curage des fossés et cours d'eau, réparation de digues, création de bassins de rétention, utilisation de batardeaux... Le point de vigilance réside dans la capacité de l'Etat à mobiliser un nombre suffisant de diagnostiqueurs sur le territoire. Dans un second temps, une réflexion plus globale devra être menée sur la gestion de nos cours d'eau. Il faudra alors rassembler autour de la table les acteurs...

M. LE PRESIDENT : Il n'y aura pas d'explication de vote pour votre groupe.

M. TETARD : Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, chers collègues, le groupe M2RI votera avec enthousiasme cette délibération et vous invite à faire de même.

Je vous remercie.

(applaudissements)

M. LE PRESIDENT : Merci.

Marie-Noëlle DELAIRE. J'en profite pour saluer l'engagement qui a été le sien, notamment auprès des commerçants d'Arques. J'ai eu l'occasion de m'en rendre compte personnellement. Je la remercie et lui passe la parole.

MME DELAIRE : Merci, Monsieur le Président.

Mesdames et Messieurs les Conseillers régionaux, chers collègues, je prends la parole à la fois en tant qu'habitante du Pas-de-Calais et Vice-présidente chargée de l'Artisanat, du Commerce et de l'Economie sociale et solidaire.

Face au désarroi, à la détresse de ces personnes qui vivent aujourd'hui dans la crainte, l'angoisse, il est difficile de trouver des mots justes et adaptés. Depuis novembre, c'est un cauchemar sans fin pour celles et ceux qui ont été affectés par les trois crues. Les inondations à répétition font que ces personnes n'ont parfois plus aucun espoir. Il leur faut des réponses rapides et sans détour, pour espérer voir le bout du tunnel et commencer à se projeter. Cette délibération est une réponse en urgence aux besoins immédiats des habitants, communes sinistrées, agriculteurs et entrepreneurs.

Je voudrais aussi saluer l'élan de solidarité formidable et le courage que j'ai pu constater, qui font la réputation des habitants de la région.

J'ai un mot également pour le Président de région, Xavier BERTRAND, et l'ensemble des élus mobilisés auprès des sinistrés. Souvent dans un désespoir profond, les habitants des zones inondées ont besoin d'être écoutés, soutenus. Ils ont besoin de relais, mais ils ont surtout besoin d'actes.

Nous votons donc cette délibération comme un message : nous n'abandonnons pas et n'oublions pas ceux qui ont vu une partie de leur vie et le fruit de leur travail anéantis, maisons et commerces saccagés par les eaux. Ces mesures nouvelles s'adressent à la fois aux collectivités, aux entreprises, aux sinistrés et aux agriculteurs. Elles

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

viennent en complément des mesures votées le 23 novembre dernier. Face au drame, certains se cantonnent à des postures. Par cette délibération, nous agissons concrètement.

Je vous remercie.

(applaudissements)

M. LE PRÉSIDENT : Jean-Paul FONTAINE.

M. FONTAINE : Merci, Monsieur le Président.

Mon intervention servira également d'explication de vote.

Monsieur le Président, chers collègues.

A votre suite, Monsieur le Président, je souhaiterais, au nom du groupe UDI, également remercier notre Vice-présidente, Marie-Noëlle DELAIRE, pour sa mobilisation sans failles aux côtés des sinistrés, et m'associer aux remerciements de Ghislain TETARD pour tous les acteurs qui ont été présents lors de ces inondations. Saluer également le travail de nos Vice-présidents, qui ont été à l'œuvre pour préparer cette délibération d'urgence en soutien aux inondations.

Dès le début de ces inondations, la région a été présente. Aujourd'hui, à travers cette délibération, elle le demeure plus que jamais, assumant résolument que nous sommes une région proche de ses habitants et qui protège ses habitants.

Comme l'a rappelé Florence BARISEAU, en novembre dernier, en l'espace de 3 semaines, il est tombé dans le Boulonnais près de 500 millimètres d'eau, soit près de 6 fois la pluviométrie mensuelle. Puis, à nouveau près de 90 millimètres en 3 jours, début janvier 2024. Avec une température de l'eau de la Manche de 16 degrés fin octobre 2023, le phénomène qu'a subi le Boulonnais est du même type que ceux liés à la Méditerranée et son réchauffement, c'est-à-dire l'équivalent des pluies cévenoles : mer plus chaude, davantage d'évaporation de l'eau, davantage de vapeur d'eau dans l'atmosphère, davantage de pluies intenses. Le relief du Boulonnais, à 200 mètres d'altitude, oblige les nuages à s'élever, d'où le maximum de pluies sur ce secteur.

En outre, les conditions naturelles du cycle de l'eau ont été fortement modifiées au fil du temps : urbanisation, imperméabilisation, modes de culture. Or, le Code civil de 1804 prévoit, en son article 640, qu'il n'est pas autorisé de modifier les écoulements naturels, ni de les aggraver. Dans ces inondations qu'a connues le Boulonnais, c'est moins la question du curage que la notion de lit mineur et lit majeur des cours d'eau qui est à réinterroger. Dans nos territoires peu pentus, cette notion a été oubliée dans la conception de l'urbanisation, dans les actes de construire, les PLU et PLUi.

Par-delà ce constat scientifique, c'est la répartition des compétences sur l'eau qui est à interroger. La décentralisation inachevée de la politique de gouvernance de l'eau en France, qui confie des responsabilités à de nombreux acteurs locaux, tout en laissant la porte ouverte à une intervention permanente de l'Etat, engendre, comme a pu le relever la Cour des comptes dans un rapport de juillet 2023, un manque de cohérence et d'efficacité, dont nous payons aujourd'hui les conséquences.

Nous attendons donc un choc de gouvernance. La région pourrait ainsi prendre sa part, mais il s'agirait d'aller au-delà de ce que prévoit la loi NOTRe, au-delà de l'animation et de la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques.

Ces évolutions attendues de l'organisation de la politique de l'eau ne nous empêchent pas de réfléchir à des solutions concrètes à moyen et long terme, en mettant en œuvre les moyens de protection sur les immeubles protégeables, avec possiblement l'aide des assureurs et des collectivités locales, en accompagnant le

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

déménagement de ceux dont l'habitation n'est pas protégeable, en établissant le zonage pluvial à l'échelle de chaque bassin-versant cohérent, en l'annexant aux PLU/ PLUi, en prévoyant de nouvelles zones constructibles en remplacement des zones devenues inconstructibles, à renaturer pour répondre à la ZAN, en développant une politique de désimperméabilisation et de déconnexion des eaux pluviales des systèmes d'assainissement publics sur la base de la gestion durable et intégrée des eaux pluviales en urbanisation, en développant l'agriculture de conservation des sols et en accompagnant la conversion des agriculteurs.

L'aménagement du territoire est également un enjeu central. Il nous incombe de construire différemment, d'innover, en gardant à l'esprit l'impératif de réduire, de compenser l'artificialisation des sols, sans compromettre le développement de notre région. C'est le défi de la ZAN.

Vous le martelez suffisamment, Monsieur le Président : la région Hauts-de-France protège et agit. Nous ne sommes pas simplement des « diseux », mais également des « faiseurs », souvent même novateurs. Le groupe UDI votera donc favorablement cette délibération.

Monsieur le Président, chers collègues, je vous remercie de votre attention.

(applaudissements)

M. LE PRESIDENT : François DECOSTER.

M. DECOSTER : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, comme le disait Florence BARISEAU en présentant cette délibération, nous étions la semaine dernière – nous pourrions peut-être y retourner la semaine prochaine – aux Pays-Bas.

Aux Pays-Bas, il y a le souvenir de ce qu'il s'est passé, plus proche de chez nous, en juillet 2021, avec le triple facteur que nous venons de connaître en novembre et en janvier : débordement de rivières, ruissellement, eaux qui stagnent de longues semaines. C'est ce que, en Wallonie et en Rhénanie-du-Nord-Westphalie, on a appelé la « bombe d'eau ». Cette bombe d'eau, certains des interlocuteurs, qui nous ont présenté les choses, ont rappelé combien elle avait fait de victimes : 39 morts en Wallonie, 146 en Rhénanie-du-Nord-Westphalie. Cette bombe d'eau a aussi été pour les Pays-Bas un puissant rappel d'alerte. C'est, finalement, que l'on n'a jamais construit la protection assurant que le risque sera maîtrisé dans la durée.

Je voulais, comme mes collègues, remercier la mobilisation de la région. Vous me permettrez de m'exprimer aussi, non seulement comme élu régional, mais comme maire de Saint-Omer. Merci au Président de région, merci à la Vice-présidente et à tous les élus, quel que soit leur groupe, qui sont venus nous rendre non seulement visite, mais qui nous ont exprimé leur solidarité et leur soutien. Merci infiniment aux services de la région, qui se sont aussi mobilisés pour répondre à nos questions.

J'ai une pensée particulière pour nos collègues maires. Nous avons été, comme d'habitude, en première ligne sur l'accompagnement auprès de nos concitoyens désemparés, stressés, qui perdaient tout en quelques heures. Le fait que la région soit à nos côtés a été un puissant réconfort. Je tiens réellement à vous en remercier, remercier ce collectif formidable qui s'est organisé en quelques heures, qui a associé les services de l'Etat. On a fait référence aux sapeurs-pompiers, aux policiers, aux gendarmes. Je pense aux nombreux bénévoles qui sont venus de toutes parts. Puis, je pense à cette solidarité européenne, que l'on a rappelée tout à l'heure, les Pays-Bas, mais je n'oublie pas aussi les Tchèques et les Slovaques, qui sont venus il y a quelques jours encore sur notre territoire.

Ces inondations à répétition, ces catastrophes naturelles ont bousculé beaucoup de nos certitudes et beaucoup de nos organisations. Elles ont montré combien il fallait repenser les méthodes. Je viens d'entendre les mots de « *big-bang* de gouvernance », de « choc de gouvernance ». Oui, il faudra que nous puissions revoir rapidement la manière dont sont abordées les questions de fonctionnement et de gestion de l'eau, de protection

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

et de prévision des inondations, mais aussi la question de la gestion de crise.

Oui, il faut aussi que nous puissions prévoir comment mieux préparer les maires, les équipes municipales aux gestions de crise dans notre pays. Nous l'avons vu, ces inondations nous ont amenés à devoir répondre immédiatement. Nous n'avions pas le choix d'attendre. Il fallait être dans la réaction immédiate auprès des habitants, des entrepreneurs, des commerçants, des artisans, des agriculteurs. Je remercie Xavier BERTRAND d'avoir insisté pour que les maraîchers de Saint-Omer ne soient pas oubliés et puissent être également accompagnés.

Un grand merci à Marie-Sophie LESNE, qui a aussi été présente très rapidement pour nous dire combien la région serait à nos côtés.

Ce sont aussi les collectivités qui ont beaucoup souffert. Vous avez été très nombreux à le dire, à le répéter. Il a aussi fallu persuader qu'il fallait changer un certain nombre de règles, notamment sur le fonctionnement. Notre délibération le dit. Pour les plus petites communes, il faut que nous soyons au maximum du soutien et que nous dépassions les 80 % de cofinancement.

Aucune question ne pouvait être laissée de côté. Il a fallu répondre à la fois aux questions d'assurance, aux questions de logement, de relocalisation d'activité.

Maintenant, il y a deux temporalités.

Bien sûr, il y a l'urgence. Ce sont les travaux, les besoins qui ont été exprimés, les demandes, parfois répétées, de rassurer la population, de passer l'hiver, de faire en sorte que ne s'applique pas à nouveau cette règle infallible « jamais deux sans trois ». Non, nous ne voulons pas une troisième fois. Nous n'en pouvons pas de craindre cette troisième fois. Nous voulons être rassurés. Il faut que nous puissions, ensemble, suivre la réalisation de ces travaux d'urgence. Il n'y a pas le temps des études. Il est aujourd'hui nécessaire de présenter ces travaux.

Il y a aussi cette deuxième temporalité : le long terme. C'est aussi ce que je retiens du déplacement que, avec Florence BARISEAU, nous avait fait la semaine dernière aux Pays-Bas. Le défi d'adaptation au dérèglement climatique, c'est de l'urgence, mais c'est également de la permanence. Je suis sûr que REV3 trouve ici aussi une vraie raison d'être. La région va dans la bonne voie.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Christine ENGRAND.

MME ENGRAND : Merci, Monsieur le Président.

Initialement estimés à 550 millions d'euros par la Caisse centrale de réassurance, les dégâts causés par les inondations ayant frappé à deux reprises le Pas-de-Calais s'élèveraient en réalité à 640 millions d'euros. Ce sont autant d'économies qui auraient pu être réalisées, si la politique de gestion du risque d'inondation en France reposait davantage sur la prévention que sur la réparation. Si les tempêtes concernées sont exceptionnelles, on parle de catastrophes ayant une période de retour d'une centaine d'années. Il faut admettre que, en raison du changement climatique, notre territoire sera amené à connaître davantage d'épisodes de précipitations intenses sur de courtes durées. Force est de constater que nos infrastructures et nos capacités de réaction ne sont absolument pas adaptées à ces nouveaux enjeux.

Aussi, nos concitoyens n'accepteront pas que nous nous cachions derrière l'aléa climatique pour justifier l'inaction en matière de prévention de ces types de catastrophes, lorsque des territoires étrangers, soumis à des risques bien plus importants que les nôtres, parviennent à rester au sec. Aux Pays-Bas, par exemple, les ouvrages destinés à la prévention des crues et des submersions marines sont réalisés pour faire face à des événements climatiques ayant une période de retour estimée à 250 ans, parfois même – vous allez sourire – à 10 000 ans.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Admettez que si les administrés ont vu s'évaporer le fruit d'un labeur de toute une vie à deux reprises, il en est de votre responsabilité collective. Cela fait maintenant 40 ans que la gestion du risque inondation est considérée comme acquise, à gauche comme à droite, à tel point que des pompes installées sur le port de Calais, que la région exploite et maintient en état par délégation en sa qualité d'autorité portuaire, datent des années 1980 ; à tel point que, aujourd'hui, un élu local ou un agriculteur ne sait même plus s'il peut ou non curer le cours d'eau voisin sans encourir une sanction ; à tel point que la mise en œuvre d'un curage est conditionnée à six longs mois de démarches administratives et à des coûts de plus en plus importants ; à tel point que l'on a dû aller chercher des pompes en Slovaquie et aux Pays-Bas, car on n'en avait pas en France.

Il aura fallu attendre une crise d'une ampleur sans pareil pour que, enfin, tous ces points soient remis en question et que la mise en balance des activités humaines tende à reprendre le dessus sur un cadre normatif environnemental excessivement pesant. Avec toute la considération que nous apportons à la biodiversité, nous estimons que la protection de nos concitoyens primera toujours sur la protection d'une poignée de batraciens.

Vous l'aurez compris, nos concitoyens comptent sur l'Etat et les collectivités territoriales pour jouer un rôle de premier plan dans la refonte complète de notre gestion des eaux excédentaires. Cela nécessite d'importants investissements dans les infrastructures, en particulier pour moderniser les systèmes de drainage et, ainsi, mieux gérer les crues futures. D'ailleurs, bien que la région n'ait plus de compétence générale en la matière, elle peut toujours investir dans de tels projets, tant qu'elle n'en a pas la maîtrise d'ouvrage.

Il est aussi impératif d'améliorer la clarté de la gouvernance de l'eau au niveau des sous-bassins. La multiplicité des intervenants complique la cohésion des actions à l'échelle locale. A Balinghem, par exemple, les habitations ont été inondées, car le maire de la commune voisine déversait l'eau de son lac dans le canal adjacent. A Eperlecques, le maire a déploré certains pompages, qui redirigeaient les eaux vers sa commune déjà gravement inondée.

Clarifier les compétences de chaque partie est essentiel pour éviter de tels désagréments en période de crise. La transparence et la responsabilité dans la gestion des fonds alloués sont cruciales. Nous ne devons pas laisser les retards, la bureaucratie ou la malhonnêteté entraver nos efforts de rétablissement.

J'ai déjà mentionné ici la nécessité d'un accompagnement simplifié pour les sinistrés. La mise en place d'un guichet unique est un pas dans la bonne direction, mais il est essentiel que les agents soient pleinement informés de leurs missions. Ce n'était pas le cas récemment, ce qui a conduit certaines entreprises de ma circonscription à jeter l'éponge, découragées par des démarches complexes et des renvois de service en service.

Notre engagement doit donc se concentrer sur une coopération efficace entre toutes les parties prenantes, afin de garantir une mise en œuvre efficiente et équitable de ces mesures. Nous veillerons attentivement à l'utilisation appropriée des fonds alloués, conscients du caractère déterminant de la situation actuelle pour notre avenir collectif et du droit indéniable des habitants de notre région à un soutien adéquat.

Je remercie les pompiers et les gendarmes pour leur action sur le terrain. J'espère vivement que ces propositions seront prises en compte pour le bien-être de nos concitoyens et une reprise économique robuste et durable.

Merci.

(applaudissements)

M. LE PRESIDENT : Marianne SECK.

MME SECK : Excusez-moi, je n'avais pas entendu avec les applaudissements.

Il y aura Monsieur COUSIN, normalement.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

M. LE PRESIDENT : Je l'ai pour l'explication de vote.

MME SECK : D'accord.

Monsieur le Président, nous ne pouvons que soutenir cette délibération, afin de venir en aide d'urgence aux populations sinistrées du Pas-de-Calais. Cependant, la plantation de haies et d'arbres, à elle seule, n'aidera pas à lutter contre les inondations par ruissellement.

Depuis le début du mandat, nous vous avons fait plusieurs propositions pour lutter contre les effets du réchauffement climatique, notamment contre les inondations par ruissellement. Aujourd'hui, il existe des dispositifs pour lutter contre les inondations par les crues, comme la GEMAPI, mais le sujet est plus complexe pour les eaux de ruissellement.

Dans les communautés de communes, vous avez ici beaucoup d'élus communautaires, qui devraient être au fait de ce sujet. D'ailleurs, Jean-Paul FONTAINE semble avoir de bonnes propositions à faire. Il faudrait peut-être songer à reprendre ses idées. Ce qui est discuté, dans les communautés de communes, c'est de savoir où tombe l'eau et non où va l'eau. Les maires et élus communaux savent donc ce qu'il faut faire. Cependant, la question qui se pose est : qui finance ? Oui, étant donné que ce sont les communes d'où l'eau part qui doivent financer les infrastructures, pour que l'eau n'aille pas sur la commune voisine.

C'est là où vous, Monsieur BERTRAND, avez un rôle à jouer. Monsieur BERTRAND, quand allez-vous réellement prendre ce rôle de gouvernance dans l'aménagement de notre territoire et engager un grand plan de prévention, afin de prévenir les risques d'inondation par ruissellement, avec un accompagnement financier de nos communes ?

Monsieur LECA, vous avez parlé un peu plus tôt, lors de cette séance, d'être raisonnable en matière d'artificialisation des sols, pour ne pas condamner les communes dans leur développement. J'aimerais tout de même souligner ici que votre « mégaprojet » de canal Seine-Nord Europe va prendre une grosse partie de l'enveloppe d'artificialisation prévue par la loi ZAN, au détriment des agriculteurs et des communes. En matière de cohérence, Monsieur LECA, vous n'avez pas spécialement de leçons à nous donner, à Madame VUYLSTEKER et à moi-même. Avec vous, le « *mansplaining* » a de beaux jours devant lui.

Je vous remercie.

(*applaudissements*)

M. LE PRESIDENT : Sarah KERRICH-BERNARD.

MME KERRICH-BERNARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, le dispositif que vous nous proposez nous semble assez complet. Nous regrettons tout de même que les associations, dont certaines ont pu perdre du matériel ou dont les locaux ont pu être endommagés, ne figurent pas parmi les bénéficiaires explicitement mentionnés. Nous espérons qu'elles pourront tout de même bénéficier de ces mesures.

Surtout, nous tenons à rappeler, comme nous le faisons depuis le mois de novembre et les premiers épisodes d'inondation, que nous ne pouvons pas nous contenter de réparer les dégâts. Les épisodes que nous venons de connaître, qui ne sont pas deux, mais trois (deux en novembre et un en janvier), sont appelés à se répéter. Les causes sont connues et font l'unanimité : dérèglement climatique, précipitations d'hiver accrues, élévation du niveau de la mer d'un côté et, de l'autre, imperméabilisation des sols et phénomènes de ruissellement – je suis un peu fatiguée.

Aussi, nous réitérons notre demande que la région s'engage dans la prévention aussi fortement qu'elle s'engage ici dans la réparation. Notre collectivité est chef de file de l'aménagement du territoire. A ce titre – nous vous l'avons déjà mentionné à plusieurs reprises –, elle peut intégrer au SRADDET des mesures permettant

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

d'empêcher les ruissellements. Le volet « Réduction de l'artificialisation » va nous y aider, mais cela ne sera pas suffisant, bien au contraire. Le volet « Adaptation au changement climatique » doit lui aussi être développé, car il se limite pour l'instant à la culture du risque pour ce qui concerne les inondations. Il doit être mis en œuvre, car nous ne voyons pas grand-chose de concret sur le sujet. Les services de la région sont suffisamment performants pour y parvenir.

Les études de la Direction de la Prospective sur l'aménagement des centres-villes sont remarquables. Lui passer commande d'une étude de préconisation sur l'urbanisme résilient aux risques serait salubre, pour donner aux maires et présidents d'intercommunalité un recueil de préconisations d'urbanisme permettant ainsi de réduire la vulnérabilité de leurs communes. Nous vous le demandons une nouvelle fois, comme nous l'avons fait lors des séances précédentes.

Nous vous demandons également de relancer le volet Logement de vos compétences, qui figure parmi les parents pauvres des politiques régionales. Certains des secteurs affectés abritent des ménages modestes ou de classe moyenne, qui sont venus s'y installer, car ils ne trouvaient pas de logement sur le littoral ou dans les principaux pôles urbains de l'intérieur des terres. Aujourd'hui, ces couples, ces familles, ces personnes parfois seules doivent se reloger dans l'urgence. Parfois même, on leur dit qu'ils ne pourront plus jamais habiter la maison qui vient d'être sinistrée. Où vont-ils aller ? Il n'y a pas d'offre de logements disponibles, ni à court terme, ni à moyen terme. On en est réduit à installer des quartiers de *mobile homes* dans plusieurs communes.

Nous pouvons faire mieux. Nous avons le devoir de faire mieux. Nous voterons, bien évidemment, pour ces mesures bienvenues, afin de permettre à nos concitoyens de se relever d'une épreuve inédite, douloureuse et d'une grande violence, mais nous assortissons notre vote d'une demande forte d'intervention au long cours de la région sur l'aménagement et l'habitat durables de notre territoire.

(applaudissements)

M. LE PRESIDENT : En explication de vote, j'ai Alexandre COUSIN.

M. COUSIN : Chers collègues.

Tout d'abord, merci à Monsieur FONTAINE pour son intervention, à laquelle nous n'avons pas grand-chose à redire et qui éclaire tout à fait la situation.

Nous saluons la promptitude de la réaction régionale de soutien aux victimes des inondations. Faire société, faire région passe aussi par ces moments de crise, où nous faisons acte de solidarité, solidarité régionale et européenne. C'est aussi l'occasion de remercier les pompiers venus de toute l'Europe, avec leurs pompes et leur matériel pour aider les Audomarois.

Deux millions d'euros provisionnés pour accompagner les victimes, dans un fonds Inondations et tempêtes qui n'a jamais été si important, c'est un rappel piquant de la violence des effets du réchauffement climatique. Notre institution déplore donc les effets du réchauffement climatique, mais prenons garde de ne pas trop en chérir les causes. Quelques exemples, les attaques hier contre la ZAN, contre les normes environnementales – je reviendrai sur le sujet du curage –, contre les 4 % en jachère, vont à l'encontre des politiques à même d'atténuer les effets des pluies violentes et répétées, qui vont être la norme ici, avec le réchauffement climatique.

Le curage, ainsi, peut parfois donner l'impression d'une fausse idée non généralisable. Prenons l'exemple de l'Audomarois et de l'Aa. Si nous prenons Bourthes, qui est à 150 mètres d'altitude et qui débouche sur la cuvette du marais audomarois, si nous avons accéléré le débit de l'Aa jusqu'à Arques et Saint-Omer, nous aurions – les hydrologues le disent – très certainement encore aggravé la situation dans l'Audomarois. Rappelons également qu'il reste, après l'Audomarois, 40 kilomètres pour l'Aa, avec un dénivelé extrêmement faible.

Rappelons l'essentiel sur la question des inondations.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Premièrement, nous devons drastiquement diminuer nos émissions de gaz à effet de serre. C'est un rappel qu'il faut toujours se faire. Nous devons anticiper, prévoir, adapter et rappeler que la culture du risque dans notre région a été un peu oubliée. Nous avons oublié que nous vivions, dans une partie nordiste de la région, sur des *polders* urbanisés. A ce titre, je vous encourage à écouter une excellente émission de *Carbone 14*, parue le 21 octobre 2023, sur les *polders* flamands.

Deuxièmement, cela a été dit par François DECOSTER, nous avons également beaucoup à apprendre sur la gestion de crise faite par les collectivités. Qu'est-ce qui fonctionne ? Qu'est-ce qui ne fonctionne pas ? Cela permettra aussi, à l'avenir, d'avoir un *vade-mecum* beaucoup plus efficace de ce que nous sommes capables de faire.

Enfin, il faut traiter la question des inondations conjointement avec celle de la submersion marine. Elles regroupent énormément de thématiques communes. Nous rappelons donc notre soutien à la prise en main par la région de la politique de l'eau. Entre inondations violentes, sécheresses, pénuries et pollutions de la ressource, il faut une vision globale et des politiques coordonnées, cohérentes et résilientes sur ce sujet crucial et vital.

En tout état de cause, nous soutenons, bien évidemment, cette délibération.

(*applaudissements*)

M. LE PRESIDENT : Y a-t-il d'autres explications ? Christophe COULON.

M. COULON : Merci, Monsieur le Président.

Juste quelques éléments de contexte.

Personne ici ne doute du réchauffement climatique. Tout le monde fait confiance dans les rapports du GIEC. Comme vous, nous constatons que notre climat se dérègle.

Pour autant, afin de ne pas nous tromper de cible prioritaire et d'échelle de temps – sans mauvais jeux de mots –, je crois savoir que la démonstration n'est pas totalement faite que l'épisode exceptionnel de pluviométrie, que nous avons subi, soit totalement confirmé en lien avec le changement climatique. Pourquoi vous dis-je cela ? Si tel était le cas, tel serait le cas. Pour autant, je crois qu'il est très important pour nous, aujourd'hui, de constater à quel point on a des enseignements à tirer en matière de gestion de crise, que la dilution de la décision, de la responsabilité, avec des maires qui ne savent plus qui appeler, avec un Etat sens dessus dessous dans ce genre de circonstance et avec un Conseil régional qui n'a pas la compétence, mais dont le Président veut, avec le Préfet LECLERC, puis avec le Préfet GAUME aujourd'hui, faire un *big-bang* de réorganisation, c'est cela que nous devons viser.

Bien sûr, il y a la question de l'artificialisation. Bien sûr, il y a la question de l'urbanisation. Lucidement, nous, les élus, devrions aussi avoir le courage de nous dire les choses ; tous les élus. Il va falloir nous expliquer entre nous. Il me semble qu'il y a eu des épisodes malheureux sur des presqu'îles, dont on a tiré un certain nombre d'enseignements. Ici aussi, dans notre région, il faudra que l'on tire des enseignements sur ce point, pour n'oublier personne. En effet, si tout le monde a une part de responsabilité, tout le monde a aussi une partie de la solution. Il va falloir être capable d'avoir un système totalement renouvelé, mais je ne veux pas que nous soyons dans un discours « *La région, que faites-vous ? Monsieur BERTRAND, vous pouvez faire plus.* » On n'a pas la compétence, on n'a pas les moyens et le législateur ne nous a confié aucune responsabilité.

On est en train de penser un nouveau système. Cette délibération est une contribution à ce nouveau système. C'est ainsi qu'il faut l'envisager. C'est le début d'un très long chemin. Nous adopterons cette délibération, Monsieur le Président.

Vote sur la délibération n° 2024.00448

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Au titre d'un rappel au règlement, Jean-François RAPIN voulait intervenir, au-delà de l'explication de vote.

M. RAPIN : Merci, Monsieur le Président.

Tout ce qui a été dit, quels que soient les groupes, est empreint de bon sens, car on est capable de faire des constats au quotidien.

J'ai fait un constat particulier, qui concernait les sinistrés. Pour avoir participé à des marches bleues avec eux, pour les avoir entendus en réunion et, quelquefois, dans des propos excessifs, qui caractérisaient leur détresse, on a pu constater quelquefois notre incapacité à agir rapidement.

Heureusement, les collectivités locales ont fait ce qu'elles ont pu, les communes, bien sûr, quelquefois désemparées, les départements aussi, forcément, avec leur proximité, puis la région, avec ses moyens. Vous l'avez rappelé, Monsieur le Président, il est important de le redire : finalement, chacun sa place. Le « chacun sa place » nécessite aussi que l'on se penche sur les questions de « qui fait quoi » à un certain moment.

C'est pourquoi, avec toutes les visites ministérielles que nous avons eues, les ministres ont constaté la détresse à la fois des collectivités, mais aussi de nos citoyens sinistrés. Le président du Sénat est aussi venu sur le territoire et a proposé qu'une mission de contrôle soit engagée par le Sénat à l'échelle nationale, sur les épisodes d'inondations de 2023 et début 2024. On m'a demandé, au titre de la Commission des Finances, d'en être rapporteur, avec un autre sénateur du sud de la France, qui sera désigné au titre de la Commission du Développement durable. Je porterai une mission pendant quatre à cinq mois, essentiellement sur notre département, pour pouvoir conclure, dans quelques mois, à qui fait quoi, comment on le fait et, surtout, avec quels moyens.

En effet, vous l'avez aussi dit, plusieurs interlocuteurs sont aujourd'hui mobilisables : les communes, les départements, les régions, l'Etat, mais aussi l'Union européenne...

M. LE PRESIDENT : C'est deux minutes, un rappel au règlement.

M. RAPIN : Deux minutes et neuf secondes, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Merci.

M. RAPIN : J'entame donc cette mission, qui aura un rendu pour le mois de mai. On n'est pas dans l'urgence, on est plutôt dans la réflexion.

M. LE PRESIDENT : Mes chers collègues, je voudrais faire un point, non pas sur la délibération qui a été votée à l'unanimité, mais vous dire que l'on a certainement le sentiment d'avoir fait œuvre utile. Pour autant, nous faisons cela dans un hémicycle qui est correctement chauffé et, ce soir, on va rentrer chez nous. Or, au moment où je parle, il y a encore des centaines d'habitations qui sont inoccupées. Vous l'avez dit, des personnes vont aller dormir à l'hôtel, dans un gîte, chez des amis, dans la famille, ou dans un *bungalow*, un *mobile home*, car elles préfèrent cela à l'hôtel. Je remercie toutes les collectivités, qui ont pris le taureau par les cornes pour permettre ce système de relogement. Ce n'est pas comme chez soi, mais c'est mieux que d'être chez les autres. Certains peuvent ironiser sur le sujet, mais je vois, notamment sur le territoire de la CABS, que des initiatives ont été prises ; tant mieux.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Je dis cela, car, en ce moment, il y a une colère sourde de la part de beaucoup, qui se tourne vers tous les responsables publics, quels qu'ils soient, les élus, quels qu'ils soient, l'Etat, quel que soit le niveau de responsabilité. Mettez-vous à la place des sinistrés. Il n'y a rien de pire que les inondations. Vous avez un incendie, tout est détruit. Le drame est là, mais vous avez aussitôt l'obligation de penser à la suite et à reconstruire. Les inondations, à chaque fois qu'il pleut, c'est l'angoisse. Imaginez cette angoisse décuplée lorsque vous avez des enfants, car il faut aussi répondre à leur angoisse à eux.

Aujourd'hui, on semble avoir un répit de la météo, mais attention, rien n'est jamais sûr. En plus, nous allons connaître de grandes marées bientôt. Cela fait que, si nous avons à nouveau un épisode pluvieux, ce sera plus compliqué.

La première des choses, c'est d'éviter que les drames à répétition se produisent dans l'urgence, puis à plus long terme. Florence BARISEAU l'a très bien expliqué, François DECOSTER également, avec la mission qui est la sienne et l'expérience qu'il a dans l'Audomarois. Cependant, il y a une urgence à faire des travaux rapidement, car les cours d'eau ont aussi été encombrés par les inondations de novembre.

Il est vrai que je me suis énervé. On m'a dit que je n'avais pas été sympathique lorsque deux ministres étaient venus. En plus, il y en a un des deux vis-à-vis duquel ce n'était pas mérité, car Christophe BECHU fait son travail. Christophe BECHU, lorsqu'il vient, il comprend les difficultés. Ensuite, il actionne son administration centrale. Ce ne sont pas tous les ministres, mais lui le fait.

Très clairement, il fallait aller vite sur les travaux, car, les cours d'eau étant encombrés, le débit n'est bien évidemment pas le même. Les travaux ont commencé. Ils se poursuivent. Demain, lors du prochain COPIL, je demanderai que l'on ait un état complet de ce qui est encore prévu en permanence. J'ai encore eu l'occasion de le constater l'autre jour, de nombreux obstacles dans l'eau sont en train d'être enlevés, mais ce n'est pas suffisant. Il va falloir des travaux beaucoup plus importants pour permettre l'écoulement. Cela signifie, n'en déplaise à certains, élargir des cours d'eau. Cela ne signifie pas seulement nettoyer, curer des cours d'eau. Normalement, nous devrions avoir confirmation qu'un texte est paru au Journal officiel, qui simplifie enfin les choses. Toutefois, simplifier est une chose, avoir le plan d'ensemble est essentiel.

Vous êtes tous à dire : « *Monsieur BERTRAND, faites-le.* » Ecoutez, il paraît qu'il va y avoir une nouvelle loi sur la décentralisation. Je compte que chacun sur les bancs dépose des amendements pour confier à la région des compétences supplémentaires. Je suis prêt à m'investir et à prendre des coups, car, attention, cela ne va pas être populaire pour tout le monde.

J'ai oublié de le dire, je viens de parler de l'écoulement de l'eau : si certains veulent se faire entendre pour interdire le stockage de l'eau, bon courage, et allez l'expliquer aux sinistrés, car il va falloir stocker l'eau. Il va falloir des retenues collinaires et des bassines, de façon que l'on puisse aussi agir en aval et en amont, et avoir en permanence des pompes. Nous avons pris l'engagement, aux côtés du conseil départemental du Pas-de-Calais – Jean-Claude LEROY a été formidable de réactivité –, de clairement les aider. Ce n'est pas dans nos compétences, c'est vrai. Normalement, c'est l'Etat, avec une réserve ministérielle. Finalement, ils n'en ont pris qu'une partie. On va donc intervenir, aux côtés du département du Pas-de-Calais et avec le SDIS du Pas-de-Calais, qui assurera justement la gestion, car je souhaite que l'on ait en permanence un réseau de pompes de très bon niveau.

Je ne sais pas trop ce que vous avez voulu laisser entendre sur les waterings. C'est une institution importante, que l'on a la chance d'avoir dans notre région. Le problème des waterings, vous pouvez parler de la gouvernance, c'est que les pompes sont vieilles, car l'Etat n'a pas tenu les engagements qui avaient été pris vis-à-vis des waterings. Cela fait des années que l'Etat aurait dû investir dans de nouvelles pompes plus importantes pour les waterings. Ce sujet devra être mis sur la table, mais sans pointer du doigt qui que ce soit.

Comme on me dit : « *Les agriculteurs...* » Les agriculteurs sont aussi une bonne partie de la solution. Cela aussi, il ne s'agira pas de chercher à descendre ou critiquer untel ou untel, mais de chercher des solutions

d'ampleur.

Nous interviendrons – on le fait déjà – sur les audits, les études. Il ne faudra pas qu'elles durent un siècle. Puis, on va aussi aller chercher ceux qui ont de l'argent « plein les poches » et qui ont du mal à le sortir. En effet, il y a de l'argent sur la gestion de l'eau, mais il y en a qui, tels des écureuils, cachent bien leurs noisettes. On va regarder de près les agences de l'eau, car elles sont un Etat dans l'Etat. Parfois, les agences de l'eau – en plus, on a le bonheur d'en avoir deux dans la région –, il y a des dossiers ou des travaux qui ne sont pas prioritaires pour elles.

Je ne sais pas encore ce que vous pensez, les uns et les autres, mais je vais vous le dire également : la biodiversité, j'y suis attaché, très attaché, mais il va être temps de protéger les personnes. Il va être temps de protéger les personnes. Je ne sais pas qui a fait ce murmure. Vous venez avec moi à La Calotterie. Vous venez avec moi à La Madelaine-sous-Montreuil. Les citoyens, je vais vous dire une chose, ils ne sont pas contre la nature, mais ils veulent aussi être protégés vis-à-vis de la nature. Ils ne sont pas en train de vous dire qu'il faut bétonner. Ils sont tout simplement en train de vous dire qu'ils veulent continuer à vivre là.

Il y a des endroits où ils ne veulent plus vivre. A Blendecques, lorsque vous êtes en contrebas, avec deux cours d'eau qui vous entourent, les habitants savent pertinemment qu'il n'y a qu'une seule issue pour eux : il faut partir, et ils ont envie de partir. Là aussi, ce sera mon rôle. Cela ne va pas forcément me rendre très populaire vis-à-vis de certaines instances, mais il va falloir que l'Etat aille très vite. On a bousculé les assureurs pour les indemnisations – tout n'est pas encore réglé –, pour les expertises. Maintenant qu'ils sont prêts à indemniser, j'ai dit à l'Etat : il faut peut-être aller vite pour faire des propositions de rachat, de vraies propositions de rachat, pas des expertises qui durent six mois. En effet, plutôt que de refaire des travaux dans une maison qui sera détruite, il est peut-être plus intéressant que l'indemnisation pour la partie immobilière – le mobilier, cela va pour les personnes, c'est normal – soit versée à l'Etat plutôt que ce soit versé en pure perte. Lorsque l'on a parlé d'argent, l'Etat a pensé que cela valait peut-être la peine d'accélérer. Cependant, il ne faudra pas que le fonds Barnier mette un siècle.

Il y a aussi les batardeaux. On nous dit que, jusqu'à un mètre d'élévation du niveau de l'eau, cela va. Honnêtement, 70 centimètres, c'est déjà bien. Ensuite, celui qui garantit cela sur facture, je ne suis pas sûr qu'il soit présent pour écoper, le jour où il y aura une inondation. Les batardeaux sont des protections individuelles importantes, pas seulement pour les particuliers, également pour les activités économiques. Il y a aussi des fonds d'Etat, le fonds Barnier. Là encore, il ne faudra pas que cela mette un siècle. D'autant plus qu'il y a un problème très concret, c'est qu'il faut des audits pour savoir comment vous protégez la maison. Or, on s'est aperçu que, avec la meilleure volonté du monde, certains syndicats, il n'y avait pas forcément du monde et cela ne se trouve pas sous le sabot d'un cheval.

Je le dis également, avec différents acteurs, avec Florence BARISEAU aussi, on a contacté des grands magasins, des chaînes dont le siège est dans la région, pour leur demander : « *Etes-vous prêts à nous donner une partie de votre production commercialisée en France, qui irait dans les Hauts-de-France ?* » Ils sont même prêts à installer ceux qui feront les audits. On a tout transmis à l'Etat, car c'est l'Etat qui coordonne. Plus d'audits, c'est aussi plus de travaux faits très rapidement.

Voilà les sujets sur lesquels on est engagé.

Ensuite, je veille aussi à ce qu'il n'y ait plus de trous dans la raquette. Il y a la batellerie, je l'ai dit tout à l'heure. C'est pourquoi, lorsqu'on nous fait le procès, c'est un peu dur à avaler. Il y a les activités économiques de celles et ceux qui n'ont pas été inondés, mais qui ont eu une baisse importante de leur chiffre d'affaires. Bruno LE MAIRE avait été clair, cela tarde à suivre. Chômage partiel, on nous avait dit « blanc » ; c'est plutôt gris que blanc, pour ne pas dire noir. Puis, on a aussi d'autres sujets sur les agriculteurs. Les maraîchers ont maintenant été repris, mais attention : le dossier de calamité agricole, on sait pertinemment que, dans la nouvelle politique, il y a des trous dans la raquette. Cependant, il faut également aider nos agriculteurs.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Puis, vous avez parfois des personnes qui sont dans différentes catégories. Ainsi, le choix que l'on a fait – ce n'est pas à nous de le faire –, on va intervenir pour prendre en charge une partie de la franchise des professionnels, commerçants, artisans et professions libérales, tout simplement, car certaines franchises peuvent atteindre 5 000, 8 000, 10 000 euros. Vous voyez ce que cela signifie. Dans ces cas, j'avais proposé à l'Etat de faire moitié-moitié. L'Etat m'a dit : « *Non, on ne va pas faire ainsi.* » Nous, on fait. C'est-à-dire que l'on pourra verser jusqu'à 5 000 euros, avec un système aussi simple que celui mis en place pour les particuliers.

Pour les particuliers, je vous signale que 5 069 dossiers de franchise ont été déposés. Cela répondait bien à un besoin. Près de 3 100 ont déjà été réglés. Des personnes n'ont pas fait la demande tout de suite, mais ont attendu pour la faire. Cela correspondait à un besoin.

On le fait pour les professionnels, ce n'est pas notre rôle. Cependant, comme on a la compétence économique, je veux que ces activités puissent redémarrer. S'il n'y a pas quelques milliers d'euros, notamment pour une podologue à Arques – tu t'en souviens, Marie-Noëlle – ou également pour des commerces de proximité, ils ne pourront pas redémarrer. C'est la raison pour laquelle on le fait.

L'Etat va mettre en place un fonds. Le Préfet BILLANT a été très aidant sur ce sujet. Il s'est battu au niveau national. Cependant, au niveau national, qui tient les cordons de la bourse ? C'est Bercy. Là, ils ont mis en place un système qui, je vous parie mon billet, aura pour finalité de ne pas sortir autant qu'ils pourraient, car ils vont prendre en compte la perte d'exploitation. J'avais proposé au Premier ministre. Ils ont laissé faire Bercy, voilà le résultat : c'est compliqué. Ainsi, ils sortiront certainement moins d'argent. J'aurais aimé que les arguments du Préfet soient clairement entendus, car c'est quelqu'un de terrain. C'est quelqu'un de dossier, mais il sait aussi que ce territoire a besoin de redémarrer.

Sur la question des assurances, un point est très important. J'ai prévenu et je vais aussi saisir : il n'est pas question que l'on ait des particuliers, des acteurs économiques ou des communes qui se voient résilier leurs contrats d'assurance ou que les primes flambent ou que les franchises explosent. Je suis désolé, dans de telles situations, on aide les personnes, on ne leur retire pas le tapis sous les pieds lorsqu'elles sont dans la difficulté. J'ai clairement passé les messages. Il faut que ces messages soient clairement entendus. Je l'ai également dit aux assureurs, mais je ne transigerai pas sur ces questions.

Il y a beaucoup d'autres sujets à évoquer. Vous l'avez compris, il y a des travaux de prévention, des personnes qui veulent partir, d'autres qui veulent rester en étant protégées. On se doit de le faire, car les travaux ont toujours porté leurs fruits, dans beaucoup d'endroits, mais il faut aussi maintenant que l'on ait un ensemble d'actions.

Je parle beaucoup du Pas-de-Calais, mais il y a aussi le département du Nord. En matière de prévention, cela s'appliquera aussi pour l'Aisne, l'Oise et la Somme. La Somme a également subi des impacts, mais dans des proportions bien moindres que ce qu'a connu le Pas-de-Calais.

On n'est pas dans notre compétence, mais je ne me vois pas regarder, comme un spectateur, les difficultés des habitants de la région. D'autant plus qu'il y a autre chose : l'enjeu des années qui viennent sera un enjeu démographique. Avec toutes les créations d'emplois que nous sommes en train de faire dans la région (les EPR, le canal, les *gigafactories* de batteries électriques et d'autres projets à venir encore), on est capable d'inverser cette tendance, mais pas si des personnes ont envie de quitter certaines communes du Pas-de-Calais ou le Pas-de-Calais, à cause des inondations. Alors, on leur doit juste un droit : le droit à vivre tranquillement.

Tout ce que l'on fait avec cette délibération, il y en aura d'autres. En effet, je n'en ai pas parlé, on va également aider les communes. Aider les communes, c'est tout de même le rôle de l'Etat en premier. Les 50 millions, l'Etat a concédé qu'il faudrait aller au-delà. On devra certainement aussi les accompagner dans de nouveaux projets d'investissement et de reconstruction, même si les assurances prendront une grande partie.

Ce qu'il s'est passé est une catastrophe majeure. Cela demande aussi d'avoir une réponse majeure, à la hauteur de ce qu'il s'est passé.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Ce qui me marque, c'est que partout dans la région – on l'a vu au moment des cérémonies de vœux –, les habitants de la région parlent du Pas-de-Calais, en disant : « *Cela aurait pu nous arriver.* » Cette solidarité est celle des habitants de la région. Ce que fait aujourd'hui le Conseil régional, en votant à l'unanimité, est exactement dans la même veine.

En tout cas, je vous suis très reconnaissant de voter cette délibération. Nous aurons besoin de vous solliciter à nouveau, car on aura besoin de continuer à accompagner le Pas-de-Calais, notamment les sinistrés. En tout état de cause, je sais que ce n'est pas le vote d'aujourd'hui qui fera diminuer la colère, l'exaspération ou l'impatience, mais j'ai le sentiment que l'on répond à notre mission, qui est tout simplement de protéger et d'aider les habitants de la région.

Je vous remercie de ce vote très sincèrement.

(applaudissements)

On aborde maintenant la défense de l'urgence des vœux déposés en dehors du délai réglementaire.

URGENCE DES MOTIONS ET VOEUX

Urgence du vœu commun « Pour la défense de l'agriculture française » déposé par les groupes de la majorité

M. LE PRESIDENT : La parole est pour deux minutes à Denis PYPE, pour la défense de l'urgence du vœu commun « Pour la défense de l'agriculture française ».

M. PYPE : Merci, Monsieur le Président.

La défense d'un vœu qui regroupe l'ensemble de cette majorité régionale, l'ensemble des groupes. Il n'y a qu'à regarder et écouter les médias et la presse pour se convaincre de l'urgence de ce vœu.

Je ne reviendrai pas sur le fond. Nous aurons à le traiter tout à l'heure. Les revendications légitimes portées par le monde agricole doivent être soutenues par cette région. Que serait cette région des Hauts-de-France sans son agriculture ? Elle serait bien triste.

Je vous invite donc toutes et tous à voter ce vœu, cette volonté de défendre notre agriculture, pour qu'elle soit forte et ancrée sur notre territoire, en particulier dans cette région des Hauts-de-France. L'actualité se suffit à elle-même pour comprendre l'intérêt de ce vœu.

MME FOURE, Présidente : Merci.

Marie-Sophie LESNE.

MME LESNE : Madame la Présidente, 14 jours ; nous en sommes au 14^e jour d'expression d'exaspération de nos agriculteurs français.

La crise que nous vivons aux côtés d'eux est avant tout une crise du revenu agricole. Le ministère de l'Agriculture l'indique lui-même : en 30 ans, le revenu net de l'agriculture a baissé de 40 %, 25 % des agriculteurs français vivent sous le seuil de pauvreté, 60 % de nos exploitations ont disparu. Ces 10 dernières années, en Hauts-de-France, nous avons perdu 30 % de nos éleveurs. Ce constat nous alarme depuis longtemps, et nous avons bien senti l'aggravation de ces dernières années, avec l'augmentation sans précédent du prix de l'énergie, la non-application d'EGalim, les surmarges de la grande distribution et la contraction de la consommation, spécialement pour la filière biologique. Les aléas climatiques (sécheresses, gels, inondations) ont également contribué à la fragilisation des exploitations et assombrissent les perspectives d'avenir des agriculteurs, qui vivent dans une anxiété permanente.

L'avenir de la profession agricole est véritablement incertain. Dans ce contexte, les normes environnementales européennes et leur surtransposition française achèvent la compétitivité de nos produits et le moral des agriculteurs, découragés qu'on leur interdise, sans rechercher de solutions, découragés qu'on les cible malgré leurs efforts, découragés qu'on les laisse courir avec des boulets aux pieds.

Le Premier ministre a promis un sursaut national et la volonté de mettre l'agriculture au-dessus de tout. Dont acte. Aujourd'hui, le président de la République a rendez-vous avec la présidente de la Commission européenne. Tous les regards sont tournés vers Bruxelles. Alors, dans ce moment important où 17 pays européens connaissent des manifestations agricoles, il est naturellement impératif que nous manifestions notre mobilisation et notre soutien à la défense de l'agriculture française. C'est la raison pour laquelle, mes chers collègues, je vous propose d'adopter l'urgence de ce vœu.

MME FOURE, Présidente : Y a-t-il d'autres interventions ? Je n'en vois pas. Pardon. Allez-y.

M. RICHARD : Merci. Comme il y a plusieurs vœux qui parlent de l'agriculture, plutôt que de voter l'urgence,

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

puisque nous parlons tous de la même chose aujourd'hui, je vous proposerais que nous votions l'urgence de l'ensemble des vœux en rapport avec l'agriculture. En effet, nous parlons exactement du même sujet, même si nous l'abordons chacun avec un angle d'attaque peut-être différent.

MME FOURE, Présidente : Les vœux sont présentés séparément. On va voter sur l'urgence dans un premier temps. On verra au moment du débat sur le fond. Pour l'instant, c'est sur l'urgence.

M. RICHARD : C'est bien sur l'urgence que je vous propose de voter l'ensemble des motions d'une manière globale.

MME FOURE, Présidente : Il est plus logique de voter sur l'urgence séparément, puisque différents vœux ont été présentés. C'est la règle.

Pas d'autres interventions ? Pardon, allez-y.

M. TIRMARCHE : Madame la Vice-présidente, les Insoumis sont favorables à voter l'urgence de cette motion, car il y a matière à discuter. Nous avons des désaccords avec certains des propos tenus dans ce vœu, ainsi que certaines de ses propositions, mais il y a matière à discuter. On verra que ce ne sera pas le cas pour tous les vœux qui nous sont présentés aujourd'hui.

Je vous remercie.

MME FOURE, Présidente : S'il n'y a pas d'autres interventions, je mets aux voix l'urgence de ce vœu.

Vote de l'urgence du vœu commun déposé par les groupes de la majorité

Adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

Urgence du vœu « Sauvons et soutenons l'agriculture française » déposé par le groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés

MME FOURE, Présidente : La parole est maintenant pour deux minutes à Alexandre DUFOSSET, du groupe Rassemblement National, pour la défense de son vœu.

M. DUFOSSET : C'est l'urgence de mon vœu, Madame la Présidente ?

MME FOURE, Présidente : Sur l'urgence du vœu.

M. DUFOSSET : D'accord.

Monsieur le Président ou Madame la Présidente, chers collègues, nos agriculteurs sont en danger. Il y a urgence. En effet, il n'aura échappé à personne que ceux-ci souffrent et manifestent leur mécontentement en bloquant des autoroutes ou des ronds-points, après avoir tenté très pacifiquement de tirer la sonnette d'alarme en retournant les panneaux de nos villes et de nos villages. Si les projecteurs ne se sont que récemment tournés sur les problématiques qu'ils soulèvent, cela fait en réalité des décennies qu'ils souffrent et que notre filière agricole est mise à mal par la lâcheté et les choix politiques insensés des politiques qui nous gouvernent, d'Emmanuel MACRON à Ursula VON DER LEYEN.

En tout cas, au Rassemblement National, nous n'avons cessé d'alermer et de défendre les agriculteurs face à l'urgence de la situation. Nous nous sommes d'ailleurs rendus, avec notre président de groupe, Sébastien CHENU, et le sénateur Joshua HOCHART, au contact des agriculteurs sur un point de blocage, sur l'autoroute A2,

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

à Valenciennes. Sur cette même autoroute, nous avons entendu le témoignage poignant d'un jeune agriculteur, François, qui nous a démontré tout l'illogisme de notre système actuel. François a 24 ans. Il nous a raconté son histoire personnelle et familiale. Comme beaucoup de jeunes agriculteurs de son âge, il est récemment sorti de l'école agricole, pour pouvoir reprendre le flambeau de son père. Aujourd'hui au chômage et dans une période de transition, il perçoit plus d'argent par mois que son père, agriculteur depuis plus de 40 ans.

Cette histoire, mes chers collègues, est bien l'illustration d'un des problèmes de notre pays, que nous dénonçons régulièrement.

Parallèlement, toujours au chevet des agriculteurs, nous avons accompagné Marine LE PEN, dimanche dernier, à Radinghem-en-Weppes, dans une exploitation agricole du Nord, pour échanger avec les agriculteurs présents sur place. Ce qui est ressorti de tous ces échanges, c'est l'exaspération et la souffrance : l'exaspération de normes toujours plus contraignantes et toujours plus insensées, la souffrance de décisions aussi étouffantes qu'ahurissantes, qui les étrangent chaque jour davantage. La situation est dramatique. Il y a vraiment urgence.

Il y a urgence, car les agriculteurs sont à l'agonie des normes et en proie à une lourdeur administrative sans précédent, alors même que leur mission quotidienne est de nourrir les Français, qui plus est avec la meilleure qualité du monde. Ainsi, parce qu'il y va de la défense de notre souveraineté autant que notre identité, il est nécessaire de sauver notre agriculture. En plus de nous nourrir, les agriculteurs contribuent, par leur travail, à perpétuer chaque jour les valeurs essentielles de la France rurale et des terroirs, celle qui travaille et qui nous rend fiers.

Je vous remercie.

MME FOURE, Présidente : Allez-y, Monsieur.

M. TIRMARCHE : Mes chers collègues, Madame Anne-Sophie LESNE l'a très bien expliqué, la raison principale de la colère des agriculteurs est la question du revenu. Sur ce point, nous sommes entièrement d'accord.

Par rapport à ce vœu du Rassemblement National, y a-t-il lieu de voter l'urgence de ce vœu pour en discuter ? Y a-t-il un intérêt à discuter de leurs propositions ? Clairement non, il n'y a aucun intérêt. Pour quelle raison n'y a-t-il aucun intérêt ? C'est parce que, dans leur texte et encore plus dans leurs propositions, il n'y a rien, rien du tout qui concerne la question précise du revenu des agriculteurs. Même la loi EGalim, très imparfaite – on aura l'occasion d'en parler tout à l'heure –, qui a été présentée comme une tentative d'amélioration, même cette loi n'est pas évoquée dans leur texte.

Bien sûr, ils proposent de suspendre les traités de libre-échange avec le Chili. Pourquoi pas, mais seulement le Chili, pas le CETA du Canada, pas le traité de libre-échange avec la Nouvelle-Zélande. Allez dire aux producteurs laitiers que ceux-là, vous voulez les garder. Pas de problème avec l'importation des miels ukrainiens, allez dire cela aux apiculteurs français.

Puis, il y a une autre proposition, qui est de ne plus créer de nouveaux traités de libre-échange. Cependant, Mesdames et Messieurs du Rassemblement National, il serait peut-être bien, tout simplement, de commencer par arrêter de les voter, car votre ami Jordan BARDELLA... Effectivement, il n'est pas très souvent présent : 70 % d'absence en commission. Il est vrai que, lorsqu'il est présent, il est un peu perdu, il ne sait pas trop de quoi cela parle. On connaissait les emplois fictifs au Parlement européen. Maintenant, il y a les mandats fictifs de Jordan BARDELLA.

(brouhaha)

Quoi qu'il en soit, Jordan BARDELLA a voté pour les traités de libre-échange.

Alors, y a-t-il matière à discuter de leur vœu ? Mes chers collègues, je pense que la réponse est non.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

MME FOURE, Présidente : J'aimerais que l'on reste sur les thèmes qui doivent être abordés à l'avenir. Merci, Monsieur TIRMARCHE, de respecter cette règle.

Marie-Sophie LESNE.

MME LESNE : Madame la Présidente, étant donné que chaque groupe aura, sauf erreur de ma part, cinq minutes de temps de parole pour s'exprimer sur la motion commune présentée par les trois groupes de la majorité régionale, et étant donné que cette motion recèle des positions que vous aurez certainement l'occasion d'exprimer, comme vous venez de le faire durant l'examen du vœu précédent, et ce afin de ne pas alourdir inutilement nos débats, je vous propose de rejeter l'urgence de ce vœu redondant et de vous consacrer au débat sur le vœu que nous présentons, qui va, je pense, recueillir beaucoup d'amendements, de ce que je peux en juger dès à présent.

Madame la Présidente, je propose de rejeter l'urgence du vœu de ce groupe.

MME FOURE, Présidente : Je mets aux voix l'urgence du vœu « Sauvons et soutenons l'agriculture française », présenté par le groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés.

Vote de l'urgence du vœu déposé par le groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés

Rejetée à la majorité des suffrages exprimés

Urgence du vœu déposé par le groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi

MME FOURE, Présidente : On passe maintenant à la défense de l'urgence du vœu d'Elodie CLOEZ pour le groupe Pour le Climat et Pour l'Emploi.

MME CLOEZ : Madame, simple vérification : avec l'explication de vote, je peux bien avoir quatre minutes ?

MME FOURE, Présidente : Oui.

MME CLOEZ : C'était juste pour être sûre. Merci.

Chers collègues, la délégation insoumise souhaite apporter, par ce vœu, notre plein soutien à tous les agriculteurs et agricultrices de France qui, depuis des mois, se battent pour la dignité de leur profession et leurs fins de mois. Ce vœu a un but simple : permettre aux agriculteurs de vivre dignement de leur travail.

Cette colère est légitime. Elle est la responsabilité de la politique menée par le Président MACRON et ses prédécesseurs. La course aux rendements et à l'agrandissement sans fin des exploitations a plongé les paysans, les maraîchers et les éleveurs dans des situations financières catastrophiques. Les politiques de libre-échange et de concurrence féroce, votées par la droite et les « macronistes », n'ont profité qu'à une poignée de grands propriétaires terriens. L'inflation de ces 2 dernières années chez les consommateurs a fait augmenter le ticket de caisse de 20 %. Les marges des industriels de l'agroalimentaire, elles, ont augmenté de 60 %. Ils se gavent, tandis que les prix agricoles, eux, ont encore baissé de 10 %.

Tout cela a participé à mettre nos agriculteurs et agricultrices dans une situation encore plus compliquée qu'auparavant. En effet, nous le savons, cela fait bien longtemps que les libéraux s'adonnent à voter des textes de libre-échange, qui pénalisent les agriculteurs, mais aussi les consommateurs, qui se retrouvent avec des produits de bien moins bonne qualité dans l'assiette.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Nous déplorons que le gouvernement ait laissé s'engraisser les « profiteurs de crise » que sont les grands groupes de l'agroalimentaire, pendant que, en bout de chaîne, les agriculteurs et les consommateurs s'appauvrissent encore chaque jour. Comme d'habitude, Emmanuel MACRON montre qu'il est le président des très riches et qu'il méprise ceux qui ne sont rien, les précaires, les jeunes, comme les agriculteurs.

Il est temps que le gouvernement prenne ses responsabilités. La colère monte dans le pays et la situation n'est pas plus tenable pour de nombreuses personnes. D'ailleurs, c'est aussi à cause de ces conditions de vie, imposées par les politiques libérales, que le taux de suicide est plus important chez les agriculteurs. Si cela fait malheureusement bien rire Julien ODOUL et le Rassemblement National, qui plaisantaient sur ce sujet, nous sommes très inquiets des chiffres suivants : le risque de se suicider est plus élevé de 12,6 % chez les agriculteurs, et ce chiffre explose chez les agriculteurs les plus pauvres ; on atteint 57 % chez les bénéficiaires de la CMU.

C'est pourquoi, par ce vœu, nous proposons au Conseil régional, réuni en séance plénière ce 1^{er} février 2024, de déclarer notre plein soutien aux agriculteurs et aux travailleurs en colère, et d'exiger : premièrement, l'instauration de prix planchers et rémunérateurs pour les agriculteurs, basés sur le coût de leur production ; un moratoire sur les traités de libre-échange dans le domaine agricole ; l'application de la clause de sauvegarde sanitaire et environnementale, afin d'empêcher l'importation de produits agricoles étrangers dangereux pour la santé et non conformes à nos réglementations nationales ; la renégociation de la PAC pour favoriser en priorité les exploitations agricoles utilisatrices de main-d'œuvre.

Mes chers collègues, notre région compte de nombreux agriculteurs. Nous connaissons leur investissement. Nous connaissons la qualité de leur travail. Ils ont tant donné à la région que nous devons aujourd'hui le leur rendre. C'est pourquoi je compte sur votre soutien pour voter ce vœu et soutenir nos agriculteurs.

Merci de votre écoute.

(applaudissements)

MME FOURE, Présidente : Marie-Sophie LESNE.

MME LESNE : Vous avez déjà exposé la teneur de ce vœu. Pour les mêmes raisons que celles que j'ai évoquées auparavant, je pense qu'il est plus simple de nous concentrer sur l'examen d'un vœu unique, quitte à l'amender ou à faire des propositions d'amendements. Je vous propose donc de rejeter, pour cette raison, l'urgence de ce vœu.

Merci.

MME DISDIER : Monsieur Jean-Louis SOUFFLET va intervenir sur l'urgence. Merci.

M. SOUFFLET : Madame la Présidente, chers collègues, n'est-ce pas ironique, ce que nous venons d'entendre ? Comment ne pas avoir l'impression que c'est l'hôpital qui se moque de la charité, lorsque ce sont les personnes, qui promeuvent la décroissance agricole et les normes à outrance, qui nous expliquent, sans gêne aucune, qu'il faut sauver l'agriculture ? Comment osent-ils nous dire qu'ils sont les premiers à s'enquérir de la cause des agriculteurs aujourd'hui, alors qu'ils sont les premiers à encourager quotidiennement les saccages de boucheries, à détruire les bassines, comme celle de Sainte-Soline, les exploitations, y compris des serres biologiques expérimentales, comme celles de Nantes ?

Il est intéressant de voir que, chez les Ecologistes, la politique du chéquier a la part belle. Distribuer un chèque alimentaire pour les ménages les plus modestes, utilisable uniquement sur les produits biologiques, c'est ignorer que les Français, notamment les habitants de notre région, auraient besoin de regagner du pouvoir d'achat dans la durée et qu'ils n'apprécient guère la charité. Ce chèque aurait valeur d'aumône.

Vous vous érigez en défenseurs de la nature et des enfants de demain, mais vous êtes tout autant en décalage

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

avec le réel. Votre politique écologique, tantôt déconnectée, tantôt punitive, est bien éloignée, je le crains, des problèmes actuels tangibles et profonds de l'agriculture française, étranglée par l'Union européenne et la concurrence déloyale mondiale. L'agriculture française est une agriculture de qualité, qu'elle soit biologique ou non !

(applaudissements)

MME TONDELIER : Je demande un rappel au règlement.

MME FOURE, Présidente : Allez-y.

MME TONDELIER : Outre la mise en cause personnelle, pas seulement personnelle, collective des Ecologistes, premièrement, vous vous êtes trompé de vœu. Avant de faire le malin et de tomber dans le ravin, lisez le déroulé. Vous avez répondu à la France Insoumise en insultant les « écolos ». On n'a rien compris. On veut bien être solidaire sur ce coup, mais ce n'est pas grave.

Je n'ai pas compris qui attaquait des boucheries. Je pense qu'il n'y en a ni sur le banc des Ecologistes, ni sur le banc de la France Insoumise. On était d'ailleurs encore hier, avec tout notre mouvement, en train de visiter un élevage de vaches charolaises en Bourgogne-Franche-Comté. Vous ne comprenez donc rien, vous mélangez tout. Vous ne comprenez rien, vous mélangez tout, vous mentez, vous diffamez, vous manipulez. C'est encore ce que vous savez faire de mieux dans une période, franchement, qui appelle un peu plus de hauteur.

Je vais donc m'en arrêter là dans ma réponse, mais franchement vous « craignez », les « gars » !

(applaudissements)

MME FOURE, Présidente : Pourrait-on revenir à un peu plus de sérénité ? Il me semble que le sujet mérite un peu plus de...

(applaudissements)

...tranquillité. Le sujet est sérieux, chacun s'accorde à le dire. Je voudrais donc que chacun soit respectueux des opinions des uns et des autres, et ne parte pas dans l'invective, qui est sans aucun intérêt et qui n'apporte strictement rien au débat. Je m'adresse de part et d'autre de cet hémicycle.

On va passer maintenant au vote sur l'urgence de ce vœu.

Vote de l'urgence du vœu déposé par le groupe Pour le Climat et Pour l'Emploi

Rejetée à la majorité des suffrages exprimés

Urgence du vœu « Défendons l'information locale, rempart de la démocratie » déposé par le groupe Gauche Républicaine et Ecologique

MME FOURE, Présidente : Je passe la parole à Sarah KERRICH-BERNARD du groupe Gauche Républicaine et Ecologique, pour la défense de l'urgence du vœu « Défendons l'information locale ».

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Madame la Vice-présidente.

Sur la défense de l'urgence, ce sera très bref. C'est un vœu qui porte sur l'information locale et les projets de restructuration, notamment de France Bleue et de France 3 en Picardie. Il y a eu, pas plus tard qu'hier, une pétition

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

et une lettre ouverte des journalistes de la radio France Bleue Picardie, qui est, je le rappelle, la première radio dans la Somme, adressées à la direction de France Bleue et de France Télévisions. Je pense que l'urgence est là. C'est un débat actuel, qui concerne l'ensemble des journalistes et de la presse locale.

Je vous propose d'en débattre tous ensemble dans cet hémicycle, en votant l'urgence de ce vœu.

MME FOURE, Présidente : Jean-Paul MULOT a la parole.

M. MULOT : Madame la Présidente, mes chers collègues, Madame KERRICH-BERNARD, qui pourrait être en désaccord avec le souci d'avoir une presse régionale forte, une information locale de qualité et moins de *fake news* ? Personne.

Je voudrais aller un peu plus loin, au-delà du simple vœu. Evidemment, il faut enrichir l'information locale, mais ne pas seulement la défendre. L'information, la manière d'informer évoluent.

Je voudrais tout de même rappeler que la région ne se contente pas d'observer. On est depuis longtemps un partenaire et un soutien de l'information locale, à divers titres. On se positionne comme un acteur structurant auprès de télévisions régionales, comme Wéo ou BFM. On soutient aussi des réseaux de radios associatives, comme la Fédération des radios associatives du nord de la France. Pour lutter contre les *fake news*, qui pullulent sur les réseaux sociaux, même en ce qui concerne l'information locale, nous soutenons aussi des initiatives d'éducation aux médias et à la lecture des images, comme celles portées par l'association CARMEN et sa caravane des médias, ou des dispositifs d'éducation à l'image portés par l'ACAP ou CinéLigue.

Ce n'est pas tout. La région a bien d'autres atouts en la matière. Je parle de journalisme de qualité. Je rappelle que nous avons un laboratoire exceptionnel, grâce aux jeunes journalistes qui sortent de l'école de journalisme de Lille, aujourd'hui la meilleure de France. Je citerai aussi le futur et excellent Master de Sciences Po Lille, qui sera créé avec Séries Mania, sur le *management* des métiers de l'image. C'est une magnifique initiative, compte tenu des besoins croissants de formation dans ce secteur clef des médias.

Bref, j'approuve l'idée de défendre une information locale de qualité, mais ne nous contentons pas de dénoncer les risques. Réfléchissons à la meilleure manière dont nous pouvons continuer à soutenir une information de qualité, en tenant compte des évolutions technologiques et en enrichissant l'offre de formations mise à disposition des futurs journalistes, qui sont, je le rappelle, les seuls garants d'un bon journalisme.

C'est dans cette approche constructive que je vous invite à soutenir ce vœu.

MME FOURE, Présidente : A soutenir l'urgence.

D'autres interventions ? S'il n'y en a pas... Pardon. Monsieur HUTIN, sur l'urgence.

M. HUTIN : Oui. Merci, Madame la Vice-présidente.

D'abord, remercier Sarah KERRICH-BERNARD d'avoir, dans l'urgence, rédigé ce vœu que, j'espère, nous voterons tous pour cette information locale qui nous est nécessaire. Rappeler le fondement de cette urgence et cette alerte, qui nous a été adressée à tous. On a été nombreux, en Picardie et dans la Somme, à soutenir cette initiative des journalistes, puisque le siège de Radio France, la directrice voulait diviser par deux l'information locale et la centraliser à Paris, donc faire de l'information locale à partir de Paris.

Nous, qui voyons et qui sommes interrogés régulièrement par ces journalistes de qualité – vous l'avez dit, Monsieur MULOT, beaucoup partent aussi de notre école de journalisme –, nous avons besoin de cette information. Nous en avons besoin pour notre mission d'élus. Nous en avons besoin aussi pour relayer des informations importantes, comme nous allons le faire aujourd'hui, ici, à la région.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

J'appelle tout le monde à voter ce vœu. En tout cas, nous le ferons.

MME FOURE, Présidente : Daniel LECA a demandé la parole.

M. LECA : Simplement, au nom du groupe UDI, je le précise, dans cette première phase, il s'agit de voter pour ou contre l'urgence. Je vous propose d'adopter l'urgence de ce texte, pour que l'on puisse en débattre tout à l'heure.

MME FOURE, Présidente : Pas d'autres interventions ?

Vote de l'urgence du vœu déposé par le groupe Gauche Républicaine et Ecologique

Adoptée à la majorité des suffrages exprimés

MME FOURE, Présidente : Madame DISDIER.

MME DISDIER : Madame la Présidente, je souhaiterais demander une coupure de séance de 15 minutes, s'il vous plaît.

MME FOURE, Présidente : Elle est de droit. Nous reprenons donc à 17 heures 10.

(la séance, suspendue à 16 heures 52, reprend à 17 heures 11)

MME FOURE, Présidente : Le quorum est atteint. Nous pouvons reprendre notre séance.

Nous abordons maintenant la défense de l'urgence des motions déposées en dehors du délai réglementaire.

Urgence de la motion « L'économie et l'industrie des Hauts-de-France en péril » déposée par le groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés

MME FOURE, Présidente : Je passe donc la parole pour deux minutes à Sandra DELANNOY du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés, pour la défense de l'urgence de la motion « L'économie et l'industrie des Hauts-de-France en péril ».

MME DELANNOY : Merci, Madame la Présidente.

Les mois se suivent et les titres des pages « entreprises » des journaux de la région se ressemblent : « fermeture », « plan social », « redressement », « liquidation » sont désormais les mots qui précèdent les noms des fleurons, qui faisaient autrefois les beaux jours de l'industrie des Hauts-de-France.

Les chiffres provenant du cabinet Altares sont formels : la situation économique des Hauts-de-France est comparable à celle connue à la suite de la crise des *subprimes* entre 2010 et 2015. Dans la région, 1 322 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en fin d'année 2023, soit 43,4 % de plus qu'au quatrième trimestre 2022. Le contexte économique n'épargne personne, ni aucune structure : TPE, PME, ETI filent vers la liquidation judiciaire aux premières difficultés. Les grands groupes, quant à eux, ne résistent pas non plus à l'augmentation du coût de l'électricité, des transports et plus généralement au manque de pouvoir d'achat des Français.

De grosses entreprises industrielles de la région font partie du naufrage : Prysmian, Draka, Meccano, Tioxide,

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Synthexim, Valdunes, Eternit, SDP... Aujourd'hui encore, Lu Belin à Château-Thierry, le groupe Mondelèz annonce la fermeture d'ici 2025. Encore 61 personnes dehors.

Notre savoir-faire industriel tend, de fait, à disparaître et les emplois des habitants de notre région avec lui. Il est urgent que le Conseil régional et l'Etat prennent la mesure de la situation, mais également de la valeur de notre savoir-faire. C'est sur cette expertise qu'il est temps d'investir et de capitaliser. Ainsi, cela permettrait de construire sereinement et durablement l'avenir de l'emploi industriel dans la région.

C'est pourquoi le Conseil régional, réuni en séance plénière le jeudi 1^{er} février 2024, demande la création d'un fonds de soutien aux entreprises de moins de 50 salariés ; que le Conseil régional et l'Etat travaillent ensemble à un plan de sauvetage des entreprises industrielles, eu égard aux spécificités, à la qualité de notre main-d'œuvre et aux besoins nationaux et internationaux ; un remboursement de la TICPE pour toutes les entreprises ; un gel des cotisations foncières des entreprises, et que la fiscalité de la région soit allégée pour les repreneurs d'entreprises industrielles, qui maintiendraient la totalité des emplois existants.

Merci.

MME FOURE, Présidente : Je vous rappelle que c'est sur l'urgence que nous avons à nous prononcer.

Je donne la parole à Philippe BEAUCHAMPS.

M. BEAUCHAMPS : Merci, Madame la Présidente.

Madame DELANNOY, vous avez cinq demandes. Sur les trois dernières, vous vous trompez d'hémicycle. Il ne vous aura pas échappé que la région ne fixe pas la fiscalité des entreprises. Il ne vous aura pas échappé non plus que, malheureusement, elle n'en perçoit pas les recettes. Demandez donc à vos représentants à l'Assemblée nationale de faire le travail.

Concernant les deux autres dispositifs, je vais m'attarder, si vous voulez bien, sur le premier. Vous demandez que nous créions un fonds de soutien aux entreprises de moins de 50 salariés.

Je vais vous inviter à faire un petit exercice, Madame. Vous prenez votre *smartphone* ou votre tablette et vous entrez, sur n'importe quel moteur de recherche, « Hauts-de-France entreprises ». Vous allez tomber sur le site « Pour les entreprises des Hauts-de-France ». Vous allez voir, dans le menu, quelque chose s'appelle « Aides et dispositifs ». Dans le menu, vous allez trouver « Développer », « Créer », puis une icône « Soutenir ». Vous appuyez sur cette icône. Vous allez voir que nous n'avons pas un fonds pour ce type d'entreprises, nous en avons trois : le Fonds de premiers secours pour les entreprises de 1 à 25 salariés, le Fonds de premiers secours plus pour les entreprises de 25 à 50 salariés, et notre dispositif avec les chambres de commerce, Hauts-de-France Prévention pour les entreprises, y compris PME. Si cela ne vous suffit pas, on a un dispositif de consolidation financière, on a un fonds de haut de bilan pour les entreprises en retournement, qui s'appelle *Reboost*. On a également créé une association avec les tribunaux de commerce, qui s'appelle Ambition Hauts-de-France, pour accompagner les entreprises en transformation.

Oui, Madame, il y a urgence, mais urgence pour vous à connaître nos dispositifs. Je rejette donc la motion !

(applaudissements)

MME FOURE, Présidente : Y a-t-il d'autres interventions ?

M. POIX : Oui, Madame FOURE. J'étais inscrit.

MME FOURE, Présidente : Non, vous n'étiez pas inscrit sur ma note, mais allez-y, sur l'urgence.

M. POIX : Sur l'urgence, oui. Merci, Madame FOURE.

Nous sommes, en effet, une belle et grande région industrielle. Vous le savez sans doute, certains dossiers sont d'une urgence brûlante, notamment la question de Valdunes. J'étais encore lundi soir, avec d'autres élus régionaux, à la sous-préfecture de Valenciennes. Valdunes, dernier fabricant français de roues et d'essieux, est à une heure fatidique de son histoire, puisqu'Eurolas, le seul repreneur connu, est en train de décider si Trith va vivre. Trith vivra peut-être, mais avec des effectifs réduits, puisque 60 % des salariés seulement verront le futur de Valdunes à Trith.

Que de contorsions, que de genuflexions depuis des mois, alors que les salariés luttent courageusement, alors qu'il aurait été très simple de pousser collectivement une solution, que nous réclamions avec la CGT, de nationaliser ou de pousser à un consortium public-privé. Valdunes était à portée de main et nous ne l'avons pas fait.

Les garanties de l'Etat peuvent exister sur la question des fonds verts. Les garanties de l'agglomération peuvent exister sur la question du foncier. Les garanties de la région peuvent exister également sur la question de la décarbonation de l'appareil de production. C'était des propositions que nous avons faites.

Je voudrais rendre hommage ici aux syndicalistes Maxime SAVAUX et Philippe LIHOUCK, qui sont sur le front depuis des mois. Puis, vous dire aussi qu'ils ne croient pas aux promesses du Front National, du Rassemblement National. Les ouvriers ne sont pas dupes.

Vous avez, dans votre programme depuis 2017, abandonné la hausse des salaires de 250 euros, que vous promettiez pour les salaires de 1 500 euros. Vous avez abandonné la baisse de 20 % sur la TIPP. Vous avez abandonné le taux d'imposition à 34 % sur les grosses entreprises. Bref, votre programme est un programme d'abandon social. C'est normal, puisque vous êtes devenus la droite. Comme le prophétisait Monsieur CHENU, qui est un peu la pythie de Delphes du Rassemblement National, en début de mandat, votre objectif est de remplacer la droite. Vous avez entamé ce processus de chausser les chaussures encore un peu trop grandes de la droite républicaine. Vous avez donc un programme de droite.

Les ouvriers de Valdunes, comme d'Eternit, comme de toutes entreprises que vous avez citées...

MME FOURE, Présidente : Merci.

M. POIX : ...ne sont pas dupes sur vos intentions. Merci de ne pas parler en leur nom.

MME FOURE, Présidente : Merci, Monsieur POIX.

La parole, c'est Monsieur TIRMARCHE qui me l'avait demandée ? Allez-y.

M. BRUN : Merci, Madame la Présidente.

Madame DELANNOY, le groupe Rassemblement National a déjà proposé des motions « à côté de la plaque », mais on atteint là des *summus*.

En somme, vous demandez en urgence d'appliquer des dispositifs qui existent déjà et pour lesquels vous critiquez en commission. Il faut le faire ! Proposer des fonds de soutien, des allègements de fiscalité et des gels de cotisations, sans analyse au cas par cas et sans contrepartie, cela ne sert à rien, sauf à faire de nouveaux cadeaux au patronat. En somme, vous proposez de faire comme le gouvernement MACRON : toujours plus de cadeaux à la France d'en haut, en espérant un ruissellement. Pourtant, chaque année, les entreprises perçoivent 200 milliards d'aides publiques sans contrepartie, soit 2,5 fois le budget de l'Education nationale, et vous en demandez encore plus.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Oui, je vous l'accorde, il y a bien des défaillances d'entreprises, mais de petites entreprises qui croulent sous les factures d'énergie. C'est aussi et surtout parce qu'elles sont souvent étranglées par des donneurs d'ordres, qui leur réclament toujours plus de baisses des prix. Le cas de certains agriculteurs est un exemple criant.

Les grands groupes, eux, se portent très bien. D'ailleurs, ils ne se sont jamais aussi bien portés, surtout leurs actionnaires. Alors, les mettre sur le même plan que les PME est au mieux une erreur d'analyse, au pire de l'hypocrisie.

La vérité est que, au RN, vous surfez d'abord sur l'actualité pour faire votre marketing politique, sans jamais dénoncer les véritables raisons ou les vrais responsables. Votre seule préoccupation est de « faire le *buzz* » sur le dos du malheur des travailleurs.

Pensez-vous que les syndicalistes, les élus locaux ont attendu après vous et votre récupération malhonnête pour avancer sur les dossiers ?

Comme l'a dit récemment mon camarade Philippe LIHOUCK, délégué à Valdunes, je vais le dire pour une centième fois : les salariés de Valdunes ne veulent pas du RN. Valdunes ne veut pas de cette « merde ». Le RN n'a rien à faire, rien à faire dans le dossier Valdunes.

(brouhaha)

MME FOURE, Présidente : Est-ce que l'on peut revenir...

M. BRUN : Vous avez cité...

MME FOURE, Présidente : Monsieur BRUN, s'il vous plaît. Est-ce que l'on peut revenir au fond de l'urgence sur cette motion, s'il vous plaît ?

M. BRUN : J'y suis. Ce n'est pas urgent. D'ailleurs, sur le dossier Eternit, le DSC Willy WAILLIEZ du groupe m'a demandé de vous passer un message : « Dites-leur, au RN, nous n'avons pas besoin d'eux. De toute façon, ils ne servent à rien. Qu'ils arrêtent de parler dans les journaux en notre nom. »

(brouhaha)

Votre motion ne sert à rien, comme votre présence.

Merci.

(applaudissements)

MME FOURE, Présidente : Monsieur BRUN...

MME DISDIER : Vous êtes la police de l'assemblée ! Vous devez faire respecter l'ordre, Madame la Présidente !

MME FOURE, Présidente : S'il vous plaît, je voudrais une nouvelle fois...

MME DISDIER : C'est toujours du même côté des rangs, Madame !

MME FOURE, Présidente : Vous n'avez pas la parole, Madame ! Vous n'avez pas la parole.

Non, ce n'est pas toujours du même côté. C'est indifféremment de l'un et l'autre côté.

J'aimerais que l'on retrouve la sérénité que nécessite cette assemblée, car les habitants de notre région le

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

méritent. C'est inimaginable d'assister à des débats où l'on s'étripe dans les bancs extrêmes de notre assemblée. Cela ne présente aucun intérêt !

S'il vous plaît, on revient au vote de l'urgence sur la motion qui était présentée. Le scrutin est ouvert.

Vote sur l'urgence de la motion déposée par le groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés

Rejetée à la majorité des suffrages exprimés

MME FOURE, Présidente : Je vous donne la parole, Madame, pour un rappel au règlement, mais je vous demande de respecter les règles de cette assemblée. Il me semble que c'est vraiment indispensable que chacun soit respectueux. Allez-y.

MME DISDIER : C'est Monsieur Alexandre DUFOSSET qui va faire l'explication de vote.

Cependant, je vous rappelle que c'est vous la présidente de l'assemblée, Madame. C'est à vous de faire respecter l'ordre. Merci.

MME FOURE, Présidente : Ce n'est pas ce que j'ai dit. Ne déformez pas mes propos, s'il vous plaît.

La parole est à Monsieur DUFOSSET.

M. DUFOSSET : Madame la Présidente, pour un rappel au règlement, pour mise en cause personnelle.

Notre camarade Julien POIX, insoumis devenu « écolo » en un mois, veut nous donner des leçons, donner des leçons à Monsieur CHENU, lui-même député de Trith-Saint-Léger.

Je voudrais répondre à Cédric BRUN, qui est ici porte-parole de la CGT et non conseiller régional des Hauts-de-France, comme il a été élu par les habitants.

Notre groupe Rassemblement National, nous nous sommes toujours mis aux côtés des travailleurs, que ce soit de Valdunes ou d'ailleurs, et d'Eternit plus récemment. Nous nous sommes mobilisés très rapidement, depuis 2021, à la suite de la mise en place du chômage partiel, qui a commencé à Valdunes avec le prétexte de l'augmentation du coût des énergies. On s'est tout de suite mobilisé. On a entretenu des relations avec le gouvernement, on s'est mobilisé, on s'est « bougé ».

Je ne veux pas entendre de la part de la gauche ou de la CGT, représentée par Cédric BRUN, que nous n'avons rien fait, car c'est faux.

UNE INTERVENANTE : **Inaudible(?)**.

(brouhaha)

M. DUFOSSET : Je vais en profiter, pour ce qu'il me reste en temps.

Il est du devoir du gouvernement de ne pas clore le dossier Valdunes. Aujourd'hui, ce dossier avance. La décision définitive du tribunal de commerce de Lille ne sera rendue que le 20 mars. Il faudra alors s'assurer que le maximum de salariés conservera leur emploi, tant nous avons besoin de cette production en France. Il sera également du ressort du gouvernement et des parties prenantes d'accompagner les salariés, forcés de quitter l'entreprise, vers un nouveau projet professionnel qualitatif.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Je vous remercie.

MME FOURE, Présidente : Je n'ai pas voulu vous interrompre, Monsieur BRUN, mais l'objet de votre intervention portait sur un vœu...

Pardon, excusez-moi. Je me trompe dans les noms. Je vous prie de m'excuser.

S'il vous plaît, je souhaite que, à l'avenir...

Je vous parle, Monsieur.

Je souhaite que, à l'avenir, vous respectiez l'ordre du jour et que vous interveniez sur les sujets qui sont abordés.

Urgence de la motion « La région s'engage auprès du monde paysan et agricole » déposée par le groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi

MME FOURE, Présidente : Je passe maintenant la parole, pour deux minutes, à Madame TONDELIER, pour le groupe Pour le Climat et Pour l'Emploi, pour la défense de l'urgence de la motion : « La région s'engage auprès du monde paysan et agricole ». La parole est à Madame TONDELIER.

MME TONDELIER : Je vais prendre les quatre minutes, si c'est possible.

MME FOURE, Présidente : Oui.

MME TONDELIER : Il n'y a pas de problème à avoir des personnes de la CGT dans un hémicycle. Ils défendent les travailleurs. C'est tout à leur honneur.

(applaudissements)

On va retourner sur l'agriculture. Tout à l'heure, Madame la Présidente de séance a appelé à plus de sérénité sur le dossier. Elle a raison.

Cependant, je n'ai pas bien compris, si c'était la sérénité et le débat que l'on recherchait, pourquoi le président de notre région, qui revient à l'instant...

M. LE PRESIDENT : Ne vous inquiétez pas, je vous écoutais.

MME TONDELIER : ...a dit à la radio, il y a quelques jours : « *Les intégristes verts* », j'espère que vous ne parliez pas de nous, « *qui donnent des leçons aux agriculteurs et n'ont jamais mis des bottes pour venir dans leurs exploitations pour les écouter.* » Ce n'était pas la meilleure manière d'être constructif et d'engager le dialogue. En effet, voyez-vous, les Ecologistes de cet hémicycle sont très présents auprès des agriculteurs, et pas seulement depuis 15 jours. C'est le type de déplacements (aller voir des exploitations agricoles) que l'on a le plus fait depuis le début du mandat, mais aussi pendant la campagne et bien avant d'être élus ou candidats.

La réalité est que l'on compte dans nos rangs des personnes dont c'est le travail, soit qui sont elles-mêmes agricultrices, soit qui sont aux côtés des agriculteurs dans leurs fonctions professionnelles. Nous étions, par exemple, le 13 novembre dernier, partout en France, dans 10 déplacements auprès des agriculteurs. Nous avons aussi rencontré les céréaliers, les patrons des céréaliers du Pas-de-Calais, du Nord, de l'Aisne, de la Seine-et-Marne, qui voulaient nous rencontrer pour parler des néonicotinoïdes. C'est toujours ainsi que l'on a travaillé sur le sujet, auprès des agriculteurs et de tous les agriculteurs, pas seulement celles et ceux qui font du biologique,

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

comme le voudraient les clichés.

On travaille avec tout le monde, car on estime que l'avenir de l'agriculture ne fonctionnera pas sans écologie, mais on estime aussi qu'il n'y aura pas d'écologie sans les agriculteurs. On travaille donc de manière non sectaire sur le sujet. Je rencontre moi-même la FNSEA dans dix jours. C'est prévu depuis longtemps. Je les avais vus l'année dernière, les Jeunes Agriculteurs, tout le monde, tout le temps. C'est ainsi que l'on travaille.

Puisque l'on est incriminé, on va répondre : ce n'est tout de même pas de notre faute si le modèle productiviste, que l'on combat depuis des années, est tenu par certains et les emmène dans le mur. Ce n'est tout de même pas de notre faute si les politiques mises en œuvre par d'autres ministres de l'Agriculture que nous – vous remarquerez que l'on n'est pas au ministère de l'Agriculture – ne fonctionnent pas.

Notre premier candidat à la présidentielle, René Dumont, était ingénieur agronome en 1974. C'est parce qu'il étudiait la science de l'agriculture qu'il avait choisi d'arriver à l'écologie et de porter ses couleurs, car il voyait le lien direct. Puis, pendant des décennies, Ecologistes et agriculteurs ont été des alliés constants, parfois seuls, puis rejoints, sur des dossiers aussi importants que la lutte contre le libre-échange, évidemment. On a encore lancé une pétition la semaine dernière pour boycotter la viande issue soit de Nouvelle-Zélande, qui fait tout de même le tour de la planète...

M. LE PRESIDENT : Un règlement intérieur, c'est deux minutes.

MME TONDELIER : ...issue des poulets à la flavomycine qui nous viennent du Brésil ou du bœuf aux hormones du Canada.

A un moment, ces intérêts convergent et se rejoignent, comme cela a été le cas lorsque l'on se battait pour préserver les terres agricoles de l'artificialisation des sols, comme cela a été le cas lorsque l'on se battait aussi pour avoir des produits locaux et biologiques dans les cantines. Je rappelle que 3,4 milliards de repas sont servis chaque année dans la restauration collective. Evidemment, c'est là aussi une marge de manœuvre. Une loi EGalim sert à valoriser cela. Malheureusement, il y a des territoires où cela fonctionne bien, mais il y en a surtout où cela ne fonctionne pas et où ce n'est pas appliqué.

Je suis extrêmement fière que les villes écologistes et les collectivités écologistes soient exemplaires sur le sujet. Ainsi, pointer les Ecologistes du doigt comme responsables, à la fois c'est lâche, mais cela met aussi des personnes en danger sur les territoires. Il faut que cet « écolo-bashing » cesse.

Le vrai problème des agriculteurs, ce sont leurs revenus, car, en un an, ils vendent le fruit de leur travail 9 % moins cher qu'avant, alors que leurs charges ont explosé. En revanche, nous achetons les produits alimentaires 8 % plus chers en moyenne. Nous sommes donc tous les dindons d'une même farce, les producteurs et les consommateurs. La réalité est que les consommateurs devraient être sur les barricades avec les agriculteurs, car ce qui a augmenté, c'est une seule chose : ce sont les marges de l'agrobusiness, les marges de la grande distribution qui, elles, ont augmenté de 80 % sur 18 mois. Lactalis achetait le lait 455 euros les 1 000 litres il y a un an. Aujourd'hui, c'est 405 euros. Lorsque vous achetez une bouteille de lait Lactel 1,26 euro...

M. LE PRESIDENT : C'est quatre minutes.

MME TONDELIER : ...vous ne payez que 40 centimes le producteur. Lactalis, 43 milliards pour deux frères et une sœur.

M. LE PRESIDENT : Une phrase pour finir.

MME TONDELIER : C'est ce que gagnera un éleveur bovin en 2 500 000 années. Tant que ce sera ainsi, non, cela ne fonctionnera pas. **Inaudible(?)**.

(applaudissements)

M. LE PRESIDENT : Marie-Sophie LESNE.

MME LESNE : Monsieur le Président, motion, vœu... Cette motion est portée par la délégation écologiste du groupe PCPE. Je ferai la même proposition que tout à l'heure, à savoir que vous avez défendu, vous avez pris un long temps de parole pour exposer la nature de votre motion. Il est nécessaire, pour la rapidité du débat, mais aussi pour concentrer les arguments, de se concentrer sur l'examen d'un seul vœu, en l'occurrence, celui qui a été déposé par les trois groupes de la majorité régionale, que vous pouvez amender, ce que vous avez, je pense, commencé à faire par ailleurs.

Je propose de rejeter l'urgence.

Vote sur l'urgence de la motion déposée par le groupe Pour le Climat et Pour l'Emploi
Rejetée à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Rappel au règlement, Madame DISDIER.

MME DISDIER : Monsieur le Président, une fois de plus, sur les bancs de l'extrême gauche, des propos inadmissibles, insultant et stigmatisant des millions et des millions d'électeurs, ont été dits.

Je vous demande l'enregistrement de l'intervention de Monsieur Cédric BRUN. Nous nous réservons le droit de porter plainte.

Il me semble qu'il y a eu plusieurs réunions de présidents. Il me semblait que les choses avaient été claires.

Je redis à Madame FOURE, qui était présidente à ce moment-là : cela part toujours du même côté, Madame, et à chaque fois vous êtes présidente. C'est tout de même bien dommage.

M. LE PRESIDENT : Je ne vous permets pas de mettre en cause la présidence, Madame DISDIER. Non, Madame DISDIER, vous ne dites pas : « *Mais non* ». Je ne vous permets pas de mettre en cause la présidence, que ce soit moi ou quelqu'un d'autre qui l'assume. Je suis désolé, vous êtes présidente de groupe. Vous devez aussi tenir à ce respect et vous l'imposer.

Pour le reste, la communication sera de droit, car je me suis laissé dire... En tout cas, pour ce que j'ai entendu pendant que j'étais en rendez-vous, j'écoutais d'une oreille, les propos qui ont été tenus ne sont pas des propos qui se marquent par une véritable correction et le respect vis-à-vis des uns et des autres.

Encore une fois, je l'ai dit, si un jour quelqu'un franchit vraiment la ligne, soit il y aura des poursuites, soit nous prendrons des sanctions dans cet hémicycle.

Ensuite, Christophe COULON, pour un rappel au règlement ?

M. COULON : Je souhaite abonder votre propos, car mettre en cause la présidence de Brigitte FOURE est absolument injuste.

Sincèrement, c'est parti de vos rangs. C'est parti de vos rangs, lorsque Jean-Louis SOUFFLET a eu des propos plus que durs, je vais le dire ainsi, en...

Vous arrêtez de faire le guignol, Monsieur DUFOSSET ! A chaque fois, vous faites le guignol, à gesticuler et à

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

interrompre les intervenants. Vous êtes fatigant ! Vous êtes fatigant ! Vous gesticulez comme une marionnette. Taisez-vous lorsque l'on parle ! Je m'adresse à Jean-Louis SOUFFLET.

Monsieur SOUFFLET a eu un propos extrêmement dur contre les « écolos », au moment où l'on a parlé d'agriculture. Cela a commencé ainsi ! Je suis désolé ! On s'est tu ! On s'est tu ! Que cela monte de l'autre côté, c'est vrai, mais à un moment balayez devant votre porte ! La réalité, c'est que cela a commencé là et c'est fatigant, votre partie de ping-pong !

(applaudissements)

Urgence de la motion « Soutenons les centres sociaux » déposée par le groupe Gauche Républicaine et Ecologique

M. LE PRESIDENT : Je passe la parole pour deux minutes à Héloïse DHALLUIN, du groupe Gauche Républicaine et Ecologique, pour la défense de l'urgence de la motion « Soutenons les centres sociaux ».

MME DHALLUIN : Je vous remercie, Monsieur le Président.

Monsieur le Président, chers collègues, si la détresse des centres socioculturels n'est pas d'aujourd'hui, la situation qui les a menés hier à prendre la rue à Lille, Amiens, Valenciennes ou encore à Grandvilliers et Breteuil justifie à elle seule l'urgence de cette motion.

Nous vous savons, Monsieur le Président, attentif à la situation sociale des habitants de notre région. Nous n'apprendrons à personne ici qu'un phénomène de paupérisation prend racine dans notre pays et particulièrement dans les Hauts-de-France. Les centres socioculturels sont à la disposition de tous les habitants, qui ont la chance d'en trouver à proximité de leur lieu de vie, et jouent un rôle essentiel au quotidien pour le maintien de la cohésion sociale et du vivre ensemble. Je le disais, ces centres apportent sur tous les territoires et à tous les habitants, plus particulièrement les plus fragiles, activités d'insertion et de solidarité, activités culturelles et sportives, soutien aux familles et à la parentalité, soutien scolaire et à la jeunesse, soutien à l'éducation civique et citoyenne.

Dans notre région, la fracture sociale est de plus en plus palpable, dans nos campagnes comme dans nos villes. Les populations ont de plus en plus le sentiment d'être abandonnées. Dans beaucoup de ces endroits abandonnés par les services publics et parfois même les commerces, on retrouve ces centres.

Nous pensons avoir des points communs sur ces sujets. Il n'est pas rare de retrouver des élus de votre majorité travaillant avec les nôtres. Je pense aux événements malheureux qui ont secoué l'équipe du CSC Etouvie à Amiens, pour lesquels Madame le Maire d'Amiens, Brigitte FOURE, ainsi que les conseillers départementaux communistes du canton concerné étaient intervenus récemment.

Ceci étant dit, j'ai appris que vous avez rencontré les fédérations 59 et 62 hier, jour de mobilisation. Pouvez-vous profiter du temps de réponse dont vous disposez pour nous en faire un bref rapport et pouvons-nous étendre la réflexion sur le reste de la région ?

Voilà pour la défense de cette urgence, Monsieur le Président. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Antoine SILLANI.

M. SILLANI : Merci pour ces propos constructifs. Je partage plusieurs éléments que vous avez donnés, notamment sur l'importance et le rôle des 236 centres sociaux présents sur le territoire régional.

Hier, j'ai pu rencontrer une délégation de la Fédération française des centres sociaux, qui venait du Nord et du

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Pas-de-Calais. Ce sont des représentants que je vois très régulièrement, dans le cadre de nombreuses réunions ici, notamment à leur cérémonie de vœux, encore la semaine dernière, avec Madame le Maire de Lille.

On a eu une discussion très constructive. Je pense qu'il y a aussi conscience de leur part, alors même que ce n'est pas une compétence directe de la région, de toute l'action de la région pour les centres sociaux en matière de vie associative à leurs côtés, en matière de politique de la ville, mais aussi en matière de fonds FEDER. Les centres sociaux ont pu recueillir 7 millions d'euros l'année dernière, grâce à l'action régionale.

Hier, on a notamment pu discuter de la pérennisation de ces fonds de la région auprès des centres sociaux, également des modèles socio-économiques. Je me suis engagé auprès d'eux pour que l'on accentue peut-être notre accompagnement en la matière, pour les accompagner dans leur évolution, pour revoir ces modèles. Ce qu'ils recherchent, ce n'est pas une solution en *one-shot*, ni une subvention temporaire. Ce qu'ils recherchent, c'est vraiment de travailler avec eux pour sauver leur modèle. C'est ce que la région fait depuis de très nombreuses années à leurs côtés, aux côtés de l'Union régionale, aux côtés de la Fédération des centres sociaux et aux côtés de Thierry COULON, avec qui nous travaillons de manière très intelligente et constructive. Nous continuerons à le faire, comme nous le faisons depuis de nombreux mois.

C'est pourquoi je vous propose de rejeter l'urgence, mais je vous remercie, une fois de plus, pour vos propos constructifs. Je crois que l'on partage cette ambition d'accompagner la vie associative et les centres sociaux dans leur développement dans les villes, mais aussi dans les villages.

Merci.

Vote sur l'urgence de la motion déposée par le groupe Gauche Républicaine et Ecologique ***Rejetée à la majorité des suffrages exprimés***

M. TIRMARCHE : Monsieur le Président, un rappel au règlement.

M. LE PRESIDENT : J'annonce le résultat : l'urgence est repoussée.

Allez-y.

MME HAMDANE : C'était pour une intervention, Monsieur le Président, concernant cette...

Ce mercredi 31 janvier, les personnels des centres sociaux étaient mobilisés nationalement pour alerter sur le manque de moyens humains et financiers pour remplir leurs missions d'utilité publique. Nous, élus insoumis, étions à leurs côtés dans la rue pour afficher notre soutien à leur mobilisation.

Les centres sociaux et leur personnel ont un rôle fondamental par le lien social et l'accompagnement dans les démarches qu'ils permettent, par leur offre culturelle, par leur action de solidarité. Leur utilité n'est plus à démontrer. Ils offrent des services de proximité essentiels aux habitants, tout particulièrement dans des endroits où ils doivent faire face au désengagement de l'Etat et des collectivités territoriales. Ils sont bien souvent l'un des derniers lieux de cohésion sociale. Les centres sociaux et leur personnel sont essentiels à l'organisation de notre République sociale.

Face à l'inflation et à la limitation des subventions, de nombreuses structures sont en difficulté, peinent à boucler leur budget et à répondre aux besoins des habitants. Ici, un centre limite ses horaires d'ouverture, là, un autre ferme plusieurs jours dans la semaine, parfois même, un centre se voit contraint de fermer définitivement. Un centre social qui ferme ses portes, ce sont des habitantes et des habitants qui n'accèdent plus à ce joyau du lien social, ce sont des enfants privés d'activités culturelles ou d'éveil à la citoyenneté et renvoyés à la condition

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

financière de leurs parents, ce sont plusieurs emplois supprimés, c'est la vie d'un quartier entier menacée.

Nous, élus insoumis, demandons de débloquer un fonds de soutien exceptionnel aux centres sociaux des Hauts-de-France. Nous avons voté pour et nous regrettons que la motion déposée par nos collègues socialistes et communistes soit rejetée aujourd'hui.

Merci.

MOTIONS ET VOEUX

Examen des motions et vœux

Vœu commun déposé par les groupes de la majorité

« Pour la défense de l'agriculture française »

M. LE PRESIDENT : La parole est à présent à Marie-Sophie LESNE, puis à Denis PYPE, pour la présentation du vœu commun « Pour la défense de l'agriculture française ». Je leur donne la parole.

Ensuite, nous aurons un certain nombre d'amendements. Il y aura ensuite des prises de position. Moi-même, j'interviendrai sur un sujet d'importance, où il ne s'agit pas seulement de témoigner notre solidarité aux agriculteurs, mais aussi de voir comment nous pouvons tous être plus efficaces – je parle au niveau des pouvoirs publics – à leur égard.

Marie-Sophie LESNE a la parole.

M. PYPE : Monsieur le Président, c'est moi qui commence. Marie-Sophie LESNE terminera le temps accordé.

« Pas de pays sans paysans ». « Notre fin sera votre faim ». Manque de revenus, concurrence déloyale, surcharge administrative, folie réglementaire, la coupe est pleine. Le monde agricole se révolte et, à travers lui, c'est aussi la ruralité qui se soulève. Nous l'avons vu hier dans l'Oise, avec un très fort soutien de l'ensemble des maires ruraux, qui partagent et revendiquent les mêmes problèmes.

Que serait notre pays sans ses paysans ? Notre région serait-elle aussi belle sans la main de l'homme, sans l'acte agricole ? Ces femmes et ces hommes qui ne comptent pas leurs heures, ces femmes et ces hommes toujours prêts à défendre l'intérêt général lorsque cela est nécessaire, au moment des épisodes de neige, des inondations, des incendies de nos forêts. Ces agriculteurs, que certains rendent responsables de tous les maux de notre société, huit Français sur dix les soutiennent dans ce combat mené pour vivre dignement de leur métier. Ces mêmes Français font plus confiance aux agriculteurs pour porter l'écologie qu'aux Ecologistes eux-mêmes.

Certains et certaines dans cet hémicycle doivent s'étrangler en voyant ce sondage. Ces mêmes Ecologistes, qui encensent aujourd'hui les agriculteurs, après les avoir critiqués et favorisé « l'agri-bashing ».

Les revendications portées par nos agriculteurs sont légitimes et nous devons les porter. Je laisse la parole à Marie-Sophie LESNE pour les présenter.

(applaudissements)

MME LESNE : Monsieur le Président, chers collègues, les raisons de la crise, que vivent les agriculteurs et qui s'exprime au grand jour depuis 14 jours, sont désormais bien comprises. Denis PYPE vient encore de les rappeler.

J'aimerais m'attarder sur l'une des causes majeures d'exaspération des agriculteurs, à savoir les normes environnementales et les surtranspositions. Prenons un exemple de surtransposition : je veux parler de la filière betterave, fleuron de nos productions régionales. La loi Pompili, adoptée en 2016, appliquée en 2018, a interdit en France tous les néonicotinoïdes, alors que ces produits continuent d'être autorisés en Allemagne et, bien sûr, hors de l'Union européenne. Cette surtransposition n'a pas tardé à produire ses effets, puisque, dès 2020, le puceron vert a envahi nos champs et a détruit par endroits 70 % de nos récoltes de betteraves. Il a fallu revoir en urgence la loi, pour éviter l'effondrement de la filière. La dérogation obtenue a pris fin en 2023. Comme l'Etat n'a pas jugé utile de lancer de programme de recherche avant d'appliquer cette loi, aucune solution alternative n'existe à ce jour.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

La filière est aujourd'hui très fragilisée. Les agriculteurs ont fortement diminué l'emblavement, ce qui réduit automatiquement les volumes de production et a fortement contribué à la fermeture de plusieurs unités industrielles en France et en Hauts-de-France.

La prochaine suppression de molécules sans solutions concerne l'endive et la chicorée. Là, pas de surtransposition, mais une norme bel et bien européenne, supprimant un herbicide qui élimine les mauvaises herbes autour de l'endive. Nous ne cessons d'alerter le Ministre, avec la profession, sur le danger de disparition de 350 producteurs à partir de l'an prochain. Nous lui demandons de soutenir cette filière, à ce jour sans grand succès.

Je pourrais encore citer la fragilisation de la filière des plants de pommes de terre, pour les mêmes raisons, comme celles du haricot vert ou du petit pois, éminemment importantes dans notre région.

Alors, nous disons « stop ». Les agriculteurs ont besoin de décisions. La PAC va devoir être révisée. La prochaine sera nécessairement un changement de cap, pour remettre au premier rang l'agriculteur, son revenu, sa capacité humaine, son rythme d'absorption technologique de ces nouvelles contraintes environnementales, au demeurant très bien admises par les agriculteurs sur le principe. Les agriculteurs sont les artisans de la transition, mais ils doivent être respectés, préservés, à moins de continuer de les perdre de plus en plus nombreux.

La région est totalement mobilisée pour et avec ses agriculteurs. Elle sait et saura prendre la parole et donner de la voix pour maintenir l'esprit de cette mobilisation, menée calmement, dans le respect, avec mesure, ce qui, à l'époque actuelle, notez-le, est tout de même extrêmement vertueux et a donné le la de cette mobilisation.

Voilà, Monsieur le Président. Nous sommes avec les agriculteurs dans leur combat. Nous les accompagnons avec nos politiques régionales, les fonds européens qui produisent leurs effets. Nous les accompagnerons dans leur transition, en respectant que leur rythme humain soit respecté.

(applaudissements)

M. LE PRESIDENT : J'ai l'amendement n° 1 d'Alexandre COUSIN.

M. COUSIN : Sur ce premier amendement, qui concerne ce fameux 4 % en jachère, dont il est beaucoup question ces derniers temps, j'aimerais préciser un certain nombre d'éléments.

Il a été présenté comme le 4 % en jachère, mais les jachères ne sont en réalité qu'une des 12 possibilités de ce que l'on appelle les infrastructures agroécologiques. En France, en 2018, 8,8 % des terres agricoles françaises sont déjà concernées par ces infrastructures agroécologiques. Simplement, on va rentrer dans le détail de la motion tout à l'heure, mais on ne peut pas, d'un côté, dire que les inondations sont dues à une absence de haies, à un ruissellement trop important dû à l'imperméabilisation et à l'artificialisation des sols et, de l'autre, dire qu'il faut balayer d'un seul revers de la main ces infrastructures agroécologiques, dont, encore une fois, il faut le rappeler, seule une mesure sur 12 concerne la jachère telle qu'on la connaît, c'est-à-dire une terre que l'on ne cultive pas et qu'on laisse une année en jachère.

Ici, il y a un petit mensonge ou, en tout cas, une omission volontaire sur le terme pour pointer du doigt. Néanmoins, pour être très précis, un agriculteur qui a des haies sur son exploitation, un agriculteur qui a des îlots de verdure, un agriculteur qui met en place, cela a été cité tout à l'heure, l'agriculture de conservation des sols est déjà dans ce cadre. En réalité, ces 4 % en jachère ne concernent qu'un seul type d'agriculteurs : les grands céréaliers, la grande culture, qui souhaitent toujours avoir des terres d'un seul tenant, de plus en plus grandes et se passer de la haie. Encore une fois, la haie a fait son... En Avesnois, dans Le Quint et ailleurs, on maintient la haie.

On reviendra tout à l'heure sur l'intérêt de la haie, y compris pour les agriculteurs. Nous proposons donc la suppression de ce petit paragraphe, qui concerne les 4 % en jachère.

M. LE PRESIDENT : Marie-Sophie LESNE.

MME LESNE : Dans l'exposé des motifs de votre amendement, vous dites qu'il faut garder ces 4 %. Je ne peux que vous confirmer que l'obligation des 4 % de jachère nuit effectivement à la productivité de notre agriculture. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle cette interdiction de cultiver avait été levée au moment du déclenchement de la guerre en Ukraine, tout simplement pour compenser la production qui manquait.

Contrairement aux idées reçues, la jachère ne ressemble pas à un champ fleuri. C'est plutôt une monoculture de graminées, qui nécessite un entretien régulier. Je pense qu'il n'y a aucune contradiction entre la délibération 2024.00448, à laquelle vous faites référence, et le million du Plan Arbres, auquel les agriculteurs ne sont d'ailleurs pas éligibles. L'obligation de jachère n'implique pas automatiquement la plantation de haies. Pour inciter nos agriculteurs à planter des haies, il faut simplifier la réglementation (14 réglementations sur l'entretien et la plantation des haies) et l'OFB, qui veille à la mise en œuvre de cette réglementation.

Pour toutes ces raisons, je vous propose de rejeter cet amendement.

Vote sur l'amendement n° 1 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi au vœu déposé par les groupes de la majorité

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Amendement n° 2, Yannick BROHARD.

M. BROHARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, ainsi, l'écologie serait punitive et déconnectée de la réalité du terrain. Nous, élus écologistes, qui devons avoir le plus grand ratio d'élus paysans de cette assemblée, serions déconnectés de la réalité. Les Ecologistes, qui n'ont de cesse d'alerter depuis 1974 sur les conséquences de nos modes de vie, seraient déconnectés. Les Ecologistes, dont les événements climatiques viennent confirmer chaque jour leur rôle de lanceurs d'alerte, seraient déconnectés.

Allons, allons, un peu de sérieux !

En réalité, ce sont plutôt ceux qui parlent d'écologie punitive qui sont déconnectés. Pensez-vous vraiment, chers collègues, que vouloir limiter l'utilisation de pesticides est punitif ? Pensez-vous vraiment que vouloir réduire la part de produits ultra-transformés dans les assiettes de nos enfants est punitif ? Pensez-vous vraiment que défendre une agriculture paysanne, durable et de proximité, contre le modèle agro-industriel spéculatif, est punitif ? Pensez-vous vraiment que vouloir développer les haies, défendre la biodiversité afin de lutter contre le lessivage des sols est punitif ? Pensez-vous vraiment que protéger la qualité de l'eau et son accès pour tous est punitif ? Pensez-vous vraiment que vouloir que reviennent les oiseaux, que reflourissent les coquelicots et que vrombissent à nouveau les abeilles, c'est punitif ?

Je vous conseille fortement d'aller tenir ce discours aux agriculteurs qui souffrent des maladies liées au glyphosate, aux agriculteurs du Santerre, dont la terre se craquelle sous les sécheresses dès le mois de mars, aux maraîchers de l'Audomarois dont les parcelles ont été inondées, aux pêcheurs à pied du Vimeu, menacés par l'érosion du trait de côte, ou encore aux vigneronnes de la Brie Champenoise, qui craignent chaque hiver les redoux de plus en plus précoces. Vous verrez alors que c'est l'absence d'écologie qui est punitive.

Voilà pourquoi je vous propose, chers collègues, d'enlever cette formule aussi absurde que mensongère de votre vœu, afin que nous puissions envisager de le soutenir.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Marie-Sophie LESNE.

MME LESNE : Je vous confirme les termes du vœu de la majorité et notamment la notion « d'écologie punitive déconnectée du terrain ».

Je vais vous donner deux exemples concrets : la directive nitrate et ses déclinaisons nationales et régionales comportent des mesures quasiment inapplicables, notamment concernant les périodes d'épandage du lisier ou les effluents d'élevage. Elles fixent des périodes précises où l'on peut épandre et d'autres où il est interdit d'épandre. Comment un agriculteur peut-il épandre lorsqu'il pleut, lorsque ses champs sont inondés pendant un mois, comme nous avons pu récemment l'observer dans le Pas-de-Calais, le Nord et la Somme ?

De même, je le disais à l'instant, pas moins de 14 réglementations opposables aux agriculteurs concernant les haies. Les inspecteurs de l'OFB, l'arme à la ceinture, veillent à l'application de ces normes complexes et nombreuses.

Il y a donc bien une écologie punitive, qui nuit à l'agriculture et empêche les agriculteurs de travailler sereinement. Pour ces raisons, je vous propose de rejeter cet amendement.

Vote sur l'amendement n° 2 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi au vœu déposé par les groupes de la majorité

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Amendement n° 3, Yannick BROHARD.

M. BROHARD : Merci, Monsieur le Président.

Mes chers collègues, c'est sûrement la précipitation de l'urgence qui vous a fait accoler dans la même phrase « démarches administratives » et « normes environnementales ». Nous pouvons être d'accord sur la lourdeur chronophage que peut représenter l'accumulation de formulaires divers. C'est bien souvent une spécificité française, puisqu'il suffit de franchir la frontière belge pour constater que les mêmes démarches se résument parfois à quelques feuillets.

En revanche, j'ai du mal à voir le rapport avec ces normes environnementales, que vous dénoncez. Leur suppression n'améliorera pas les revenus paysans. Elle n'empêchera pas les petits producteurs vertueux d'être écrasés et cannibalisés par les gros représentants de l'agriculture industrielle et spéculative. Elle ne les protégera pas non plus de l'avidité et de la voracité de la grande distribution.

Au contraire, cela rendra les situations plus fragiles pour les paysans et les consommateurs. Sans ces normes, qui empêchera de pulvériser les pesticides au plus près des écoles ou d'installer des fermes usines près des villages ? Qui protégera les écosystèmes naturels, déjà à 80 % en mauvais état en Europe ? Qui maintiendra la fertilité des terres, si menacée par des pratiques sans règles ? Qui protégera les cours d'eau et leur capacité d'absorption ? Qui permettra aux paysans de mieux affronter les effets du changement climatique ? Qui protégera nos territoires de l'artificialisation ?

Savez-vous ce qu'il advient lorsqu'on limite les règles et que l'on supprime les normes ? C'est la loi du plus fort qui s'amplifie. En l'occurrence, ce seront les producteurs les plus fragiles qui en pâtiront. Le fait que la Confédération paysanne ne fasse pas de ces normes un cheval de bataille – lorsque la FNSEA, au contraire, les brandit comme un totem à détruire – illustre bien ce propos.

Voilà pourquoi, à moins de céder aux *lobbies* agro-industriels, je vous propose d'enlever la référence aux

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

normes environnementales dans ce texte. Je vous remercie.

(applaudissements)

M. LE PRESIDENT : Marie-Sophie LESNE.

Attendez, Monsieur PYPE, vous n'avez pas la parole ! C'est soit Marie-Sophie, soit vous, en tant que président de commission, qui répondez, mais pas sans micro et pas en interpellant les uns et les autres à travers l'hémicycle.

Denis PYPE a la parole, en tant que président de commission, pour répondre à l'amendement.

M. PYPE : Volontiers, Président.

Je voudrais rectifier quelques erreurs de propos de monsieur, qui disait que, hier...

M. LE PRESIDENT : Tout cela en moins de deux minutes.

M. PYPE : Bien entendu.

Hier, pour votre information, la Confédération paysanne était sur de nombreux barrages, avec le syndicat majoritaire, avec la Coordination rurale, et revendiquait quasiment les mêmes éléments sur ces points. Ne dites donc pas cela.

Ensuite, vous dites « les normes », « l'excès ». Si vous pensez que, en mettant toujours plus de normes, vous sauvez l'agriculture et les paysages, c'est une erreur. C'est une vision limitant la croissance de l'agriculture. C'est avec les agriculteurs que l'on arrivera à faire les choses. Ce n'est pas en surtransposition des normes. C'est aussi cela, le problème, c'est la surtransposition de toutes les normes, que vous évoquez, qui met à mal la profession agricole.

Redonnons de la liberté. Faisons confiance. Vous verrez que le monde agricole, dans un cadre déterminé, est responsable et raisonnable. Si l'on a une France qui a une agriculture aussi résiliente, aussi tournée vers le développement et l'économie, c'est parce qu'il faut lui donner confiance.

Vous êtes en train de tuer cette confiance en agriculture. C'est ce qui fait que, aujourd'hui, de plus en plus, parce que l'on n'arrive plus à produire, on importe des produits étrangers, qui sont le contraire de tout ce que vous voulez. Redonnons un peu de liberté à nos agriculteurs et faisons-leur confiance !

(applaudissements)

Vote sur l'amendement n° 3 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi au vœu déposé par les groupes de la majorité

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Amendement n° 4 de Monsieur BROHARD.

M. BROHARD : Monsieur le Président, mes chers collègues, cet amendement a pour but de renforcer la portée et l'efficacité de votre proposition, qui, si je l'ai bien comprise, vise à pointer ceux qui n'appliqueraient pas strictement la loi EGalim. Comme vous avez raison !

Que faudrait-il penser, en effet, d'une collectivité, d'un Conseil régional, par exemple, qui aurait, dans ses

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

compétences, la question de la restauration collective, notamment dans les lycées dont il a la charge, et qui ne mettrait pas tout en œuvre pour que la loi EGalim soit appliquée ? Imaginez que, en plus, son président affirme sur tous les plateaux de télévision comprendre et soutenir une des revendications parmi les plus citées par les paysans en colère. Tout le monde crierait à la tartufferie et ce serait bien mérité.

Comme il serait juste de dénoncer l'hypocrisie de ceux qui n'arriveraient même pas à atteindre les 20 % d'alimentation biologique dans les cantines, et qui refuseraient même catégoriquement, lorsqu'on leur suggère, d'actionner le levier de la commande publique pour soutenir les agriculteurs biologiques, qui ne demandent pourtant que des débouchés à leur production. Si, en plus, un tel responsable confondait sciemment les labels, adoubant ainsi les plus douteux et controversés, à commencer par le label « Haute Valeur Environnementale », qui pourrait encore le croire lorsqu'il dit être sensible à ces questions, car lui aussi a des enfants ? Personne, bien sûr.

Heureusement, chers collègues, toute ressemblance avec le Conseil régional des Hauts-de-France sera dissipée par l'adoption de cet amendement.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Marie-Sophie LESNE.

MME LESNE : Monsieur BROHARD, la région a lancé dès 2016 une politique visant à favoriser l'approvisionnement des produits locaux et biologiques dans nos restaurants scolaires. Nous avons beaucoup avancé sur ce sujet. Nous avons d'ailleurs, d'emblée, dépassé les objectifs de la loi EGalim, postérieure à l'objectif de 70 % que nous avons fixé. On a sans cesse plus d'établissements qui sont engagés. Nous avons mis des mesures, une stratégie d'achat qui massifie véritablement la demande en produits de proximité, avec ce système de *sourcing* pour les groupements d'achat.

Je pense donc qu'il n'y a aucune ambiguïté dans les actes et la volonté de la région, qui prouvent que nous sommes sans doute l'une des régions les plus avancées dans l'atteinte d'objectifs plus ambitieux que ceux de la loi EGalim. Pour toutes ces raisons, je propose de rejeter cet amendement.

Vote sur l'amendement n° 4 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi au vœu déposé par les groupes de la majorité

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Marianne SECK a la parole pour l'amendement n° 6.

MME SECK : Je vous remercie. Je ferai l'explication de vote en même temps.

Monsieur le Président, il y a ce que l'on dit et il y a ce que l'on fait. Par ce vœu, c'est : « faites ce que je dis, pas ce que je fais ».

Dois-je vous rappeler que vos collègues de droite à l'Europe ont voté l'exact contraire de ce que vous demandez ici, aujourd'hui, aux députés européens ? Devons-nous donc en conclure que vous soutenez que ce que défendent les députés européens insoumis depuis des années est la solution pour sauver l'agriculture française ?

Vous faites ce vœu aujourd'hui pour répondre à la colère de nos agriculteurs et agricultrices, mais n'est-ce pas la région qui a aussi la compétence en matière d'agriculture et qui a la gestion des fonds européens, y compris pour l'agriculture ? Dois-je rappeler que le budget alloué à cette section représente à peine 5 % du budget global

de la région ?

Monsieur BERTRAND, Messieurs COULON, LECA et JOUVENEL, la gouvernance d'une région est une tâche importante et ne se gère pas à coups de saupoudrage de subventions de-ci, de-là. Les agriculteurs et agricultrices veulent vivre dignement de leur travail. Messieurs, savez-vous que la région a la gestion des cantines des lycées ? Nous venons d'en parler.

Nous vous faisons une proposition ici, puisque vous demandez le respect de la loi EGalim : intégrez une clause de proximité dans les marchés publics des cantines des lycées, afin de favoriser des débouchés pour nos agriculteurs et nos agricultrices. Voilà comment vous pouvez aider la profession à lutter contre la concurrence déloyale, qu'ils subissent à cause des traités de libre-échange, qu'il faut d'ailleurs dénoncer dans leur ensemble, comme l'a très bien rappelé notre collègue Benoît TIRMARCHE.

Monsieur PYPE, pour finir, je peux vous dire que la Confédération paysanne, effectivement, défend l'exaspération des agriculteurs. Toutefois, ce qu'ils dénoncent, ce ne sont pas les normes environnementales, mais la concurrence déloyale et les traités de libre-échange, que vos rangs de droite ont votés au Conseil européen. Je peux vous le dire les yeux dans les yeux, d'autant que, avec ma collègue Zahia HAMDANE, nous étions hier auprès de la Confédération paysanne à Amiens, dans une action qui dénonçait cette tromperie du libre-échange et cette concurrence déloyale.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Marie-Sophie LESNE.

MME LESNE : Je pense que Madame SECK a largement dépassé du cadre de la défense de son amendement n° 6, puisqu'il concerne la fin des accords de libre-échange. Je ne sais pas si c'est toujours ce sujet auquel vous voulez que nous répondions. Je vais essayer de vous apporter une réponse.

Je ne crois pas qu'il faille interdire tous les accords de libre-échange. Par exemple, le CETA est excédentaire de 650 millions d'euros en faveur de la France. Nos agriculteurs en bénéficient, notamment pour vendre leurs fromages au Canada.

Ce qui est important, me semble-t-il, c'est que l'agriculture ne constitue plus une variable d'ajustement systématique dans les accords de libre-échange, mais qu'elle puisse, au contraire, profiter de ces accords pour gagner en productivité et en exportations. Je pense que, en ce qui concerne l'accord du Mercosur, c'est bien votre ami LULA, président brésilien de gauche, qui y voit un intérêt, qui relance les négociations sur le Mercosur avec l'Europe. Je pense que la France a été relativement claire. Je vous suggère donc de lui passer votre message. Cela nous permettra de rejeter votre amendement en meilleure sérénité.

Je vous remercie.

Vote sur l'amendement n° 6 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi au vœu déposé par les groupes de la majorité

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Benoît TIRMARCHE, amendement n° 7.

M. TIRMARCHE : Merci, Monsieur le Président.

Un nouvel amendement sur le 4 % en jachère. Je le tente à nouveau, en essayant peut-être de simplifier. Que

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

sont les jachères ? Alexandre COUSIN l'a dit, ce n'est pas seulement de la terre laissée à l'abandon. C'est d'abord et avant tout des haies, des bosquets, des mares, tous les ensembles des équipements agroécologiques.

(brouhaha)

Mais si ! Mais si, c'est cela.

M. LE PRESIDENT : Il a la parole et lui seul, si vous voulez bien.

M. TIRMARCHE : En réalité, ces 4 % en jachère représentent une véritable contrainte et un véritable manque à gagner pour une poignée d'agriculteurs. Il se trouve que, en plus, cette poignée d'agriculteurs, ce sont les grands propriétaires terriens, en particulier les céréaliers, qui disposent de centaines et de centaines d'hectares, avec pas un gramme de végétation ni de biodiversité autre que des céréales.

C'est un compromis tout à fait acceptable, compte tenu des services rendus par ces haies, ces mares et ces bosquets. Le meilleur exemple, on l'a dans le Pas-de-Calais, avec les inondations et le ruissellement qui s'est produit.

J'en profite pour dire un mot sur la question des normes environnementales. Ce qui nous ennuie, lorsque vous dites qu'il y en a trop, qu'il faut en retirer, qu'il y a de la surnormalisation, etc., le problème, c'est que si l'on suit vraiment votre logique, vous nous promettez le bœuf aux hormones, vous nous promettez le poulet à la javel.

(brouhaha)

Oui, mais c'est aussi à cela que servent les normes environnementales ! C'est de nous protéger de ce genre de produits, dont je suis persuadé que l'ensemble des Français refuse l'importation dans notre pays.

Oui. Vous faites une drôle de tête, Monsieur COULON. Bien sûr que cela sert à cela.

Sur le libre-échange, vous indiquez que nous sommes excédentaires...

Je fais l'explication de vote.

Vous indiquez, sur le libre-échange, que nous sommes excédentaires par rapport au Canada de 597 millions. Parfait. Dans ce cas, dites la vérité aux agriculteurs. Dites que vous soutenez les accords de libre-échange, d'une part – ce n'est pas ce que vous dites dans ce texte –, et dites d'autre part : « *Désolé, les amis, mais dans ces 600 millions d'excédent, il y a peut-être quelques gagnants, les producteurs de fromages, mais il y a des milliers et des milliers et des milliers de perdants.* » Cela, nous le refusons. C'est bien pour cela que nous n'acceptons pas les traités de libre-échange en général et les traités de libre-échange en matière agricole en particulier.

Je vais m'arrêter là pour le moment et je donnerai la suite dans mon amendement.

M. LE PRESIDENT : D'autant plus que cela fait plus de deux minutes.

M. TIRMARCHE : J'avais demandé l'explication de vote, mais je m'arrête là pour le moment. Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Marie-Sophie LESNE.

MME LESNE : Il s'agissait d'un amendement sur les jachères qui sont, selon vous, indispensables. On a déjà évoqué les arguments qui font que nous ne sommes pas favorables au maintien de ces 4 %, qui concernent les exploitations dès qu'elles ont 10 hectares. Ces jachères concernent donc aussi les plus petites exploitations et pénalisent la production et le revenu de nos exploitations. C'est la raison pour laquelle nous ne pouvons pas accepter votre amendement.

Vote sur l'amendement n° 7 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi au vœu déposé par les groupes de la majorité

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Amendement n° 8, Monsieur TIRMARCHE.

M. TIRMARCHE : On parle enfin du vrai sujet, qui concerne la rémunération juste et honnête des agriculteurs et des agricultrices, à travers les lois EGalim. Vous dites, dans votre proposition, que vous voulez une meilleure rémunération des agriculteurs. Nous sommes d'accord. C'est bien la revendication que nous soutenons. Vous dites qu'il faudrait interdire toute vente de produits agricoles en dessous du prix de production, prix de revient. Nous sommes également d'accord avec cette volonté. Cependant, le moyen que vous semblez indiquer pour obtenir ce résultat, c'est l'application stricte de la loi EGalim.

Premièrement : application stricte. Quelle est cette histoire ? Depuis quand les lois votées ne sont-elles pas appliquées ? C'est un premier comble. C'est un premier problème.

Le deuxième problème, si l'on s'intéresse véritablement à la question de la rémunération des agriculteurs, notamment au fait qu'ils puissent avoir des rémunérations qui rémunèrent tout leur travail, c'est que la loi EGalim ne convient pas. D'ailleurs, elle est appliquée depuis 2 ans et l'on voit que, en réalité, le compte n'y est pas. En effet, les négociations avec les industriels de l'agroalimentaire d'un côté et les distributeurs de l'autre patinent systématiquement. Cela fait plusieurs mois que c'était le problème. C'est un premier problème.

Le deuxième problème introduit par cette loi EGalim : oui, le petit progrès, c'est qu'une partie des coûts de production et des coûts de revient sert à la base de calculs, qui amènent ensuite aux différentes négociations. Néanmoins, le problème est qu'il y a aussi, dans ce calcul des prix de revient, une partie qui concerne l'indexation sur les cours des marchés mondiaux. Dès lors que l'on introduit les cours des marchés mondiaux dans la formation des prix, cela ne va pas. Evidemment, des milliers d'agriculteurs sont perdants, sauf quelques-uns, les plus gros, vous l'avez compris.

Le compte n'y est donc pas en matière de rémunérations. En plus, cela pose un deuxième problème, c'est la question de la stabilité des prix sur les années. Ce problème concerne tous les entrepreneurs : c'est la question de la stabilité des normes, stabilité des prix, pour pouvoir se projeter, envisager ses investissements sereinement, en particulier des investissements qui iraient dans un mieux-disant environnemental et un mieux-disant social.

Cet amendement, vous l'avez compris, vise à légèrement reformuler votre proposition, pour inviter le gouvernement à aller plus loin sur la loi EGalim et à s'intéresser strictement à la question de l'indexation des prix, de la négociation sur les prix, sur la base des coûts de production et des coûts de revient des agriculteurs, incluant leur rémunération digne, correspondant au dur labeur qu'ils produisent.

Je vous remercie d'adopter cet amendement au bénéfice des agriculteurs et des agricultrices.

MME LESNE : Je vais faire simple et court, Monsieur le Président. Avant de vouloir aller plus loin avec la loi EGalim, il est nécessaire d'appliquer celle-ci – vous savez que c'est le problème, elle n'est pas appliquée, elle n'est pas contrôlée, pas suffisamment, il n'y a pas de sanctions – et de voir concrètement les résultats qu'elle peut produire pour protéger le revenu de nos agriculteurs.

Par ailleurs, la motion de la majorité précise bien la nécessaire interdiction de vente de productions agricoles en dessous de leur coût de revient, ce que vous évoquez dans votre proposition.

Je vous propose donc de rejeter l'amendement.

Vote sur l'amendement n° 8 du groupe Pour le Climat, Pour l'Emploi au vœu déposé par les groupes de la majorité

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Amendement n° 1, Madame DISDIER.

MME DISDIER : Monsieur le Président, dans cet amendement, nous vous proposons de rajouter, à la suite de votre vœu, « *Demande à l'Etat les propositions suivantes* :

- *Suspendre tous les accords de libre-échange en cours de discussion, dont le Chili et le Mercosur.*
 - *Renégocier les traités de libre-échange déjà signés, afin d'obtenir des clauses miroirs agricoles.*
 - *Veiller à l'application des annonces faites par le gouvernement le 26 janvier 2024. »* Pour l'instant, nous n'avons que des paroles. Nous demandons des écrits.
 - *« Contre la concurrence déloyale entre les produits agricoles français et européens, avec l'instauration de clauses miroirs dans les traités commerciaux.*
 - *Mettre en évidence la provenance et la traçabilité des produits dans les points de vente, de façon que le consommateur puisse choisir de façon éclairée.*
 - *Mettre en place le patriotisme économique, en donnant la priorité d'accès aux marchés publics pour nos agriculteurs.*
 - *Créer un fonds national pour aider les agriculteurs en détresse.*
 - *Créer une plate-forme d'assistance administrative et juridique dédiée aux agriculteurs.*
 - *Ne pas instaurer de nouvelles taxes à destination de cette profession.*
 - *Ne plus créer de nouveaux traités de libre-échange agricoles.*
 - *Rediriger la contribution française à la PAC directement vers nos agriculteurs.*
 - *Exonérer de droits de succession les transmissions d'exploitations agricoles, pour favoriser l'installation des jeunes agriculteurs.*
 - *Enfin, sans remettre en cause le soutien apporté à l'Ukraine, nous considérons que celui-ci ne peut pas passer par l'importation massive et déloyale d'une agriculture concurrentielle à la nôtre, ne respectant pas les normes françaises. »*
- Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Marie-Sophie LESNE.

MME LESNE : Votre amendement est une liste à la Prévert très large. Vous demandez la renégociation de tous les traités de libre-échange déjà signés, notamment par l'instauration de clauses miroirs. Vous évoquez également la traçabilité entre produits agricoles, le patriotisme économique et diverses autres mesures, comme la création d'un fonds national pour les agriculteurs en détresse.

En réalité, vous tentez de recycler le contenu de votre vœu, dont l'urgence a été rejetée.

Je crois que le vœu de la majorité se concentre sur l'essentiel des demandes des agriculteurs. Je propose d'en rester là. C'est la raison pour laquelle je vous propose de rejeter cet amendement.

Vote sur l'amendement n° 1 du groupe Rassemblement National, Indépendants et Apparentés au vœu déposé par les groupes de la majorité

Rejeté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Dans les prises de parole, j'ai Guislain CAMBIER.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Oui, c'est pour ? Non, c'était tout à l'heure, les explications de vote. Premièrement, vous n'étiez pas inscrit. De toute façon, vous aurez l'occasion d'intervenir à nouveau, si vous le souhaitez, sur la délibération. Je vais donc continuer le débat.

Guislain CAMBIER a la parole, Elisabeth CLOBOURSE, puis Jean-Christophe LORIC, Julien POIX. Monsieur TIRMARCHE, si vous voulez vous inscrire, vous me le dites.

MME CLOBOURSE : Si vous permettez, Monsieur le Président, je commence. Guislain CAMBIER prendra la suite.

Monsieur le Président, mes chers collègues, la colère des agriculteurs a résonné sur tous les bancs de cet hémicycle. Etant maire d'une petite commune rurale, je la sais légitime. Je sais ô combien ils apportent à notre société. Selon le sondeur Harris Interactive pour RTL, 92 % des personnes interrogées déclaraient comprendre les revendications des agriculteurs. Je n'en doutais pas. Oui, la France aime ses agriculteurs.

Après ce constat, il faut trouver les solutions et ceux qui doivent les porter, pour ne pas sombrer dans une escalade. Notre groupe en appelle à la responsabilité de chacun pour sortir des positions de principe et dogmatiques, afin d'agir en faveur de l'apaisement. La polémique ne résoudra en rien le problème des agriculteurs et ne soufflera que sur des braises déjà bien vives. Ce qui est attendu à présent, ce sont des mesures concrètes et rapides, pour soutenir le secteur agricole et garantir sa pérennité.

Je défends donc, par mon intervention, le vœu de la majorité régionale. Je souhaite que cet hémicycle puisse s'accorder sur un socle de solutions communes. Les agriculteurs le méritent.

Je vous remercie. Je laisse la parole à Guislain CAMBIER, qui va compléter mes propos.

M. CAMBIER : Merci, Elisabeth.

L'agriculture, ce n'est pas qu'un secteur économique. L'agriculture, c'est un fondement culturel de ce que nous sommes, de ce qui nous définit. C'est un constituant de notre civilisation.

Ce vœu pour défendre l'agriculture française, c'est un appel à défendre une vision de la production et des échanges différente. C'est aussi – le soutien populaire à ce mouvement le démontre – une aspiration des habitants à conserver un mode de vie, où la proximité, la transparence et la confiance gardent leur primat sur les décisions technocratiques. La France, dont la richesse agronomique est incontestable, où les exploitants sont reconnus pour mettre en œuvre l'agriculture la plus durable du monde, porte en elle une autre vision : c'est un lien charnel que nous avons avec la terre et avec les femmes et les hommes qui la mettent en valeur tous les jours.

Ce mouvement n'est donc pas qu'une fronde des marges. C'est un ressort puissant de notre pays. Oui, il faut cesser de vouloir laver plus blanc que blanc et exposer nos agriculteurs à une concurrence déloyale. Oui, il faut simplifier réellement nos procédures françaises qui interdisent, par exemple, de curer un fossé, là où les Néerlandais sont verbalisés s'ils ne les font pas, et eux savent ce que c'est que de lutter contre les inondations. Oui, il faut veiller à ce que les centrales d'achat, qui pressurent le monde agricole, n'imposent leurs décisions en dehors du droit français, comme elles le font actuellement.

Chacun d'entre nous doit prendre sa part dans ce soutien à ce pilier civilisationnel qu'est l'agriculture. Dans nos communes, nos départements, notre région, nous devons tous veiller à ne pas complexifier nos procédures. Nous nous devons non seulement d'être derrière eux lors de ce mouvement, nous devons également être à leurs côtés.

Bien sûr, nous voterons ce vœu.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Merci.

Jean-Christophe LORIC.

M. LORIC : Merci, Président.

Chers collègues, en tant qu'élus locaux proches des agriculteurs de notre région, nous sommes solidaires des mobilisations qui ont lieu partout sur le territoire et qui contribuent à un mouvement inédit de contestation en France, bien sûr, mais également chez nos voisins européens.

Les conclusions de ce vœu, nous les défendons toutes. Les prises de position du gouvernement convergent en ce sens. La feuille de route du Ministre Marc FESNEAU, dans ses discussions à Bruxelles aujourd'hui, est claire : protection contre les importations ukrainiennes, opposition de la France à la poursuite des discussions sur le Mercosur, dérogation à la règle des 4 % de jachère issue du *Green Deal*. Ces demandes montrent que la colère légitime est entendue au gouvernement et portée au niveau européen.

Arnaud ROUSSEAU, président de la FNSEA, le rappelait au Sénat : les sujets européens ne se règlent pas en trois jours. Un coup d'accélérateur a été donné du côté des instances européennes. L'opposition de la France au projet d'accord avec le Mercosur est cruciale, tant le déséquilibre est criant pour nos agriculteurs. Nous le dénonçons aussi avec fermeté. Faut-il aller jusqu'à fermer nos frontières ? Nos agriculteurs ne nous demandent ni de sortir de la PAC, ni des marchés européens et mondiaux, comme peuvent le réclamer les élus du Rassemblement National ou de la France Insoumise. Ils savent très bien que ces marchés sont des opportunités d'exportations et, donc, de revenus pour eux. Ils nous demandent de les protéger contre la concurrence déloyale et nous leur donnons raison.

Restons cohérents à l'égard de l'Union européenne : la France est la première bénéficiaire de la politique agricole commune, sans laquelle notre agriculture serait encore plus fragilisée.

Au sujet de la transposition des directives européennes dans le droit français, nous devons réclamer pragmatisme et solidarité : pragmatisme, car nous ne pouvons pas laisser les agriculteurs démunis face à des interdictions, notamment de phytosanitaires ; solidarité, car nous ne pouvons pas laisser des entrepreneurs subir des pertes de récoltes, des pertes financières, sans filet de sécurité.

Un fonds d'indemnisation national a permis d'amortir les baisses de productivité et les pertes financières rencontrées localement par certains agriculteurs. C'était notamment le cas sur la filière des betteraves sucrières. Ces dispositifs, portés par le ministre de l'Agriculture et le gouvernement, ont permis à cette filière de surmonter l'évolution nécessaire des méthodes de culture. Les annonces de prolongement ont d'ailleurs été unanimement applaudies par les différents acteurs.

Pas d'interdictions sans solutions et, surtout, ne pas aller au-delà de ce qui est décidé collectivement au niveau européen, sans protection de nos agriculteurs, qui sont des entrepreneurs. C'est cela la philosophie que l'on souhaite élargir.

Concernant la question des revenus, l'esprit de la loi EGalim 2 est de renverser la loi LME de 2008, qui a dérégulé les relations commerciales, au détriment des agriculteurs. N'attendons plus pour appliquer pleinement la loi EGalim, pour contrôler son application et sanctionner en cas de non-respect, pour leur redonner du revenu.

Au sein même de cet hémicycle, nous portons des dispositifs régionaux pour l'aide à l'installation des jeunes agriculteurs et des agriculteurs en difficulté. Ces dispositifs ont fait l'objet d'une évaluation par nos services de l'Évaluation des politiques publiques. Ils ont été présentés au sein de la Commission Audit et Contrôle de gestion, que j'ai l'honneur de présider, ainsi qu'au sein de la Commission de l'Agriculture et Agroalimentaire de notre région. Ils pèsent 20 millions d'euros par an et sont les sources principales de financement des structures d'aide aux agriculteurs. Ils ont démontré qu'ils étaient simples, efficaces et répondaient aux principales préoccupations

des agriculteurs.

Loin des attaques injustes de « l'agri-bashing », il est de notre devoir de les aider et de tracer un nouveau chemin, qui réponde aux défis démocratiques et climatiques de ce siècle. Rendons donc hommage aux agriculteurs. Applaudissons-les. Merci à eux et merci pour eux.

M. LE PRESIDENT : Julien POIX.

M. POIX : C'est Monsieur COUSIN qui commencera, Monsieur le Président.

M. COUSIN : Pour commencer mon propos, j'aimerais dire un certain nombre de choses. Tout d'abord, cette intervention n'a, bien évidemment, pas pour objectif de polémiquer. Nous devons acter ensemble que nous ne sommes pas d'accord sur le modèle agricole que nous prônons. C'est un fait. C'est une discussion politique. Elle nécessite un débat serein, posé, éléments contre éléments, faits contre faits. Cela s'appelle la politique.

Encore une fois, si je dis cela, ce n'est pas pour polémiquer, mais simplement pour replacer ce débat dans un cadre politique.

Si je schématise, notre modèle politique d'agriculture serait plutôt celui de la Confédération paysanne. Je vous invite d'ailleurs à aller voir la liste des revendications dans ce mouvement que soutient la Confédération. Ces revendications sont les nôtres et nous les soutenons totalement. Votre modèle serait plutôt celui de la FNSEA et des revendications de la FNSEA. Actons-le. Cela étant dit, encore une fois, cela ne signifie pas que tout est irréconciliable, et heureusement. Sinon, cette situation de crise serait sans lendemain.

Maintenant, j'aimerais revenir sur un certain nombre d'éléments qui ont été donnés. Vous constaterez les passerelles qui existent entre le débat que l'on a eu sur les inondations et le débat que nous avons maintenant sur l'agriculture.

Lorsque, tout à l'heure, est pointé du doigt, de manière très schématique et caricaturale, le fait que quelques batraciens seraient la cause des inondations dans notre département, et lorsque l'on constate qu'une partie du débat public se résume au fait de dire que les Ecologistes seraient la principale cause de la crise actuelle de l'agriculture, je vous invite très sincèrement à relire René Girard, *Le bouc émissaire*. C'est vieux comme le monde, lorsque l'on veut détourner le sujet et détourner le regard des problèmes complexes d'une situation, on montre du doigt un interlocuteur, un bouc émissaire. C'est facile : les grenouilles et nous. C'est parfait.

Sur le fond, j'aimerais dire une chose. La cohabitation que nous devons avoir avec le vivant est non seulement possible, mais elle est indispensable, si nous souhaitons continuer à habiter sereinement cette Terre.

Je reviens sur trois points qui ont été donnés tout à l'heure.

Les néonicotinoïdes, dont parlait Madame LESNE. Dit ainsi, il est vrai que ce mot fait un peu peur. Je vous rappellerai simplement toutes les études sorties sur les néonicotinoïdes et leur impact sur les abeilles. Les apiculteurs sont dans le mouvement agricole actuel. Les néonicotinoïdes, on les a interdits, car il est scientifiquement prouvé que les abeilles meurent lorsqu'elles sont en contact avec ce produit chimique.

La Confédération paysanne, je m'inscris en faux par rapport à ce qui a été dit par Monsieur PYPE. Oui, la Confédération paysanne est dans le mouvement et nous soutenons cela, mais elle n'a pas les mêmes revendications, notamment sur les normes environnementales. Il suffit de lire les plates-formes de revendications, elles sont claires.

Je reviens aussi sur un point qui a été donné par Monsieur PYPE concernant les sondages. Les Français soutiennent massivement le mouvement agricole. C'est vrai. Les écologistes sondés soutiennent très massivement le mouvement agricole français, plus de 80 %. C'est vrai. Cependant, je vous invite à lire un article

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

très intéressant, qui est paru dans *Le Point* cette semaine, article qui fait dialoguer deux personnalités éminentes de notre département du Pas-de-Calais, que sont Marine TONDELIER et Willy SCHRAEN. A la suite de cet article, vous verrez qu'une série de sondages est énoncée. Dans ces sondages, on voit que, en plus du soutien des Français au mouvement agricole, les Français, dans les mêmes proportions à peu près, souhaitent la fin du glyphosate et souhaitent la diminution massive des pesticides.

Tout cela pour vous dire, encore une fois, que tout n'est pas uniforme et que tout n'est pas bloc contre bloc, comme on voudrait le présenter trop facilement.

Sur le fond de la motion, reconnectons un peu les discours et les actes.

Nous avons, dans notre région et en France d'une manière générale, une agriculture d'exportation. C'est un fait. Je suis incapable d'entendre le fait que l'on puisse être contre un traité de libre-échange qui nous est défavorable et pour un traité de libre-échange qui nous est favorable. Soit on est pour les traités de libre-échange dans leur globalité, soit on est contre. Pour être en faveur des traités de libre-échange ou contre, il faut d'abord – c'est ce que nous prônons – être capable d'avoir une agriculture autonome, paysanne, qui subvienne aux besoins d'une population.

Je ne reviendrai pas sur l'intégralité de ce qui a été dit sur le 4 % en jachère, mais je vous demande tout de même d'aller voir ce document, qui s'appelle BCAE 8. En réalité, le 4 % en jachère n'existe pas. Ces 4 % concernent 12 mesures, dont l'une est la jachère, que l'on pointe du doigt, car elle semble, dans des temps de crise avec l'Ukraine, très compliquée à mettre en œuvre pour les agriculteurs. Cependant, lorsque vous avez des haies, ce pourcentage est pris en compte. Il faut le dire, ce sont aussi des faits.

Absolument, pris en compte dans toutes les cultures. Lisez le document.

J'ai parlé assez longtemps. Julien, désolé, j'ai pris...

M. LE PRESIDENT : Non, vous avez parlé trop longtemps. Il reste 12 secondes à Monsieur POIX.

M. COUSIN : Nous aurions aimé soutenir ce texte, mais les éléments publiés dedans nous l'interdisent et le rejet de nos amendements nous interdit de le voter, ce que l'on regrette.

M. LE PRESIDENT : Monsieur TIRMARCHE.

M. TIRMARCHE : Merci, Monsieur le Président.

Les Insoumis vont également devoir s'abstenir sur cette motion concernant le soutien aux agriculteurs, non pas parce que nous ne soutenons pas les agriculteurs. Oui, nous soutenons et nous soutenons depuis le début les agriculteurs en colère, notamment sur leurs revendications principales, qui concernent des prix justes, dignes, rémunérateurs de l'énorme travail fourni par les agriculteurs.

Je vais reprendre les propos de Madame CLOBOURSE, qui s'est exprimée au nom de la majorité, qui regrettait les positions dogmatiques. Je regrette la position dogmatique de la majorité sur les normes environnementales qui, en réalité, nous protègent. Elle regrette également les polémiques inutiles. Moi-même, je regrette les polémiques inutiles sur l'écologie punitive, par exemple.

Néanmoins, passés ces quelques points de désaccord importants, je remarque deux points très intéressants, qui soulignent une évolution de la droite dans ses fondamentaux, obligée de reculer face au mécontentement des agriculteurs. Elle a tenté, Monsieur BERTRAND, notamment dans ses interventions à la télévision et à la radio, a essayé de détourner l'attention des spectateurs et de détourner la question des prix vers les questions environnementales. Toujours est-il qu'ils n'ont pas réussi. On retrouve, dans le texte de la majorité, des éléments très importants sur la question des prix rémunérateurs, sur l'interdiction de vendre des produits agricoles en

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

dessous du coût de production, qui est une revendication historique de la Confédération paysanne et de la gauche au sens large. C'est un premier bon point, dont je me félicite.

Il y a un deuxième point également, c'est ce recul – presque en rase campagne – sur la question du libre-échange...

M. LE PRÉSIDENT : Attendez, je vous demande juste une seconde. Je vous interromps.

Il y a juste un sujet. On peut s'y perdre, mais vous faites, avec Monsieur COUSIN, partie du même groupe politique. Pour les groupes politiques, il y a trois minutes et deux minutes d'explication de vote. Vous le savez pertinemment. C'est ce qui a été redit, d'ailleurs, lors de la conférence des présidents.

Alors, je suis désolé, Monsieur, même si vous cherchez à contourner le règlement en demandant un rappel au règlement, cela ferait deux minutes et vous parlez depuis deux minutes et deux secondes. C'est aussi simple que cela. Je suis désolé, le contournement du règlement, au bout d'un moment, cela suffit.

Madame BEUIL a demandé la parole.

MME MARAIS-BEUIL : Monsieur le Président, mes chers collègues, le vœu présenté par la majorité peut sembler de bon aloi, de bon augure pour les agriculteurs. C'est vrai. Lorsque vous dénoncez « *l'atteinte de leurs rémunérations, la concurrence déloyale qu'ils subissent, la surtransposition réglementaire ou encore la charge administrative* », on ne peut qu'être d'accord.

Au Rassemblement National, nous sommes cohérents en soutenant ces constats, puisque nous le faisons depuis de longues années, en France comme à Bruxelles.

Là où nous sommes perplexes, en soutenant votre vœu, c'est que nous assistons ici à un véritable jeu d'équilibristes. Oui, équilibristes, puisque vous dénoncez ici, à Lille, les conséquences des décisions et votes politiques de votre famille politique, Les Républicains comme Renaissance, en passant par l'UDI, au Parlement européen comme à l'Assemblée nationale. A Bruxelles, dernièrement, le 24 janvier, en pleine révolte des agriculteurs, les députés « macronistes » et républicains, en Commission, ont majoritairement approuvé le traité de libre-échange avec le Chili, suite logique du sinistre accord du traité de libre-échange avec la Nouvelle-Zélande, pour lequel les « macronistes » ont voté pour et les LR se sont abstenus.

Monsieur TIRMARCHE, du bœuf aux hormones, il en arrive déjà dans nos assiettes, à la suite de ces traités qui n'ont pas de clauses miroirs.

Alors, Monsieur le Président, entendez la colère de nos agriculteurs, en demandant à vos camarades, au Parlement européen, de s'opposer à ces nouveaux traités lors des votes en séance.

Notre constat à nous est clair. Jusqu'en 2015, la France était le premier pays agricole d'Europe, avec 18 % de la production européenne en valeur. Le pays a depuis perdu de sa superbe et a reculé de deux rangs dans ce classement, malgré de nombreux terroirs permettant de produire des variétés aux propriétés organoleptiques appréciées et enviées dans le monde entier. La mission quotidienne des agriculteurs est de nourrir le plus qualitativement possible les Français, en préservant notre souveraineté alimentaire.

Les agriculteurs, à l'agonie des normes, de la lourdeur administrative et d'une rémunération injuste, ont choisi de signifier leur colère de façon pacifique, en manifestant, en bloquant les routes et en retournant les panneaux à l'entrée des villes et villages, pour montrer ô combien les nouvelles règles et normes vont à l'encontre du sens commun, ô combien on marche sur la tête, comme le dit si justement le slogan de leur digne mouvement. Avec cette révolte paysanne, qui touche tout autant notre région que le reste de la France, les agriculteurs font entendre leur colère contre le mur des normes, l'asphyxie réglementaire et la concurrence déloyale imposée par le gouvernement et par l'Union européenne.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Parmi les incohérences aussi évidentes que lourdes de conséquences, nous pouvons noter : l'augmentation de la redevance sur l'eau, la suppression des produits phytosanitaires, engrais, intrants, les conséquences des accords de libre-échange, la fiscalité instable du gasoil non routier, le refus de Bruxelles de prolonger en 2024 la dérogation permettant de mettre en culture les terres en jachère, alors que la tension alimentaire provoquée par la guerre en Ukraine se poursuit, ou encore la hausse d'importations de produits ne respectant pas les normes imposées aux agriculteurs français.

Autre incohérence de taille, le manque de budget pour les exploitants qui font l'effort de s'engager dans des mesures agro-environnementales et climatiques, pourtant plébiscitées par l'Union européenne. Comment vont-ils faire ? Chaque jour plus que la veille, les agriculteurs sont pris en étau entre ce qui leur est demandé et le principe de réalité ou le bon sens, d'ailleurs. La passion pour leur métier justifierait-elle la précarité ?

Dans ces conditions et constatant que la loi d'orientation agricole se fait attendre, nous souhaitons que le bon sens fasse son retour en urgence quant à l'agriculture de notre pays. Sans cela, nous engageons nos courageux compatriotes sur une pente encore plus glissante qu'elle ne l'est déjà. Nul n'ignore désormais les nombreux suicides connus par la profession ou encore leurs difficultés financières, malgré un travail acharné, bien souvent au détriment de leur vie de famille.

Il en va de notre souveraineté agricole, alimentaire et de notre monde de demain. Nous soutenons vos propositions, mais nous trouvons qu'elles ne répondent pas en totalité aux demandes des agriculteurs. Nous regrettons que vous n'ayez pas voté notre amendement. Malgré tout, nous voterons votre vœu, car la défense de l'agriculture française et de nos agriculteurs est l'une de nos priorités, tout comme vous.

(applaudissements)

M. LE PRESIDENT : Merci.

Le scrutin est ouvert sur...

MME KERRICH-BERNARD : Monsieur le Président, pour le groupe GRE. Excusez-moi, j'avais demandé la parole. Ce sera très bref.

M. LE PRESIDENT : Allez-y.

MME KERRICH-BERNARD : Pour le groupe GRE, vous nous proposez une motion avec des éléments qui auraient pu avoir notre assentiment.

Comme vous, nous pensons qu'il faut interdire toute vente de produits agricoles en dessous du prix de production et rémunérer dignement le travail des agriculteurs.

Comme vous, nous pensons que l'accord avec le Mercosur serait destructeur pour nos agriculteurs... mais pas celui avec la Nouvelle-Zélande, qui l'est pourtant tout autant ? Les représentants de vos formations, au Parlement européen, l'ont pourtant voté.

Comme vous, nous pensons que certaines normes pourraient être allégées. Pour autant, nous pensons qu'il faut maintenir des normes, car elles protègent les agriculteurs et les consommateurs, et ce d'autant plus s'il s'agit de notre alimentation.

Contrairement à vous, nous pensons que les fameux 4 % de jachère ne sont pas le premier problème. Nous pensons que la racine du mal ne se situe pas dans les freins à la compétitivité, mais bien dans la recherche à tout prix de la compétitivité. Nous pensons qu'il faut avant tout permettre à nos agriculteurs, éleveurs et pêcheurs de vivre dignement de leur travail, pas de les contraindre à travailler toujours plus, toujours plus vite et toujours plus mal.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Nous voulons que les agriculteurs puissent mériter une juste rémunération d'un travail juste, c'est-à-dire orienté vers l'intérêt général, fournir une alimentation de qualité, respectueuse des agriculteurs et des consommateurs, de leur environnement et de leur santé. La motion présentée ne va pas assez loin dans ce sens. Nous nous abstenons donc à son sujet.

Vote sur le vœu commun déposé par les groupes de la majorité

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : Plusieurs choses.

J'ai vu que les organisations syndicales avaient décidé de lever les barrages, après la deuxième série de mesures annoncées par le Premier ministre. Je respecte leur position, mais je voudrais vous dire une chose : ce qui s'impose, c'est un changement de logique. J'ai entendu parler d'un « changement de logiciel ». C'est un changement de logique. Tant que, pour un dossier de dotation d'aide Jeune Agriculteur, il faudra remplir cela, tant qu'il faudra, pour un dossier de Jeune Agriculteur, numériser tout cela pour qu'ils puissent obtenir l'intégralité de leurs primes, les choses ne changeront pas vraiment.

Ce dossier a été déposé pour la première fois le 26 mai 2015, pour une date d'installation du jeune agriculteur au 3 juillet 2015. La date de demande d'acompte : 29 mars 2016 ; la date de validation de l'acompte : 2 février 2017 ; la date de demande de solde : 18 décembre 2020 ; date de validation du solde : 29 janvier 2024.

Des dossiers comme celui-ci, il y en a des centaines et des centaines, qui nous ont été transférés par l'Etat il y a un peu plus d'un an... moins d'un an. A nous de nous débrouiller avec cela.

On a essayé d'obtenir le transfert de postes, on l'a obtenu. Toutefois, tant que les procédures seront celles-ci, il faut des jours et des jours pour remplir, sur un logiciel qui s'appelle Osiris. Si vous avez du temps, vous viendrez voir comment cela se passe.

Voilà pourquoi rien ne va changer au fond.

Pardon ! Dossier Jeune Agriculteur, c'était celui d'avant. Cela, c'est PCAE. C'est la même chose. Plus de 1 300 dossiers nous avaient été transférés par l'Etat. Au moment où je vous parle, on a encore un solde de dossiers à traiter d'un peu plus de 350 ; 1 300 lorsqu'on nous les a transférés, 350. On met les bouchées doubles. Je remercie les services de ce qu'ils font.

Ainsi, cela va-t-il changer ? Non, cela ne va pas changer si facilement, car la Commission européenne permettait, notamment pour les dossiers PCAE, au moment de la crise du COVID, de faire une visioconférence avec l'agriculteur, pour aller beaucoup plus vite que de se déplacer sur le terrain. C'était valable au moment de la crise du COVID, car il y avait un risque sanitaire. C'était valable, c'était reconnu par la Commission. Aujourd'hui, ce n'est plus reconnu. Il faut à nouveau faire une visite de terrain. Où est le bon sens paysan ? Dans la ferme, oui, mais certainement pas dans les instances.

J'ai donc demandé au Ministre d'appuyer ma demande auprès de la Commission européenne, avec Marie-Sophie LESNE, de façon que l'on revienne au système qu'il y avait au moment de la crise du COVID. Lorsqu'il y a une crise, on trouve toujours des solutions, mais lorsqu'il n'y a plus de crise, c'est la routine qui reprend son cours.

Il y a aussi un point : pour une dotation JA, au bout d'un certain temps, votre dossier, vous êtes placé en déchéance, même si ce n'est pas de la faute du jeune agriculteur. A quoi est-ce dû ? A une instruction ministérielle. J'ai donc demandé au Ministre FESNEAU que l'on mette un terme à cette instruction ministérielle et que de jeunes agriculteurs ne soient pas déchus de leur aide.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Pour le reste, nous avons ici un vœu sur la situation de l'agriculture au sens large. Nous aurons aussi à vous proposer d'autres dispositifs. En effet – j'en ai parlé avec eux –, si l'on veut aussi faire le plus possible et le mieux possible, je vous proposerai de remonter de façon importante, au titre de la modulation, les aides Jeune Agriculteur afin de leur donner davantage pour démarrer.

J'aimerais aussi faire autre chose : j'aimerais leur permettre d'obtenir l'avance dès le début, par la région, indépendamment de l'Etat et de l'Europe, et qu'ensuite, lorsque leur dossier sera complètement bouclé, car c'est long pour l'instant, ils puissent rembourser la région. On n'a pas le droit, car c'est considéré comme une aide. Je vous parle d'une avance. Ce que je demande n'est pas très compliqué. Vous savez, moi, il ne faut pas que ce soit très compliqué. Je n'ai pas fait l'ENA, d'accord, mais j'essaie juste de trouver des solutions. Aujourd'hui, ce n'est pas possible.

Il faut que ces rigidités disparaissent. Il faut que ce système bloquant explose. Ce n'est pas plus compliqué que cela. Aujourd'hui, des aides sont possibles, mais tout est trop long.

J'ai entendu vos propos. D'ailleurs, je n'aurais pas été d'accord avec votre amendement sur ce seul point, c'est qu'il ne faut pas suspendre. Vous avez dit « suspendre », je crois, dans l'amendement. Ce n'est pas suspendre. Ici, je veux bien que l'on accepte un peu la tonalité de ce que dit le gouvernement.

Entre parenthèses, il a tout de même fallu cette mobilisation hors normes pour que ce qui était impossible il y a trois semaines devienne possible. Cette incapacité qu'ils ont à anticiper et à prendre en compte la colère, tant qu'il n'y a pas de blocage ou tant qu'il n'y a pas de violence, je le dis, c'est dangereux pour notre pays. Ce gouvernement ne sent pas les problèmes venir. Il ne comprend pas la détresse des uns et des autres. En revanche, lorsqu'il y a un blocage, ils sont prêts à tout changer. Pourquoi n'est-on pas capable de le faire lorsqu'il n'y a pas de crise aiguë ? C'est ce qui est aberrant.

On va aussi aller plus loin : non, le Mercosur, il ne s'agit pas de le suspendre et de le reprendre un jour. Vous ne pouvez pas, aujourd'hui, être attentifs à la qualité de ce qui est servi dans notre assiette, notamment les produits d'élevage, et accepter que des veaux soient piqués aux hormones au bout de quelques semaines, qui finiront dans notre assiette.

Là, j'ai une différence profonde avec ce qui a été dit, Monsieur COUSIN. Je reconnais votre cohérence, mais je peux vous dire que je reconnais surtout les différences qu'il y a entre vous et moi. Vous êtes extrêmement attentifs, vous avez une « super loupe » pour regarder la façon dont c'est produit en France. Néanmoins, lorsque c'est produit dans des pays européens qui utilisent des produits interdits en France, vous êtes moins regardants. Plus cela vient de loin dans le monde, vous êtes encore moins regardants. Lorsque c'est en France, sur nos agriculteurs qui sont là, attachés à leurs terres, là, on épluche tout. Dès que c'est en Europe, on regarde moins. Dès que cela vient du bout du monde, vous ne regardez plus du tout.

Il y a un sujet, vous qui êtes attachés au bilan carbone : les produits qui viennent de l'autre bout du monde, qui émettent du carbone comme cela n'est pas permis, cela ne vous dérange pas. Moi, cela me dérange !

(applaudissements)

Je vais vous dire pourquoi, sur ces accords internationaux, il y a un problème. C'est que l'on place...

Je suis responsable de mes votes, je sais ce que je fais et j'essaie d'être cohérent.

Je vais aussi vous dire une chose : dans les accords internationaux, il y a un problème. Pour vendre de l'aéronautique, des produits industriels, des produits automobiles, parfois des services, cela est en tête. L'agriculture est un peu une variable d'ajustement. Cela vient après. Cependant, l'agriculture est ce qui nous nourrit. C'est la nourriture. C'est la santé. Cela devrait être en tête d'affiche.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Comme on met ces intérêts parfois industriels... Je suis pour que l'on exporte. Je ne suis pas comme certains, on ne va pas fermer les frontières et tout bloquer. Cependant, à partir du moment où ce sont des critères sanitaires, c'est en premier, c'est au-dessus de tout et l'on voit si, oui ou non, cela vaut la peine. C'est cela, le fond du problème. Il ne s'agit pas de suspendre pour qu'un jour, discrètement, on dise : « *Cela proteste moins, on les fait passer* ». C'est une position de principe : vous ne pouvez pas accepter des produits, qui ne respectent pas les mêmes normes que chez nous.

La question des jachères, j'entends parler de dérogations. Non, ce ne sont pas des dérogations. C'est de dire « stop ». Le *Green Deal* a été mis en place avant la guerre en Ukraine. La guerre en Ukraine a tout changé. Vous ne pouvez pas rester sur la logique de décroissance. Elle vous plaît peut-être. Vous ne pouvez pas rester sur une logique de décroissance, lorsque l'on a aujourd'hui besoin de produire davantage.

On fabrique des batteries, pour éviter que ce soit des batteries chinoises. C'est comme si je disais à Stellantis ou à Renault : « *Vous avez construit l'usine, mais vous allez déjà enlever, pour commencer, 4 % de votre capacité de production. Avec cela, on va gagner la guerre commerciale contre les Chinois.* » On nous prendrait pour des malades ! C'est ce que l'on est en train de dire aux agriculteurs.

Il ne s'agit pas de dire que l'on va obtenir, pendant un an, une dérogation de plus. Non. C'est : stop. En plus, la tendance, ce n'est pas 4 %. C'est d'aller jusqu'à 10 % en 2030. Il y a de plus en plus de monde sur la planète. Il faut les nourrir, mais nous, en Europe, on dit : « *Non, on va produire moins.* »

Le problème des jachères, ce n'est pas que vous produisez moins. C'est qu'il y a moins de revenus pour les agriculteurs, mais vos charges sont toujours là, car les charges foncières et les charges d'exploitation sur les jachères, cela existe. C'est cela, la réalité des choses. Il y a donc un vrai sujet au niveau européen, qui est à la fois sur les traités internationaux, c'est vrai, mais aussi très clairement sur la question : va-t-on ou non vers de la décroissance ? Pour moi, la réponse est non.

Il y a un autre sujet franco-français, ce sont les surtranspositions. On est en République, mais on est plus royaliste que le roi. On veut faire plus. Je le dis, il y a votre pression à vous. Il y a votre pression politique depuis bien longtemps, depuis des années, depuis 2012. Cela a commencé avec le gouvernement de François HOLLANDE et cela a continué ensuite. C'est votre pression qui, à différents moments et à différents niveaux, a fait que, en France, on a décidé de surtransposer plus qu'en Europe. Alors, vous avez de grands discours, lorsque les responsables politiques vont au Salon de l'agriculture, les responsables gouvernementaux : « *Oui, vous avez raison. On ne fera pas de surtransposition.* » Il ne faut plus qu'il y en ait, mais il faut que l'on revienne en arrière sur les surtranspositions qui existent.

Vous parlez des néonicotinoïdes. D'accord. Lorsqu'il n'y en a pas, que se passe-t-il ? Vous importez des betteraves de pays européens. Cinq pays européens utilisent des produits que l'on n'utilise plus en France. Là, cela ne vous dérange pas de consommer des betteraves.

Puis, il y a un autre sujet : « *N'utilisez pas les néonicotinoïdes.* » D'accord, mais les agriculteurs demandent : « *Qu'utilise-t-on à la place ? Qu'utilise-t-on à la place ?* » Vous n'en utilisez plus, c'est la foire aux pucerons. Allez voir à Laon, le centre de recherche sur la betterave. Vous verrez très clairement la situation telle qu'elle est. Je n'invente rien. Je vous l'ai dit, je ne suis pas très malin, mais j'essaie au moins de regarder et de comprendre. Sur les surtranspositions, honnêtement, ce que j'ai entendu ne me satisfait pas. Clairement, il ne s'agit pas de dire qu'il n'y en aura plus ; c'est qu'il faut revenir en arrière sur celles qui ont été faites.

Dans les autres points, c'est seulement aujourd'hui que cela a été obtenu, Julien DIVE a porté une proposition de loi, qui a été adoptée par tout le monde, Assemblée et Sénat, pour dire que maintenant, pour les agriculteurs, ce sera sur les 25 meilleures années. Cela devait être opérationnel très vite. Puis, l'administration a repris ses droits. L'administration a tardé à rendre le rapport. Ils ne voulaient peut-être pas que cela sorte, car il y a deux hypothèses dans le rapport. Ce sont des agriculteurs qui me l'ont dit. Dans l'une des hypothèses, le système sera plein et entier, avec la vérité des 25 ans – tenez-vous bien –, en 2081. C'est lorsque l'administration reprend ses

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

droits et que Bercy verrouille tout. C'est une question de justice, les 25 meilleures années. Il faut donc que ce soit très rapide.

Aujourd'hui, compte tenu de la contestation, le Premier ministre l'a dit tout à l'heure, il doit rencontrer Julien DIVE. Cependant – c'est ce qui est terrible dans notre pays –, si vous n'engagez pas un bras de fer, vous ne vous faites même pas respecter, vous ne vous faites pas entendre.

Vous voyez donc qu'il y a différents sujets.

Je suis prêt, en ce qui concerne la région, à ce que l'on puisse changer le système. Je demande juste que l'on déverrouille ce qui nous empêche aujourd'hui d'être aussi efficaces qu'on voudrait l'être.

On vous proposera une délibération prochainement pour remonter – Marie-Sophie LESNE me l'a proposé – l'aide à l'installation pour les jeunes agriculteurs, pour que l'on puisse plus rapidement faire les dossiers. Je ne demande pas d'argent. Je demande juste qu'on nous laisse faire. Tiens, je suis en train de demander la même chose que les agriculteurs ! Les agriculteurs ne demandent pas à avoir une allocation, une indemnité. Ils ne veulent pas un revenu minimum. Ils veulent juste vivre de leur travail et arrêter de se faire rouler dans la farine ou être la variable d'ajustement, avec une loi EGalim qui n'est pas respectée.

La loi EGalim, j'avais compris une chose la semaine dernière, c'est qu'au moins trois grands groupes agroalimentaires – on allait voir ce qu'on allait voir ! – allaient payer une amende. Je pense qu'ils vont avoir un petit coup de règle sur les doigts, en disant : « *Ce n'est pas bien, il ne faut pas recommencer* ». Ce n'est pas possible !

Un dernier point – Monsieur COUSIN, on ne sera pas d'accord – : l'eau, le stockage de l'eau, dont on a besoin pour faire face à la sécheresse. Toutes les installations d'eau devraient être considérées comme des installations d'intérêt majeur, à savoir que c'est protégé. A celles et ceux qui voudront en faire des ZAD ou s'y attaquer, ce sera considéré comme un délit d'entrave et ils devront répondre de leurs actes...

(applaudissements)

...comme celles et ceux qui s'en prennent aux exploitations rurales !

Voilà des sujets qui permettraient clairement de montrer que l'on a compris que les personnes qui nous nourrissent ne méritent pas seulement notre respect, mais demandent aussi une véritable protection dans leur travail. Ce sont les seuls pour lesquels il n'y a pas de présomption d'innocence. Ce sont les seuls pour lesquels il n'y a pas de droit à l'erreur. On a tous, en matière fiscale, sociale, vous avez le droit à l'erreur maintenant, mais jamais eux. Il a beau y avoir un satellite au-dessus de leurs têtes et de leurs exploitations, ils doivent tout de même remplir tout cela comme « paperasse » !

(Monsieur BERTRAND montre une liasse de papiers devant lui)

Voilà la vérité des choses. Aucune profession n'accepterait cela. D'ailleurs, aucune profession n'accepterait un tel plan social depuis 10 ans, sans que personne ne s'en émeuve. D'habitude, si. Au moment des salons, on dit qu'on les aime, mais ce n'est pas 15 jours dans l'année, c'est 365 jours sur 365.

Je le dis, on est à leurs côtés. On n'a attendu personne pour faire du « consommer et manger local dans les lycées ». On continuera, de toute façon, à le faire. Cependant, il faut bien comprendre que, au-delà de la mobilisation qui a eu lieu, je continuerai à faire pression et à faire que l'on ait la meilleure politique régionale possible pour eux. En effet, je l'ai déjà dit – cela choque, je n'aurais peut-être pas dû le dire ainsi –, ils sont en train de mourir à petit feu, si cela ne change pas. Le jour où ils auront disparu, ce ne sera plus la même France, car il n'y aura pas la même place pour la ruralité.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

La ruralité sans les paysans, ce n'est pas le même pays. Puis, surtout, le jour où ils auront disparu, je suis désolé, on sera condamné à manger de la « merde ». Je n'ai pas envie, pour mes enfants, de donner autre chose que ce que nos agriculteurs produisent en France pour nous. Voilà pourquoi on s'engage avec ce vœu.

(applaudissements)

Vœu déposé par le groupe Gauche Républicaine et Ecologique

« Défendons l'information locale, rempart de la démocratie »

M. LE PRESIDENT : La parole est pour trois minutes à Sarah KERRICH-BERNARD, pour le vœu « Défendons l'information locale, rempart de la démocratie ». Vous avez la parole, Madame.

MME KERRICH-BERNARD : Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRESIDENT : Vous permettez ? Elle a la parole. Vous le ferez après.

MME KERRICH-BERNARD : Je vous remercie.

Après ce long débat, un vœu qui me semble relever d'un sujet d'une importance tout aussi urgente. Je vous remercie par ailleurs d'avoir voté cette urgence : « Défendons l'information locale, rempart de la démocratie ».

« *La liberté, c'est la liberté de dire que deux et deux font quatre.* » J'aime particulièrement cette phrase de George Orwell, qui nous rappelle à quel point une information juste, vérifiée et vérifiable est indispensable au bon fonctionnement du débat démocratique ; démocratie que nous nous évertuons à défendre face à des puissances déstabilisatrices, comme la Russie, qui mène non seulement la guerre de terrain en envahissant l'Ukraine, mais aussi la guerre de l'information. Les exemples d'ingérences se multiplient dans le débat démocratique, lors de l'élection présidentielle de 2022 et constamment depuis, à travers la diffusion de *fake news*, de manière organisée et volontaire.

L'information télévisuelle en continu est confrontée au même problème. La concentration des médias et l'éditorialisation de l'information par des chaînes de télévision – sans les citer, mais vous voyez bien auxquelles je fais référence – ou des présentateurs, qui cherchent avant tout le « *buzz* », contribuent à dégrader l'information publique et à exacerber les tensions sociales.

Face à cela, l'information locale, préparée et diffusée par la presse quotidienne régionale, par les télévisions et radios locales, information vérifiée par des journalistes locaux qui connaissent leur terrain, qui parcourent les communes pour aller interroger les habitants au plus proche des événements, de services jour et nuit dans notre région, encore récemment pour couvrir les inondations, les intempéries de neige, les fermetures d'usines, cette information locale est un bastion de résistance face aux *fake news*. Cette information informe sur ce qui est vérifiable autour de soi et ce qui est connu.

Un reportage récent de Radio France pointe la disparition de l'information locale aux Etats-Unis, où l'ensemble des chaînes de télévision locales a disparu, laissant la main aux grands groupes. Ce reportage en tire un constat alarmant de dégradation sans précédent de l'information dans ce pays.

Au plus proche de chez nous, l'information locale est mise à mal par de récentes décisions nationales de restructuration des rédactions et par la concentration des médias, qui répondent de logiques budgétaires. Deux exemples en particulier nous alertent et doivent nous mobiliser : tout d'abord, le projet de fusion de France Bleue et de France 3, auquel je faisais référence pour parler d'urgence à propos de ce vœu. Ce projet de fusion est officiellement appelé « projet de rapprochement », mais c'est bien une fusion cachée. Ce projet à marche forcée

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

met en péril le fonctionnement de la radio et le travail des journalistes locaux. La modification de la grille de diffusion va, par exemple, pour France Bleue Picardie, risquer de voir la suppression de la moitié des journaux matinaux, pour diffuser en lieu et place des brèves nationales, donc des *flashes* préparés de Paris et sans informations locales.

Je rappelle également le plan social de *La Voix du Nord*, qui a réduit les effectifs et les éditions locales, mettant en danger les conditions de travail des journalistes et, à travers elles, la qualité de l'information.

Mes chers collègues, notre région est riche de sa presse locale. Rappelons que le dernier journal au plomb, *Le Démocrate de l'Aisne*, classé monument historique en juillet 2022, est un journal des Hauts-de-France. Forte de cette histoire, consciente des enjeux démocratiques qu'ouvre ce débat, notre région doit appeler à soutenir la presse écrite, la télévision et la radio régionales, et alerte sur les risques qu'elle encourt face au manque croissant de moyens dont elle dispose.

(applaudissements)

M. LE PRESIDENT : Jean-Paul MULOT.

M. MULOT : Au-delà des propos qui viennent d'être tenus, la problématique des médias est beaucoup plus large.

Bien sûr, on soutient l'information locale, qui est essentielle à tous les niveaux et sur tous les médias, qu'ils soient audiovisuels ou de la presse écrite. Pour autant, je pense que l'on n'est pas dans un débat politique. Il faut aussi se projeter dans l'avenir, au-delà de cette question, et se demander comment demain, compte tenu des nouveaux médias, de la manière dont fonctionne l'ensemble du système d'information, on peut répondre à ces enjeux. Pour y répondre, je répète ce que j'évoquais tout à l'heure, ce qui est important, c'est de former des journalistes.

La formation des journalistes est essentielle. Pour cela, il est vrai que la région dispose d'atouts majeurs, car nous avons aujourd'hui une école de journalisme à Lille, qui est la meilleure de France. Puis, Sciences Po, avec ses nouvelles formations autour des métiers de l'image, offre aussi des ressources nouvelles. Il faut donc travailler sur les différents aspects.

Bien sûr, il faut se préoccuper des questions évoquées dans cette motion, que nous soutenons, c'est un point, mais il faut aussi se projeter dans l'avenir et ne pas seulement regarder derrière nous. J'aime beaucoup *Le Démocrate de l'Aisne*. C'est vraiment un projet magnifique, porté par quelques journalistes, qui doit être défendu. Le ministère de la Culture a très bien fait de le classer au titre des monuments historiques. Néanmoins, c'est un rôle qui renvoie à notre patrimoine, à notre passé, qui n'est pas en mesure non plus de lutter pour qu'une information de qualité puisse être délivrée un peu partout dans la région à partir de la presse écrite, à partir des médias audiovisuels, des radios, quelles qu'elles soient.

J'appelle surtout à une vigilance plus large, pas seulement sur cette question de la fusion, mais de voir comment nous pouvons aujourd'hui aider et faire comprendre les problématiques. Là, je reviens à la question de l'école. Il y a d'un côté la formation des journalistes et, de l'autre côté, la formation des enfants dans les écoles. L'éducation aux médias et à l'image, c'est aussi ce qui fera une information saine. En effet, il faut aussi que les lecteurs, les consommateurs de médias, que nous sommes malheureusement et malgré nous, soient armés pour comprendre les enjeux et les dangers. C'est un travail collectif. On doit le faire.

On doit donc défendre une information de qualité. Ensemble, on doit être vigilant à ce que les mouvements n'affaiblissent pas notre région, au travers de décisions qui seraient inopportunes, malvenues et qui ne permettraient plus de donner aux journalistes les moyens de travailler correctement.

M. LE PRESIDENT : Zahia HAMDANE a demandé la parole.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

MME HAMDANE : Monsieur le Président, chers collègues, en soutien à la motion de Madame KERRICH-BERNARD, alors que 91 % des Français estiment qu'il est important que les médias conservent leur indépendance des milieux économiques, 8 milliardaires possèdent la quasi-totalité des médias. La concentration des médias est un danger fondamental pour l'information, le pluralisme et la vie démocratique du pays. La France Insoumise s'y oppose et défend une loi limitant le contrôle du capital des médias et des maisons d'édition, ainsi que la création d'un droit d'agrément.

Face aux menaces des intérêts privés, un service public de l'information est essentiel, mais son indépendance est menacée. Il y a quelques semaines, les amis de Madame LE PEN ont tenté d'empêcher la diffusion d'un reportage de *Complément d'enquête* sur Jordan BARDELLA, dans lequel ses liens avec les mouvements violents de l'ultra-droite étaient rappelés. Plus récemment encore, nous avons appris que trois émissions d'enquête et de reportage de France 2 ont été sommées de faire une pause dans leur investigation, plus de reportages sur Gabriel ATTAL, Alexis KOHLER et Rachida DATI dans *Complément d'enquête*, *Envoyé spécial* ou le *13h15*. Difficile de ne pas voir les effets des liens incestueux entre la « Macronie » et la direction du groupe.

La motion de nos collègues se concentre toutefois sur un soutien à la presse quotidienne régionale, aux chaînes et aux antennes locales. Elle fait directement écho à la mobilisation récente face au projet de fusion entre France 3 et France Bleue, projet qui, sous couvert de rationalisation, aura pour effet la diminution du nombre de journaux matinaux, la dégradation des conditions de travail et la remise en cause d'un modèle plébiscité par les habitants de notre région, tout particulièrement en Picardie.

Les élus insoumis sont signataires de la pétition de soutien. Nous voterons en faveur de cette motion de nos collègues socialistes et communistes.

Merci.

M. LE PRESIDENT : Daniel LECA.

M. LECA : Merci, Président.

Je ferai assez bref. Beaucoup de choses ont déjà été dites.

Simplement, vous avez raison de rappeler dans votre vœu que l'information est le fondement de la démocratie. En la matière, il est évident que l'on a besoin de défendre une information indépendante, dont le contenu est vérifié et vérifiable. C'est Jean-François Revel qui disait que « *la civilisation démocratique est entièrement fondée sur l'exactitude de l'information. Si le citoyen n'est pas correctement informé, le vote ne veut rien dire* ». Je crois que, malheureusement, on a la manifestation de ce vote, qui est parfois un peu perturbé par une information erronée, au travers d'un certain nombre, récemment, dans d'autres pays. Nous devons être vigilants et attentifs à ce que l'information soit préservée.

Dans une société qui est morcelée, où l'on sent bien qu'il y a aujourd'hui de plus en plus de défiance, le sentiment d'un manque de considération, d'un éloignement aussi des cercles de décision et où la complexité des choses est une réalité, l'information locale est effectivement une réponse pour essayer de rapprocher les citoyens de la prise de décision.

Oui, l'information locale est fragilisée, mais cela s'inscrit dans un contexte plus global, où l'économie des médias en tant que telle est fragilisée. On a besoin que le modèle économique se stabilise. C'est un débat important, qui nous dépasse largement. Jean-Paul MULOT a eu raison de rappeler par ailleurs les dispositifs, les actions menées et les atouts qui peuvent exister dans notre région, pour que cette information existe.

Un mot, cela étant, pour le dire aussi très clairement : l'information locale ne doit pas être la variable d'ajustement de la volonté d'économie des grands groupes d'information publics. En l'occurrence, l'idée qu'il puisse y avoir une réorganisation des rédactions, une réorganisation des émissions diffusées au niveau national,

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

réduisant de fait la place de l'information locale, est une menace, un risque, que vous avez eu raison de soulever. Il faut que l'on puisse le redire ici.

Effectivement, l'information locale ne doit pas faire les frais de la réorganisation des grands services publics d'information nationale. Je ne peux qu'inciter mes collègues du groupe UDI à voter ce vœu qui, je le crois, a eu le mérite d'inscrire ce débat à l'ordre du jour de notre séance.

Je vous remercie.

M. LE PRESIDENT : Monsieur HANSEN-CATTA.

M. HANSEN-CATTA : Cette question redondante, chaque fois qu'un mouvement social frappe un média quelconque, ne doit pas faire oublier – Jean-Paul MULOT l'a signalé – que l'on vit un bouleversement des circuits d'information considérable. Je voulais simplement vous donner deux données.

Le plus gros tirage des quotidiens régionaux des Hauts-de-France et Champagne-Ardenne, en moins de 20 ans, a vu son taux de pénétration passer de plus de 20 % à moins de 2 %. C'est considérable. Les personnes s'informent d'une façon totalement différente.

La deuxième concerne la formation des journalistes : lorsque les taux de pénétration de la presse quotidienne régionale étaient de l'ordre de 40 %, l'essentiel des journalistes provenait de correspondants devenus journalistes. Je ne dis pas qu'il y a une corrélation entre l'essor des écoles de journalisme et le déclin de la presse quotidienne régionale ou de la presse papier en général. Toutefois, la connaissance du terrain de la presse quotidienne régionale d'il y a 40 ans, comparez, vous verrez la finesse de l'information, le détail des informations par rapport à aujourd'hui. Incontestablement, la presse quotidienne régionale a perdu en qualité. C'est l'une des causes de son déclin.

M. LE PRESIDENT : Pas d'autres interventions ? (*non*)

Vote sur le vœu déposé par le groupe Gauche Républicaine et Ecologique

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

M. LE PRESIDENT : La prochaine fois qu'un membre du gouvernement proposera d'arrêter la diffusion d'une chaîne sur un canal, j'attends que vous proposiez également une motion.

Monsieur COUSIN, rappel au règlement.

M. COUSIN : Merci, Monsieur le Président.

Il est compliqué de faire le rappel au règlement après qu'un sujet est apparu, mais faisons-le. En plus, il y aura un petit lien avec l'information et la presse.

Encore une fois, sur le sujet agricole, je saisis votre indignation et je la crois sincère. Maintenant, il est de bon ton, depuis quelques semaines, de dire n'importe quoi sur les Ecologistes, sans que ce soit vérifié. En l'occurrence, notre « hyper loupe » sur la situation française et le fait que nous n'aurions pas les mêmes focales à l'échelle européenne et à l'échelle mondiale.

Je vais parler de faits et la presse pourra les vérifier, tout le monde pourra vérifier. Regardez nos votes pour la PAC à l'échelle européenne, regardez nos votes sur les traités de libre-échange à l'échelle européenne, regardez l'histoire du mouvement écologiste, avec des figures comme José BOVE et René Dumont. Non, nous n'avons pas

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

une focale française qui permettrait de dire : « *En France, ce n'est pas de pesticides, et ailleurs, il faut en mettre partout.* » Nous défendons le revenu des paysans partout dans le monde. C'est pourquoi la dérégulation totale de l'agriculture à l'échelle mondiale ne nous convient pas. Vendre du lait en poudre moins cher à des Kenyans, qui font mourir l'agriculture paysanne au Kenya, cela ne nous convient pas. On le dit assez pour que ce soit assez clair.

J'aimerais donc que l'on arrête de dire n'importe quoi sur les Ecologistes, car il serait de bon ton de le faire.

Deux autres petits points qui sont, en effet, des sujets de désaccord. Encore une fois, je ne souhaite pas mettre de polémique, simplement répondre très clairement.

Ce n'est pas nous qui mettons la pression concernant les pesticides, concernant un certain nombre de pratiques agricoles. Cette pression est mise par la population et par les scientifiques. Je vous recommande de lire les différents rapports de l'OMS ou de regarder les différents sondages faits sur l'acceptation par les Français d'un certain nombre de pesticides. Les résultats sont très clairs et incontestables.

Sur les bassines, le mot n'a pas été prononcé, mais on sent qu'il est derrière. On ne va pas en parler pendant dix secondes ici, ce serait impossible. C'est un sujet sérieux qui nécessite des faits et de débattre. Néanmoins, un seul tout petit fait...

M. LE PRESIDENT : Deux minutes. Désolé, Monsieur COUSIN. C'est deux minutes.

M. COUSIN : ...comment mettre six mois d'eau dans une bassine ?

M. LE PRESIDENT : C'est deux minutes.

Je voudrais juste rappeler que les Verts, au niveau européen, ont voté *Farm to Fork* et la décroissance.

QUESTIONS ORALES

Questions orales

M. LE PRÉSIDENT : Nous avons maintenant les questions orales. Question de Monsieur CLAVET. C'est Florence BARISEAU qui lui répondra.

M. CLAVET : Merci, Monsieur le Président.

Les chiffres de l'année 2023 viennent d'être dévoilés par le ministère de l'Intérieur : deux départements des Hauts-de-France sont en tête d'un triste palmarès, celui des féminicides. En effet, 6 femmes dans le Pas-de-Calais et 5 dans le Nord sont décédées sous les coups de leurs compagnons ou ex-compagnons en 2023. Le rapport national dénombre 102 victimes, ce qui induit que plus de 10 % des féminicides perpétrés sur le sol français ont eu lieu dans notre région. La forte densité de population des Hauts-de-France ne peut pas servir d'excuse, ni de justification, par pure corrélation mathématique. Cela doit cesser.

Nous estimons que la prévention doit s'effectuer dès le plus jeune âge au sein de l'école, de façon que le seuil d'irrespect et d'atteinte physique soit bien connu et ancré chez les jeunes, qu'aucun garçon, jeune ou adulte, ne s'arroge le droit de molester la gent féminine. Aussi, tous les enfants ainsi formés et prévenus seraient à même de détecter les comportements violents au sein de leur foyer et, peut-être, de devenir des lanceurs d'alerte, permettant à l'avenir de sauver leur mère ou leur sœur.

Ainsi, que comptez-vous faire pour améliorer cette situation ? Quelle action concrète et efficace comptez-vous mettre en place pour lutter rapidement contre ce fléau ?

Je vous remercie.

MME FOURE, Présidente : Florence BARISEAU.

MME BARISEAU : Merci, Madame la Présidente.

La lutte contre les violences faites aux femmes est un combat de haute lutte, mais que nous menons déjà depuis 2017. Je vais me permettre de vous excuser, vous n'étiez pas élu, me semble-t-il, en 2017. Nous avons démarré ce combat en 2017. Je vais vous en donner quelques preuves concrètes, puisque c'était l'objet de votre question.

Par exemple, en 2023, nous avons dédié 305 000 euros à des associations qui accueillent, informent et accompagnent les victimes. Cet effort est poursuivi en 2024, avec 310 000 euros inscrits au budget. Je vais vous citer trois exemples : l'association M.I.E.L. à Amiens, qui vise justement à sensibiliser les jeunes. Je rappelle aussi que la région a renouvelé un partenariat engagé depuis 2018 avec la Fédération régionale des CIDFF (centres d'information sur le droit des femmes et des familles), avec une convention pluriannuelle d'objectifs, plus de 3 200 victimes accueillies et 270 actions de prévention organisées dans les établissements scolaires. Cela répond à votre question. La subvention à cette association a d'ailleurs augmenté. Enfin, la région Hauts-de-France accompagne depuis plusieurs années l'association Solfa (Solidarité Femmes Accueil).

Voilà quelques exemples. De l'action, de l'action, de l'action. Je pense avoir répondu concrètement et complètement à votre question.

MME FOURE, Présidente : Merci.

La parole est à Madame DISDIER pour la question sur l'aide aux agriculteurs.

MME DISDIER : Madame la Présidente, dans la nuit du 8 au 9 janvier, plusieurs individus ont pénétré dans une

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

exploitation agricole d'Haynecourt pour subtiliser du matériel et du carburant, pour un préjudice estimé entre 80 000 et 100 000 euros. Les individus ont également forcé les tracteurs de cet agriculteur, de façon à voler le gazole contenu dans le réservoir. D'autres vols ont, de surcroît, été recensés dans notre département cette même nuit, à Bermerain. De même, l'un de nos conseillers régionaux, Carlos DESCAMPS, agriculteur à Vendeville, fut lui aussi victime de vol de carburant au sein de son exploitation.

Ces vols à répétition obligent les agriculteurs à s'équiper de systèmes de vidéosurveillance, pour que leur outil de travail ne leur soit pas dérobé, le tout à leurs frais. Comptez-vous verser une aide aux agriculteurs de la région, pour qu'ils puissent s'équiper de ces systèmes vidéo de façon préventive, comme nous l'avions accordé aux éleveurs de chevaux ?

MME FOURE, Présidente : C'est Nelly JANIER-DUBRY qui va répondre.

MME JANIER-DUBRY : Merci, Madame la Présidente.

Il est tout à fait regrettable que des faits de délinquance se produisent, que ce soit sur des exploitations agricoles, dans les maisons individuelles ou sur des fils de cuivre. Certaines exploitations ont des matériels exposés et des stocks de carburant peu sécurisés. La surveillance en continu est parfois très difficile. Il est nécessaire, dans chaque situation, d'étudier les meilleurs moyens de sécuriser l'outil de production des exploitations, qui peut requérir plusieurs caméras, des clôtures, voire d'autres moyens.

Avec 23 000 exploitations agricoles, toutes soumises à des possibilités de dégradations multiples sur chacun des bâtiments, des sites de parking de matériel, des cours, voire des parcelles, le besoin financier serait vite colossal pour les agriculteurs, même avec une aide de la région.

La sécurisation d'un site d'exploitation, des stocks de carburant et des matériels doit être envisagée de façon globale dans le traitement du site d'exploitation, avec la clôture du site et/ou différents bâtiments. Dans ce cadre, les caméras de surveillance ont montré leur intérêt en agriculture, dans des activités particulières ou des périodes spécifiques. Ainsi, l'équipement de l'intérieur des bâtiments d'élevage ou de certains paddocks, pour surveiller naissances, vêlages ou poulinages, a montré son utilité. Ces matériels sont éligibles tant dans l'appel à projets « PRAD élevage » que dans le Plan Cheval.

Par ailleurs, la région reste à l'écoute des représentants de la profession agricole, pour travailler avec un soutien et une meilleure sécurisation de leur exploitation, en coordination avec l'Etat et la gendarmerie nationale, dont il revient en premier lieu d'assurer la sécurité des biens de nos citoyens.

MME FOURE, Présidente : Merci.

La parole est à Madame BARA pour la question suivante, sur l'avenir du Centre d'éducation à l'environnement.

MME BARA : Merci, Madame la Présidente.

Chers collègues, l'inquiétude et la mobilisation des habitants d'Hergnies à propos de l'avenir du Centre d'éducation à l'environnement d'Amaury s'intensifient. Une pétition circule, qui rassemble déjà plus de 1 500 signatures. Samedi 20 janvier, les salariés, les élus et les citoyens étaient au moins 200 à s'être rassemblés place de la République. Leur incompréhension est aussi grande que le sort de l'établissement semble déjà scellé.

Lors de la séance plénière du 23 novembre dernier, j'avais déjà présenté une question orale sur l'avenir d'Amaury. Madame TEINTENIER avait répondu être très impliquée sur le dossier et qu'elle se rendrait prochainement sur place, auprès des acteurs locaux, tout en souhaitant vivement une reprise des activités liées à l'environnement sur le site d'Amaury, lorsque la sécurité de celui-ci le permettrait.

Qu'en est-il en ce début d'année ? Pouvez-vous nous confirmer ou nous infirmer la prétendue démolition du

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

site ? Mon questionnement émane également du rapport inique, qui propose dans ses conclusions de raser le site. Pourquoi d'autres études indépendantes ne sont-elles pas faites pour étudier la sécurisation ou la rénovation potentielle du site ? Avez-vous étudié de nouveaux projets pour faire vivre le site à l'avenir ? Avez-vous de nouvelles informations pour le maintien des emplois des salariés de ce centre ?

Merci.

MME FOURE, Présidente : Daniel LECA va vous répondre.

M. LECA : Merci. Je vais essayer de répondre simplement et directement, sachant que Monsieur POIX avait d'ores et déjà demandé des éléments d'information et que ma collègue Véronique TEINTENIER lui a répondu.

D'abord, l'avenir du centre d'Amaury est une préoccupation, vous le savez. Nous avons eu l'occasion d'en parler plusieurs fois. C'est une préoccupation pour l'ensemble des partenaires concernés, le parc naturel lui-même, évidemment, la région, le département du Nord, les agglomérations de Valenciennes Métropole et de la Porte du Hainaut, la commune d'Hergnies et, évidemment, l'association chargée de la gestion du site. Pour toutes ces raisons, vous comprenez bien qu'il y a plusieurs acteurs concernés. C'est en soi déjà un enjeu de faire dialoguer tout le monde.

Deuxième élément, le parc naturel est souverain et ce sont ses instances internes qui sont décisionnaires. Ainsi, dans le cadre de la concertation qui a été menée, un consensus, en tout cas, a été cherché. Il y a eu une évidence, celle de la nécessité de déconstruire les bâtiments du centre et d'engager rapidement, sur cette parcelle, un projet de renaturation, dans le but que le département puisse ensuite acheter la parcelle. Une conférence de presse a été organisée par le parc naturel régional. Il a rendu public ce positionnement partagé.

La région, de ce fait, soutient cette décision, en sachant que c'était la solution la plus à même de garantir la sécurité des enfants accueillis, mais aussi d'offrir des conditions de travail les plus sécurisées pour les agents de l'association, qui sont sur cet espace, et en sachant qu'il est évident que, au regard des montants mentionnés pour la réhabilitation ou la rénovation, 6 ou 8 millions d'euros, cette somme n'était soutenable ni pour le parc lui-même, ni pour l'ensemble des partenaires concernés.

Aussi, la décision a été annoncée. Cela ne signifie absolument pas l'abandon des missions d'éducation à l'environnement menées par le parc, bien au contraire. En effet, dans le cadre de la révision de sa charte, que nous sommes en train de mener, un travail sera fait pour adapter cette offre d'éducation à l'environnement aux besoins du territoire. Nous sommes en train de suivre tout cela, puisque c'est un travail mené par les élus et les équipes du parc.

Ensuite, je voulais également vous informer qu'une réflexion est actuellement menée sur le projet de valorisation de l'espace naturel tel qu'existant aujourd'hui. Cela s'inscrit dans la dynamique « Plaines et vallées du bassin minier », au sein duquel le projet de renaturation sera valorisé. Un projet alternatif est donc en cours de réflexion, de concertation. Des études et des travaux seront présentés, en sachant que l'urgence porte actuellement – vous l'avez dit rapidement, mais je me permets de le répéter –, à très court terme, sur l'avenir de l'association qui gère le site et, surtout, de ses employés. Sachez que les partenaires du parc accordent une attention toute particulière sur chaque situation, afin qu'une solution adaptée et concertée puisse être retenue. Des solutions sont en train d'être élaborées pour les postes aujourd'hui attachés à l'animation.

Excusez-moi, j'essaie d'être précis, car on parle de salariés de l'association, qui vont devoir évoluer dans leur poste. En tout cas, nous cherchons des solutions. Ce sont, encore une fois, les équipes du parc qui sont en première ligne.

Je vous remercie.

MME FOURE, Présidente : Merci.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

La parole est à Adrien NAVE pour une question sur l'activité des bateliers.

M. NAVE : Merci, Madame la Présidente. Merci, Monsieur le Président.

Monsieur le Vice-président chargé des Transports et des grandes infrastructures de transport, à la suite des inondations, de nombreuses écluses, particulièrement Watten, Cuinchy et Mardyck, ont dû fermer, en raison des pompes installées pour résorber les crues des fleuves de la région, un mois en novembre, trois semaines en janvier. La fermeture des écluses a entraîné une suspension des activités des bateliers, qui n'ont, de fait, pas pu naviguer et livrer leurs marchandises pendant plusieurs jours. Cela a été synonyme de pertes financières pour les bateliers, mais aussi pour les entreprises qui étaient dépendantes de cette activité, se chiffrant souvent à plusieurs milliers d'euros par jour chômé.

Vous avez tout à l'heure annoncé que le Conseil régional n'avait pas vocation à pallier les défaillances de l'Etat et à sortir de son champ de compétences. Pourtant, c'est ce que vous faites régulièrement dans le financement des travaux pour la rénovation de nos lignes ferroviaires. Pourquoi ce qui est valable d'un côté n'est-il pas valable d'un autre côté ? La question est simple : quelles sont les solutions que vous envisagez pour aider les professionnels de la marine marchande, en particulier les bateliers ?

Je vous remercie.

MME FOURE, Présidente : Christophe COULON va vous répondre.

M. COULON : Merci, Madame la Présidente.

Vous n'avez pas dû bien comprendre tout à l'heure la réponse du Président BERTRAND ou il a sans doute été peu clair. Je vais essayer de l'être davantage.

Xavier BERTRAND n'a pas dit tout à l'heure que nous n'avions pas à nous substituer à l'Etat. Il a rappelé que nous n'avions pas les moyens de l'Etat pour pouvoir venir en aide aux entreprises frappées par des difficultés, comme celles que nous avons connues en novembre et décembre derniers. Il ne s'agit pas de sortir de nos compétences. C'est tout simplement que nous ne pouvons pas venir en aide aux entreprises à ce titre. Nous n'avons pas fait de dispositif d'aide aux entreprises pour d'autres calamités intempéries.

Voilà ce que Xavier BERTRAND vous a rappelé.

C'est une situation importante que vous soulignez. Nous ne pouvons, toutes et tous, que nous inquiéter de l'angle mort que représente cette profession, dans le dispositif de soutien que l'Etat a annoncé jusqu'à présent, qui consistait majoritairement à se tourner vers les particuliers, et c'est fort heureux. Cependant, les entreprises affectées par les intempéries et les bateliers en tant qu'entrepreneurs n'ont pas été pris en compte. D'où le sens de la démarche de saisine de plusieurs membres du gouvernement, qui a été rappelée tout à l'heure, Monsieur NAVE.

MME FOURE, Présidente : Merci.

La parole est à Madame MARAIS-BEUIL pour la question suivante sur la prime Pouvoir d'achat.

MME MARAIS-BEUIL : Madame la Vice-présidente, mes chers collègues, en 25 ans, les agents publics ont perdu 25 % de leur rémunération en euros constants, principalement à cause du gel du point d'indice, et ce malgré une légère augmentation ces derniers temps. C'est un constat sans appel. Les carrières de la fonction publique, grignotées par l'inflation, s'affaissent. Les agents n'ont même plus de perspective de progression, même modérée. Ce gel n'est pas un hasard, mais un choix délibéré de se servir des rémunérations comme variable d'ajustement des déficits budgétaires. Les ministres de la Fonction publique, qui se succèdent, s'échinent à démontrer, par une communication sophistiquée, que le pouvoir d'achat des agents se maintient. Leur créativité est sans limites. Par

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

exemple, la revalorisation du forfait Mobilité est présentée comme un levier de progression salariale.

L'INSEE a récemment comparé les données salariales entre le secteur public et le secteur privé, et a mis en évidence une dynamique désavantageuse pour les agents publics. En l'espace de 10 ans, entre 2011 et 2021, le salaire net moyen a augmenté de 7,8 % dans le secteur privé et seulement de 1,2 % dans la fonction publique. Avec le retour de l'inflation en 2021, ce fut le dévissage. Si jadis le qualificatif de « fonctionnaire » était synonyme de sécurité de l'emploi et de niveau de vie confortable, force est de constater que, aujourd'hui, il n'en est plus rien. Les emplois fonctionnaires persistent, mais les agents territoriaux se voient de plus en plus souvent proposer un emploi contractuel et les salaires n'ont plus autant d'écart avec le SMIC qu'auparavant. Travailler pour les collectivités territoriales, est-ce encore synonyme de situation financière stable, confortable ou avantageuse ? La réponse est non.

Depuis quelques années, la prime Pouvoir d'achat, encore appelée « prime Macron », a été distribuée dans les entreprises privées aux employés dont les salaires correspondaient aux grilles d'attribution. Les agents de la fonction publique y sont également éligibles, cette prime visant à soutenir les agents face à l'inflation. Certaines régions la versent déjà : région Sud, région Ile-de-France, région Nouvelle-Aquitaine, région Auvergne-Rhône-Alpes, région Bretagne, région Grand Est, région Bourgogne-Franche-Comté, région Normandie et région Occitanie.

Allez-vous, de ce fait, verser cette prime aux agents de la région des Hauts-de-France ? Si oui, pensez-vous l'indexer sur l'inflation et l'étendre à tous les agents publics actuellement sous contrat, y compris ceux recrutés depuis le 1^{er} janvier 2023 ?

MME FOURE, Présidente : La collectivité fait le choix de soutenir les agents de manière durable et d'aller au-delà des mesures conjoncturelles proposées par l'Etat, avec deux axes forts : l'équité et la reconnaissance.

L'équité, d'abord : ainsi, plus de 3 800 agents des lycées bénéficieront dès 2024 d'une augmentation de 600 euros par an de leur rémunération, grâce à l'alignement de leur régime indemnitaire sur celui de leurs collègues des services. Cette mesure d'équité progressive se traduira dans 4 ans, en 2028, par une augmentation mensuelle proche de 250 euros. Nos agents des lycées bénéficieront ainsi de l'un des meilleurs régimes indemnitaires de France.

Equité aussi entre les filières dans les services : le régime indemnitaire à grade égal est ainsi identique, que l'on travaille sur les questions de gestion, de culture ou d'ingénierie.

La reconnaissance, par ailleurs : les agents, qui sont engagés au-delà de leurs fonctions habituelles et dont les compétences sont clefs pour la collectivité, verront leur régime indemnitaire amélioré. On peut évoquer les chefs de restauration des lycées et les managers d'entretien, ceux qui sont formateurs internes ou encore ceux qui se sont engagés pour être coaches internes, parrains de managers ou qui accueillent un apprenti. La collectivité a voulu donner du sens aux mesures de reconnaissance de nos agents. Elles se traduisent, entre autres, par une hausse de la masse salariale inscrite au budget 2024 proche de 8 %.

Je passe maintenant la parole à Madame DURIEZ pour la question suivante.

MME DURIEZ : Merci, Madame la Présidente.

Situé sur deux départements, le bassin minier s'étend de Bruay-la-Buissière dans le Pas-de-Calais à Valenciennes dans le Nord. Il se compose de 336 communes, dont 4 de plus de 30 000 habitants (Valenciennes, Douai, Lens et Liévin). Avec 1 260 000 habitants, ce territoire est ainsi plus peuplé que la métropole européenne de Lille (1 160 000 habitants). Ce sont donc 1,3 % des communes des Hauts-de-France qui se trouvent dans ce bassin minier.

Considérant cette proportion et l'importance qu'eut cette industrie dans le façonnage de notre région, son

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

paysage, son histoire et son économie, comptez-vous agir sur les problèmes liés à l'après-mine, notamment sur la gestion des dommages existants, les risques miniers résiduels et les régimes d'indemnisation ? D'autre part, comme beaucoup d'autres élus, les élus de la majorité ont dû recevoir une proposition de motion concernant le dossier des mines. Ont-ils l'intention de l'accepter ?

Merci.

MME FOURE, Présidente : Daniel LECA va vous répondre.

M. LECA : Merci. Je vais essayer de faire bref, mais en même temps complet.

D'abord, vous évoquez 336 communes concernées par le bassin minier. Ce sont plutôt 251 communes, en sachant que tout ce qui relève de la prévention des risques relève de l'Etat. C'est donc à l'Etat qu'il revient de gérer tout ce qui est protection, prévention, information et gestion des risques, en sachant que tout cela est fait avec les SDIS, qui sont portés par les départements.

Deux risques miniers majeurs concernent le bassin minier : d'abord, les inondations par remontée des nappes phréatiques, qui nécessitent en l'occurrence un réseau de pompes de drainage, réparties sur l'ensemble du bassin minier, dont la responsabilité, le fonctionnement et l'entretien incombent à l'Etat. Autre risque majeur, c'est la gestion du gaz de mine. Là aussi, la prévention de ce risque est liée aux installations industrielles, mais n'est pas spécifique, dans ce cas, au bassin minier. Vous voyez donc que, pour beaucoup de choses, cela revient à l'Etat.

Simplement, on fait remarquer que beaucoup d'actions sont menées, en revanche, par la région. Il est donc nécessaire de remettre chacun dans ses responsabilités et à sa place. En effet, nous avons un programme ambitieux au travers de l'ERBM (Engagement pour le renouveau du bassin minier), avec un engagement financier volontariste. Nous avons 30 millions d'euros sur la rénovation des logements miniers et 100 millions d'euros sur la rénovation des cités minières, où il y a des travaux de réfection des réseaux souterrains endommagés par les mouvements de terrain. Nous sommes là aussi au rendez-vous.

Simplement, nous n'avons aucune compétence spécifique ou directe en matière de risques. Même si nous n'avons pas cette compétence, cela ne nous empêche pas d'intervenir, en relation avec un certain nombre d'acteurs, pour faciliter les travaux lorsqu'ils sont nécessaires. Nous essayons de tout mettre en œuvre pour que ces risques soient pris en compte dans l'accompagnement de la région.

Je vous remercie.

MME FOURE, Présidente : Madame BILLET-RIBEIRO va nous poser une question sur les sessions de formation pour les élèves des lycées de la région.

MME BILLET-RIBEIRO : Absolument.

Chers collègues, je réitère ma demande. J'ai eu une réponse approximative et très rapide sur le fait que ce n'était pas notre compétence. Cependant, je réitère ma demande, car je trouve cela très important.

En novembre 2023, un enseignant de Pévèle a encore joué un rôle important en sauvant la vie d'un de ses élèves d'un arrêt cardiaque. Il n'est d'ailleurs pas rare d'entendre des enfants qui ont appris à l'école le 17, le 18, et qui sauvent leurs parents. La continuité de la formation est aussi de les former au lycée, qui est de notre responsabilité, donc de faire un partenariat, par exemple, avec la Croix-Rouge, la Croix-Blanche ou même d'autres structures, les pompiers, évidemment, pour la formation aux premiers secours.

Cet investissement dans les lycées est très important. Nous contribuons à façonner des générations de proactifs, ce qui permet de sécuriser la région. Maintenant, pour être claire, tout à l'heure, Monsieur le Président a parlé de parfois devoir faire un bras de fer pour se faire entendre. J'espère que ce n'est pas le cas ici. De plus,

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

j'ai peur que l'on soit accusé ou que l'on dise que l'on a fait de la non-assistance à personne en danger.

UN INTERVENANT : Même pas mal !

(rires et applaudissements)

M. COULON : Vite, les gestes de premiers secours !

MME FOURE, Présidente : C'était vraiment de circonstance, mais vous avez la parole, Madame.

MME BILLET-RIBEIRO : Un exemple probant, montrant que je peux avoir raison : partout, malheureusement, on peut avoir affaire aux gestes de premiers secours.

J'ai donc peur aujourd'hui que l'on soit accusé de non-assistance à personne en danger, de mise en danger de la vie d'autrui. On a parlé des caméras, de solutions pour protéger nos élèves. Cela en fait partie. Aujourd'hui, j'aimerais faire autre chose que des minutes de silence ici.

Merci.

MME FOURE, Présidente : Laurent RIGAUD va vous répondre.

M. RIGAUD : Merci, Madame la Présidente.

Ce sujet est appréhendé par l'Education nationale depuis de nombreuses années. Une formation de sauveteur-secouriste du travail est intégrée au programme de plusieurs formations professionnelles industrielles ou abordée par les enseignants dans les autres formations professionnelles.

De nombreux lycées organisent également des sessions de secourisme, dans le cadre de leur projet d'établissement, bien sûr en partenariat avec les partenaires locaux (pompiers, sécurité civile, Croix-Rouge). Les lycées ont aussi la possibilité, en fonction de leurs priorités, de financer cette formation au bénéfice de leurs élèves, dans le cadre de la subvention régionale forfaitaire annuelle. C'est l'action éducative. C'est une enveloppe de 3 millions d'euros, qui a été répartie entre l'ensemble des lycées pour l'année scolaire 2023-2024.

C'est pourquoi je vous propose de rejeter cet amendement.

MME FOURE, Présidente : C'est une question orale.

(rires)

M. RIGAUD : C'est une question orale.

M. COULON : Faites un massage cardiaque à Laurent RIGAUD !

MME FOURE, Présidente : La journée est longue. Ceci explique cela.

Je passe la parole à Cédric BRUN pour la question suivante.

M. BRUN : Monsieur le Vice-président BEAUCHAMPS, les salariés du groupe Etex (ex-Eternit) à Haulchin ont appris, le 25 janvier dernier, que la direction a pris la décision de fermer leur site. Les représentants des salariés, par le biais de Willy WAILLIEZ, délégué syndical central, nous ont confié la tâche de porter à la lumière du Conseil régional des Hauts-de-France leur cas. Aujourd'hui, le site d'Haulchin, c'est 44 CDI, 1 femme de ménage à plein temps, 2 intérim et 3 sous-traitants en maintenance. C'est donc 50 emplois qui sont menacés à l'heure où je vous parle.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Monsieur le Vice-président, qui ne connaît pas les fameuses tôles Eternit dans la région ? Célèbre pour ses tôles ondulées, ses 102 ans d'histoire, pour Haulchin et les communes avoisinantes, mais aussi pour le combat des salariés contre la pollution de l'amiante.

Je porte à l'attention du Conseil régional que le groupe Etex se porte très bien, avec 3,7 milliards de chiffre d'affaires en 2022, dont 275 millions de bénéfice. Il n'y a donc aucune raison valable pour fermer le site d'Haulchin. Surtout, que vont faire les élus locaux d'un site pollué depuis maintenant des années ?

Monsieur le Vice-président, à la suite de la demande des salariés, je vous sollicite. Avez-vous connaissance de ce dossier et êtes-vous bien au fait de la situation ? Je n'en doute pas. Quelles sont les différentes solutions que vous pouvez apporter aux salariés ? En réalité, derrière cette question, ils vous demandent de l'aide et je vous sollicite pour les aider.

MME FOURE, Présidente : La parole est à Philippe BEAUCHAMPS pour la réponse.

M. BEAUCHAMPS : Merci, Madame la Présidente.

Mon cher collègue, est-on au courant de ce dossier ? Bien évidemment, oui. Néanmoins, soyons très honnêtes, il n'y a pas très longtemps. Vous savez, dans les entreprises en difficulté, il y a deux sortes : il y a celles qui sont réellement en difficulté, dont on a les signes d'alerte précoces et que l'on suit tous les jours à la région, avec les services de la région. Je reçois toutes les semaines – bien évidemment, le Président BERTRAND aussi – un tableau de tous les problèmes détectés dans ces entreprises. Puis, il y a ces établissements de grands groupes – on en a eu plusieurs dans la région ces derniers temps –, vous avez raison, qui vont *a priori* bien et qui décident de fermer des établissements. Vous avez parlé de ce qui arrive dans l'Aisne. On a parlé d'Orange Bank ; Orange va bien. On a parlé aujourd'hui du groupe Etex.

Oui, on est au courant, souvent pas très en amont. Lorsqu'on l'est, que fait-on ? On fait comme pour toutes ces entreprises : on prend notre bâton, puis on commence, je ne vais pas dire « le combat », mais notre mission d'accompagnement des salariés. Cet accompagnement des salariés commence par convoquer, si je peux me permettre, la direction de ces groupes, en disant : « *Vous avez des comptes à rendre. Vous avez été accueillis sur ce territoire, pas toujours aidés.* » *A priori*, ce n'est pas le cas. « *Vous avez bénéficié de la main-d'œuvre de ce territoire depuis des années. Expliquez-nous pourquoi vous fermez.* » Puis, on verra. On n'arrive pas toujours à faire changer d'avis.

En tout état de cause, votre appel par rapport aux salariés, on l'a entendu avant votre appel, mais merci de parler de cette entreprise dans cet hémicycle. On l'a entendu et les contacts ont déjà été pris. Nous rencontrons les organisations syndicales dès la semaine prochaine.

Je ne vais pas vous dire ce que l'on va faire pour les salariés, car on va d'abord essayer de faire revenir la direction sur sa décision. Puis, si cela ne va pas, on va faire comme on a fait sur Orange Bank : obliger la direction à bien traiter les salariés. Malheureusement, si c'est la direction que l'on prend, on mettra tous nos dispositifs de formation et d'accompagnement à l'emploi pour retrouver de l'emploi à ces salariés et, peut-être, réindustrialiser ce site.

On fait ce que l'on sait faire, comme on peut, au moment où l'on est au courant des sujets.

Je vous remercie.

MME FOURE, Présidente : Monsieur le Président va compléter.

M. LE PRÉSIDENT : Juste un point, au-delà de ce que vient de dire Philippe BEAUCHAMPS.

En ce moment, on a un certain nombre d'entreprises dont la situation mérite vraiment d'être accompagnée, à

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

savoir comment on garde l'activité et, si l'on ne peut pas la garder, comment on retrouve du travail pour les salariés. C'est vrai dans tous les départements, un peu moins dans l'Oise aujourd'hui que dans la Somme, dans l'Aisne, dans le Pas-de-Calais et dans le Nord.

Aujourd'hui, c'était notamment la situation de Belin à Château-Thierry, avec le groupe Mondelèz et une décision qui semble arbitraire. Ils se sont bien gardés de nous en parler auparavant. Il y avait une visioconférence, à laquelle je ne pouvais pas participer. Mes équipes et celles de Philippe BEAUCHAMPS y ont participé, afin d'avoir une réunion avec la direction et les représentants du personnel. Il y aura une mobilisation mi-février sur ce sujet.

On essaie chaque fois d'accompagner le plus possible. Peut-on faire revenir sur la décision en participant à des investissements ? Le problème avec Mondelèz est que, depuis quelques années, il y a seulement eu 5 millions d'euros d'investissements. De toute façon, le bon baromètre est : si l'entreprise investit, c'est qu'elle veut rester ; si elle n'investit pas, il faut se méfier.

Ensuite, on a Valdunes. Vous l'avez vu, il y a des conditions suspensives. On ne va pas crier victoire. Très clairement, la mobilisation... Je voudrais aussi dire une chose : vous savez que je peux avoir la dent dure vis-à-vis de l'Etat central. Quelqu'un a vraiment joué le jeu, c'est Roland LESCURE, ministre de l'Industrie. Il n'est plus ministre en fonction, il continue à travailler sur le dossier. Je vous assure. Il n'est plus ministre en fonction. Je ne sais pas, je n'en sais rien, on entend comme rumeur qu'il devrait être renommé. Si l'on ne renomme pas les bons, en matière de DRH, il faudra m'expliquer une chose au sommet de l'Etat. Honnêtement, il a vraiment travaillé, en lien avec les organisations syndicales, je le dis, toutes les organisations syndicales. Madame BINET a aussi sollicité ma participation à un moment donné, je l'ai fait. En plus, une reprise des deux sites et d'autres perspectives derrière.

Puis, j'ai un autre sujet, qui ne fera peut-être pas la une de l'actualité, c'est le commerce de proximité. J'ai été saisi, Nathalie DROBINOHA m'en parlait, avec des élus de Cambrai et du Cambrésis, mais c'est partout dans la région. Aujourd'hui, les métiers de bouche, les cafés-hôtels-restaurants, vous l'avez vu pour les boulangeries, les personnes ont de moins en moins à dépenser. Le pouvoir d'achat ne s'est pas amélioré. Il s'est même détérioré depuis ce matin, avec la hausse de l'impôt d'électricité. Il y a une baisse de fréquentation. Cependant, c'est la baisse de fréquentation qui fait passer en dessous de la ligne de flottaison de rentabilité. C'est cela, le fond du problème : 10 %, 20 %, 30 % de chiffre d'affaires en moins, vos charges dépassent ce que vous avez.

En plus, il y a autre chose : les charges d'énergie ont augmenté. Les charges dues aux matières premières ont augmenté. Un restaurateur, notamment le pub McLean à Cambrai, m'a dit : *« Je ne peux pas faire mon escalope de poulet à moins de 12 euros. Ce n'est pas possible. »*

Sur des métiers de bouche, les cuisiniers retrouvent facilement du travail. Néanmoins, même s'il y a une reprise, ce n'est pas la même chose. Franchement, ils lancent là un cri d'alarme, que nous devons également relayer. On va prendre contact avec l'ensemble des organisations, car le commerce de proximité, c'est aussi un plan social qui est en train de se dessiner aujourd'hui dans notre pays. Ce n'est pas tolérable et l'on ne peut pas continuer ainsi.

Vous voyez donc que l'on est, bien évidemment, sur les projets d'entreprises qui vont bien, mais on n'est pas là pour s'occuper uniquement des personnes qui vont bien. Ceux qui ne s'occupent que des personnes qui vont bien, c'est plutôt « là-haut ». Nous, on est là pour s'occuper des personnes qui vont bien et des personnes qui ne vont pas bien.

Voilà ce que je voulais indiquer, en vous redonnant la parole, Madame la Vice-présidente.

MME FOURE, Présidente : Je passe la parole à Madame LUNDY pour la question suivante.

MME LUNDY : Je vous remercie.

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Monsieur le Président, chers collègues, ma question concerne la liaison des villes de notre région à la Capitale, en particulier deux lignes ferroviaires, pour deux villes-préfectures trop souvent délaissées. Depuis l'aube des années 2000, on promet aux habitants du Beauvaisis une ligne Beauvais – Paris réellement fonctionnelle, digne de la capitale de l'Oise. C'est un sujet qui, vous le savez, me tient particulièrement à cœur. Parce que cette ligne est un calvaire quotidien pour des milliers d'usagers, nous devons réagir. Durées de trajet démesurées par rapport à la distance parcourue, rames qui ressemblent davantage à des RER franciliens qu'à des trains régionaux confortables et fonctionnels, retards, suppressions... nous ne comptons plus les désagréments.

Beauvais et le Beauvaisis méritent le respect et un soutien accru pour leur développement et la qualité de vie des habitantes et des habitants, notamment dans leur mobilité. Nous ne pouvons plus nous payer de mots. Il faut des actes. Nous avons fait preuve de patience, même de résilience. Il faut maintenant des engagements sonnants et trébuchants.

Monsieur le Président, nous vous avons accueilli à Beauvais lors des vœux de la municipalité. A cette occasion, vous avez mentionné le Beauvais – Paris en moins d'une heure. Pouvez-vous nous indiquer les initiatives que vous comptez prendre pour réaliser cette promesse du Beauvais – Paris en moins d'une heure, pour améliorer la qualité du service rendu et redonner la fierté et la dignité aux milliers de travailleurs, qui utilisent quotidiennement cette ligne ?

Il est temps que la promesse faite par la région au millénaire dernier d'un Beauvais – Paris en moins d'une heure soit tenue.

Mon autre interrogation porte sur la baisse des liaisons de TGV Arras – Paris et les craintes quant à l'avenir de cette ligne. Réduire ces liaisons, c'est condamner Arras à l'isolement. Pouvez-vous également nous tenir informés des discussions en cours quant à l'avenir de cette ligne, essentielle à notre région ?

Je vous remercie.

MME FOURE, Présidente : Christophe COULON va vous répondre.

M. COULON : Arras – Paris, ce n'est pas nous. Le TGV, vous le savez, c'est la SNCF. Je ne veux pas me dégager, car vous m'avez peut-être lu sur ce sujet ces derniers temps. Il me semble plutôt tenir la cadence face à nos intérêts régionaux, quelles que soient les villes « secondaires » et non métropolitaines. En l'occurrence, on a une extrême vigilance sur le TGV en général et sur le TERGV en particulier, auxquels nous contribuons financièrement. On a sécurisé nos liaisons infrarégionales *via* le TGV. Néanmoins, Arras peut faire partie des tentations de la SNCF, bien que démenties, de reculer en matière de service.

Globalement, je vous le redis, le système est mort. Il est fou. Il faut complètement revoir la manière de financer le train dans notre pays, sans quoi on continuera à faire des promesses.

Vous êtes un peu dure. Je me réfère aux propos de Charles Baur et à ceux de Claude GEWERC, car « *on nous promet depuis l'aube des années 2000* », c'est un peu raide pour pouvoir vous répondre avec certitude. Vous avez raison, cette ligne est de mauvaise qualité, pour plusieurs raisons : intrinsèquement, elle souffre d'une infrastructure dégradée, sous-capacitaire, notamment en Ile-de-France, qui limite les vitesses de circulation.

Pour arriver à changer tout cela, ce sont des centaines de millions d'euros d'investissements, que nous n'avons pas pour l'instant et que nous n'avons pas commencé à discuter. Lorsque je vois le chaos pour changer le PN1 en sortie de la gare du Nord, avec les incidences multiples que cela a sur la gare du Nord (RER, trajets internationaux...), c'est un sujet extrêmement délicat.

Ensuite, j'espère que vous mettrez l'intégralité de ma réponse sur votre capsule vidéo, car c'est intéressant : c'est un devoir à venir pour l'ensemble du débat municipal beauvaisien. Beauvais – Paris en une heure, cela a complètement du sens, évidemment. Toutefois, si nous n'arrivons pas rapidement à rénover l'infrastructure, il va

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

falloir, pour tenir cette distance, supprimer des arrêts de gare.

Nous sommes tous des conseillers régionaux des Hauts-de-France, pas plus de Beauvais que je ne le suis du Laonnois. Vous avez 3 ans pour répondre à l'équation assez simple : pour y arriver, combien de gares faut-il supprimer d'ici 2026, dans l'attente que nous puissions – nous en avons la volonté – réaliser les centaines de millions d'investissements pour rénover la qualité de l'infrastructure ?

Vous me direz qui est le « on », car, sincèrement, je ne l'ai pas retrouvé dans les archives.

MME FOURE, Présidente : La dernière question va être posée par Monsieur PEN.

MME LUNDY : S'il vous plaît...

MME FOURE, Présidente : Non, il n'y a pas de débat. Pas de débat sur les questions orales.

MME LUNDY : On m'a demandé qui était le « on ». J'ai donc une interpellation personnelle.

MME FOURE, Présidente : Non, il n'y a pas de débat.

MME LUNDY : C'est donc un rappel au règlement.

MME FOURE, Présidente : Non, il n'y a ni débat, ni remarque d'aucune façon face aux questions orales.

La parole est à Monsieur PEN.

MME LUNDY : Même avec une interpellation personnelle ?

MME FOURE, Présidente : Personne n'a été mis en cause.

La parole est à Monsieur PEN pour la dernière question.

MME LUNDY : « *Vous me direz qui est le "on"* », j'ai donc...

MME FOURE, Présidente : La parole est à Monsieur PEN.

Vous n'avez pas la parole. Vous n'avez pas la parole.

Monsieur PEN.

M. PEN : Bonsoir.

Je fais donc la dernière. C'est une question destinée au Vice-président SILLANI.

L'association Femmes sans frontières, domiciliée à Creil, vient de fêter ses 40 ans. Depuis toutes ces années, cette association œuvre pour l'accès aux droits, la réussite éducative, la lutte contre l'illettrisme, contre les violences faites aux femmes. Elle a aidé à l'émancipation de nombre d'entre elles. En 2021, à la suite d'une dénonciation, cette association a été accusée de malversation financière. L'enquête de la police judiciaire, visant à déterminer un abus de confiance, a finalement été classée sans suite le 13 février 2023. Il n'y a pas d'infraction pénale.

Depuis 2022, cette association est privée de subventions départementales et régionales. Elle a conservé les subventions de la ville de Creil et de l'agglomération creilloise, et n'a dû sa survie récente qu'à une subvention d'aide exceptionnelle. Une plainte est désormais d'ailleurs en cours pour dénonciation calomnieuse envers la

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

personne qui avait expliqué tout cela.

Tout aurait dû s'arrêter à la suite de l'enquête négative de la police, mais sont venues s'ajouter des rumeurs d'atteinte à la laïcité et de prosélytisme religieux, relayées par la préfecture de l'Oise. Là encore, après enquête des renseignements territoriaux, rien n'est venu étayer ces rumeurs. A ce jour, les subventions de cette association n'ont toujours pas été rétablies, malgré le constat d'une erreur d'appréciation persistante de la préfecture de l'Oise.

La question est simple : quand allons-nous rétablir les subventions de cette association, qui poursuit difficilement un travail déterminant sur le bassin creillois ? Un rétablissement de ces subventions est nécessaire à la viabilité financière, mais aussi à la réhabilitation publique de cette association, qui souffre toujours de ces images véhiculées à l'époque.

Je vis sur le bassin creillois depuis 55 ans, c'est-à-dire depuis que je suis né. Je travaille sur le plateau de Creil depuis 25 ans. Je côtoie cette association depuis 25 ans. Elle travaille d'ailleurs avec nous pour des traductions de patients non francophones. Elle travaille aussi avec le commissariat de Creil pour les mêmes traductions. Il faut désormais s'adresser à la préfecture de l'Oise pour leur demander des explications sur la persistance de ces consignes, me semble-t-il, de non-subvention, qui ne s'expliquent plus du tout aujourd'hui.

Quand allons-nous rétablir ces subventions ? Merci.

MME FOURE, Présidente : Antoine SILLANI va vous répondre.

M. SILLANI : Merci, Madame la Présidente.

Vous avez tout de même dit : « *après enquête des renseignements territoriaux, rien n'est venu étayer ces rumeurs* ». Je suis heureux de savoir que vous avez le rapport d'enquête des renseignements territoriaux. Personnellement, je ne l'ai pas. La région Hauts-de-France ne va donc pas rétablir les subventions tant que nous n'avons pas eu communication officielle de la part de l'Etat, que ce soit la Police, le Préfet ou le Ministre. Aujourd'hui, nous n'avons aucun document nous prouvant que l'enquête n'est pas venue étayer ces rumeurs, pour reprendre vos propos.

Merci.

M. PEN : Je pense qu'il faut s'adresser à la préfecture de l'Oise, du coup.

M. LE PRESIDENT : Vous ne me semblez pas épuisés, mais l'ordre du jour est épuisé. Je vais donc lever la séance, en remerciant – c'est une tradition, mais c'est aussi l'expression d'une reconnaissance sincère – l'ensemble des services, très sincèrement, pour leur travail.

(applaudissements)

Celles et ceux qui sont dans cette salle, et celles et ceux qui ont collaboré en n'étant pas dans cette salle. Madame la Directrice générale, je vous demande de leur transmettre notre reconnaissance.

Très bonne soirée à tous.

(la séance est levée à 19 heures 53)

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

Procès-verbal arrêté lors de la séance plénière du jeudi 28 mars 2024
conformément à l'alinéa 1^{er} de l'article L. 4132-12 du Code général des collectivités territoriales



Xavier BERTRAND
Président du Conseil régional



Daniel LECA
Secrétaire de séance

ANNEXE 1

Votes électroniques



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0001		
Nom	Délibération d'urgence n°2024.00448		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 09:24:59	Fin de vote à :	01/02/2024 09:25:21

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	16
Réponses		
	Oui	153
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	16

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	61
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	9
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	31
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		N'a pas voté
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		N'a pas voté
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	N'a pas voté
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	N'a pas voté
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	N'a pas voté
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	N'a pas voté
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	N'a pas voté
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	N'a pas voté
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	N'a pas voté
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre pen	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0009		
Nom	Délibération n°2024.00397		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 09:30:31	Fin de vote à :	01/02/2024 09:31:03

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	15
Réponses		
	Oui	147
	Non	2
	Abstention	6
	NPPV	0
	N'a pas voté	15

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	63
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	7
	Non	0
	Abstention	6
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	Oui
Christophe COULON	Oui
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	Oui
Nelly JANIER-DUBRY	Oui
Marie-Sophie LESNE	Oui
Florence BARISEAU	Oui
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	Oui
Nathalie DROBINOHA	Oui
Aurore COLSON	Oui
Anne-Sophie BOISSEAU	N'a pas voté
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	Oui
Luc FOUTRY	N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	Oui
Chanez HERBANNE	Oui
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	N'a pas voté
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	N'a pas voté
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	N'a pas voté
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER *	Non
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	N'a pas voté
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

* Rectification de vote: "Oui" au lieu de "Non"



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	N'a pas voté
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

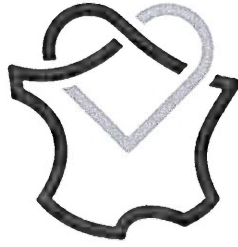
	Thomas HUTIN	Abstention
	Nicolas RICHARD	Abstention
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Abstention
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Abstention
	Yannick BROHARD	Abstention
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Abstention
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	N'a pas voté
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	N'a pas voté
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	N'a pas voté
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	N'a pas voté
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre pen	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 1^{er} FEVRIER 2024

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) *Laurence Charpentier*
demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet) *00 397*

L'amendement (n° / du groupe)

.....

..... *Pour* au lieu de *NON (doute sur le vote électronique)*

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0010		
Nom	Délibération n°2024.00109		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 09:49:09	Fin de vote à :	01/02/2024 09:49:26

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	12
Réponses		
	Oui	155
	Non	1
	Abstention	2
	NPPV	0
	N'a pas voté	12

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	68
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	9
	Non	1
	Abstention	2
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	30
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	Oui
Christophe COULON	Oui
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	Oui
Nelly JANIER-DUBRY	Oui
Marie-Sophie LESNE	Oui
Florence BARISEAU	Oui
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	Oui
Nathalie DROBINOHA	Oui
Aurore COLSON	Oui
Anne-Sophie BOISSEAUX	Oui
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	Oui
Luc FOUTRY	N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	Oui
Chanez HERBANNE	Oui
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	Oui
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	N'a pas voté
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	N'a pas voté
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	N'a pas voté
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Abstention
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	N'a pas voté
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre pen	Oui
	Philippe THEVENIAUD	N'a pas voté
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0021		
Nom	Amendement n°1 RNIA		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 09:51:22	Fin de vote à :	01/02/2024 09:51:46

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	17
Réponses	Oui	37
	Non	116
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	17

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	2
	Non	66
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	3
	Non	18
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	8
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	9
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	1
	Non	11
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	1
	Non	12
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	30
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	N'a pas voté
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE *	Oui
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non

* Rectification de vote: "Non" au lieu de "Oui"

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	N'a pas voté
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	N'a pas voté
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JULIEN-PEUVION	N'a pas voté
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	N'a pas voté
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	N'a pas voté
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	N'a pas voté
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	N'a pas voté
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	N'a pas voté
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	N'a pas voté
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Non
	Bernard BAUDE	Non
	Serge MARCELLAK	Non
	Sandrine GOMBERT	Non
	Martial BEYAERT	Non
	Margaux ROUCHET	Non
	Heloise DHALLUIN	Non
	Marie-Ange LAYER	Non
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Non
	Jennifer DE TEMMERMAN	Non
	Sarah KERRICH-BERNARD	Non
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

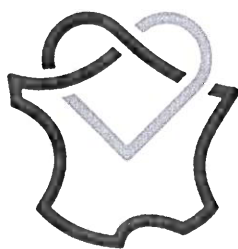
	Thomas HUTIN	Non
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Non
	Marianne SECK	Non
	Roxane LUNDY	Non
	Benoit TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Non
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	Non
	Karima DELLI	Non
	Julien POIX	Non
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	N'a pas voté
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	N'a pas voté
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre pen	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 1^{er} FEVRIER 2024

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Frédéric MUTÉ.....

demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet)

L'amendement (n° / du groupe) 1 du RN1A.....

.....

.....CONTRE..... au lieu de OUI.....

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0011		
Nom	Délibération n°2024.00047		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 10:15:49	Fin de vote à :	01/02/2024 10:16:10

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	11
Réponses		
	Oui	159
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	11

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	66
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	31
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	N'a pas voté
Christophe COULON	Oui
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	Oui
Nelly JANIER-DUBRY	Oui
Marie-Sophie LESNE	Oui
Florence BARISEAU	Oui
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	Oui
Nathalie DROBINOHA	Oui
Aurore COLSON	Oui
Anne-Sophie BOISSEAU	Oui
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	Oui
Luc FOUTRY	N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	Oui
Chanez HERBANNE	Oui
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	Oui
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	N'a pas voté
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	N'a pas voté
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	N'a pas voté
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre pen	Oui
	Philippe THEVENIAUD	N'a pas voté
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0012		
Nom	Délibération n°2024.00204		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 10:21:54	Fin de vote à :	01/02/2024 10:22:20

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	19
Réponses		
	Oui	106
	Non	2
	Abstention	43
	NPPV	0
	N'a pas voté	19

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	63
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	7
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	9
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	7
	Non	0
	Abstention	6
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	2
	Abstention	28
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	N'a pas voté
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	N'a pas voté
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	N'a pas voté
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	N'a pas voté
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	N'a pas voté
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	N'a pas voté
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	N'a pas voté
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	N'a pas voté
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Abstention
	Samia SADOUNE	Abstention
	Bernard BAUDE	N'a pas voté
	Serge MARCELLAK	Abstention
	Sandrine GOMBERT	Abstention
	Martial BEYAERT	Abstention
	Margaux ROUCHET	Abstention
	Heloise DHALLUIN	Abstention
	Marie-Ange LAYER	Abstention
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Abstention
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Abstention

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Abstention
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Abstention
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Abstention
	Cedric BRUN	Abstention
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Abstention
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	N'a pas voté
	Philippe EYMERY	Abstention
	Christine ENGRAND	Abstention
	Adrien NAVE	Non
	Mélanie DISDIER	Abstention
	Michel GUINIOT	Abstention
	Claire MARAIS-BEUIL	Abstention
	Audrey HAVEZ	Abstention
	Laurent BRICE	Abstention
	Odile CASIER	Abstention
	Marie-Christine DURIEZ	Abstention
	Sébastien CHENU	Abstention
	Virginie FENAIN	Abstention
	Alban HEUSELE	Abstention
	Alexandre DUFOSSET	Abstention
	Carlos DESCAMPS	Abstention
	Bruno BILDE	Abstention
	Philippe TORRE	Abstention
	Regine ANDRIS	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Abstention
	Sandra DELANNOY	Abstention
	Nathalie BILLET	Abstention
	Emilie BOMMART	Abstention
	Jean-Philippe TANGUY	Abstention
	Pierrick BERTELOOT	Abstention
	Laurence BARA	Abstention
	Jean-Louis SOUFFLET	Abstention
	Patricia PLANCKE	Non
	Alexandre pen	Abstention
	Philippe THEVENIAUD	N'a pas voté
	Huguette FATNA	Abstention
	Bruno CLAVET	Abstention
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0013		
Nom	Délibération n°2024.00133		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 10:25:56	Fin de vote à :	01/02/2024 10:26:13

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	14
Réponses		
	Oui	156
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	14

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	65
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	31
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	Oui
Christophe COULON	Oui
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	Oui
Nelly JANIER-DUBRY	Oui
Marie-Sophie LESNE	Oui
Florence BARISEAU	N'a pas voté
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	Oui
Nathalie DROBINOHA	Oui
Aurore COLSON	Oui
Anne-Sophie BOISSEAU	Oui
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	Oui
Luc FOUTRY	N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	Oui
Chanez HERBANNE	Oui
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	Oui
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	N'a pas voté
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	N'a pas voté
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	N'a pas voté
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	N'a pas voté

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	N'a pas voté
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	N'a pas voté
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre pen	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0014		
Nom	Délibération n°2024.00263		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 10:39:36	Fin de vote à :	01/02/2024 10:39:59

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	10
Réponses		
	Oui	101
	Non	2
	Abstention	56
	NPPV	1
	N'a pas voté	10

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	63
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	6
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	12
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	1
	Abstention	13
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	1
	Abstention	31
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	N'a pas voté
Christophe COULON	Oui
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	Oui
Nelly JANIER-DUBRY	Oui
Marie-Sophie LESNE	Oui
Florence BARISEAU	Oui
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	Oui
Nathalie DROBINOHA	Oui
Aurore COLSON	Oui
Anne-Sophie BOISSEAU	Oui
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	Oui
Luc FOUTRY	N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	Oui
Chanez HERBANNE	Oui
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	Oui
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	N'a pas voté
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	NPPV
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	N'a pas voté
Claire JOLY	N'a pas voté
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	N'a pas voté
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Abstention
	Samia SADOUNE	N'a pas voté
	Bernard BAUDE	Abstention
	Serge MARCELLAK	Abstention
	Sandrine GOMBERT	Abstention
	Martial BEYAERT	Abstention
	Margaux ROUCHET	Abstention
	Heloise DHALLUIN	Abstention
	Marie-Ange LAYER	Abstention
	Benjamin SAINT-HUILE	Abstention
	Loïc PEN	Abstention
	Jennifer DE TEMMERMAN	Abstention
	Sarah KERRICH-BERNARD	Abstention
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Abstention
	Nicolas RICHARD	Abstention
	Elodie CLOEZ	Abstention
	Alexandre COUSIN	Abstention
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Abstention
	Marianne SECK	Abstention
	Roxane LUNDY	Abstention
	Benoit TIRMARCHE	Abstention
	Cedric BRUN	Abstention
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	Abstention
	Karima DELLI	Abstention
	Julien POIX	Abstention
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Abstention
	Philippe EYMERY	Abstention
	Christine ENGRAND	Abstention
	Adrien NAVE	Non
	Mélanie DISDIER	Abstention
	Michel GUINIOT	Abstention
	Claire MARAIS-BEUIL	Abstention
	Audrey HAVEZ	Abstention
	Laurent BRICE	Abstention
	Odile CASIER	Abstention
	Marie-Christine DURIEZ	Abstention
	Sébastien CHENU	Abstention
	Virginie FENAIN	Abstention
	Alban HEUSELE	Abstention
	Alexandre DUFOSSET	Abstention
	Carlos DESCAMPS	Abstention
	Bruno BILDE	Abstention
	Philippe TORRE	Abstention
	Regine ANDRIS	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Abstention
	Sandra DELANNOY	Abstention
	Nathalie BILLET	Abstention
	Emilie BOMMART	Abstention
	Jean-Philippe TANGUY	Abstention
	Pierrick BERTELOOT	Abstention
	Laurence BARA	Abstention
	Jean-Louis SOUFFLET	Abstention
	Patricia PLANCKE	Abstention
	Alexandre pen	Abstention
	Philippe THEVENIAUD	Abstention
	Huguette FATNA	Abstention
	Bruno CLAVET	Abstention
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0015		
Nom	Délibération n°2024.00241		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 10:53:09	Fin de vote à :	01/02/2024 10:53:24

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	11
Réponses		
	Oui	136
	Non	22
	Abstention	1
	NPPV	0
	N'a pas voté	11

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	67
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	12
	Abstention	1
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	1
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	31
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		N'a pas voté
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	N'a pas voté
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	N'a pas voté
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Non
	Samia SADOUNE	Non
	Bernard BAUDE	Non
	Serge MARCELLAK	Non
	Sandrine GOMBERT	Non
	Martial BEYAERT	Non
	Margaux ROUCHET	Non
	Heloise DHALLUIN	Non
	Marie-Ange LAYER	Non
	Benjamin SAINT-HUILE	Abstention
	Loïc PEN	Non
	Jennifer DE TEMMERMAN	Non
	Sarah KERRICH-BERNARD	Non
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Non
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Non
	Marianne SECK	Non
	Roxane LUNDY	Non
	Benoit TIRMARCHE	Non
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	Non
	Karima DELLI	N'a pas voté
	Julien POIX	Non
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	N'a pas voté
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre pen	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0017		
Nom	Délibération n°2024.00295		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 11:08:02	Fin de vote à :	01/02/2024 11:08:19

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	8
Réponses		
	Oui	161
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	8

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	66
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	8
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	32
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	Oui
Christophe COULON	Oui
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	Oui
Nelly JANIER-DUBRY	Oui
Marie-Sophie LESNE	Oui
Florence BARISEAU	NPPV
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	Oui
Nathalie DROBINOHA	Oui
Aurore COLSON	Oui
Anne-Sophie BOISSEAU	Oui
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	Oui
Luc FOUTRY	N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	Oui
Chanez HERBANNE	Oui
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	Oui
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	N'a pas voté
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	N'a pas voté
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	N'a pas voté
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL *	N'a pas voté
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

* Rectification de vote: "Oui" au lieu de "N'a pas voté"

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

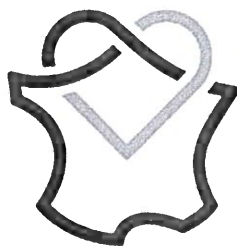
	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre pen	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 1^{er} FEVRIER 2024

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) ... Jouvenel Anthony (Pouvoir à E. Vanek)
demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet) 2024 00295

L'amendement (n° / du groupe)

.....

..... Pour au lieu de le vote n'a pas fonctionné

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0018		
Nom	Délibération n°2024.00345		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 11:55:35	Fin de vote à :	01/02/2024 11:56:03

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	13
Réponses		
	Oui	155
	Non	2
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	13

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	63
	Non	2
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		N'a pas voté
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		N'a pas voté
Luc FOUTRY		N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	N'a pas voté
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	N'a pas voté
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	N'a pas voté
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	N'a pas voté
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	N'a pas voté
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	N'a pas voté
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	N'a pas voté
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	N'a pas voté
	Alexandre pen	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0019		
Nom	Délibération n°2024.00003		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 12:10:49	Fin de vote à :	01/02/2024 12:11:17

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	5
Réponses		
	Oui	165
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	68
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	29
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	31
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	Oui
Christophe COULON	Oui
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	Oui
Nelly JANIER-DUBRY	Oui
Marie-Sophie LESNE	Oui
Florence BARISEAU	Oui
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	Oui
Nathalie DROBINOHA	Oui
Aurore COLSON	Oui
Anne-Sophie BOISSEAU	Oui
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	Oui
Luc FOUTRY	N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	Oui
Chanez HERBANNE	Oui
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	Oui
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	Oui
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	N'a pas voté
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	N'a pas voté
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	N'a pas voté
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre pen	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0020		
Nom	Amendement n°1 GRE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 15:04:29	Fin de vote à :	01/02/2024 15:05:07

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	22
Réponses		
	Oui	29
	Non	91
	Abstention	0
	NPPV	28
	N'a pas voté	22

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	1
	Non	58
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	11
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	24
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	8
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	15
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	28
	N'a pas voté	4
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		N'a pas voté
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		N'a pas voté
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		N'a pas voté
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		N'a pas voté
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	N'a pas voté
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	N'a pas voté
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	N'a pas voté
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	N'a pas voté
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	N'a pas voté
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	N'a pas voté
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	N'a pas voté

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	N'a pas voté
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	N'a pas voté
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	N'a pas voté
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	N'a pas voté
	Christine ENGRAND	N'a pas voté
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	N'a pas voté
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	N'a pas voté
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Alexandre pen	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0020		
Nom	Délibération n°2024.00309		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 15:19:14	Fin de vote à :	01/02/2024 15:19:52

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	16
Réponses		
	Oui	127
	Non	0
	Abstention	27
	NPPV	0
	N'a pas voté	16

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	64
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	8
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	15
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	27
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		N'a pas voté
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		N'a pas voté

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	N'a pas voté
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	N'a pas voté
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	N'a pas voté
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	N'a pas voté
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	N'a pas voté
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	N'a pas voté

* Rectification de vote: "Oui" au lieu de "N'a pas voté"

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	N'a pas voté
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	N'a pas voté
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

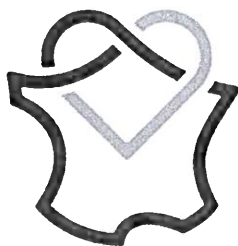
	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Abstention
	Philippe EYMERY	Abstention
	Christine ENGRAND	Abstention
	Adrien NAVE	Abstention
	Mélanie DISDIER	Abstention
	Michel GUINIOT	Abstention
	Claire MARAIS-BEUIL	Abstention
	Audrey HAVEZ	Abstention
	Laurent BRICE	N'a pas voté
	Odile CASIER	Abstention
	Marie-Christine DURIEZ	Abstention
	Sébastien CHENU	Abstention
	Virginie FENAIN	Abstention
	Alban HEUSELE	Abstention
	Alexandre DUFOSSET	Abstention
	Carlos DESCAMPS	Abstention
	Bruno BILDE	N'a pas voté
	Philippe TORRE	N'a pas voté
	Regine ANDRIS	Abstention



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Abstention
	Sandra DELANNOY	Abstention
	Nathalie BILLET	Abstention
	Emilie BOMMART	Abstention
	Jean-Philippe TANGUY	Abstention
	Pierrick BERTELOOT	N'a pas voté
	Laurence BARA	Abstention
	Jean-Louis SOUFFLET	Abstention
	Patricia PLANCKE	Abstention
	Alexandre pen	Abstention
	Philippe THEVENIAUD	N'a pas voté
	Huguette FATNA	Abstention
	Bruno CLAVET	Abstention
7 - Non-inscrits	Guillaume DELBAR	Oui



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 1^{er} FEVRIER 2024

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Elisabeth Gondy.....
demande à rectifier mon vote concernant :

- La délibération (n° / objet)309.....
- L'amendement (n° / du groupe)

.....

POUR..... au lieu de /.....

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0031		
Nom	Amendement n°1 PCPE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 15:27:38	Fin de vote à :	01/02/2024 15:28:16

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	14
Réponses		
	Oui	127
	Non	2
	Abstention	1
	NPPV	26
	N'a pas voté	14

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	65
	Non	1
	Abstention	1
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	25
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	8
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	1
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	26
	N'a pas voté	5
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		N'a pas voté
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Abstention
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	N'a pas voté
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	N'a pas voté
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	N'a pas voté

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	N'a pas voté
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	N'a pas voté
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	N'a pas voté
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	N'a pas voté
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	N'a pas voté
	Laurent BRICE	N'a pas voté
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	N'a pas voté
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	N'a pas voté
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Alexandre pen	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	N'a pas voté
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0032		
Nom	Amendement n°2 PCPE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 15:32:01	Fin de vote à :	01/02/2024 15:32:29

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	11
Réponses		
	Oui	25
	Non	105
	Abstention	0
	NPPV	29
	N'a pas voté	11

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	68
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	26
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	9
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	29
	N'a pas voté	3
7 - Non-inscrits		

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	N'a pas voté
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	N'a pas voté
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	N'a pas voté

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	N'a pas voté
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	N'a pas voté
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	N'a pas voté
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Non
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	N'a pas voté
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	N'a pas voté
	Laurent BRICE	N'a pas voté
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	N'a pas voté
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Alexandre pen	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0016		
Nom	Délibération n°2024.00448		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 16:08:15	Fin de vote à :	01/02/2024 16:08:37

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	10
Réponses		
	Oui	158
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	2
	N'a pas voté	10

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	66
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	2
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	Oui
Christophe COULON	Oui
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	Oui
Nelly JANIER-DUBRY	Oui
Marie-Sophie LESNE	Oui
Florence BARISEAU	Oui
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	N'a pas voté
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	Oui
Nathalie DROBINOHA	Oui
Aurore COLSON	Oui
Anne-Sophie BOISSEAU	Oui
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	Oui
Luc FOUTRY	Oui
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	Oui
Chanez HERBANNE	Oui
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	Oui
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	N'a pas voté
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE *	N'a pas voté
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON *	N'a pas voté
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

* Rectification de vote: "Oui" au lieu de "N'a pas voté"

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	N'a pas voté
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

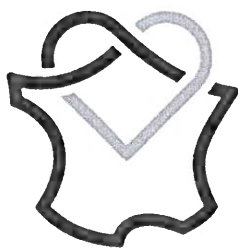
	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	N'a pas voté
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	N'a pas voté
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre pen	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 1^{er} FEVRIER 2024

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) ... *Salvatore Castiglione + Pouvoir Serge Siméon*
demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet) *448*

L'amendement (n° / du groupe)

.....

..... *Pour* au lieu de *Dysfonctionnement*

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0008		
Nom	Voeu d'urgence groupes de la majorité		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 16:29:27	Fin de vote à :	01/02/2024 16:29:48

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	17
Réponses		
	Oui	153
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	17

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	65
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	26
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	N'a pas voté
Christophe COULON	Oui
Isabelle ITTELET	Oui
Olivier ENGRAND	Oui
Nelly JANIER-DUBRY	Oui
Marie-Sophie LESNE	Oui
Florence BARISEAU	Oui
Sébastien HUYGHE	Oui
Jean-Pierre BATAILLE	Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS	Oui
Franck DHERSIN	Oui
Nathalie DROBINOHA	Oui
Aurore COLSON	Oui
Anne-Sophie BOISSEAU	Oui
Eric DURAND	Oui
Mady DORCHIES	Oui
Luc FOUTRY	Oui
Yvan HUTCHINSON	Oui
Guy HARLE D'OPHOVE	Oui
Manoëlle MARTIN	Oui
Chanez HERBANNE	N'a pas voté
Jean CAUWEL	Oui
Anne-Sophie FONTAINE	Oui
Denis PYPE	Oui
Natacha BOUCHART	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	N'a pas voté
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	N'a pas voté
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	N'a pas voté
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	N'a pas voté
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	N'a pas voté
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	N'a pas voté
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	N'a pas voté

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	N'a pas voté
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	N'a pas voté
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	N'a pas voté
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	N'a pas voté
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	N'a pas voté
	Alexandre pen	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0005		
Nom	Voeu d'urgence RNIA		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 16:35:50	Fin de vote à :	01/02/2024 16:36:15

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	32
Réponses		
	Oui	29
	Non	97
	Abstention	0
	NPPV	12
	N'a pas voté	32

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	53
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	17
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	2
	Non	19
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	8
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	2
	Abstention	0
	NPPV	11
	N'a pas voté	0
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	12
	Abstention	0
	NPPV	1
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		N'a pas voté
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		N'a pas voté
Nathalie DROBINOHA		N'a pas voté
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		N'a pas voté
Mady DORCHIES		N'a pas voté
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		N'a pas voté
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		N'a pas voté
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	N'a pas voté
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	N'a pas voté
Anne PINON	N'a pas voté
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	N'a pas voté
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	N'a pas voté
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	N'a pas voté
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	N'a pas voté
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	N'a pas voté
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	N'a pas voté
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JULIEN-PEUVION	N'a pas voté
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	N'a pas voté
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	N'a pas voté
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	N'a pas voté
	Philippe BEAUCHAMPS	N'a pas voté
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	N'a pas voté
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Non
	Samia SADOUNE	NPPV
	Bernard BAUDE	NPPV
	Serge MARCELLAK	NPPV
	Sandrine GOMBERT	NPPV
	Martial BEYAERT	Non
	Margaux ROUCHET	NPPV
	Heloise DHALLUIN	NPPV
	Marie-Ange LAYER	NPPV
	Benjamin SAINT-HUILE	NPPV
	Loïc PEN	NPPV
	Jennifer DE TEMMERMAN	NPPV
	Sarah KERRICH-BERNARD	NPPV
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	Non
	Gilles METTAI	Non
	Marianne SECK	Non
	Roxane LUNDY	Non
	Benoit TIRMARCHE	Non
	Cedric BRUN	Non
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	NPPV
	Karima DELLI	Non
	Julien POIX	Non
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	N'a pas voté
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	N'a pas voté
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	N'a pas voté
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	N'a pas voté
	Alexandre pen	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0006		
Nom	Voeu d'urgence PCPE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 16:43:06	Fin de vote à :	01/02/2024 16:43:34

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	17
Réponses		
	Oui	30
	Non	98
	Abstention	2
	NPPV	23
	N'a pas voté	17

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	2
	Non	58
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	10
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	25
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	15
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	4
	Abstention	2
	NPPV	23
	N'a pas voté	3
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		N'a pas voté
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		N'a pas voté
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		N'a pas voté
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		N'a pas voté
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		N'a pas voté
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	Non
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	N'a pas voté
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	N'a pas voté
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	N'a pas voté
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JULIEN-PEUVION	N'a pas voté
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	N'a pas voté
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	Non
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	Non
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	N'a pas voté
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	Non
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	Abstention
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	N'a pas voté
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	Non
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Alexandre pen	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	Abstention
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0007		
Nom	Voeu d'urgence GRE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 16:48:48	Fin de vote à :	01/02/2024 16:49:15

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	13
Réponses		
	Oui	118
	Non	6
	Abstention	3
	NPPV	30
	N'a pas voté	13

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	53
	Non	5
	Abstention	1
	NPPV	2
	N'a pas voté	9
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	27
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	1
	Abstention	2
	NPPV	28
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		N'a pas voté
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		Oui
Mady DORCHIES		Oui
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		N'a pas voté
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		N'a pas voté
Jean CAUWEL		NPPV
Anne-Sophie FONTAINE		N'a pas voté
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	NPPV
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	N'a pas voté
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Abstention

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	N'a pas voté
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	N'a pas voté
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	Oui
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	N'a pas voté
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	N'a pas voté
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	Oui
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	Oui
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	Abstention
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	N'a pas voté
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Alexandre pen	Abstention
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	Non
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0002		
Nom	Motion d'urgence RNIA		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 17:19:20	Fin de vote à :	01/02/2024 17:19:51

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	16
Réponses		
	Oui	32
	Non	122
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	16

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	63
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	7
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	29
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	8
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	10
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	1
	Non	11
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	31
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAUX		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		N'a pas voté
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	N'a pas voté
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	N'a pas voté
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	N'a pas voté
	Fulvio LUZI	N'a pas voté
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	N'a pas voté
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Non
	Samia SADOUNE	Non
	Bernard BAUDE	Non
	Serge MARCELLAK	N'a pas voté
	Sandrine GOMBERT	N'a pas voté
	Martial BEYAERT	Non
	Margaux ROUCHET	Non
	Heloise DHALLUIN	Non
	Marie-Ange LAYER	Non
	Benjamin SAINT-HUILE	Non
	Loïc PEN	Non
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Non
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Non
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	Non
	Gilles METTAI	Non
	Marianne SECK	Non
	Roxane LUNDY	N'a pas voté
	Benoit TIRMARCHE	Non
	Cedric BRUN	Non
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	Non
	Karima DELLI	N'a pas voté
	Julien POIX	Non
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	N'a pas voté
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre pen	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0003		
Nom	Motion d'urgence PCPE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 17:28:14	Fin de vote à :	01/02/2024 17:28:47

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	11
Réponses		
	Oui	24
	Non	104
	Abstention	0
	NPPV	31
	N'a pas voté	11

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	66
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	29
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	1
	Non	8
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	31
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	Non
Christophe COULON	Non
Isabelle ITTELET	Non
Olivier ENGRAND	Non
Nelly JANIER-DUBRY	Non
Marie-Sophie LESNE	Non
Florence BARISEAU	Non
Sébastien HUYGHE	N'a pas voté
Jean-Pierre BATAILLE	Non
Nadège BOURGHELLE-KOS	Non
Franck DHERSIN	Non
Nathalie DROBINOHA	Non
Aurore COLSON	Non
Anne-Sophie BOISSEAU	Non
Eric DURAND	Non
Mady DORCHIES	N'a pas voté
Luc FOUTRY	Non
Yvan HUTCHINSON	Non
Guy HARLE D'OPHOVE	Non
Manoëlle MARTIN	Non
Chanez HERBANNE	Non
Jean CAUWEL	Non
Anne-Sophie FONTAINE	Non
Denis PYPE	Non
Natacha BOUCHART	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	N'a pas voté
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	N'a pas voté
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	Oui
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	N'a pas voté
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	N'a pas voté
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	N'a pas voté
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Alexandre pen	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0004		
Nom	Motion d'urgence GRE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 17:35:43	Fin de vote à :	01/02/2024 17:36:07

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	14
Réponses		
	Oui	28
	Non	96
	Abstention	0
	NPPV	32
	N'a pas voté	14

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	65
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	1
	Non	26
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	4
	Non	4
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	32
	N'a pas voté	0
7 - Non-inscrits		

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAUX		Non
Eric DURAND		N'a pas voté
Mady DORCHIES		N'a pas voté
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		N'a pas voté
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	N'a pas voté
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	N'a pas voté
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	Non
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	N'a pas voté
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI * *	Oui
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY *	N'a pas voté
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	N'a pas voté
	Sandrine GOMBERT	N'a pas voté
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

* Rectification de vote: "Non" au lieu de "N'a pas voté"

** Rectification de vote: "Non" au lieu de "Oui"

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	N'a pas voté
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Alexandre pen	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Non



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 1^{er} FEVRIER 2024

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Michel Ducloy

demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet)

~~L'amendement (n° / du groupe)~~ G.A.F.E.

Un fusil de la Région
Electu Pas de Calais

Contre au lieu de pour

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 1^{er} FEVRIER 2024

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) ...Samira Merizi.....
demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet)

L'amendement (n° / du groupe)

URGENCE VOEUX - CENTRES SOCIAUX

*Motion

Contre

au lieu de

Pour

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0051		
Nom	Amendement n°1 PCPE - Voeu Majorité		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 17:47:31	Fin de vote à :	01/02/2024 17:48:10

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	14
Réponses	Oui	24
	Non	100
	Abstention	0
	NPPV	32
	N'a pas voté	14

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	1
	Non	62
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	7
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	28
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	9
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	32
	N'a pas voté	0
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	Non
Christophe COULON	N'a pas voté
Isabelle ITTELET	Non
Olivier ENGRAND	Non
Nelly JANIER-DUBRY	Non
Marie-Sophie LESNE	Non
Florence BARISEAU	Non
Sébastien HUYGHE	N'a pas voté
Jean-Pierre BATAILLE	Non
Nadège BOURGHELLE-KOS	Non
Franck DHERSIN	Non
Nathalie DROBINOHA	Non
Aurore COLSON	Non
Anne-Sophie BOISSEAU	Non
Eric DURAND	Non
Mady DORCHIES	Non
Luc FOUTRY	Non
Yvan HUTCHINSON	Non
Guy HARLE D'OPHOVE	N'a pas voté
Manoëlle MARTIN	Non
Chanez HERBANNE	Non
Jean CAUWEL	Non
Anne-Sophie FONTAINE	Non
Denis PYPE	Non
Natacha BOUCHART	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	N'a pas voté
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	N'a pas voté
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	N'a pas voté
	Sandrine GOMBERT	N'a pas voté
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	N'a pas voté
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Alexandre pen	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0052		
Nom	Amendement n°2 PCPE - Voeu Majorité		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 17:51:34	Fin de vote à :	01/02/2024 17:51:48

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	15
Réponses	Oui	24
	Non	101
	Abstention	0
	NPPV	30
	N'a pas voté	15

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	64
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	28
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	8
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	30
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI	
Xavier BERTRAND	Non
Christophe COULON	Non
Isabelle ITTELET	Non
Olivier ENGRAND	Non
Nelly JANIER-DUBRY	Non
Marie-Sophie LESNE	Non
Florence BARISEAU	Non
Sébastien HUYGHE	N'a pas voté
Jean-Pierre BATAILLE	Non
Nadège BOURGHELLE-KOS	Non
Franck DHERSIN	Non
Nathalie DROBINOHA	Non
Aurore COLSON	Non
Anne-Sophie BOISSEAU	Non
Eric DURAND	Non
Mady DORCHIES	Non
Luc FOUTRY	N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON	Non
Guy HARLE D'OPHOVE	N'a pas voté
Manoëlle MARTIN	Non
Chanez HERBANNE	Non
Jean CAUWEL	Non
Anne-Sophie FONTAINE	Non
Denis PYPE	Non
Natacha BOUCHART	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	N'a pas voté
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	N'a pas voté
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	N'a pas voté
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	N'a pas voté
	Sandrine GOMBERT	N'a pas voté
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	N'a pas voté
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	N'a pas voté
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Alexandre pen	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits	Guillaume DELBAR	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0053		
Nom	Amendement n°3 PCPE - Voeu Majorité		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 17:55:55	Fin de vote à :	01/02/2024 17:56:17

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	12
Réponses	Oui	23
	Non	103
	Abstention	0
	NPPV	32
	N'a pas voté	12

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	66
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	28
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	8
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	11
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	32
	N'a pas voté	0
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		N'a pas voté
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	N'a pas voté
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Non
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	N'a pas voté
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	Non
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	N'a pas voté
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	Oui
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	N'a pas voté
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	Oui
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	N'a pas voté
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	N'a pas voté
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Alexandre pen	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0054		
Nom	Amendement n°4 PCPE - Voeu Majorité		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 17:58:57	Fin de vote à :	01/02/2024 17:59:09

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	20
Réponses		
	Oui	22
	Non	101
	Abstention	0
	NPPV	27
	N'a pas voté	20

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	1
	Non	63
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	28
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem		
	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	9
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE		
	Présent au vote	13
	Oui	8
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
5 - Groupe PCPE		
	Présent au vote	15
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA		
	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	27
	N'a pas voté	5
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		N'a pas voté
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	N'a pas voté
Véronique DUMONT-DESEIGNE	N'a pas voté
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	N'a pas voté
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	N'a pas voté
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	N'a pas voté
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	N'a pas voté
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	N'a pas voté
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	N'a pas voté
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	N'a pas voté
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	N'a pas voté
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	N'a pas voté
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Alexandre pen	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0055		
Nom	Amendement n°6 PCPE - Voeu Majorité		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 18:03:19	Fin de vote à :	01/02/2024 18:03:33

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	19
Réponses		
	Oui	26
	Non	97
	Abstention	0
	NPPV	28
	N'a pas voté	19

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	1
	Non	63
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	3
	Non	25
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	8
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	8
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	14
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	28
	N'a pas voté	4
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		N'a pas voté
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		N'a pas voté
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	N'a pas voté
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	N'a pas voté
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	N'a pas voté
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK *	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

* Rectification de vote: "Non" au lieu de "Oui"

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	N'a pas voté
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	N'a pas voté
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	N'a pas voté
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	N'a pas voté
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	N'a pas voté
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	N'a pas voté
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	N'a pas voté
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Alexandre pen	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Non



Région
Hauts-de-France

SÉANCE PLÉNIÈRE DES 1^{er} FEVRIER 2024

DEMANDE DE RECTIFICATION DE VOTE

Je soussigné(e) Anne Sophie TASZAREK

demande à rectifier mon vote concernant :

La délibération (n° / objet)

L'amendement (n° / du groupe) 6 du groupe PCPE

.....

CONTRE au lieu de POUR

Signature :

À remettre aux représentants du Secrétariat Général



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0057		
Nom	Amendement n°7 PCPE - Voeu Majorité		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 18:07:13	Fin de vote à :	01/02/2024 18:07:53

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	15
Réponses	Oui	21
	Non	104
	Abstention	0
	NPPV	30
	N'a pas voté	15

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	66
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	28
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	9
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	8
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	13
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	30
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		N'a pas voté
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	N'a pas voté
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	Non
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	N'a pas voté
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	Non
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	N'a pas voté
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Non
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	N'a pas voté
	Elodie CLOEZ	N'a pas voté
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Oui
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	N'a pas voté
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Alexandre pen	N'a pas voté
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0058		
Nom	Amendement n°8 PCPE - Voeu Majorité		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 18:12:05	Fin de vote à :	01/02/2024 18:12:36

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	16
Réponses		
	Oui	21
	Non	102
	Abstention	0
	NPPV	31
	N'a pas voté	16

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	65
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	27
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	8
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	12
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	31
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		N'a pas voté
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	N'a pas voté
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	N'a pas voté
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	N'a pas voté
	Antoine SILLANI	Non
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Non
	Daniel LECA	Non
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	N'a pas voté
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	Non
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	N'a pas voté
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	N'a pas voté
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Oui
	Nicolas RICHARD	N'a pas voté
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	Non
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	N'a pas voté
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	NPPV
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Alexandre pen	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0021		
Nom	Amendement n°1 RNIA - Voeu Majorité		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 18:15:37	Fin de vote à :	01/02/2024 18:16:00

Résultats totaux

Participants au vote	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	19
Réponses	Oui	31
	Non	119
	Abstention	1
	NPPV	0
	N'a pas voté	19

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI	Présent au vote	70
	Oui	0
	Non	64
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	6
2 - Groupe UDI	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	0
	Non	25
	Abstention	1
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	0
	Non	8
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	9
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	0
	Non	12
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	31
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	1
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Non
Christophe COULON		Non
Isabelle ITTELET		Non
Olivier ENGRAND		Non
Nelly JANIER-DUBRY		Non
Marie-Sophie LESNE		Non
Florence BARISEAU		Non
Sébastien HUYGHE		Non
Jean-Pierre BATAILLE		Non
Nadège BOURGHELLE-KOS		Non
Franck DHERSIN		Non
Nathalie DROBINOHA		Non
Aurore COLSON		Non
Anne-Sophie BOISSEAU		Non
Eric DURAND		Non
Mady DORCHIES		N'a pas voté
Luc FOUTRY		Non
Yvan HUTCHINSON		Non
Guy HARLE D'OPHOVE		Non
Manoëlle MARTIN		Non
Chanez HERBANNE		Non
Jean CAUWEL		Non
Anne-Sophie FONTAINE		Non
Denis PYPE		Non
Natacha BOUCHART		Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Non
Olivier PLANQUE	Non
Jean-François RAPIN	Non
Jean-Michel TACCOEN	Non
Emmanuel AGIUS	Non
Sophie MERLIER LEQUETTE	Non
Sabine FINEZ	Non
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	N'a pas voté
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Non
Ghislain TETARD	Non
Laurence CHARPENTIER	Non
Nathalie GHEERBRANT	Non
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Non
Brigitte LHOMME	Non
Anne PINON	Non
Yves BUTEL	Non
Francois DESHAYES	Non
Emmanuel MAQUET	Non
Christine DELEFORTRIE	Non
Pierre-Emmanuel GIBSON	Non
Claire JOLY	Non
Sylvaine BRUNET	Non
Daniel FASQUELLE	Non
Martine MIQUEL	Non
Frederic MOTTE	Non
Veronique TEINTENIER	Non
Franck GONSSE	Non
Bernard GERARD	Non
Maxime CABAYE	Non
Caroline LUBREZ	Non
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Non
Laurence PROUVOT	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Non
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Non
	Laurent RIGAUD	Non
	Fulvio LUZI	N'a pas voté
	Mabrouka DHIFALLAH	Non
	Frederique MACAREZ	N'a pas voté
	Antoine SILLANI	N'a pas voté
	Andre GENELLE	Non
	Eric DONNAY	Non
	Laure BAZAN	Non
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Non
	Guislain CAMBIER	Non
	Salvatore CASTIGLIONE	Non
	Stéphanie DUCRET	Non
	Serge SIMEON	Non
	Christelle DELEBARRE	Non
	Valérie SIX	Non
	Grégory TEMPREMANT	Abstention
	Daniel LECA	N'a pas voté
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JULIEN-PEUVION	Non
	Anne-Sophie TASZAREK	Non
	Amel GACQUERRE	Non
	Hakim ELAZOUZI	Non
	Brigitte FOURE	Non
	Maryse FAGOT	Non
	Jean-Paul FONTAINE	Non
	Marie-Noelle DELAIRE	Non
	Elisabeth CLOBOURSE	Non
	Daniele PONCHAUX	Non
	Cathy DESFONTAINES	Non
	Elisabeth GONDY	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Non
	Jean-Michel MICHALAK	Non
	Philippe BEAUCHAMPS	Non
	Pascal DEMARTHE	Non
	Arnaud DECAGNY	N'a pas voté
	Philippe CARON	Non
	Eric DELHAYE	Non
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Non
	Fatima MASSAU	Non
	Samira HERIZI	N'a pas voté
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Non
	Frederic LEFEBVRE	Non
	Bernadette VANNOBEL	Non
	Michele DUCLOY	Non
	Jean-Christophe LORIC	Non
	Valerie BIEGALSKI	Non
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Non
	Bernard BAUDE	Non
	Serge MARCELLAK	N'a pas voté
	Sandrine GOMBERT	Non
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Non
	Heloise DHALLUIN	Non
	Marie-Ange LAYER	Non
	Benjamin SAINT-HUILE	Non
	Loïc PEN	Non
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Non
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Non

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	N'a pas voté
	Elodie CLOEZ	Non
	Alexandre COUSIN	Non
	Marine TONDELIER	Non
	Gilles METTAI	Non
	Marianne SECK	N'a pas voté
	Roxane LUNDY	Non
	Benoit TIRMARCHE	Non
	Cedric BRUN	Non
	Katy VUYLSTEKER	Non
	Yannick BROHARD	Non
	Karima DELLI	Non
	Julien POIX	Non
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	Oui
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	Oui
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre pen	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	N'a pas voté
7 - Non-inscrits	Guillaume DELBAR	Non



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0061		
Nom	Voeu groupes majorité		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 18:36:13	Fin de vote à :	01/02/2024 18:38:01

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	16
Réponses		
	Oui	131
	Non	3
	Abstention	20
	NPPV	0
	N'a pas voté	16

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	61
	Non	2
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	7
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	28
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	1
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	10
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	0
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	9
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	1
	Non	1
	Abstention	11
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	30
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	1
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	0

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		Oui
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		Oui
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAUX		Oui
Eric DURAND		N'a pas voté
Mady DORCHIES		N'a pas voté
Luc FOUTRY		Oui
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	Oui
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	Oui
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Non
Faustine MALIAR	Oui
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	Oui
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	N'a pas voté
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	Oui
Maxime CABAYE	Oui
Caroline LUBREZ	Oui
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Non
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	N'a pas voté
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	N'a pas voté
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	N'a pas voté
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	Oui
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	Oui
	Amel GACQUERRE	Oui
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	Oui
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	Oui
	François DECOSTER	Oui
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Abstention
	Bernard BAUDE	Abstention
	Serge MARCELLAK	N'a pas voté
	Sandrine GOMBERT	Abstention
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Abstention
	Heloise DHALLUIN	Abstention
	Marie-Ange LAYER	Abstention
	Benjamin SAINT-HUILE	Abstention
	Loïc PEN	Abstention
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Abstention
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Abstention

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	Abstention
	Nicolas RICHARD	N'a pas voté
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	N'a pas voté
	Marine TONDELIER	Abstention
	Gilles METTAI	Abstention
	Marianne SECK	Abstention
	Roxane LUNDY	Abstention
	Benoit TIRMARCHE	Abstention
	Cedric BRUN	Non
	Katy VUYLSTEKER	Abstention
	Yannick BROHARD	Abstention
	Karima DELLI	Abstention
	Julien POIX	Abstention
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	Oui
	Philippe EYMERY	Oui
	Christine ENGRAND	Oui
	Adrien NAVE	Oui
	Mélanie DISDIER	Oui
	Michel GUINIOT	Oui
	Claire MARAIS-BEUIL	Oui
	Audrey HAVEZ	N'a pas voté
	Laurent BRICE	Oui
	Odile CASIER	Oui
	Marie-Christine DURIEZ	Oui
	Sébastien CHENU	Oui
	Virginie FENAIN	Oui
	Alban HEUSELE	Oui
	Alexandre DUFOSSET	Oui
	Carlos DESCAMPS	Oui
	Bruno BILDE	Oui
	Philippe TORRE	Oui
	Regine ANDRIS	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	N'a pas voté
	Sandra DELANNOY	Oui
	Nathalie BILLET	Oui
	Emilie BOMMART	Oui
	Jean-Philippe TANGUY	Oui
	Pierrick BERTELOOT	Oui
	Laurence BARA	Oui
	Jean-Louis SOUFFLET	Oui
	Patricia PLANCKE	Oui
	Alexandre pen	Oui
	Philippe THEVENIAUD	Oui
	Huguette FATNA	Oui
	Bruno CLAVET	Oui
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	Oui



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Réunion	Région Hauts-de-France		
Sujet de l'ordre du jour	Séance Plénière du 1er Février 2024		
Numéro de vote	0062		
Nom	Voeu GRE		
Type	Parlementaire		
Sujet			
Vote démarre à :	01/02/2024 19:05:57	Fin de vote à :	01/02/2024 19:06:18

Résultats totaux

Participants au vote		
	Autorisés à voter	170
	Autorisé et n'a pas voté	28
Réponses		
	Oui	110
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	31
	N'a pas voté	28

Résultats du groupe

1 - Groupe M2RI		
	Présent au vote	70
	Oui	57
	Non	1
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	12
2 - Groupe UDI		
	Présent au vote	29



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Oui	24
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	5
3 - Groupe MoDem	Présent au vote	10
	Oui	8
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	2
4 - Groupe GRE	Présent au vote	13
	Oui	9
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	4
5 - Groupe PCPE	Présent au vote	15
	Oui	12
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	0
	N'a pas voté	3
6 - Groupe RNIA	Présent au vote	32
	Oui	0
	Non	0
	Abstention	0
	NPPV	31
	N'a pas voté	1
7 - Non-inscrits		



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Présent au vote	1
Oui	0
Non	0
Abstention	0
NPPV	0
N'a pas voté	1

Résultats individuels

1 - Groupe M2RI		
Xavier BERTRAND		N'a pas voté
Christophe COULON		Oui
Isabelle ITTELET		Oui
Olivier ENGRAND		Oui
Nelly JANIER-DUBRY		Oui
Marie-Sophie LESNE		N'a pas voté
Florence BARISEAU		Oui
Sébastien HUYGHE		Oui
Jean-Pierre BATAILLE		Oui
Nadège BOURGHELLE-KOS		Oui
Franck DHERSIN		Oui
Nathalie DROBINOHA		Oui
Aurore COLSON		Oui
Anne-Sophie BOISSEAU		Oui
Eric DURAND		N'a pas voté
Mady DORCHIES		Non
Luc FOUTRY		N'a pas voté
Yvan HUTCHINSON		Oui
Guy HARLE D'OPHOVE		Oui
Manoëlle MARTIN		Oui
Chanez HERBANNE		Oui
Jean CAUWEL		Oui
Anne-Sophie FONTAINE		Oui
Denis PYPE		Oui
Natacha BOUCHART		Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

Frédéric LETURQUE	N'a pas voté
Olivier PLANQUE	Oui
Jean-François RAPIN	Oui
Jean-Michel TACCOEN	Oui
Emmanuel AGIUS	Oui
Sophie MERLIER LEQUETTE	N'a pas voté
Sabine FINEZ	Oui
Simon JOMBART	Oui
Faustine MALIAR	N'a pas voté
Véronique DUMONT-DESEIGNE	Oui
Ghislain TETARD	Oui
Laurence CHARPENTIER	Oui
Nathalie GHEERBRANT	Oui
Martin DOMISE	N'a pas voté
Patricia POUPART	Oui
Brigitte LHOMME	Oui
Anne PINON	Oui
Yves BUTEL	N'a pas voté
Francois DESHAYES	Oui
Emmanuel MAQUET	Oui
Christine DELEFORTRIE	Oui
Pierre-Emmanuel GIBSON	Oui
Claire JOLY	Oui
Sylvaine BRUNET	Oui
Daniel FASQUELLE	Oui
Martine MIQUEL	Oui
Frederic MOTTE	Oui
Veronique TEINTENIER	Oui
Franck GONSSE	Oui
Bernard GERARD	N'a pas voté
Maxime CABAYE	N'a pas voté
Caroline LUBREZ	N'a pas voté
Marie-Claude LERMYTTE-BAVAY	Oui
Laurence PROUVOT	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Jean-Paul MULOT	Oui
	Emmanuelle LAMARQUE	Oui
	Edouard COURTIAL	Oui
	Laurent RIGAUD	Oui
	Fulvio LUZI	Oui
	Mabrouka DHIFALLAH	Oui
	Frederique MACAREZ	Oui
	Antoine SILLANI	Oui
	Andre GENELLE	Oui
	Eric DONNAY	Oui
	Laure BAZAN	Oui
2 - Groupe UDI		
	Dominique MOYSE	Oui
	Guislain CAMBIER	Oui
	Salvatore CASTIGLIONE	Oui
	Stéphanie DUCRET	Oui
	Serge SIMEON	Oui
	Christelle DELEBARRE	Oui
	Valérie SIX	N'a pas voté
	Grégory TEMPREMANT	Oui
	Daniel LECA	Oui
	Nathalie LEBAS	N'a pas voté
	Paulette JULIEN-PEUVION	Oui
	Anne-Sophie TASZAREK	N'a pas voté
	Amel GACQUERRE	N'a pas voté
	Hakim ELAZOUZI	Oui
	Brigitte FOURE	Oui
	Maryse FAGOT	Oui
	Jean-Paul FONTAINE	Oui
	Marie-Noelle DELAIRE	Oui
	Elisabeth CLOBOURSE	Oui
	Daniele PONCHAUX	Oui
	Cathy DESFONTAINES	Oui
	Elisabeth GONDY	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Ludovic ROHART	Oui
	Jean-Michel MICHALAK	Oui
	Philippe BEAUCHAMPS	Oui
	Pascal DEMARTHE	Oui
	Arnaud DECAGNY	Oui
	Philippe CARON	Oui
	Eric DELHAYE	N'a pas voté
3 - Groupe MoDem		
	Edith VARET	Oui
	Fatima MASSAU	Oui
	Samira HERIZI	N'a pas voté
	François DECOSTER	N'a pas voté
	Anthony JOUVENEL	Oui
	Frederic LEFEBVRE	Oui
	Bernadette VANNOBEL	Oui
	Michele DUCLOY	Oui
	Jean-Christophe LORIC	Oui
	Valerie BIEGALSKI	Oui
4 - Groupe GRE		
	Catherine QUIGNON	N'a pas voté
	Samia SADOUNE	Oui
	Bernard BAUDE	Oui
	Serge MARCELLAK	N'a pas voté
	Sandrine GOMBERT	Oui
	Martial BEYAERT	N'a pas voté
	Margaux ROUCHET	Oui
	Heloise DHALLUIN	Oui
	Marie-Ange LAYER	Oui
	Benjamin SAINT-HUILE	Oui
	Loïc PEN	Oui
	Jennifer DE TEMMERMAN	N'a pas voté
	Sarah KERRICH-BERNARD	Oui
5 - Groupe PCPE		
	Zahia HAMDANE	Oui

Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Thomas HUTIN	N'a pas voté
	Nicolas RICHARD	N'a pas voté
	Elodie CLOEZ	Oui
	Alexandre COUSIN	Oui
	Marine TONDELIER	Oui
	Gilles METTAI	Oui
	Marianne SECK	Oui
	Roxane LUNDY	Oui
	Benoit TIRMARCHE	N'a pas voté
	Cedric BRUN	Oui
	Katy VUYLSTEKER	Oui
	Yannick BROHARD	Oui
	Karima DELLI	Oui
	Julien POIX	Oui
6 - Groupe RNIA		
	paul-henry HANSEN-CATTA	NPPV
	Philippe EYMERY	NPPV
	Christine ENGRAND	NPPV
	Adrien NAVE	NPPV
	Mélanie DISDIER	NPPV
	Michel GUINIOT	NPPV
	Claire MARAIS-BEUIL	NPPV
	Audrey HAVEZ	NPPV
	Laurent BRICE	NPPV
	Odile CASIER	NPPV
	Marie-Christine DURIEZ	NPPV
	Sébastien CHENU	NPPV
	Virginie FENAIN	NPPV
	Alban HEUSELE	NPPV
	Alexandre DUFOSSET	NPPV
	Carlos DESCAMPS	NPPV
	Bruno BILDE	NPPV
	Philippe TORRE	N'a pas voté
	Regine ANDRIS	NPPV



Région Hauts-de-France

Résultats de vote

	Sarah FLAMANT	NPPV
	Sandra DELANNOY	NPPV
	Nathalie BILLET	NPPV
	Emilie BOMMART	NPPV
	Jean-Philippe TANGUY	NPPV
	Pierrick BERTELOOT	NPPV
	Laurence BARA	NPPV
	Jean-Louis SOUFFLET	NPPV
	Patricia PLANCKE	NPPV
	Alexandre pen	NPPV
	Philippe THEVENIAUD	NPPV
	Huguette FATNA	NPPV
	Bruno CLAVET	NPPV
7 - Non-inscrits		
	Guillaume DELBAR	N'a pas voté

ANNEXE 2

Amendements



Conseil régional Hauts-de-France
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE
Séance Plénière 01 Février 2024

Amendement n° 1 - présenté par le Groupe « Rassemblement National, Indépendants et Apparentés »

Délibération n° 2024.00047

Objet : Financement de la phase travaux dans le cadre de l'opération de régénération de la ligne ferroviaire Laon-Hirson

Amendement :

Dans la partie « DECIDE » :

De remplacer :

- D'ALLOUER une subvention de 69 645 091 € à SNCF Réseau (93418 La Plaine Saint Denis) pour le financement de la phase de travaux dans le cadre de l'opération de régénération de la ligne ferroviaire Laon-Hirson.

Le coût total de l'opération est estimé à 93 308 000 € HT, soit un taux de participation régionale de 74,64 %.

La date de prise en compte des dépenses est fixée au 1er mars 2024.

- D'AFFECTER une AP 2024 de 69 645 091 €.

Par :

- D'ALLOUER une subvention de 46 654 000 € à SNCF Réseau (93418 La Plaine Saint Denis) pour le financement de la phase de travaux dans le cadre de l'opération de régénération de la ligne ferroviaire Laon-Hirson.

Le coût total de l'opération est estimé à 93 308 000 € HT, soit un taux de participation régionale de 50 %.

La date de prise en compte des dépenses est fixée au 1er mars 2024.

- D'AFFECTER une AP 2024 de 46 654 000 €.

Exposé des motifs :

Les travaux d'entretien du réseau ferroviaire sont une compétence de l'Etat. Nous souhaitons que la participation financière maximum attribuée pour les travaux soit de 50%. Le reste du financement de la phase travaux de la ligne ferroviaire Laon-Hirson, soit 24,64 %, est redistribué entre l'État et SNCF Réseau.

AMENDEMENT REJETÉ

Adrien NAVE

Lille, le 30 janvier 2024



Région
Hauts-de-France



Gauche Républicaine et Écologique

ÉLUS PS ET PCF
HAUTS-DE-FRANCE

Délibération 2024.00309 - Feuille de route 2024 - 2028 entre la France, le Royaume des Pays-Bas et la Région Hauts-de-France

Amendement n°1

Déposé par Mme Margaux Rouchet

Titre : Intégration des enjeux de lutte contre les inondations et les risques de submersion marine dans la feuille de route

Amendement :

Dans la liste des objectifs de la feuille de route, insérer :

“La coopération renforcée en matière d’aménagement du territoire visera à permettre le partage d’expérience en matière :

- *d’entretien des digues et polders ;*
- *de diffusion d’une culture du risque ;*
- *d’habitat durable et résilient.”*

Exposé des motifs

Suite aux inondations de 1953, notamment caractérisées par la rupture de dizaines de digues, les Pays-Bas ont lancé des chantiers d’envergure pour renforcer la protection de leurs polders.

Il est proposé que la feuille de route soumise à l’approbation de l’assemblée régionale intègre l’étude des solutions mises en œuvre par le Royaume depuis, sur le plan technique tout comme dans la diffusion d’une culture du risque dans le delta de l’Aa, telle que définie dans l’objectif 38 de notre SRADDET, et de préconisations d’habitat plus résilient face aux crises.

AMENDEMENT REJETÉ



elu.gre@hautsdefrance.fr

Conseil Régional
151 avenue du Président
Hoover, 59000 Lille



Séance plénière du 1er février 2024

Amendement n°1

Déposé par : Alexandre Cousin
pour la délégation des élu.e.s écologistes du groupe "Pour le Climat, Pour l'emploi"

Délibération n°2024.00448

Objet : Remplacement du premier paragraphe du préambule

Titre de l'amendement : Précision concernant la portée, l'ampleur et le périmètre des inondations

Remplacement du paragraphe "Les habitants, les entreprises, les agriculteurs... de crues historiques."

Par "Au cours de 2 épisodes de pluies extrêmement intenses aux mois de novembre 2023 et janvier 2024, les départements du Pas-de-Calais, et dans une moindre mesure ceux du Nord et de la Somme, ont été frappés par des crues et inondations exceptionnelles.

Celles-ci ont particulièrement éprouvé, parfois durablement, les habitants, les agriculteurs, les entreprises, les collectivités et leurs services."

Exposé des motifs :

D'une part, le périmètre choisi dans le préambule exclut la Somme, qui a été fortement impactée par les épisodes de pluies violentes de novembre 2023.

D'autre part, le préambule initial appuyait sur le caractère historique de ces pluies, qualificatif discutable au regard de certaines données et travaux d'historiens et de scientifiques qui envisagent que ces épisodes se reproduisent régulièrement à l'avenir.

Alexandre Cousin

AMENDEMENT REJETÉ



Séance plénière du 1er février 2024

Amendement n°2

Déposé par : Karima Delli pour la délégation des élu.e.s écologistes du groupe
"Pour le Climat, Pour l'emploi"

Délibération : Délibération n°2024.00448

Objet : Ajout de la situation des bateliers

Amendement : Après la phrase :

◦ Renforce l'accompagnement par les services de la Région des acteurs du territoire pour favoriser la mobilisation de dispositifs et financements européens dont la région assure ou non de l'autorité de gestion.

Ajouter le paragraphe suivant:

-renforcer son implication aux côtés des bateliers sinistrés en leur accordant une aide qui vise à prendre en charge leur coût et dommages subis.

Exposé des motifs :

Cet amendement vise à prendre en compte la situation dramatique des bateliers et appelle à une réponse concrète.

AMENDEMENT REJETÉ



Séance plénière du 1er février 2024

Amendement n°1

Déposé par : Alexandre Cousin, pour la délégation des élu.e.s écologistes du groupe "Pour le Climat, Pour l'emploi"

Objet : Précision du vœu commun « Pour la défense de l'agriculture française »

Titre de l'amendement : Revenir sur l'obligation des 4% de jachères sur tous les territoires revient à se contredire et sur la délibération 2024.00448 et sur le plan 1 million d'arbres, destiné aussi aux agriculteurs

Suppression du paragraphe « Au niveau européen, la France...qui nuit grandement à la productivité de nos agriculteurs. » **Exposé des motifs** :

Notre région a été durement frappée par les inondations, alors même que pour son versant nordiste (62 et 59), l'artificialisation, l'urbanisation, les grandes cultures ont abouti à un véritable effondrement des espaces de nature et de biodiversité. Inutile de rappeler que les haies et les arbres, l'agriculture de conservation, les bandes fleuries, contribuent à lutter contre le ruissellement des eaux.

Par ailleurs, cela laisse supposer que les 4% jachères qui sont aussi des haies, des arbres, des îlots arborés, des refuges pour les insectes auxiliaires nuisent à la productivité des agriculteurs. Cela est bien évidemment contredit par toutes les études.



Séance plénière du 1er février 2024

Amendement n°2

Déposé par : Yannick Brohard pour la délégation des élu.e.s écologistes du groupe

“Pour le Climat, Pour l'emploi”

Objet : Rectification du vœu commun « Pour la défense de l'agriculture française »

Amendement : Dans le septième paragraphe du texte, supprimer le passage “écologie punitive déconnectée de la réalité du terrain.”

Exposé des motifs :

Présenter comme “punitives et déconnectées” des mesures favorables à la lutte contre les effets du changement climatique et qui préservent la biodiversité est un mensonge qui n'aidera en rien la situation des paysans.

AMENDEMENT REJETÉ



Séance plénière du 1er février 2024

Amendement n°3

Déposé par : Yannick Brohard pour la délégation des élu.e.s écologistes du groupe "Pour le Climat, Pour l'emploi"

Objet : Précision du vœu commun « Pour la défense de l'agriculture française »

Amendement : Dans les propositions faites en fin de texte, modifier l'alinéa 4 en supprimant le passage "et normes environnementales".

Exposé des motifs :

Si l'accumulation des des démarches administratives peuvent en effet alourdir la tâche quotidienne des paysans, y associer l'existence de normes environnementales qui protègent autant les paysans que les consommateurs est assez tendancieux.

AMENDEMENT REJETÉ



Séance plénière du 1er février 2024

Amendement n°4

Déposé par : Yannick Brohard pour la délégation des élu.e.s écologistes du groupe "Pour le Climat, Pour l'emploi"

Objet : Précision du vœu commun « Pour la défense de l'agriculture française »

Amendement : Dans les propositions faites en fin de texte, modifier le dernier alinéa en ajoutant le passage "notamment dans la restauration collective" après "application stricte de la loi EGALIM".

Exposé des motifs :

Si l'application totale de la loi EGALIM est une revendication de certains syndicats, la Région doit s'engager elle aussi à la respecter, voire à la dépasser.

AMENDEMENT REJETÉ

AMENDEMENT

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi"

DÉLÉGATION INSOUMISE

Date Séance plénière du 1er Février 2024

Voeu Pour la défense de l'agriculture française

Amendement n° 6

Déposé par Marianne Seck



Titre de l'amendement

Fin des accords de libre échange

Amendement

La deuxième demande concernant l'accord de libre-échange avec le Mercosur est modifié comme tel :

"d'obtenir de l'Union Européenne l'arrêt immédiat de tout accord de libre échange en matière agricole afin d'empêcher l'arrivée sur le sol français des produits interdits à la production en France ;"

Exposé des motifs

Cet amendement vise à interdire tout accord de libre-échange en matière agricole, car il n'y a pas que l'accord avec le Mercosur qui nuit aux revenus de nos agriculteurs.

Les échanges commerciaux à l'international doivent se faire de gré à gré, au cas par cas, avec des conditions strictes de réciprocité des normes sociales, environnementales et financières.

DÉLÉGATION INSOUMISE
HAUTS-DE-FRANCE

AMENDEMENT

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi"

DÉLÉGATION INSOUMISE

Date Séance plénière du 1er Février 2024

Voeu Pour la défense de l'agriculture française

Amendement n° 7

Déposé par Benoit Tirmarche



Titre de l'amendement

Les jachères sont indispensables

Amendement

La première demande concernant les jachères est supprimée.

Exposé des motifs

L'obligation de 4 % de jachères est à la fois une nécessité pour la préservation de la qualité des sols, de la biodiversité et de la prévention des inondations, tandis qu'elle ne représente pas une forte contrainte dans la pratique puisque de nombreux agriculteurs disposent encore de forêts, de mares, de haies sur leur exploitation.

AMENDEMENT

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi"

DÉLÉGATION INSOUMISE



DÉLÉGATION INSOUMISE
HAUTS-DE-FRANCE

Date Séance plénière du 1er Février 2024

Voeu Pour la défense de l'agriculture française

Amendement n° 8

Déposé par Benoit Tirmarche

Titre de l'amendement

Il faut aller plus loin que la loi EGALIM

Amendement

La dernière demande concernant la loi EGALIM est modifiée comme suit:

de garantir une meilleure rémunération des agriculteurs en allant plus loin que les lois EGALIM qui se sont montrées insuffisantes, afin d'interdire toute vente de produits agricoles en dessous du prix de production (inclus le revenu paysan) et en introduisant des clauses de proximité dans les marchés publics de la restauration collective.

Exposé des motifs

Les lois EGALIM ne garantiront jamais un revenu digne, juste et rémunérateur pour nos agriculteurs car son mécanisme de négociation des prix inclut systématiquement une part d'indexation sur les marchés mondiaux. Cet amendement vise donc à aller plus loin, dans la négociation des prix dignement rémunérateurs et dans la formation d'une demande

Conseil régional Hauts-de-France
NORD-PAS-DE-CALAIS PICARDIE
Séance plénière du 1er février 2024

Amendement n° 1 - présenté par le Groupe « Rassemblement National, Indépendants et Apparentés »

Voeu : Pour défendre l'agriculture française

Amendement :

Ajouter à la fin :

- Suspendre tous les accords de libre-échange en cours de discussion, dont le Chili et le MERCOSUR
- Renégocier les traités de libre-échange déjà signés afin d'obtenir des clauses miroir agricoles
- Veiller à l'application des annonces faites par le gouvernement le 26/01/24 .
- Contrer la concurrence déloyale entre les produits agricoles français et européens avec l'instauration de clauses miroirs dans les traités commerciaux.
- Mettre en évidence la provenance et la traçabilité des produits dans les points de vente de façon à ce que le consommateur puisse choisir de façon éclairée.
- Mettre en place le patriotisme économique en donnant la priorité d'accès aux marchés publics pour nos agriculteurs.

- Créer un fonds national pour aider les agriculteurs en détresse.
- Créer une plateforme d'assistance administrative et juridique dédiée aux agriculteurs.
- Ne pas instaurer de nouvelles taxes à destination de cette profession.
- Ne plus créer de nouveaux traités de libre-échange agricoles.
 - Rediriger la contribution française à la PAC directement vers nos agriculteurs.
- Exonérer de droits de succession les transmissions d'exploitations agricoles pour favoriser l'installation des Jeunes Agriculteurs.
 - Sans remettre en cause le soutien apporté à l'Ukraine, nous considérons que celui-ci ne peut pas passer par l'importation massive et déloyale d'une agriculture concurrentielle à la nôtre, ne respectant pas les normes françaises.

Mélanie DISDIER

AMENDEMENT REJETÉ

AMENDEMENT

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi"

DÉLÉGATION INSOUMISE



DÉLÉGATION INSOUMISE
HAUTS-DE-FRANCE

Date Séance plénière du 1er Février 2024

Voeu Sauvons et soutenons l'agriculture française

Amendement n° 9

Déposé par Benoit Tirmarche

Titre de l'amendement

Pour l'installation de jeunes agriculteurs

Amendement

La dernière demande concernant les droits de succession est supprimée.

Exposé des motifs

Notre pays ne connaît aucune difficulté de transmission des exploitations agricoles des ascendants à leurs descendants.

AMENDEMENT

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi"

DÉLÉGATION INSOUMISE



DÉLÉGATION INSOUMISE
HAUTS-DE-FRANCE

Date Séance plénière du 1er Février 2024

Motion Soutenons les centres sociaux !

Amendement n° 5

Déposé par Zahia Hamdane

Titre de l'amendement

Les centres sociaux au service de la République

Amendement

Après le deuxième paragraphe, il est inséré le paragraphe suivant :

L'utilité publique des centres socio-culturel n'est plus à démontrer. Ils pallient bien souvent au désengagement de l'État, et assurent ainsi la présence de services publics de proximité auprès de populations reléguées. Ce sont eux qui tiennent la promesse de la République pour toutes et tous.

Exposé des motifs

Cet amendement vise à rappeler le rôle des centres socio-culturel dans le maillage territorial et la présence des services publics au service de notre République.

ANNEXE 3

Motions et vœux



Conseil régional Hauts-de-France

Séance Plénière du 1^{er} février 2024

Vœu commun

Groupe Majorité Régionale, Républicains et Indépendants, Groupe Union des Démocrates et Indépendants & Groupe Modem, Radicaux et Apparentés

POUR LA DÉFENSE DE L'AGRICULTURE FRANÇAISE

Depuis longtemps, nous entendons dans nos campagnes la « grogne » de nos agriculteurs mobilisés pour défendre un des plus beaux métiers du monde. Leur mobilisation a permis de porter un cri d'alarme que beaucoup, pendant très longtemps, n'ont pas voulu entendre. Atteintes à leur rémunération, concurrence déloyale, surtransposition réglementaire ou encore surcharge administrative sont tout autant de lests qui entravent un quotidien dédié à nourrir au mieux les Français.

« Pas de pays sans paysans », le Premier Ministre a tenté de répondre aux demandes légitimes de nos agriculteurs par une première série de mesures le 26 janvier dernier, mais force est de constater que le compte n'y est pas. Ses déclarations ont souligné un manque de vision avec des mesures à court-terme, négligeant totalement l'impérative nécessité de placer notre agriculture et la souveraineté alimentaire comme des enjeux d'intérêt national prioritaire.

Il est temps de reconnecter les discours et les actes !

Au niveau européen, la France doit peser de tout son poids pour dire qu'au regard du contexte mondial, il faut impérativement revenir sur l'obligation des 4% de jachères qui nuit grandement à la productivité de nos agriculteurs.

Il est inenvisageable de poursuivre les négociations entre l'Union Européenne et le Mercosur pour la mise en place d'un accord de libre-échange. Nous ne pouvons pas demander à nos agriculteurs de produire le mieux possible et importer viandes ou céréales dont les conditions de production sont loin d'être celles qui font l'excellence à la française.

Au niveau français, Paris doit cesser de vouloir surpasser Bruxelles ! La surtransposition inflige à nos agriculteurs une double peine qui handicape leur compétitivité à l'échelle européenne et mondiale. Il faut en effet changer de stratégie et que plus personne ne puisse jeter l'opprobre sur ceux qui incarnent la France des territoires.

Il est impératif d'alléger la surcharge administrative et corriger les incohérences réglementaires. L'agriculture française est aujourd'hui la plus vertueuse au monde, faisons confiance au bon sens paysan et ne cédon pas face à une écologie punitive déconnectée de la réalité du terrain.

Ces derniers jours, les Français ont montré leur attachement à nos agriculteurs qui œuvrent chaque jour à la grandeur de notre pays. L'agriculture française met à l'honneur un savoir-faire, un patrimoine gastronomique d'exception qui insufflent un véritable sentiment de fierté. Les Conseillers Régionaux des Hauts-de-France, réunis en séance plénière ce jeudi 1^{er} février 2024, demandent à l'État :

- d'obtenir de l'Union Européenne la suppression de l'obligation des 4% de jachères dans la nouvelle PAC qui nuit à la productivité de nos agriculteurs ;
- d'obtenir de l'Union Européenne l'arrêt immédiat de toutes négociations avec le Mercosur pour l'accord de libre-échange qui verrait arriver sur le sol français des produits interdits à la production en France ;
- de revenir sur toutes les surtranspositions du droit européen qui pèsent sur nos agriculteurs ;
- un choc de simplification des obligations administratives et normes environnementales qui pèsent sur nos agriculteurs.
- un allègement des exigences posées par le cadre réglementaire national sur les contrôles des interventions FEADER. Ce cadre élaboré par l'Agence de Service et de Paiement et le ministère en charge de l'agriculture comporte des surtranspositions par rapport aux exigences réglementaires européennes ;
- de garantir une meilleure rémunération des agriculteurs en veillant à une application stricte des lois EGALIM, et d'interdire toute vente de produits agricoles en dessous du prix de production.



Daniel LECA
Président du Groupe UDI



Christophe COULON
Président du Groupe MRRRI



Anthony JOUVENEL
Président du Groupe MoDem

VOEU ADOPTÉ

VCEU
PORTANT SUR TOUT OBJET
D'INTERET REGIONAL
(hors compétences régionales)

Déposé par le groupe politique : Rassemblement National, Indépendants, et Apparentés

Séance plénière du : 01 février 2024

Rédacteur : *Dufosset Alexandre*

Signature :



Sauvons et soutenons l'agriculture française !

Jusqu'en 2015 la France était le premier pays agricole d'Europe avec 18% de la production européenne en valeur. Le pays a depuis perdu de sa superbe et reculé de 2 rangs dans ce classement malgré de nombreux terroirs permettant de produire des variétés aux propriétés organoleptiques appréciées et enviées dans le monde entier.

Mais que sommes-nous en train de faire de notre agriculture ? Que restera-t-il du modèle beauceron, de nos betteraves sucrières, de nos champs de colza lorsque les incohérences de la politique nationale et européenne auront fini de les achever ?

La mission quotidienne des agriculteurs est de nourrir le plus qualitativement possible les Français en préservant notre souveraineté alimentaire. Les agriculteurs, à l'agonie des normes, de la lourdeur administrative et d'une rémunération injuste ont choisi de signifier leur colère de façon pacifique en manifestant, bloquant les routes et en retournant les panneaux à l'entrée des villes et villages pour montrer ô combien les nouvelles règles et normes vont à l'encontre du sens commun, ô combien « on marche sur la tête » comme le dit si justement le slogan de leur digne mouvement.

Avec cette révolte paysanne qui touche tout autant notre région que le reste de la France, les agriculteurs font entendre leur colère contre le mur de normes, l'asphyxie réglementaire et la concurrence déloyale imposés par le gouvernement et par l'Union Européenne.

Parmi les incohérences aussi ubuesques qu'handicapantes, nous pouvons noter : l'augmentation de la redevance sur l'eau et les produits phytosanitaires, les conséquences des accords de libre-échanges, la fiscalité instable du gazole non routier, le refus de Bruxelles de prolonger en 2024 la dérogation permettant de mettre en culture les terres en jachère alors que la tension alimentaire provoquée par la guerre en Ukraine se poursuit, ou encore la hausse d'importation de produits ne respectant pas les normes imposées aux agriculteurs français. Autre incompréhension de taille : le manque de budget pour les exploitants qui font l'effort de s'engager dans des mesures agroenvironnementales et climatiques (Maec), pourtant plébiscitées par l'Union Européenne.

Comment vont-ils faire ? Chaque jour plus que la veille les agriculteurs sont pris en étau entre ce qui leur est demandé et le principe de réalité. Ou le bon sens d'ailleurs.

La passion pour leur métier justifierait-elle la précarité ? Dans ces conditions et constatant que la loi d'orientation agricole se fait attendre, nous souhaitons que le bon sens fasse son retour en urgence quant à l'agriculture de notre pays. Sans cela, nous engageons nos courageux compatriotes sur une pente encore plus glissante qu'elle ne l'est déjà. Nul n'ignore désormais les nombreux suicides connus par la profession ou encore leurs difficultés financières malgré un travail acharné au détriment de leur vie de famille bien souvent. Il en va de notre souveraineté agricole, alimentaire et de notre monde de demain.

Dans ce contexte, le Conseil Régional, réuni en Séance Plénière le 1^{er} février 2024, demande à l'Etat de :

- Veiller à l'application des annonces faites par le gouvernement le 26/01/24 .
- Contrer la concurrence déloyale entre les produits agricoles français et européens avec l'instauration de clauses miroirs dans les traités commerciaux.
- Mettre en évidence la provenance et la traçabilité des produits dans les points de vente de façon à ce que le consommateur puisse choisir de façon éclairée.
- Mettre en place le patriotisme économique en donnant la priorité d'accès aux marchés publics pour nos agriculteurs.
- Créer un fonds national pour aider les agriculteurs en détresse.
- Créer une plateforme d'assistance d'administrative et juridique dédiée aux agriculteurs.
- Ne pas instaurer de nouvelles taxes à destination de cette corporation.
- Suspendre le traité de libre-échange entre le Chili et l'Union Européenne.
- Ne plus créer de nouveaux traités de libre-échanges agricoles.
- Organiser une réunion exceptionnelle du CESER ainsi qu'une conférence régionale sur le thème de l'agriculture.
- Baisser la contribution au budget de la PAC de l'Union Européenne de façon à rediriger l'argent directement dans l'économie réelle et française.
- Exonérer de droits de succession les transmissions d'exploitations agricoles pour favoriser l'installation des Jeunes Agriculteurs.

URGENCE REPOUSSÉE



DÉLÉGATION INSOUMISE
HAUTS-DE-FRANCE

VOEU

Arrivé SG le 31/01/2024

Groupe "Pour le Climat, Pour l'Emploi" **DÉLÉGATION INSOUMISE**

Date Séance plénière du 1er Février 2024

Porté par Elodie Cloez

Titre

**Colère chez nos agriculteurs, la France à bout de souffle !
Des prix planchers et rémunérateurs pour les agriculteurs !**

Texte du vœu

La Délégation Insoumise au Conseil Régional des Hauts-de-France se joint à la douleur de la famille de l'agricultrice et sa fille, décédées sur un piquet de grève après avoir été percutées par un véhicule dans l'Aube.

Dans le même temps, nous apportons notre plein soutien à tous les agriculteurs et agricultrices de France, qui depuis des mois se battent pour la dignité de leur profession et leur fin de mois : les agriculteurs doivent pouvoir vivre de leur travail !

Cette colère est légitime, elle est la responsabilité de la politique menée par le président Macron et ses prédécesseurs. La course aux rendements et à l'agrandissement sans fin des exploitations a plongé les paysans, les maraîchers, les éleveurs dans des situations financières catastrophiques.

Les politiques de libre échange et de concurrence féroce votées par la droite et les macronistes n'ont profité qu'à une poignée de grands propriétaires terriens. L'inflation de ces 2 dernières années chez les consommateurs (+20%) a fait exploser les marges des industriels de l'agroalimentaire (+60%) tandis que les prix agricoles ont encore baissé de 10%.

Le gouvernement a laissé s'engraisser les profiteurs de crise que sont les grands groupes de l'agroalimentaire, pendant qu'en bout de chaîne, les agriculteurs et les consommateurs s'appauvrissent encore plus chaque jour. Il est temps que le gouvernement prenne ses responsabilités, la colère monte dans le pays !

Le conseil régional, réuni en séance plénière le 1er février 2024, déclare son soutien aux agriculteurs et aux travailleurs en colère et exige:

- L'instauration de prix plancher et rémunérateurs pour les agriculteurs, basé sur leur coût de production ;
- Un moratoire sur les traités de libre-échange dans le domaine agricole ;
- L'application de la Clause de Sauvegarde Sanitaire et Environnementale afin d'empêcher l'importation de produits agricoles étrangers dangereux pour la santé et non conforme à nos réglementations nationales ;
- La renégociation de la PAC pour favoriser en priorité les exploitations agricoles utilisatrices de main-d'œuvre.

insoumis@hautsdefrance.fr

Conseil Régional
151 avenue du Président Hoover
59000, Lille



Vœu
PORTANT SUR TOUT OBJET
D'INTERET REGIONAL
(hors compétences régionales)

Déposé par le groupe Gauche Républicaine et Écologique
politique :
Séance plénière du : 1er février 2024
Titre du vœu : **Défendons l'information locale, rempart de la
démocratie !**
Rédacteur : **Sarah KERRICH-BERNARD**
Signature :

“La liberté, c'est la liberté de dire que deux et deux font quatre”. Cette phrase de George Orwell nous rappelle à quel point une information juste, vérifiée et vérifiable est indispensable au bon fonctionnement du débat démocratique.

Démocratie que nous nous évertuons à défendre, face à des puissances déstabilisatrices telle la Russie qui mène non seulement la guerre de terrain en envahissant l'Ukraine, mais aussi la guerre de l'information. Les exemples d'ingérence se multiplient dans le débat démocratique, lors de l'élection présidentielle de 2022 et de manière constante depuis, à travers la diffusion de “fake news”, de manière organisée et volontaire, truquant l'information française en ligne et sur les réseaux sociaux.

L'information télévisuelle en continu est confrontée aux mêmes problèmes : la concentration des médias et “l'éditorialisation” de l'information, par des chaînes de télévisions ou des présentateurs qui cherchent avant tout le buzz, contribuent à dégrader l'information publique et à exacerber les tensions sociales.

Face à cela, l'information locale, préparée et diffusée par la presse quotidienne régionale, par les télévisions et radios locales, information vérifiée par des journalistes locaux qui connaissent leur terrain, qui parcourent les communes pour aller interroger les habitants au plus proche des événements, de service jour et nuit dans notre Région pour couvrir les événements récents tels que les inondations, les intempéries de neige, les fermetures d'usines, est un bastion de résistance aux « fake news ». Elle informe sur ce qui est vérifié et vérifiable autour de soi.

Un reportage récent de Radio France pointe la disparition de l'information locale aux Etats-Unis, où l'ensemble des chaînes de télévisions locales ont disparu, laissant la main aux grands groupes, et en tire un constat alarmant de dégradation sans précédent de l'information.

Chez nous, l'information locale est mise à mal par des récentes décisions nationales de restructuration des rédactions, et par la concentration des médias qui répondent de logiques budgétaires.

Deux exemples nous alertent et doivent nous mobiliser :

- **Le projet de fusion de France Bleu et de France 3** à marche forcée met en péril le fonctionnement de la radio et le travail des journalistes locaux. La modification de la grille de diffusion et le redéploiement des journalistes et animateurs, sous couvert de rationalisation, va porter atteinte à leurs conditions de travail et à la couverture qui était jusqu'alors optimale. Pour exemple, France Bleu Picardie, qui est la 1ère radio sur le département de la Somme, risque de voir la suppression de la moitié de ces journaux matinaux pour diffuser en lieu et place des brèves nationales préparées à Paris !

- **Le plan social de la Voix du Nord**, qui a réduit les effectifs et les éditions locales, a eu pour conséquence de diminuer drastiquement les couvertures très locales et le nombre de journalistes locaux. Là encore, ce sont les conditions de travail des journalistes qui sont atteintes, et à travers elle la qualité de l'information.

Notre Région est riche de sa presse locale. Rappelons que le dernier journal au plomb, le Démocrate de l'Aisne, classé monument historique en juillet 2022, est un journal des Hauts-de-France !

Forte de cette histoire, consciente des enjeux démocratiques qu'ouvre ce débat, la Région Hauts-de-France appelle à soutenir la presse écrite, la télévision et la radio régionales et alerte sur les risques qu'elles encourent face au manque croissant de moyens dont elles disposent.

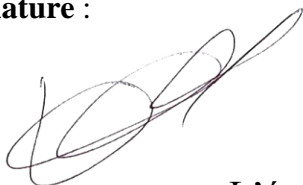
MOTION
PORTANT SUR
LES COMPÉTENCES RÉGIONALES

Déposée par le groupe politique : Rassemblement National, Indépendants, et Apparentés

Séance plénière du : Jeudi 1^{er} Février 2024

Rédacteur : Sandra DELANNOY

Signature :



L'économie et l'industrie des Hauts-de-France en péril

Les mois se suivent et les titres des pages « Entreprises » des journaux de la Région se ressemblent : Fermeture, Plan Social, Redressement, Liquidation sont désormais les mots qui précèdent les noms des fleurons qui autrefois faisaient les beaux jours de l'industrie des Hauts-de-France.

Les chiffres provenant du cabinet Altarès sont formels : la situation économique des Hauts-de-France est comparable à celle connue à la suite de la crise des subprimes entre 2010 et 2015. Dans la région, 1322 défaillances d'entreprises ont été enregistrées en fin d'année 2023, soit 43,4 % de plus qu'au quatrième trimestre 2022. Le contexte économique n'épargne personne ni aucune structure : les TPE, PME, ETI filent vers la liquidation judiciaire aux premières difficultés ; les grands groupes, quant à eux, ne résistent pas non plus à l'augmentation du coût de l'électricité, des transports, et plus généralement au manque de pouvoir d'achat des Français.

De grosses entreprises industrielles de la région font partie du naufrage : Prysmian-Draka, Meccanno, Tioxide, Synthexim, Valdunes, Eternit, SDP.... Notre savoir-faire industriel tend, de fait, à disparaître et les emplois des habitants de notre région, avec lui. L'entreprise Eternit appartenant au groupe Etex, située à Haulchin et Thiant, spécialisée dans la fabrication de plaques fibres-ciment pour les bâtiments agricoles, en est un très bon exemple : 102 ans d'existence, un savoir-faire ultraspécialisé, des salariés qui le sont tout autant mais qui voient leurs 45 emplois menacés d'ici l'été.

Il est urgent que le Conseil Régional et l'Etat prennent la mesure de la situation mais également de la valeur de notre savoir-faire. C'est sur cette expertise qu'il est temps d'investir et de capitaliser, ainsi cela permettrait de construire sereinement et durablement l'avenir de l'emploi industriel de la région.

C'est pourquoi le Conseil régional réuni en Séance Plénière le jeudi 1er Février 2024 met en place :

- Un fonds de soutien aux entreprises de moins de 50 salariés
- Un plan de sauvetage des entreprises industrielles, par l'Etat et le Conseil Régional, eu égard aux spécificités, à la qualité de notre main d'œuvre et besoins nationaux / internationaux.
- Un remboursement de la TICPE pour toutes les entreprises
- Un gel des Cotisations Foncières des Entreprises
- Une fiscalité régionale allégée pour les repreneurs d'entreprises industrielles qui maintiendraient les emplois existants.

Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi » DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE

Conseil Régional HAUTS-DE-FRANCE

MOTION

Déposée par : Karima Delli

Objet : La Région s'engage auprès du monde paysan et agricole.

Exposé des motifs :

Le mouvement de contestation agricole qui agite la France depuis 2 semaines fait la lumière sur une crise structurelle qui ne cesse de s'aggraver.

Dans ce contexte, l'Europe et l'environnement deviennent deux boucs émissaires faciles, notamment pour toutes les organisations politiques et agricoles qui ont construit cette politique agricole délétère, tant française qu'européenne depuis 40 ans.

Les eurosceptiques et les climatosceptiques y voient pour les uns l'occasion de pointer du doigt les institutions européennes et d'agiter les drapeaux anti-européens et pour les autres de tenter une opération de destruction du Green deal, de toutes les politiques environnementales dans une région où la nature s'est d'ores et déjà effondrée et où l'urgence climatique s'est inscrite dans les faits.

Tout cela n'est pour les pyromanes de la politique qu'un jeu où les intérêts des agriculteurs sont totalement facultatifs.

Parce qu'au-delà des incantations superficielles, ce qui importe ce sont les faits, nous tenons à rappeler que ceux qui ont approuvé des accords de libre-échange et la réforme injuste de la PAC, aujourd'hui pleurent sur le sort des paysans.

Par leurs votes, cette coalition a ainsi su faire plaisir aux multinationales de l'agro-alimentaire et à la mondialisation intégrale et sans bornes de l'agriculture au détriment des paysans.

Ainsi, nous sommes conscients que situation des agriculteurs est d'abord liée à des politiques publiques iniques, qui aident plus ceux qui en ont le moins besoin (la Politique agricole commune étant fondée sur l'hectare et la production), et des politiques commerciales dérégulées qui mettent en concurrence nos agriculteurs avec des agriculteurs du bout du monde qui ne sont pas soumis aux mêmes règles qu'eux.



Les Écologistes
HAUTS-DE-FRANCE

Séance Plénière

Arrivé SG le 31/01/2024

1er février 2024

Arrivée SG le 30/01/2024

Groupe « Pour le Climat, Pour l'Emploi » DÉLÉGATION ÉCOLOGISTE

Conseil Régional HAUTS-DE-FRANCE

Face à ce tableau alarmant, le Conseil régional signale sa volonté de transformation immédiate de la politique agricole de la région par ces mesures :

- Revoir en profondeur le partage de la valeur entre les agriculteurs, les industriels et la grande distribution.
- Favoriser l'instauration et développer les projets agroécologiques
- Approvisionner la restauration collective en favorisant les productions régionales et haute qualité environnementale.
- Reconnaissance et valorisation des métiers agricoles.
- Promotion de l'autonomie alimentaire régionale pour répondre à une juste répartition des secteurs agricoles loin des monopoles géographiques décidés par le Ministère de l'agriculture .
- Reconnaître que la nourriture n'est pas une marchandise comme une autre mais un bien commun qui répond à un besoin vital de notre région. L'introduction d'exception alimentaire dans pour les produits issus de pays dont les normes sanitaires et sociales ne correspondent pas aux normes françaises.
- Mettre en place un chèque alimentaire pour les ménages les plus modestes et utilisables uniquement pour les produits issus de l'agriculture bio, agro-écologique et/ ou en circuit-court.
- Simplifier les demandes de subvention pour accompagner les agriculteurs. La région doit franchir une nouvelle étape pour garantir à chaque agriculteur un revenu décent.
- Atteindre enfin, voire surpasser les objectifs fixés par la loi EGALIM-2 à savoir 50% de produits durables et 20% de bio dans les cantines des lycées et l'ensemble des collectivités.
- Appeler le gouvernement à engager une refonte de la PAC et l'instauration de « mesures miroirs », pour ne plus laisser entrer dans notre région des productions réalisées avec des substances interdites chez nous par exemple.

URGENCE REPOUSSÉE

Karima Delli

Déposée par le groupe politique : **Gauche Républicaine et écologique**

Séance plénière du : 1er février 2024

Titre de la motion : **Soutenons les Centres sociaux !**

Rédacteur : Héroïse Dhalluin

Signature :



Soutenons les centres socio-culturels !

Le 31 janvier 2024, à l'appel de leur Fédération nationale, de nombreux **centres sociaux et culturels** se sont mobilisés avec le soutien de la population, notamment dans notre région des Hauts-de-France, où des milliers de personnes ont manifesté à Lille hier. Depuis plusieurs années déjà, les Centres sociaux font face à des difficultés financières croissantes, auxquelles s'ajoutent les effets dévastateurs de l'augmentation des coûts structurels de fonctionnement liés à l'inflation, coûts impossibles à répercuter intégralement sur les bénéficiaires des activités eux-mêmes, en grande difficulté. Cela menace évidemment la pérennité de leurs activités au service de la population et parfois l'existence-même de leurs structures.

Notre assemblée et ses élus ne connaissent que trop bien l'utilité des centres sociaux au plus près des habitants. Nous rappelons que les centres sociaux et culturels sont des **acteurs au quotidien du maintien de la cohésion sociale et du vivre ensemble**, qui apportent sur tous les territoires et à tous les habitants, plus particulièrement les plus fragiles : activités **d'insertion et de solidarité**, activités **culturelles et sportives**, soutien aux **familles et à la parentalité**, soutien **scolaire et à la jeunesse**, soutien à **l'éducation civique et citoyenne**.

Notre Région ne peut ignorer cette situation et doit s'engager aux côtés des Fédérations des centres sociaux du Nord Pas-de-Calais et des Pays Picards. Nos communes connaissent un rebond de la précarité et de la pauvreté. Notre collectivité, à travers son action politique de la vie et vie associative, doit être volontariste.

La Région Hauts-de-France s'engage à :

- **Rencontrer au plus vite les équipes dirigeantes des Fédérations des centres sociaux et culturels** de notre grand territoire et de permettre à leurs revendications d'être entendues auprès des **caisses d'allocations familiales et de l'Etat** avec le soutien des collectivités territoriales là où les centres sociaux agissent au quotidien.
- **Mobiliser**, à travers ses Crédits politiques de la Ville et Vie associative, **une aide exceptionnelle en direction des centres sociaux** selon les demandes et besoins qui auront émergé de cette rencontre pour les aider à traverser cette crise inédite.

URGENCE REPOUSSÉE

ANNEXE 4

Liste d'émargement

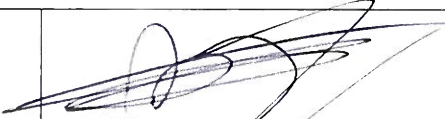




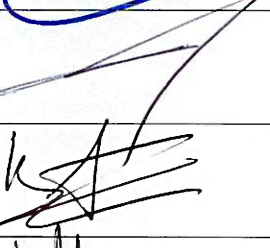
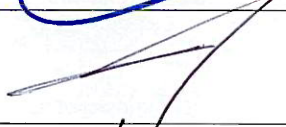


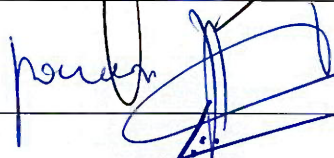


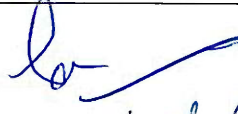

LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

NOM – Prénom	SIGNATURE
AGIUS Emmanuel	
ANDRIS Régine	
BARA Laurence	
BARISEAU Florence	
BATAILLE Jean-Pierre	
BAUDE Bernard	
BAZAN Laure	
BEAUCHAMPS Philippe	
BERTELOOT Pierrick	
BERTRAND Xavier	
BEYAERT Martial	
BIEGALSKI Valérie	
BILDE Bruno	
BILLET Nathalie	



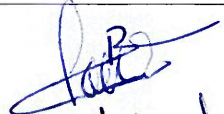
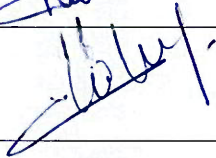

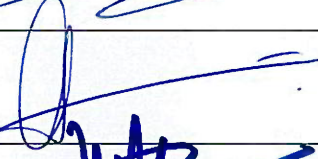
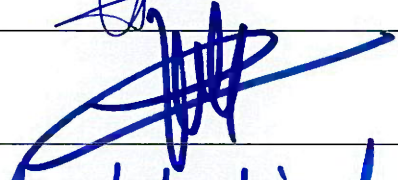
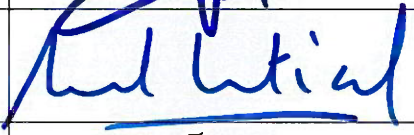

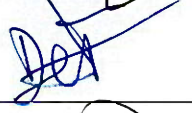

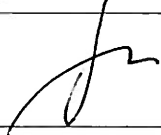

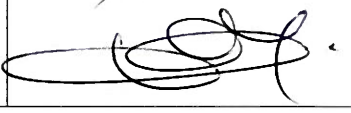
LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

NOM – Prénom	SIGNATURE
BOISSEAUX Anne-Sophie	
BOMMART Émilie	
BOUCHART Natacha	
BOURGHELLE-KOS Nadège	
BRICE Laurent	
BROHARD Yannick	
BRUN Cédric	
BRUNET Sylvaine	
BUTEL Yves	
CABAYE Maxime	
CAMBIER Guislain	
CARON Philippe	
CASIER Odile	
CASTIGLIONE Salvatore	







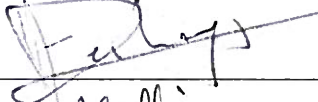
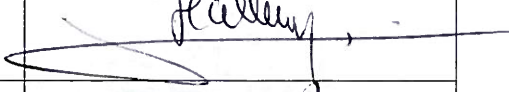
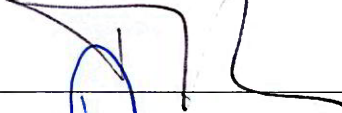



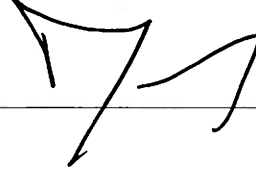
LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

NOM – Prénom	SIGNATURE
CAUWEL Jean	
CHARPENTIER Laurence	
CHENU Sébastien	
CLAVET Bruno	
CLOBOURSE Elisabeth	
CLOEZ Elodie	
COLSON Aurore	
COULON Christophe	
COURTIAL Edouard	
COUSIN Alexandre	
DE TEMMERMAN Jennifer	
DECAGNY Arnaud	
DECOSTER François	
DELAIRE Marie-Noëlle	
DELANNOY Sandra	

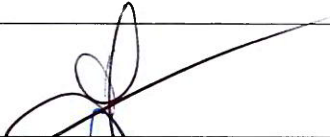
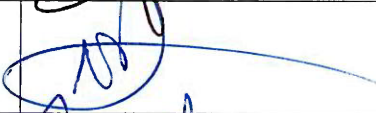
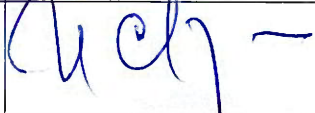

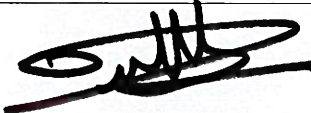
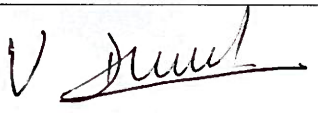
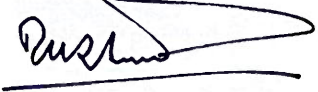

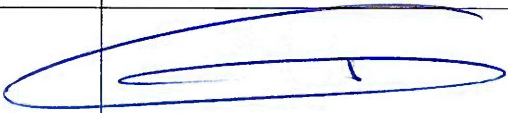
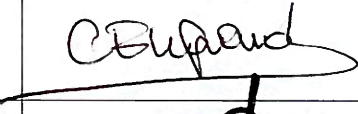
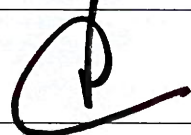



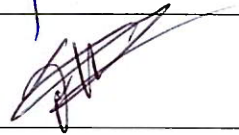
LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

NOM – Prénom	SIGNATURE
DELBAR Guillaume	
DELEBARRE Christelle	
DELEFORTRIE Christine	
DELHAYE Eric	
DELLI Karima	
DEMARTHE Pascal	
DESCAMPS Carlos	
DESFONTAINES Cathy	
DESHAYES François	
DHALLUIN Héloïse	
DHERSIN Franck	
DHIFALLAH Mabrouka	
DISDIER Mélanie	
DOMISE Martin	
DONNAY Eric	


LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

NOM – Prénom	SIGNATURE
DORCHIES Mady	
DROBINOHA Nathalie	
DUCLOY Michèle	
DUCRET Stéphanie	
DUFOSSET Alexandre	
DUMONT-DESEIGNE Véronique	
DURAND Eric	
DURIEZ Marie-Christine	
ELAZOUZI Hakim	
ENGRAND Christine	
ENGRAND Olivier	
EYMERY Philippe	
FAGOT Maryse	
FASQUELLE Daniel	
FATNA Huguette	

LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

NOM – Prénom	SIGNATURE
FENAIN Virginie	
FINEZ Sabine	
FLAMANT Sarah	
FONTAINE Jean-Paul	
FONTAINE Anne-Sophie	
FOURÉ Brigitte	
FOUTRY Luc	
GACQUERRE Amel	
GENELLE André	
GÉRARD Bernard	
GHEERBRANT Nathalie	
GIBSON Pierre-Emmanuel	
GOMBERT Sandrine	
GONDY Elisabeth	

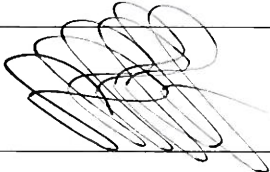

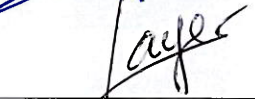
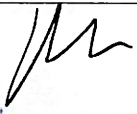

LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

NOM – Prénom	SIGNATURE
GONSSE Franck	
GUINIOT Michel	
HAMDANE Zahia	
HANSEN-CATTA Paul-Henry	
HARLÉ D'OPHOVE Guy	
HAVEZ Audrey	
HERBANNE Chanez	
HERIZI Samira	
HEUSÈLE Alban	
HUTCHINSON Yvan	
HUTIN Thomas	
HUYGHE Sébastien	
ITTELET Isabelle	
JANIER DUBRY Nelly	

LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

NOM – Prénom	SIGNATURE
JOLY Claire	
JOMBART Simon	
JOUVENEL Anthony	
JULIEN PEUVION Paulette	
KERRICH-BERNARD Sarah	
LAMARQUE Emmanuelle	
LAYER Marie-Ange	
LEBAS Nathalie	
LECA Daniel	
LEFEBVRE Frédéric	
LERMYTTE-BAVAY Marie-Claude	
LESNE Marie-Sophie	
LETURQUE Frédéric	
LHOMME Brigitte	

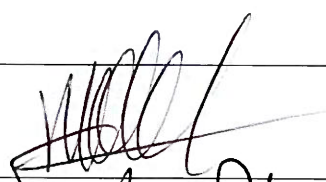
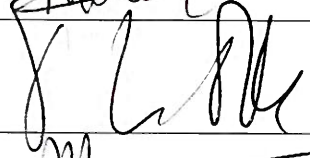

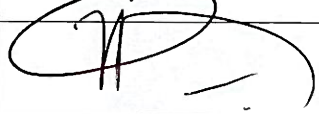
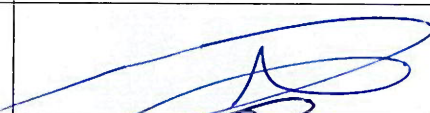

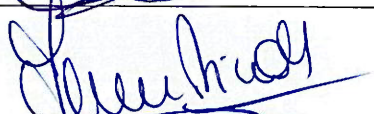

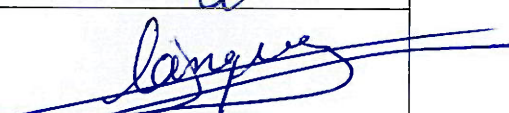

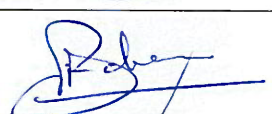
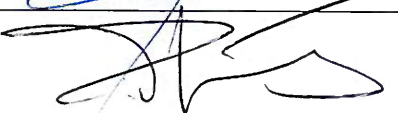
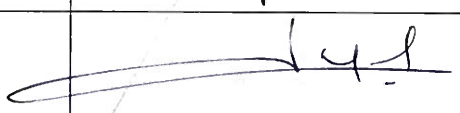
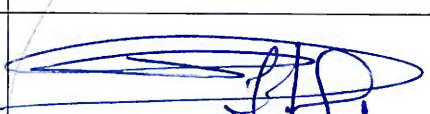

LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

NOM – Prénom	SIGNATURE
LORIC Jean-Christophe	
LUBREZ Caroline	
LUNDY Roxane	
LUZI Fulvio	
MACAREZ Frédérique	
MAESELE Alexandre	
MALIAR Faustine	
MAQUET Emmanuel	
MARAIS-BEUIL Claire	
MARCELLAK Serge	
MARTIN Manoëlle	
MASSAU Fatima	
MERLIER-LEQUETTE Sophie	
METTAI Gilles	
MICHALAK Jean-Michel	

LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

NOM – Prénom	SIGNATURE
MIQUEL Martine	
MOTTE Frédéric	
MOYSE Dominique	
MULOT Jean-Paul	
NAVE Adrien	
PEN Loïc	
PINON Anne	
PLANCKE Patricia	
PLANQUE Olivier	
POIX Julien	
PONCHAUX Danièle	
POUPART Patricia	
PROUVOT Laurence	
PYPE Denis	
QUIGNON Catherine	

LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

NOM – Prénom	SIGNATURE
RAPIN Jean-François	
RICHARD Nicolas	
RIGAUD Laurent	
ROHART Ludovic	
ROUCHET Margaux	
SADOUNE Samia	
SAINT-HUILE Benjamin	
SECK Marianne	
SILLANI Antoine	
SIMÉON Serge	
SIX Valérie	
SOUFFLET Jean-Louis	
TACCOEN Jean-Michel	
TANGUY Jean-Philippe	
TASZAREK Anne-Sophie	

8

LISTE D'EMARGEMENT

SEANCE PLENIERE DU 1^{ER} FEVRIER 2024

NOM – Prénom	SIGNATURE
TEINTENIER Véronique	
TEMPREMANT Grégory	
TÉTARD Ghislain	
THÉVENIAUD Philippe	
TIRMARCHE Benoit	
TONDELIER Marine	
TORRE Philippe	
VANNOBEL Bernadette	
VARET Edith	
VUYLSTEKER Katy	